



2020

Rapport de gestion



Rapport de la Municipalité de Lutry au Conseil communal sur sa gestion durant l'exercice 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur
les communes (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal
de Lutry du 6 juin 2016 (art. 130),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre appro-
bation le présent rapport sur sa gestion durant l'année
2020.

En 2020, la Municipalité était constituée comme suit :

Administration générale, Services industriels et Informatique	Charles Monod	Syndic
Aménagement du territoire et Bâtiments	Pierre-Alexandre Schlaeppli	Conseiller municipal
Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Paroisses	Claire Glauser	Conseillère municipale
Sécurité et Mobilité	Kilian Duggan	Conseiller municipal
Finances et Gérances, Travaux et Domaines	Etienne Blanc	Conseiller municipal
	Denys Galley	Secrétaire municipal

COVID-19

Impact général

Pour l'ensemble de l'administration communale, l'année 2020 a bien évidemment été fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire liées à la Covid-19. Du 17 mars au 4 mai 2020, les bureaux de l'administration ont été fermés au public. Plusieurs services ont fonctionné avec un système de tournus par équipe répartie entre télétravail et travail en présentiel ceci afin de maintenir un service minimum en cas de contagion. Dès la mi-mai, l'ensemble des collaborateurs était de retour au bureau et devait porter un masque lorsque la distance nécessaire ne pouvait être respectée. Des vitres de protection en plexiglas ont été installées à tous les guichets ainsi que des distributeurs de désinfectant.

Impact sur les services

Administration générale

Le greffe municipal a dû gérer les nombreuses annulations de salles et de manifestations. Il a notamment organisé la prise des commandes pour les livraisons à domicile. Durant cette période exceptionnelle, il a également fallu prendre le temps de l'écoute et du dialogue pour rassurer les citoyens.

Travaux et Domaines

L'effectif du personnel de la voirie a été réduit à 4 personnes durant quelques jours. Par la suite, il a été réorganisé en deux groupes distincts afin de limiter au mieux les risques de propagation du virus. Toutes les prestations à la population ont été maintenues (ramassage des ordures, entretien des surfaces vertes, des routes, des canalisations, ouverture de la déchèterie, nettoyage des WC publics, service au cimetière, etc.).

Pour la STEP, une collaboration a été organisée avec la Ville de Pully. Un système d'équipe a été mis en place pour limiter au mieux les risques de propagation du virus. La pandémie n'a pas eu d'impact direct sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Grâce à la mise en œuvre rapide des mesures de protection imposées par l'OFSP, la plupart des chantiers ont pu reprendre rapidement leurs activités.

Services industriels

Travail à mi-temps, permanence à la maison avec disponibilité sous une heure : pour respecter la distanciation, l'équipe s'est réorganisée afin d'assurer une main-d'œuvre constante et une disponibilité d'urgence. Des locaux ont également été réaffectés avec des mesures plus strictes.

Aménagement du territoire et Bâtiments

Entre le 17 mars et le 4 mai 2020, les bureaux n'ont plus été accessibles au public (sauf sur rendez-vous), alors que les procédures d'autorisation de construire et les procédures judiciaires ont été suspendues.

La situation sanitaire a imposé la mise en place d'un système de télétravail (partiel ou total, en fonction des conditions de travail.)

Mobilité

La pandémie a également eu un impact sur la mobilité et les habitudes de déplacements des habitants. Une baisse du trafic individuel motorisé a été constatée sur le réseau routier. Certaines lignes de transports publics ont été suspendues et il a été observé, à l'échelle de l'agglomération, une augmentation de la mobilité douce.

En raison de la situation sanitaire, plusieurs études prévues en 2020 n'ont pu être réalisées. En effet, il a pratiquement été impossible d'effectuer de relevés statistiques sur le terrain. Tous les relevés entrepris durant cette période n'auraient pas été représentatifs des habitudes de mobilités normales. Néanmoins, cette période a permis de mettre à jour des données structurelles utilisées quotidiennement par le service.

Finances et Gérances

Fonds Covid-19

Le service a été très sollicité par les nombreuses demandes d'aides de locataires commerciaux fortement touchés par les fermetures liées à la Covid-19. L'opération de soutien aux commerçants locaux a également contribué à augmenter la masse de travail du service qui a pris en charge toute la gestion des bons. Cette augmentation est estimée à 10% de travail hebdomadaire supplémentaire pour le service.

Dans sa séance du 23 juin 2020, le Conseil communal validait la proposition de la Municipalité présentée dans le préavis 1276/2020 de créer un « fonds de soutien communal Covid-19 » de CHF 800'000 destiné à soutenir l'économie locale ainsi que les domaines associatifs, culturels, sportifs et sociaux.

En 2020, le Municipalité a mis en place un certain nombre de mesures destinées à aider non seulement la population à risque, mais également à soutenir l'économie locale.

Au mois de septembre, un bon d'achat d'une valeur de CHF 10 par habitant a été distribué à la population. Dès le mois d'octobre, les habitants de Lutry ont également eu la possibilité d'acheter des bons en bénéficiant d'un rabais exceptionnel de 30%. Le montant maximum a été limité à CHF 500 par adulte.

À fin décembre et 2 mois après le lancement de cette opération, quelque 15'000 bons ont été distribués, représentant des retombées commerciales de plus d'un demi-million (CHF 515'000). À cela, s'ajoutent les bons offerts en septembre, pour une valeur de CHF 105'000.

Des mesures supplémentaires en faveur des associations sportives, culturelles et de loisirs ainsi que des aides dans le domaine social seront mises en place dans le courant du 1^{er} semestre 2021.

Le montant financier en CHF prit en charge par le fonds Covid-19 peut-être détaillé comme suit :

Ventes et distribution gratuite de bons	260'000
Frais liés à la mise en place et à la gestion de ces bons	10'000
Réduction de loyer accordé aux locataires commerciaux	55'000
Frais liés aux mesures de protection de la population des collaborateurs	20'000
Montant total financé au 31.12.2020	345'000

Budget de fonctionnement 2020

L'arrivée de cette pandémie mondiale début mars 2020 a eu également de nombreuses incidences financières sur le budget de fonctionnement communal que ce soit au niveau des charges et des revenus.

Concernant les charges, il s'agit principalement de diminutions liées notamment à l'annulation et à la réduction :

- De nombreuses manifestations soutenues par la commune ;
- Des voyages d'études, frais de spectacle et diverses activités extrascolaires ;
- Des coûts de transports scolaires et repas suite à la fermeture temporaire des écoles ;
- Des frais de repas du personnel et des autorités, ainsi que des frais de réception ;
- De certains travaux d'entretien et mandats spécifiques reportés.

Les économies réalisées sur les charges de fonctionnement liées aux effets du Covid-19 sont estimées à environ 1 million de francs.

L'impact est plus difficile à mesurer pour les revenus, notamment l'impact sur les recettes fiscales. En effet, hormis quelques modifications d'acomptes 2020 à la baisse, cet impact ne sera effectif qu'à partir de 2021, voire même 2022 pour certaines entreprises.

Certains revenus marquent toutefois une diminution provenant notamment de :

- L'encaissement des repas de la cantine qui a fermé durant 2 mois ;
- La diminution des recettes des parkings due au confinement ;
- La diminution des recettes sur les locations des caveaux et salles communales ;
- La diminution des ventes des cartes journalières CFF ;
- La diminution des prestations fournies par le personnel de la voirie et des SI pour des manifestations diverses.

Les pertes réalisées sur les revenus de fonctionnement liées aux effets du Covid-19 sont estimées à environ CHF 350'000.



Table des matières

9	Autorités		
10	Municipalité		
10	Conseil communal		
17	Administration générale		
18	Secrétariat municipal		
18	Greffe municipal		
18	Registre civique		
21	Naturalisations		
22	Office de la population		
26	Communication		
27	Ressources humaines		
35	Informatique		
36	Tourisme		
39	Affaires sociales, Jeunesse et Culture		
40	Préambule		
40	Affaires sociales		
40	Mission		
40	Organisation générale et ressources		
42	Action sociale régionale		
43	Subventions sociales communales		
44	Cohésion sociale		
49	Jeunesse		
49	Missions		
49	Organisation générale et ressources		
51	Population cible		
52	Organisation courante		
54	Protection et Prévention		
56	L'encouragement et la promotion		
66	La participation		
68	Culture		
68	Mission		
68	Cadre et contexte		
69	Organisation		
69	Enjeux		
70	Réalisations 2020		
77	Finances et Gérances		
78	Finances		
78	Spécificités 2020		
78	Gérances		
81	Aménagement du territoire et Bâtiments		
82	Aménagement du territoire		
82	Administration		
94	Urbanisme		
94	Projet de territoire intercommunal		
95	Aménagement communal		
96	Police des constructions		
100	Bâtiments communaux		
100	Travaux effectués selon budget d'investissements		
101	Travaux effectués selon le budget de fonctionnement		
108	Etudes relatives aux bâtiments communaux		
109	Liste des bâtiments communaux		
115	Travaux et Domaines		
116	Domaine viticole		
120	Forêts communales		
120	Exploitation forestière		
127	Domaine public		
127	Ponts et chaussées		
136	Parcs et promenades		
137	Cours d'eau et ports		
140	Sports et loisirs		
141	Assainissement		
141	Réseau d'égouts et d'épuration		
144	Ordures ménagères		
148	Voirie		
151	Bureau technique		
152	Dégâts force de la nature		
155	Mobilité		
156	Préambule		
156	Administration		
156	Projets de mobilité intercommunaux		
158	Développement stratégique des mobilités		
160	Renforcement des transports publics à l'échelle communale		
162	Renforcement de l'offre en mobilité durable		
166	Transports scolaires		
167	Véhicules individuels motorisés		
169	Sensibilisation à la mobilité durable		
173	Services industriels		
174	Préambule		
174	Tâches et organisation		
174	Administration		
176	Energies renouvelables		
179	Exploitation		
184	Consommation d'eau		
185	Consommation d'énergie électrique		
187	Police		
188	Politique		
189	Police administrative		
190	Port		
191	Plage		
192	Parkings		
193	Cimetière		
194	Réseau routier		
197	Conclusion		



Autorités



MUNICIPALITÉ

Séances de la Municipalité

La Municipalité siège le lundi après-midi. En 2020, elle a tenu 39 séances ordinaires et une séance extraordinaire (mesures Covid-19).

Pour pouvoir disposer du temps nécessaire à l'examen et à la discussion de divers objets importants, elle a procédé par délégation de compétences pour certaines tâches administratives.

Outre les objets soumis au Conseil communal par voie de préavis, l'attention de la Municipalité a particulièrement été retenue par les objets suivants :

- L'annulation et report des manifestations officielles en raison de la pandémie ;
- L'installation de système audio et visioconférences ;
- La réorganisation des services durant la pandémie afin d'assurer le service minimal ;
- La mise en place de livraisons de produits d'épicerie durant la phase de semi-confinement ;
- La mise en place de vente de bons « COVID » à la population pour encourager le commerce local ;
- Le soutien aux sociétés locales et locataires commerciaux ;
- L'achat de la parcelle D. Buche au Grand-Pont en vue de la réalisation du nouveau Collège de La Combe ;
- L'achat des parcelles DIMAB pour les besoins des services communaux ;
- La préparation des élections communales ;
- Le déplacement et la réorganisation des séances du Conseil communal dans la salle de gymnastique du Collège du Grand-Pont ;
- La préparation des données pour l'analyse de l'égalité salariale ;
- La poursuite des travaux liés au BHNS ;
- La requalification de la RC 770 – La Conversion - Landar ;
- Le benchmarking par rapport à un panel de communes ;
- L'engagement d'un délégué à la jeunesse et reprise de travaux d'organisation précédemment effectués par la Direction des écoles.

Relations avec le Conseil communal

En 2020, la Municipalité a déposé sur le bureau du Conseil communal :

- 10 préavis municipaux ;
- 10 communications municipales.

Manifestations - Représentations

En 2020, presque toutes les manifestations ont dû être annulées à cause de la pandémie de Covid-19.

CONSEIL COMMUNAL

Législature 2016 – 2021

Président : Alber Cédric

Conseillers en activité au 31 décembre 2020

PLR Les Libéraux-Radicaux (43 sièges)

- Aeby Patrick
- Aeby Vincent
- Alber Cédric
- Arlettaz Vincent
- Barone Pascal
- Bircher Jakob
- Bohren Andreas
- Bongard Benoît
- Buche Olivier
- Buche Thierry
- Burdet Magali
- Butty Nicole
- Chaperon Yves
- Chappuis Charles
- Christinat André
- Clerc Charlotte
- Conne Jean-Yves
- D'Agostino Alfredo
- Dewarrat Xavier
- Fouvry Laurent
- Hagin Bernard
- Jayet Jean-Daniel
- Krabenbühl Sylvain
- Labbe Garance
- Leuba Jean-Samuel
- Luescher Frédéric
- Martin Philippe
- Metraux Pascal
- Mingard Philippe
- Monod Michel
- Moser Camille
- Paschoud Olivier
- Paturel Jacques
- Ricci Bovier Claudia
- Robert Pierre
- Rod Fabrice
- Rod Sébastien
- Rodieux Olivier (Chef de groupe)
- Sandoz Philippe
- Sordet Philippe
- Sutter Patrick
- Tarin Xavier
- Wohlhauser Aurélie

Parti Socialiste et Indépendants de Gauche (14 sièges)

- Aguet Denis
- Amy Alain
- Badoux Nicole
- Desaulles Catherine (Cheffe de groupe)
- Gretilat-Bahon Françoise
- Houssin Céleste
- Liechti André
- Perrottet Catherine
- Rappaz Mical
- Rossi Marie-Claude
- Schaer Cédric
- Weber Claude
- Weber-Jobe Monique
- Wirth Marc-Eric

Les Verts Lutry (11 sièges)

- Bellon Racine Chantal
- Bonjour Pierre
- Cottet Gilles
- Delaunay Yorick (Chef de groupe)
- Hassenstein Emilie
- Juan Paola
- Laessle Melaine
- Notz Rose-Marie
- Rossier Buri Kristin
- Roulet Dominique
- Silauri Alessandra

Indépendants & Vert'libéraux (9 sièges)

- Blondel Antoine
- Brennecke Caroline
- Bridel Olivier
- Chapuisat Jean-François
- Hofer Vincent
- Paschoud Ludovic (Chef de groupe)
- Sudan Raymond
- 2 sièges vacants

UDC Union démocratique du centre (8 sièges)

- Cedraschi Darel
- Chollet Eugène
- Kuonen Axel (Chef de groupe)
- Ochs Daniel
- Pilloud Jean-Marc
- Sonderegger Christophe
- Sulzer Rémy
- Westphal Maximilien

Bureau du Conseil Communal au 31.12.2020

Président	Cédric Alber
1 ^{ère} Vice-Présidente	Caroline Brennecke
2 ^{ème} Vice-Présidente	Charlotte Clerc
Secrétaire (hors-Conseil)	Maria-Pilar Brentini
Secrétaire suppléant	Jean-François Chapuisat
Scrutateurs	Aurélie Wohlhauser Pierre Bonjour
Scrutateurs suppléants	Nicole Badoux Maximilien Westphal

Commission de gestion (2021 pour 2020)

Président : Xavier Tarin

Membres

- Antoine Blondel
- Benoît Bongard
- Jean-Yves Conne
- Xavier Dewarrat
- Garance Labbe
- Jean-Marc Pilloud
- Mical Rappaz
- Kristin Rossier
- Monique Weber
- Aurélie Wohlhauser

Commission des finances

Président : Patrick Sutter

Membres

- Denis Aguet
- Magali Burdet
- Charles Chappuis
- Laurent Fouvy
- Sylvain Krayenbuhl
- Camille Moser
- Rose-Marie Notz
- Ludovic Paschoud
- Rémy Sulzer
- Claude Weber

Délégué municipal : Etienne Blanc

Commission des affaires immobilières

Président : Jean-Samuel Leuba

Membres

- Pierre Bonjour
- Nicole Butty
- Sébastien Rod
- Bernard Hagin
- Olivier Bridel
- Olivier Paschoud
- Jean-Marc Pilloud
- Marie-Claude Rossi

Délégué municipal : Charles Monod, Syndic

Commission de recours en matière d'impôts

Président : Patrick Sutter

Membres

- Alain Amy
- Chantal Bellon
- Maximilien Westphal
- Caroline Brennecke

Commission des récusations

Président : Michel Monod

Membres

- Gilles Cottet
- Catherine Desaulles
- Axel Kuonen
- Raymond Sudan

Commission des affaires régionales et intercommunales

Présidente : Monique Weber

Membres

- Chantal Bellon
- Jakob Bircher
- Jean-François Chapuisat
- Frédéric Luescher
- Philippe Martin
- Daniel Ochs
- Jacques Paturel
- Patrick Sutter

Conseil intercommunal de l'APOL

Membres

- Pierre Bonjour
- Thierry Buche
- Charles Chappuis
- Charlotte Clerc
- Catherine Desaulles
- Vincent Hofer
- Daniel Ochs
- Olivier Paschoud
- Jacques Paturel
- Mical Rappaz

Commission consultative des agrégations à la bourgeoisie de Lutry

Président : Fabrice Rod

Membres

- Olivier Bridel
- Darel Cedraschi
- Gilles Cottet
- Françoise Gretillat
- Philippe Martin
- Aurélie Wohlhauser

Délégué municipal : Charles Monod, Syndic

Commission consultative du Feu - SDIS Ouest-Lavaux

Représentant de la Commune de Lutry

- Philippe Sandoz

Délégué municipal : Kilian Duggan

Commission consultative d'urbanisme

Membres

- Vincent Hofer
- André Liechti
- Jean-Marc Pilloud
- Kristin Rossier
- Philippe Sordet

Membres hors Conseil

- Président : Me John-David Burdet, avocat
- Anne-Catherine Javet, architecte
- Céline Blanchut, architecte
- Eric Frej, architecte

Délégué municipal : Pierre-Alexandre Schlaeppi

Association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron

Représentant de la Commune de Lutry

- Patrick Sutter

Conseil d'établissement primaire et secondaire de Lutry

- Président : Yves Chaperon

Membres

- Raymond Sudan
- Dominique Roulet
- Déléguée municipale : Claire Glauser

Représentants des parents d'élèves

- Sophie Arnaud
- Begona Mera Del Cabo
- Jean-François Musy
- Irina Popea

Représentants des associations et sociétés locales

- Claire Martinet (Cercle lémanique d'études musicales, CLEM)
- Andreas Bohren (Colonie de vacances)
- Magali Schlaubitz (Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse, FSEJ)
- Aline Dewarrat (Bibliothèque de Lutry)

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement

- Christian Berdoz, directeur
- Mélissa Rochat, enseignante
- Vincent Zimmermann, enseignant
- Nicole Mottier, enseignante

Commission consultative de la zone ville et villages (2016-2021)

Président : Jean-Samuel Leuba

Membres

- Jakob Bircher
- Darel Cedraschi
- Yorick Delaunay
- Ludovic Paschoud
- Catherine Perrottet

Membres hors Conseil

- Hans Niederhauser, architecte
- François Jolliet, architecte

Délégué municipal : Pierre-Alexandre Schlaeppi

Commission de salubrité (2016-2021)

Présidente hors Conseil : Jennifer Huynh, architecte

Membres hors Conseil

- Dominique Chuard, ingénieur
- Thierry Reymond, médecin

Commission Donation Anna Krische (2016-2021)

Présidente : Claire Glauser

Membres hors Conseil

- Yvan Leiser, boursier communal
- Christian Berdoz, directeur des écoles
- Catherine Bollini, infirmière OMS
- Andréas Bohren, président de la colonie de vacances
- Jean-Marc Spothelfer, pasteur de la paroisse Belmont-Lutry
- Paul Argento, abbé de la paroisse catholique St-Martin Lutry-Paudex

Commission viticole (2016-2021)

Membres

- Darel Cedraschi
- Ludovic Paschoud
- Olivier Paschoud

Membres hors Conseil

- Claude Mingard
- Antony Mottaz
- Christophe Chevalley

Délégué municipal : Etienne Blanc

AUTORITÉS

Séances du Conseil communal

En 2020 le Conseil communal a siégé à 5 reprises, soit :

- Samedi 5 décembre 2020
- Lundi 14 septembre 2020
- Lundi 22 juin 2020
- Lundi 8 juin 2020
- Lundi 4 mai 2020

1^{ère} séance : lundi 4 mai 2020

Jean-Yves Conne du groupe PLR est assermenté en remplacement de Etienne Blanc, élu conseiller municipal

Vincent Arlettaz du groupe PLR est assermenté en remplacement de Bruno Gregoir

Emilie Hassenstein du groupe Vert est assermentée en remplacement de Christian Lanzrein

OBJETS TRAITÉS

- Préavis 1270/2020 - Achat des parcelles RF 298 et RF 5783, route de Lavaux 208 et 219 à Lutry, propriété de Dimab Development SA ;
- Réponse au postulat de la Conseillère Camille Moser "Pour des espaces verts et favorables à la biodiversité » (9 septembre 2019) ;
- Réponse au postulat du Conseiller Claude Weber "Un enfant, un arbre".

POSTULATS DÉPOSÉS

- Postulat visant à mettre en place des mesures favorisant la transition énergétique sur le territoire de la commune de Lutry - Philippe Mingard ;
- Postulat du Conseiller André Liechti - Pour une politique en faveur des personnes âgées ;
- Postulat de la Conseillère Camille Moser - Pour un abonnement Mobility pour les jeunes lutriens.

2^{ème} séance : 8 juin 2020

Eugène Chollet du groupe UDC est assermenté en remplacement de Claude Perret.

OBJETS TRAITÉS

- Préavis 1272/2020 - Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2021-2026 ;
- Préavis 1273/2020 - Crédit pour le renouvellement des contrats de location de la patinoire foraine ;
- Préavis 1275/2020 - Crédit additionnel pour le réaménagement du chemin de Crêt-Ministre ;
- Réponse au postulat du Conseiller Patrick Sutter relative à l'unification du régime des stationnements sur toute la commune de Lutry.

POSTULATS DÉPOSÉS ET ACCEPTÉS

- Plage aménagements et prévention - Patrick Aeby ;
- Manifestations et déchets - Melaine Laesslé.

3^{ème} séance : 22 juin 2020

Il est procédé à la nomination du Bureau du Conseil et de la Commission de gestion.

OBJETS TRAITÉS

- Préavis 1271/2020 - Rapport de gestion 2019 ;
- Préavis 1274/2020 - Comptes 2019 ;
- Préavis 1275/2020 - Société Le Rivage SA ;
- Préavis 1276/2020 - Demande de crédit d'investissement destiné à la création d'un fonds de soutien communal « Covid-19 » ;
- Réponse au postulat du Conseiller Philippe Mingard, intitulée « Energies renouvelables – étude du potentiel géothermique ».

4^{ème} séance : 14 septembre 2020

Caroline Brennecke du groupe Indépendants et Vert'libéraux est assermentée en remplacement de Guy Wolfensberger.

Paola Juan du groupe des Verts est assermentée en remplacement de Sylvie Moroszlaj.

OBJETS TRAITÉS

- Préavis 1271/2020 - Rapport de gestion 2019 ;
- Préavis 1278/2020 - Demande de crédit ouvrage pour supprimer le dégrilleur et réaménager la station de pompage du quai Vaudaire.

POSTULATS DÉPOSÉS ET ACCEPTÉS

- Renforcement de la ligne 69 - François Pittet ;
- Apaiser la gestion des déchets - Vincent Arlettaz ;
- Pour que la Commune de Lutry participe au Projet Perséides - Redécouvrons la nuit - Axel Kuonen ;
- Relance économique, par une modernisation de la culture à Lutry - Emilie Hassenstein.

5^{ème} séance : 5 décembre 2020

ASSERMENTATION

Maximilien Westphal du groupe UDC est assermenté en remplacement de Corinne Roussy.

OBJETS TRAITÉS

- Préavis 1279/2020 - Budget 2021 de la Bourse et des SI ;
- Préavis 1280/2020 - Crédits supplémentaires 2020 ;
- Réponse à la motion du Conseiller Guy Wolfensberger relative à l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;
- Réponse à la motion du Conseiller Denis Aguet relative à l'octroi d'un congé de paternité de 4 semaines pour le personnel communal ;
- Réponse au postulat du Conseiller Claude Weber relatif à la création d'un trottoir à la rte de Vevey ;
- Réponse au postulat du Conseiller Patrick Sutter relatif à l'amélioration des échanges entre les différents moyens de transports ;
- Réponse au postulat du Conseiller Ludovic Paschoud relatif à une politique culturelle affirmée et ambitieuse, financement équitable ;
- Réponse au postulat du Conseiller André Liechti relatif à une politique en faveur des personnes âgées ;
- Réponse au postulat du Conseiller Philippe Mingard relatif aux mesures favorisant la transition énergétique.

POSTULAT DÉPOSÉ ET ACCEPTÉ

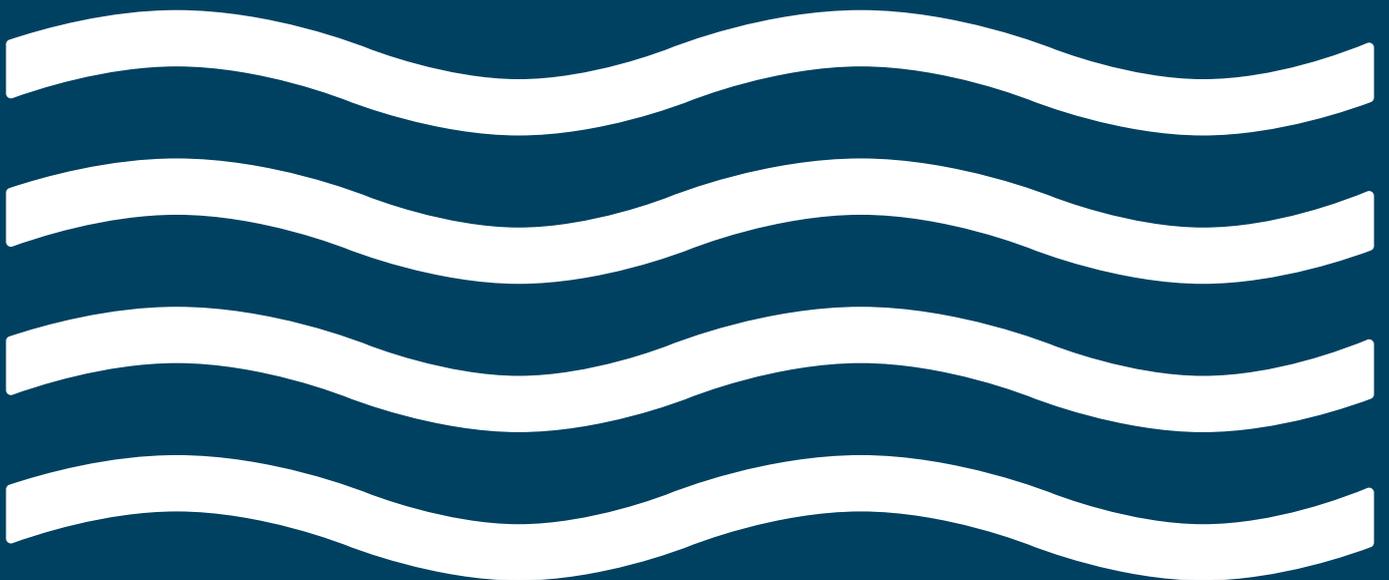
- Pour une mise à jour de la politique RH de la commune - Chantal Bellon Racine.



Parcelle RF 197, propriété de M. Daniel Buche



Administration générale



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service de l'administration générale comprend les offices suivants :

- Secrétariat municipal;
- Greffe municipal;
- Registre civique;
- Office de la population;
- Communication;
- Ressources humaines;
- Informatique.

Ce service constitue pour les citoyens le premier contact avec l'administration communale.

Secrétariat municipal

- Secrétariat de la municipalité et du syndic;
- Procès-verbaux de la municipalité;
- Surveillance générale des bureaux dépendants de l'administration générale (greffe, office de la population, conciergerie des bâtiments communaux);
- Coordination au sein de l'administration, relations interservices;
- Ressources humaines;
- Communication interne;
- Courrier, classement, archives;
- Rédaction des préavis;
- Rapport de gestion;
- Relations avec le Conseil communal, la Commission de gestion et la Commission des affaires immobilières;
- Secrétariat de la Commission des affaires immobilières;
- Préparation des documents en vue de la visite du préfet;
- Organisation des votations et élections communales.

Greffe municipal

- Economat, archives;
- Réception et distribution du courrier;
- Gestion du portefeuille des assurances, naturalisations;
- Registre civique - organisation des votations et élections, vérification des signatures initiatives/référendums;
- Préavis sur les aliénations d'appartements;
- Vente de cartes journalières CFF et CGN;
- Aide financière individuelle au logement;
- Organisation de manifestations et des réceptions officielles;

- Gestion des expositions à la Villa Mégroz;
- Gestion de l'affichage public culturel;
- Gestion de la location des salles et gestion des salles de gymnastique des collèges;
- Gestion de la mise à disposition des jardins communaux aux habitants;
- Organisation du passeport-vacances (annulé en 2020 à cause du Covid-19);
- Conciergerie des bâtiments;
- 104 anniversaires fêtés : soit 68 personnes de 80 ans, 27 personnes de 90 ans, 4 personnes de 100 ans et 5 personnes de plus de 100 ans ;
- Gestion des subventions pour les frais orthodontiques et l'étude de la musique ;
- Gestion des subventions sportives et associatives;
- Organisation du plan canicule;
- Organisation et coordination des visites touristiques guidées du bourg;
- Contrôle des travailleurs frontaliers avec demande de rétrocession d'impôt selon accord franco-suisse;
- Administration du logiciel de timbrage pour le personnel communal;
- Vente des bons « Ensemble, soutenons nos commerçants » à la population;
- Organisation et livraisons de produits d'épicerie à domicile pour les personnes âgées durant le semi-confinement de la pandémie Covid-19.

Registre civique

Les tâches de la responsable du registre civique sont principalement :

- La mise à jour du Registre civique de la commune par l'enregistrement des mutations (arrivées, départs, naturalisations, droit de vote des étrangers, etc.) ;
- L'envoi au canton du rôle des électeurs par courrier informatique et à chaque votation et élection. Le canton se charge de l'envoi du matériel de vote à tous les électeurs (instructions, bulletins, enveloppes nécessaires pour voter par correspondance) ;
- Jusqu'au vendredi 12h00 précédant le scrutin, le Greffe municipal réceptionne les votes, contrôle l'identité des électeurs, prépare le dépouillement et établit un procès-verbal ;
- Le contrôle des signatures lors du dépôt d'initiatives et de référendums.

A fin 2020, le nombre de citoyennes et de citoyens inscrits au rôle d'électrices et d'électeurs était de 7'383 (6'341 électeurs suisses et 1'042 électeurs étrangers).

Initiatives et référendums 2020

Initiatives populaires fédérales	Signatures valables
Mieux vivre à la retraite	70
Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne	25
Non à la loi sur le CO2	99
Oui à plus de codécision de la population dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents	6
Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers)	233
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)	113
Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)	89
Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (Initiative d'allègement des primes)	155
Contre les exportations d'armes dans les pays en proie à la guerre civile (Initiative correctrice)	130
Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (Initiative pour un frein aux coûts)	329

Référendums fédéraux	Signatures valables
Contre la loi Covid-19 du 29.05.2020	34
Non à SWISS COVID	11
Contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie – Stop huile de palme	174
Contre l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat	75
Non au coûteux congé paternité	84
Contre la loi fédérale sur les services d'identification électronique	132
Non aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées	55
Contre la modification de la loi sur la chasse	92

Votations fédérales 2020

Date	Objets	Électeurs	Bulletins valables	Oui	Non
09.02	Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables ».	6'381 55.48 %	3'478 54.50 %	1'406 40.42 %	2'072 59.57 %
	Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle).		3'461 54.24 %	2'795 80.75 %	666 19.24 %
27.09	Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ».	6'341 66.42 %	4'179 65.90 %	974 23.30	3'205 76.69 %
	Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse. LChP).		4'106 64.75 %	1'737 42.30 %	2'369 57.70 %
	Modification du 27 septembre 2019 de la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers).		4'106 64.75 %	2'322 56.55 %	1'784 43.45 %
	Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG).		4'172 65.79 %	3'417 81.90 %	755 18.09 %
	Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.		4'101 64.67 %	1'863 45.42 %	2'238 54.57 %
29.11	Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement ».	6'341 56.44 %	3'558 56.11 %	1'855 52.13 %	1'703 47.86 %
	Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ».		3'527 55.62 %	1'482 42.01 %	2'045 57.98 %

Élection communale 2020 - Élection à la Syndicature – 09.02.2020

- 7'399 électeurs
- 3'528 votants (47.14 %)

	Suffrages		
Monod Charles	Élu	1'932	55.39 %
Duggan Kilian		1'484	42.5 %

Naturalisations

La Commission d'agrégation à la bourgeoisie s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2020.

En raison de la pandémie, il a été décidé de ne plus tenir de séances en présence des candidat.e.s et de rendre les préavis à la Municipalité sur la base des rapports d'enquête.

Les dossiers sont en cours d'examen par les autorités cantonales et fédérales.

En 2020, le Canton a accordé le droit de cité vaudois et la nationalité suisse à 44 candidats de Lutry :

Pays	Ancien droit	Nouveau droit	Total
Allemagne	3		3
Belgique	2		2
Colombie	2		2
Espagne	1	1	2
États-Unis	1		1
France		17	17
Grande-Bretagne		3	3
Irlande		1	1
Italie		4	4
Macédoine du Nord		1	1
Pays-Bas	1		1
Portugal	1		1
Turquie		3	3
Naturalisation de Confédérés art. 41 LDCV		2	2
Réintégration art.47 LDCV		1	1
Total 2020	11	33	44
2019	61	1	62

Office de la population

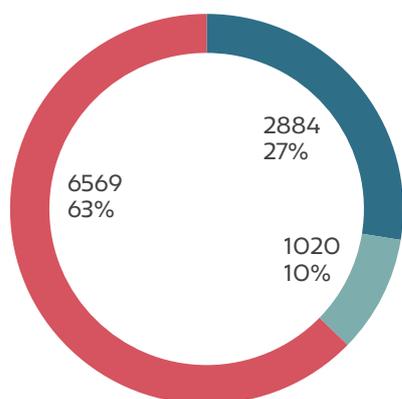
Recensement de la population au 31 décembre 2020

Personnes établies	10'473	+146
Personnes en séjour	104	-29
Total	10'577	+117

Les 10'473 habitants de Lutry se répartissent selon les secteurs de distribution postale suivants :

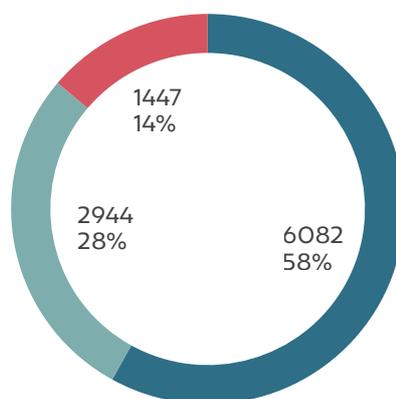
- 6'082 personnes à 1095 Lutry (-14)
- 2'944 personnes à 1093 La Conversion (+112)
- 1'447 personnes à 1090 La Croix-sur-Lutry (+48)

Répartition de la population



■ Etrangers ■ Bourgeois ■ Vaudois et confédérés

Nombre d'habitants par NPA



■ 1095 Lutry ■ 1093 La Conversion ■ 1090 La Croix-sur-Lutry

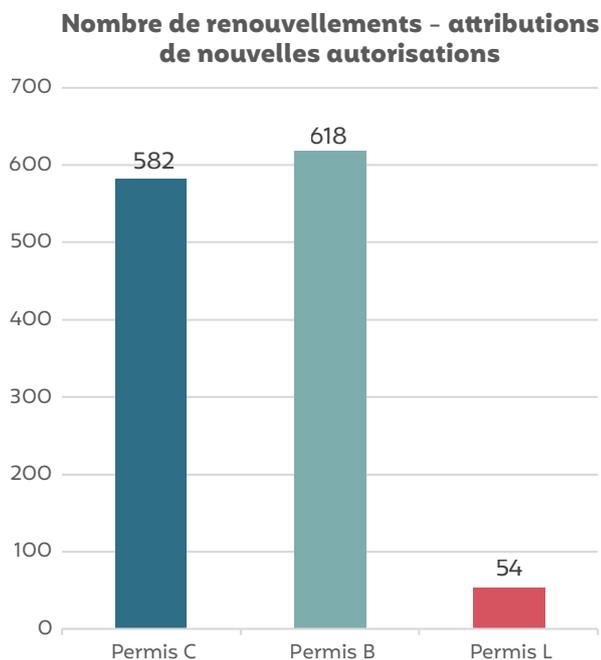
Sacs poubelle

L'Office de la population, conformément à la directive municipale concernant les mesures d'allègement de la taxe au sac et de la taxe de base à l'habitant et aux entreprises, distribue des rouleaux de 17 l contenant 10 sacs chacun : Pour les naissances, 8 rouleaux sont distribués. Les enfants jusqu'à 3 ans ainsi que les personnes incontinentes reçoivent quant à elles 6 rouleaux.

NOMBRE DE ROULEAUX DISTRIBUÉS

Année	Naissances	Enfants < 3 ans	Personnes incontinentes	Total
2016	664	780	294	1'738
2017	680	636	258	1'574
2018	664	750	228	1'642
2019	640	774	228	1'642
2020	608	768	156	1'532

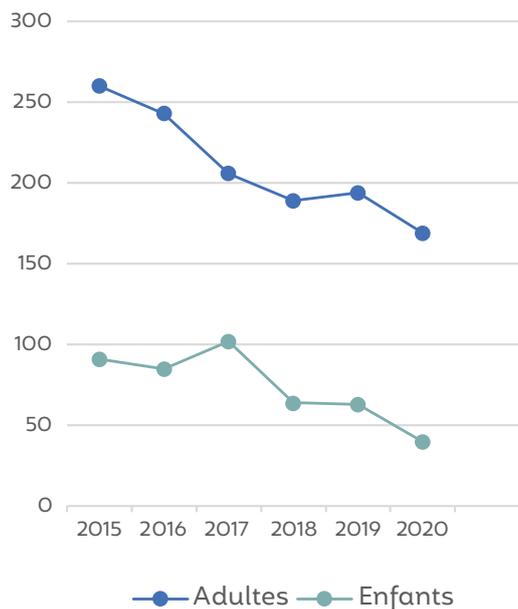
Permis de séjour



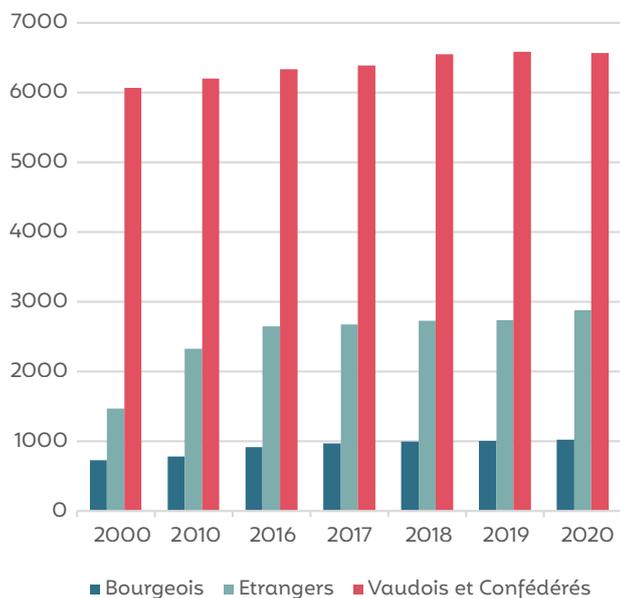
STATISTIQUE PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2019

Permis B	+92
Permis C	-57
Permis L	+21

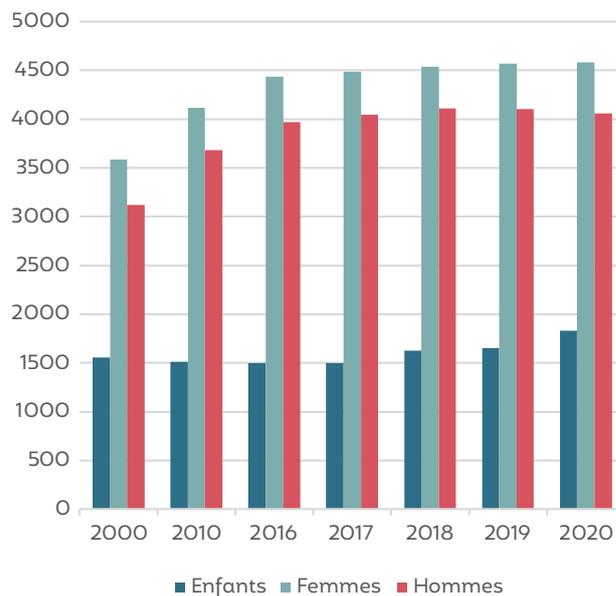
Cartes d'identité



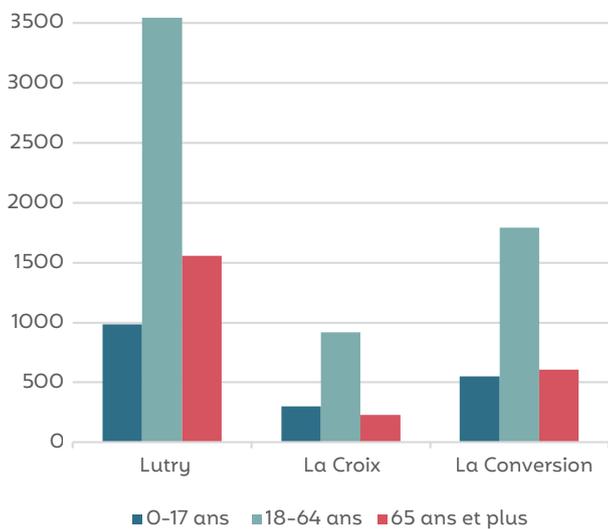
Evolution démographique



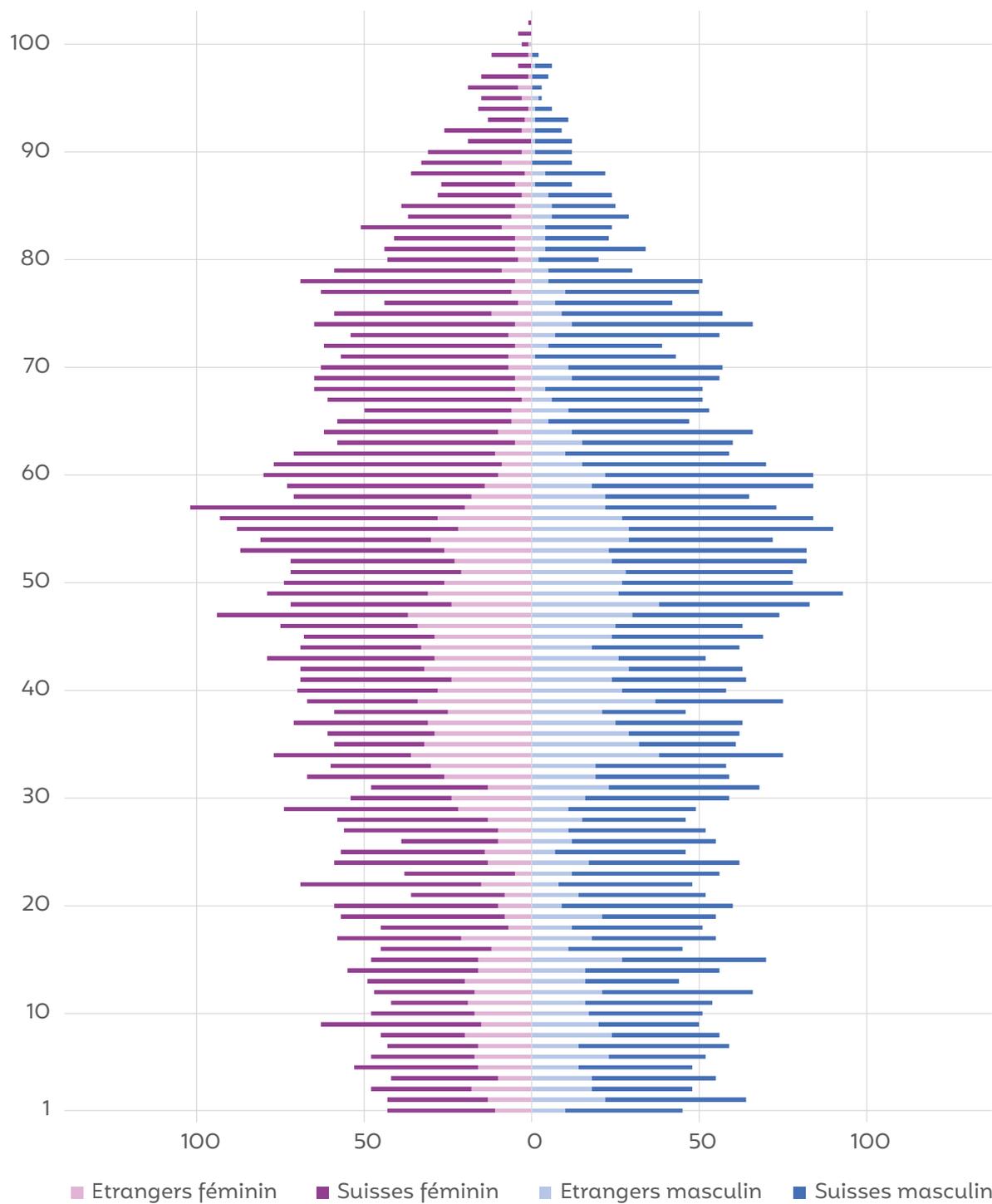
Répartition de la population



Répartition de la population par tranche d'âge et par code postal



Pyramide des âges au 31.12.2020



Communication

La communication totalise 0,5 ETP. Dans son Préavis no 1248/2018, la Municipalité demandait au Conseil communal d'autoriser l'engagement d'un/une spécialiste en communication, chargé/e de coordonner les actions de communication de la commune. La « Communication » est placée sous la responsabilité du syndic et est rattachée à l'administration générale.

La communication a un rôle très transversal et collabore avec tous les services, ainsi qu'avec les partenaires externes de la commune. Son rôle est de mettre en place une politique de communication en lien avec les objectifs de la Municipalité. Ses principales compétences sont :

- Conseiller la Municipalité en termes de communication et mettre en œuvre les différentes actions ;
- Réaliser les supports de communication externe et interne (Journal L'Echomunal, newsletter interne, rapport de gestion, brochures, flyers) ;
- Gérer le site internet et les réseaux sociaux ;
- Gérer les relations avec les médias (communiqués de presse, conférences) ;
- Participer à diverses manifestations.

Durant l'année 2020, des efforts ont particulièrement été mis dans l'opération **Ensemble, soutenons nos commerçants !** Le système de bons mis en place pour aider les commerçants locaux frappés par la crise a été un franc succès.

Les premières Assises de la Jeunesse, organisées par la commune le 20 novembre, ont permis de mettre en place une bonne couverture médiatique (interviews dans 24 heures et Le Courrier, reportage sur La Télé).

Une nouvelle formule du journal officiel **L'Echomunal** a également été repensée et lancée en décembre. Moderne, aéré, varié et proche de la population, le journal a été conçu pour non seulement se faire le relais de l'Administration communale, mais aussi pour dépeindre tout ce qui fait - et ceux qui font - le charme et la richesse de notre belle commune.

Site internet

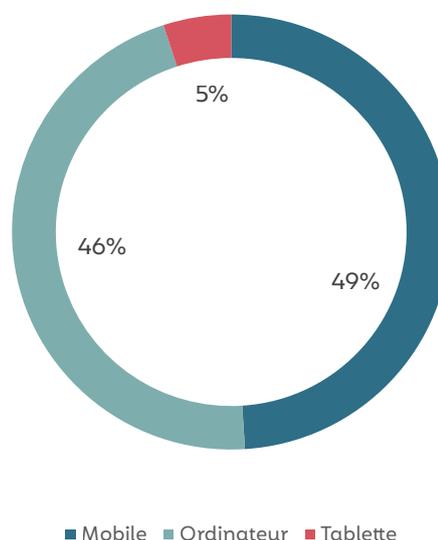
Principal vecteur de communication de la commune, ce support est extrêmement réactif et permet de communiquer toutes les informations utiles à la population. Il est régulièrement mis à jour.

Les statistiques de fréquentation représentent une moyenne de 10'000 visiteurs par mois et 30'000 pages vues. La durée moyenne de consultation est de 1'39. En 2020, les pages les plus consultées ont été dans l'ordre les news de la page d'accueil, les offres d'emploi, les locations de salle, les informations générales sur l'administration communale, la page spéciale Covid-19 et la page Ensemble soutenons nos commerçants.

En 2020, il y a eu 82 % de nouveaux visiteurs et 18 % de visiteurs récurrents. On voit ici qu'il y a une grande marge de progression pour fidéliser les internautes.

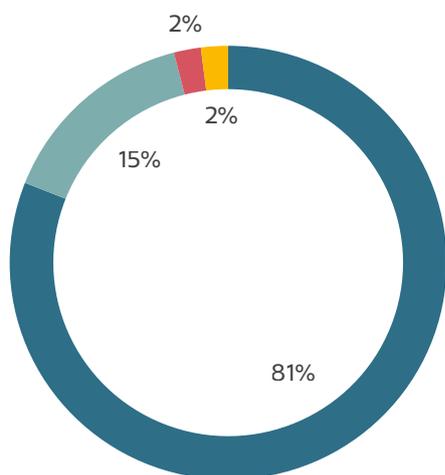
Il est également intéressant de constater que le mobile a été à peine plus utilisé que l'ordinateur pour naviguer sur le site internet de la commune. Ceci est certainement dû au fait qu'en 2020 la population est beaucoup restée à la maison.

Les principaux types d'appareils utilisés



En ce qui concerne le trafic du site, il provient essentiellement du groupe dit « organique » qui correspond au trafic provenant des résultats naturels issus des divers moteurs de recherche reconnus.

Principaux canaux



■ Organique ■ Direct ■ Réseaux sociaux ■ Référence

Réseaux sociaux

Facebook

La page a été créée en février 2018 et compte environ 1'500 abonnés.

En 2020, la publication ayant eu le plus de succès est celle du 20 mars. Elle portait sur les restrictions d'accès sur le territoire communal (fermeture des espaces publics etc.). Cette publication a touché 11'534 personnes et a généré 1'600 interactions.

Instagram

La page a été créée en décembre 2018 et compte environ 800 abonnés.

Ressources humaines

Traitements

L'échelle des traitements 2020 du statut du personnel repose sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2008 de 110,1 (Mai 2000 = 100).

Formation

- 3 collaborateurs du service des travaux ont suivi des cours techniques ;
- 6 collaborateurs des services industriels ont suivi des cours de formation technique (sécurité, eau et électricité, soudure, amiante, permis nacelle, etc.) ;
- 4 apprentis de commerce ont suivi des cours « interentreprises » dans le cadre de leur formation commerciale ;
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste et 1 apprenti agent d'exploitation ont suivi des cours interentreprises ;
- Le personnel communal a suivi un cours « refresh » de premiers secours avec samaritains.

Prévention-santé

- 16 employés communaux ont bénéficié du vaccin antigrippal pris en charge par la commune.

Mutations personnel communal**Départs**

28.02.2020	Sanela Mehmedovic	Apprentie commerce
30.04.2020	Fernand Bron	Voirie
31.07.2020	Lisa Granelli	Apprentie commerce
	Abdel Medjeber	Apprenti commerce
	Tania Costa	Apprentie commerce
	Luc Mantel	Apprenti horticulteur-paysagiste
	Artan Sherifi	Apprenti agent d'exploitation
31.10.2020	Thomas Le Roy	Apprenti bûcheron
30.11.2020	Tiago Fidalgo	Office de la population
31.12.2020	Jean-Paul Scheibler	Voirie
	Jean-Michel Terrin	Voirie

Arrivées

01.04.2020	Sylvie Emery Bridel	Greffe municipal
	Cédric Métraux	Services industriels
01.05.2020	Axel Rudig	Voirie
01.06.2020	Yannick Cochand	Jeunesse et Cohésion sociale
01.07.2020	Fernando Ribeiro	Voirie
01.08.2020	Margot Draiby	Apprentie commerce
	Loan Richoz	Apprentie commerce
	Léa Siragusa	Apprentie commerce
	Raphaël Brulhart	Apprenti commerce
01.09.2020	Sylvie Emery Bridel	Mobilité
01.11.2020	Tania Costa	Office de la population
01.12.2020	Valérie Lienhard	Office de la population
	Gérard Lavanchy	Services industriels

Effectif du personnel au 31 décembre 2020

Administration générale

Denys Galley	Secrétaire municipal et chef du personnel
Georges Croisier	Secrétaire municipal adjoint, préposé Office de la population
Marie-Christine Marguerat	Secrétaire de direction et assistante RH (70 %)
Dolores Meylan	Secrétaire-réceptionniste (80 %)
Véronique Crespo	Secrétaire (50%)
Sylvie Emery Bridel	Secrétaire greffe (20 %)
Rosalba Drosi Alber	Déléguée à la Communication (50 %)
Pompilia D'Agostino	Secrétaire Office de la population (50%)
Laurine Ruchti	Secrétaire Office de la population
Valérie Lienhard	Secrétaire Office de la population
Tania Costa	Secrétaire Office de la population (80 %)
Eric Sansonnens	Informaticien
Pascal Vogt	Informaticien (50 %)

Jeunesse et Cohésion sociale

Yannick Cochand	Délégué à la Jeunesse et à la Cohésion sociale (60 %)
Cantines scolaires	Responsables et personnel des cantines
Intervenants en milieu scolaire	Surveillances des devoirs et encadrement sport facultatif

Bibliothèque communale

Elodie Varrin	Responsable de la bibliothèque communale (50 %)
---------------	---

Conciergerie

Eric Ceppi	Château de Lutry, huissier municipal et responsable des concierges
Patricia Ceppi	Château de Lutry (30 %)
René Terrin	Collège des Pâles
Florence Ganty	Collège des Pâles (30 %)
Dominique Mettraux	Complexe scolaire et cultuel de Corsy
Sandrine Mettraux	Complexe scolaire et cultuel de Corsy (30 %)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Jean-Jacques Amiguet	Collège du Grand-Pont
Christine Amiguet	Collège du Grand-Pont (30 %)
Manuel Rodrigues	Collège de La Croix et Belle Ferme
Maria-Gabriela Rodrigues	Collège de La Croix et Belle Ferme

Conciergerie à temps partiel (TP)

Maria Simoes Fernandes	Temple + Bibliothèque + Salle de la cure
Claire-Lise Ogay	Bâtiment Chanoz-Brocard et classe Echerins
Jean-Luc Décombaz	Château de Lutry
Béatrice Lopez	Bâtiment des SI et caserne pompiers
Cristina Hunziker	Vestiaires FC Lutry et divers
Nathalie Dutoit	local Corsy

Autre personnel à temps partiel (TP)

Robert Cornuz	Huissier du Conseil communal
Henri-Louis Guignard	Archiviste communal
Sébastien Vonlanthen	Organiste titulaire paroisse protestante (demi-poste)
Nenad Djukic	Organiste titulaire paroisse protestante (demi-poste)
Julien Laloux	Organiste, paroisse catholique

Finances et Gérances

Yvan Leiser	Boursier, chef de service
Christine Bovat	Secrétaire à la Bourse
Ludmilla Chancerel	Secrétaire à la Bourse (70%)
Julien Hubeaux	Secrétaire-comptable à la Bourse (80 %)
Isabelle Schutz	Secrétaire à la Bourse (70 %)
Pompilia D'Agostino	Secrétaire à la bourse (40 %)

Aménagement du territoire et Bâtiments

Eric Desaulles	Chef de service
Salah Allaoui	Préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service
Laurent Meienhofer	Architecte
Nicolas Favrod	Dessinateur

Morgan Bruhin	Géomaticien
Christine Rittener	Première secrétaire (80%)

Mobilité

Noémie Urfer	Déléguée à la Mobilité
Sylvie Emery Bridel	Secrétaire Mobilité (20 %)

Travaux et Domaines

Alfredo Pedretti	Chef de service
Frédéric Guex	Adjoint technique
Rémy Pilet	Dessinateur-technicien
Josiane Rappaz	Première secrétaire (90%)

Travaux et voirie

François Bujard	Chef de la voirie
Vincent Julmy	Contremaître, chef jardinier
Axel Rudig	Menuisier
Daniel Bron	Ouvrier principal
Serge Cordella	Premier ouvrier qualifié
Jean-Pierre Dupuis	Ouvrier principal
Pascal Frick	Ouvrier qualifié
Serge Gilliland	Premier ouvrier qualifié
Quentin Pilet	Ouvrier qualifié
Michel Masson	Ouvrier qualifié
Hervé Ducret	Ouvrier qualifié
Jean-Paul Scheibler	Ouvrier qualifié
Christian Schneider	Ouvrier qualifié
Jacky Wanzenried	Ouvrier qualifié
Antonio Pizzillo	Ouvrier qualifié
Fernando Ribeiro	Ouvrier qualifié
Jean-Marcel Steinmann	Surveillant de la déchetterie de Flon-de-Vaux (TP)
Gilbert Gavillet	Surveillant de la déchetterie de Flon-de-Vaux(TP)
Marc Vuitel	Surveillant de la déchetterie de Flon-de-Vaux(TP)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Station d'épuration (STEP)

David Giannuzzi	Chef d'exploitation
Jean-Michel Terrin	Ouvrier qualifié
Patrick Bulliard	Ouvrier qualifié

Forêts et vignes

Alexis Carrel	Garde-forestier
Jean-Pierre Cochard	Forestier-bûcheron, chef d'équipe
Mike Ribotel	Forestier-bûcheron, chef d'équipe
Daniel Bühlmann	Vigneron-tâcheron

Services industriels

Yves Leumann	Chef de service
William Warpelin	Responsable d'exploitation
Arlette Imesch	Adjointe administrative (90%)
Valentin Conus	Électricien
Alessandra Croce	Secrétaire-comptable réceptionniste (60%)
Coralie Fontana	Secrétaire-comptable réceptionniste (40%)
Chantal Franco	Secrétaire (80%)
Dominique Losey	Secrétaire (90%)
Josiane Macherel	Secrétaire
Sylvain Birbaum	Électricien
Dominic Buehlmann	Dessinateur-technicien
Jorge Da Costa	Électricien
Hugo De Sousa Magalhaes	Monteur réseau eau et gaz
Jacky Defossé	Installateur sanitaire
François Ehrel	Opérateur SIT-SIG
Fabio La Rocca	Électricien
Julien Richard	Électricien
Carlo Spadanuda	Électricien
Domingos Seivas Ferreira	Électricien
Cédric Métraux	Électricien

Apprentis

La commune forme plusieurs apprentis dans différents métiers administratifs et techniques.

Maxime Rod	Apprenti employé de commerce 3ème année
Loan Richoz	Apprentie employée de commerce 1ère année
Margot Draiby	Apprentie employée de commerce 1ère année
Léa Siragusa	Apprentie employée de commerce 2ème année
Raphaël Brülhart	Apprenti employé de commerce 1ère année
Arnaud Seeger	Apprenti forestier-bûcheron, 3ème année

Tableau équivalent plein-temps (EPT) au 31 décembre 2020 (sans apprentis)

Conseil communal	0.2
Administration, informatique et communication	14.3
Concierges professionnels	8.2
Organistes, huissiers, aides-concierges	2.06
Bibliothèque communale	0.5
Aménagement du territoire et Bâtiments	5.80
Jeunesse et Cohésion sociale	5.79
Mobilité	1.2
Travaux et Domaines	28.7
Services industriels	19.4
Total	85.62

Cantines scolaires - Surveillance et service à temps partiels

Duruz Christiane, Responsable
Aguet Philippe
Antille Daniela
Arcoria Brigitte
Bottini Sophie
Debonneville Lysiane
Despraz Luciana

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Fischer Lucie

Isely Esther

Lassueur Corinne

Lasserre Valérie

Mazzoleni Dominique

Parra Maria-Dolores

Pasche Sabrina

Pasco Maria Elena

Plattet Jurate

Sandoz Véronique

Speranza Marie-José

Wanderley Shirley

Woodtli Gorett

Postes mis au concours

Au cours de l'année 2020, les annonces suivantes ont été publiées dans la presse ainsi que sur le site internet :

Postes*	Candidatures reçues	Candidats auditionnés
Délégué Jeunesse et Cohésion sociale	24	4
Forestier-bûcheron	10	2
Réceptionniste Greffe à 20 %	23	3
Adjoint administratif SI 80 à 90 %	35	3
Secrétaire comptable à 50 % la bourse	29	5
Technicien de projet aux SI	8	2
Apprenti forestier bûcheron (1 place)	10	3 (stages)
Agent d'exploitation à la voirie	73	6
Ouvrier d'exploitation de la station d'épuration	23	3
Apprentis employés de commerce (4 postes)	38	4 (stages)
Secrétaire à l'Office de la population à 90 %	45	7

Il a été répondu à une centaine d'offres spontanées (candidatures, demandes de stages ou recherches de places d'apprentissage).

*Postes ouverts tant aux hommes qu'aux femmes, le masculin est utilisé par souci de simplification.

Informatique

Introduction

L'année 2020 a été marquée par un projet de grande importance et un événement imprévu. Il s'agit de :

- La migration de 7 serveurs Windows 2008R2 suite à la fin du support de Microsoft pour cette version.
- La pandémie et de ses implications sur le fonctionnement de l'administration.

Projet de migration de 7 serveurs

Le support Microsoft du système d'exploitation Windows 2008R2, dont était équipée une partie des serveurs installés en 2013, a pris fin le 14 janvier 2020. Concrètement, il n'y a plus de mises à jour de sécurité régulières sur ces systèmes, ce qui les rend plus vulnérables et sensibles à des failles de sécurité.

- Les serveurs migrés sont les deux contrôleurs de domaine, le serveur d'impression, le serveur de fichier, le serveur antivirus, le serveur de mises à jour WSUS ainsi que le serveur de sauvegarde dont le logiciel a aussi été mis à niveau.

Pandémie

La survenue de la pandémie et du semi-confinement a contraint l'administration à modifier une partie de son fonctionnement afin de pouvoir continuer à apporter au maximum les services à la population. Au niveau informatique, il a fallu :

- Etablir des procédures de télétravail.
- Installer un système de double authentification (2FA) nécessaire afin d'augmenter le niveau de sécurité sur les serveurs d'applications qui sont aussi utilisés pour le télétravail.
- Equiper et aménager la salle Doret pour des séances téléphoniques qui permettent de garder les distances.
- Mettre en place des équipements et programmes d'audio et de vidéoconférences.
- Mettre en place le système de gestion des bons "Covid".

Autres projets d'informatique et de téléphonie

Outre les tâches de support aux utilisateurs et maintenance du matériel et logiciels, les tâches particulières suivantes ont été effectuées :

- Finalisation de la migration de la GED commencée en 2019.
- Informatisation des services de la mobilité, de la voirie, de la forêt et de la jeunesse.
- Migration du logiciel de la bibliothèque.
- Remplacement du plotter pour les services techniques.
- Installation d'un éclairage automatique dans le galetas du Château.
- Mise en place de lecteurs de QR codes à la bourse.
- Mise en place des firewalls pour le réseau des caméras du collège des Pâles et celui du Grand-Pont.
- Mise en place d'un système de programmeur de clés pour les services industriels avec boîtier de programmation à distance.
- Participation à la mise en place du réseau de chauffage urbain.
- Préparation matériel et tests préliminaires d'une liaison sans fil point à point entre le Château et la bibliothèque communale.
- Préparation à la migration des postes de travail de Windows 7 à Windows 10.
- Remplacement d'un serveur d'application qui tournait sous Windows 7 par un nouveau sous Windows Serveur 2016.
- Téléphonie : changement d'opérateur pour les appels vers les mobiles (VoipCheap).
- Etat des lieux et assainissement des abonnements de téléphonie mobile, étude et comparatifs en vue d'un changement éventuel d'opérateur.
- Mise en place d'un "plan catastrophe" de la téléphonie afin de pouvoir la déplacer hors des murs du Château en cas d'urgence (catastrophes, épidémies, ...).
- Téléphonie : mise en place des fonctions de "Chuchotement" pour la supervision des apprentis lors de la prise en main d'appels téléphoniques externes.
- Préparation d'une solution de secours en cas de panne de la liaison du FAI utilisé pour la téléphonie IP qui permet d'utiliser un autre fournisseur après une petite modification sur le firewall principal.
- Suite à l'annonce de Swisscom de la mise hors service du réseau 2G à partir du 26 janvier 2021, il a fallu faire un état des lieux des appareils concernés (capteurs d'alarmes, compteurs, modems, terminaux de paiements, etc.) et procéder à leur remplacement si nécessaire.

Tourisme

Le point d'information touristique de Lutry (Point I) est ouvert 365 jours par an. Comme partout ailleurs, le point d'information touristique de Lutry a été impacté sur l'année 2020 en raison de la crise sanitaire actuelle. Une baisse d'affluence touristique a de ce fait été observée. Il y a donc eu moins de demandes de renseignements et moins de brochures et dépliants sur la région ont été remis.

Le point d'information touristique de Lutry a pu rester ouvert durant toute l'année grâce à la réorganisation et au réaménagement de la structure pour permettre de continuer la vente ainsi que d'être disponible pour répondre aux demandes de renseignements, tout en respectant les directives de l'office fédéral de la santé publique.

Le point d'information touristique s'occupe également de prendre les réservations pour les concerts Bach et de renseigner les clients à ce sujet. Malheureusement, la plupart des concerts Bach ont été annulés à partir de mi-mars jusqu'à la fin de l'année 2020 en raison de la pandémie. En effet, seulement trois concerts ont eu lieu sur la saison 2019 – 2020 au lieu de 12 concerts initialement prévus.

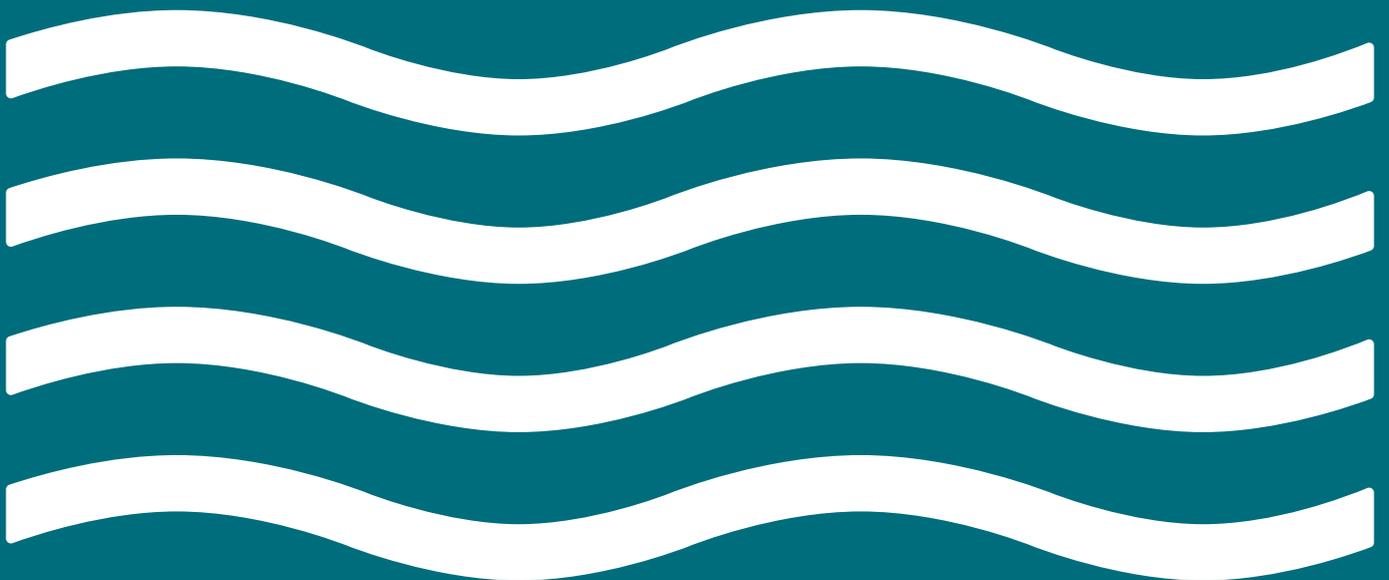
Outre les nombreuses brochures et dépliants à disposition des touristes et habitants, il est possible d'acquérir des billets pour le Lavaux Express qui a son propre guichet (un peu plus de 4'800 passagers ont pris le train au départ de Lutry en 2020, chiffre nettement plus bas par rapport aux années précédentes). Le guichet du Lavaux Express a été déplacé et se situe désormais sur le côté droit du point d'information touristique. Cela a permis de gagner en espace et en autonomie tant pour le Point I que pour le Lavaux Express. Cependant, il a été constaté que la signalétique n'est pas assez claire car de nombreux clients du Lavaux Express viennent encore aux guichets du Point I pour l'achat de leur billet.

Une très bonne collaboration continue d'être maintenue avec Lausanne-Tourisme et Montreux-Vevey Riviera Lavaux Tourisme ainsi qu'avec les divers points d'information touristique. En début de saison, une séance d'information a à nouveau été organisée pour tout le personnel travaillant au Point I. Cette séance visait à améliorer la qualité du service qu'offre le personnel du Point I car il est nécessaire d'être conscient de l'importance qu'a l'image d'un point d'information sur une commune ou plus largement une région.





Affaires sociales, Jeunesse et Culture



Préambule

Le service Affaires sociales, Jeunesse et Culture propose un ensemble de services à la population. Ce service ayant la particularité de ne pas disposer de chef de service, une partie des missions sont assumées par des partenaires externes, les autres sont gérées à l'interne par des intervenants rémunérés à l'heure et/ou par le nouveau Délégué à la jeunesse et à la cohésion sociale, engagé au 1er juin. Perturbée par la Covid-19, l'année 2020 aura été exceptionnelle en tous points.

L'objet du présent rapport est de :

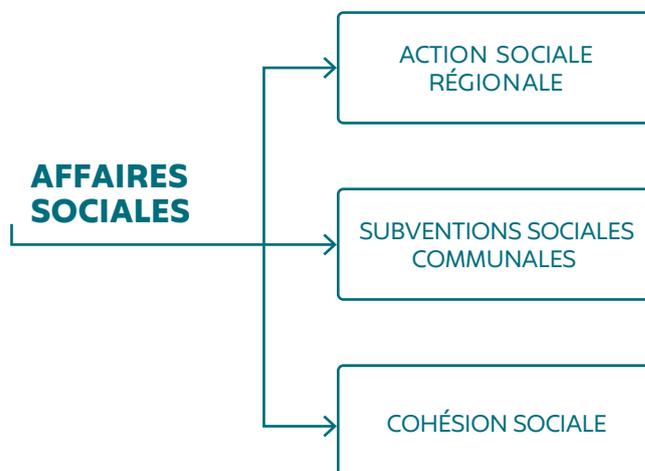
- Rappeler les missions du dicastère ;
- Présenter les modalités opératoires ;
- Détailler les activités réalisées en 2020 ;
- Renseigner sur l'impact de la situation sanitaire ;
- Tirer des perspectives pour les années à venir.

AFFAIRES SOCIALES

Mission

- Soutenir les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques, d'intégration ou atteintes dans leur santé.
- Promouvoir l'implication des habitants, développer et maintenir une mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle.

Organisation générale et ressources



Ressources internes

Mandat/Mission	Nom	Statut	%
Subventions communales			
Suivi des subventions (Aide au logement, frais orthodontiques)	V. Crespo	Secrétaire – Registre civique	12
Subventions à des associations et fondations à but social	G. Croisier	Secrétaire municipal adjoint	10
Subventions Transport handicap	G. Croisier		
Donation Krisché (suivi des demandes, séances, PV)	G. Croisier		
Français en jeu	G. Croisier		
Cohésion sociale			
Croisière des aînés			1
Midi ensemble au bistrot	C. Jost	Bénévole	2
Café des enfants	J. Plattet	Bénévole	10
Total			35

Ressources externes

Mandat/mission	Prestataire/partenaire
Action sociale régionale	
Octroi Revenu d'insertion (RI), appui social, conseils, orientation, mesures d'insertion et renseignements, subsides assurance maladie, allocations etc.	Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) de l'Est Lausannois – Oron-Lavaux (14 communes dont Lutry) composée du Centre social régional CSR et de l' Agence d'assurance sociales AAS.
Cohésion sociale	
Coordination des Quartiers Solidaires	Pro Senectute Vaud, Unité Habitat et travail social communautaire
Animation de la vie locale (Marché du samedi, Pâques à Lutry, Luminions, Vide dressing, Patinoire)	Société de Développement de Lutry (SDL)
Organisation de la Fête des vendanges	Association de la Fête des vendanges

Action sociale régionale

Les affaires sociales sont traitées en externe par Association régionale pour l'action sociale (ARAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux laquelle regroupe le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'Assurances Sociales (AAS).

Pour 2019, la participation communale à la facture sociale se montait à CHF 20'721'621. Les chiffres de 2020 ne sont pas encore disponibles.

Pour rappel, la facture sociale, se compose du coût de différents régimes sociaux suivants :

- Les prestations complémentaires à l'AVS/ AI et l'aide aux personnes en EMS
- Les subsides aux primes de l'assurance maladie
- Le revenu d'insertion (aide sociale) et la participation cantonale à l'assurance chômage
- Les subventions et aides aux personnes en situation de handicap
- Les prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Les bourses d'études et d'apprentissage

La mission principale du CSR est d'octroyer une aide financière sous conditions, ceci dans le cadre du Revenu d'insertion (RI) et d'apporter un appui social aux personnes dans le besoin en vue de leur autonomie.

Des outils sont mis à disposition par le Canton en vue de l'insertion et de l'autonomisation des bénéficiaires du RI. Il s'agit principalement de mesures visant l'insertion socio-professionnelle, le maintien des liens sociaux et des mesures visant la formation professionnelle des jeunes adultes non formés.

Depuis le mois de juillet 2020, dans le cadre de leur insertion professionnelle, les bénéficiaires du RI, qui ne touchent pas les indemnités de chômage, ne sont plus orientés vers l'Office régional de placement (ORP) de Pully mais vers l'unité commune de Lausanne. Ceci fait suite aux décisions politiques cantonales.

La Commune de Lutry reçoit trimestriellement les statistiques relatives aux bénéficiaires RI. Durant l'année 2020, le nombre de dossiers RI était de 97. Ce qui représente environ 0.94 % de la population totale.

L'ARAS couvre aussi les activités des Agences d'assurances sociales (AAS) qui ont pour mission de renseigner et d'orienter la population de notre région sur toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales (AVS, assurance maladie, AI, PC, etc.).

Les informations complémentaires relatives aux activités du CSR et des AAS figurent dans le rapport d'activité de l'ARAS mis à la disposition de la Municipalité. Par ailleurs, le site Internet (www.arasoronlavaux.ch) présente aussi passablement d'informations sur la région et sur les activités qui y sont déployées.

Les prestations financières allouées aux bénéficiaires dans le cadre du RI ainsi que les frais de fonctionnement du CSR sont intégralement couverts par le Canton, ceci dans le cadre de la facture sociale.

La participation communale concernant les frais de fonctionnement des agences d'assurances sociales (AAS) se monte à CHF 166'000 en 2020 contre CHF 151'510 en 2019.

Subventions sociales communales

La commune dispose d'un dispositif d'action sociale propre, complémentaire au dispositif régional au travers de cinq catégories de subventions :

- Aide individuelle au logement (AIL) ;
- Subventions pour frais orthodontiques ;
- Subvention Transport Handicap ;
- Soutien à des associations/fondations sociales ;
- Soutiens spécifiques au travers de la Donation Krisché.

Pour 2020, les résultats sont les suivants :

Aide individuelle au logement (AIL)

	2019	2020
Demandes d'aide individuelle au logement	26	30
Bénéficiaires	7	20
Aides refusées	12	10
Aides non reconduites	5	7
Montant total des aides cantonales et communales (en CHF)	14'579	29'488
Montant à charge de la Commune de Lutry (en CHF)	7'787	15'942

Subventions pour frais orthodontiques

En 2020, la participation communale aux frais orthodontiques pour les enfants en âge scolaire s'est élevée à CHF 8'772. 9 enfants en ont bénéficié.

Transport handicap et bons pour personnes à mobilité réduite : En 2020, le service de Transport handicap a effectué 672 courses pour un total de 89 utilisateurs.

Le nombre de courses effectuées en partenariat avec THV et Taxis Services en 2020 s'est élevé à 960 pour 48 utilisateurs. La subvention communale se chiffre à CHF 34'493.

Subventions à des institutions sociales privées

- Amis de l'Ecole de Mémise
- Service bénévole Paudex, Pully, Belmont, Lutry,
- Insieme Vaud pour les parents et personnes concernées par le handicap
- Fondation ProXy
- A la Vista Lausanne
- Fondation Téléthon.
- Français en Jeu.

Des subventions d'un montant inférieur à CHF 1'000 sont versées de façon ponctuelle en faveur de diverses associations caritatives.

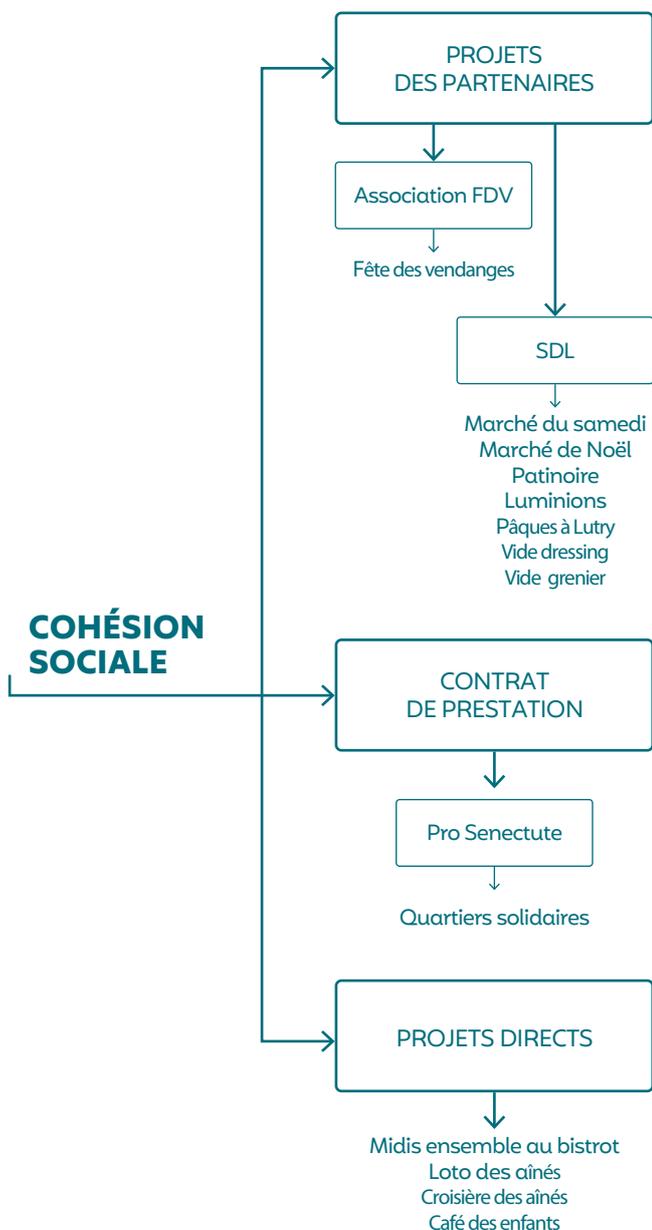
Donation Anna Krisché, subventions spécifiques

En 2020, la Donation Anna Krisché a octroyé une aide de CHF 2'295 en faveur d'une famille pour suivre les cours de musique du CLEM pour les enfants.

Elle a versé CHF 10'000 à la Colonie de Vacances de Lutry pour la rénovation du chalet des Mosses.

Cohésion sociale

La solidarité est une condition essentielle au bon fonctionnement et à la pérennité d'une société. La cohésion sociale et la participation de tous les groupes sociaux et de tous les quartiers à la vie économique, politique et sociale sont donc particulièrement importantes pour un développement durable. La Commune de Lutry et ses partenaires mettent sur pied un panel varié d'activités et d'événements permettant à la population de se rencontrer et de partager des moments conviviaux. Un focus spécifique est porté sur le bien-être des personnes du troisième âge.



Projets des partenaires

Subventionnée par la commune, la Société de Développement de Lutry (SDL) est un acteur clé de la cohésion sociale proposant tout au long de l'année des événements conviviaux et rassembleurs, présentés ci-après.

Patinoire de Lutry

Chaque année, la Commune de Lutry, dans le cadre idyllique du terrain de Beach Volley, une patinoire d'une surface de 360 m² du 30 novembre au 1er mars. Son exploitation est confiée à la SDL. En 2020, la patinoire a été ouverte de janvier à mars (fin de saison 19-20). En raison de la situation sanitaire, l'édition 20-21 a subi un report de la date d'ouverture du 1er au 15 décembre. Par la suite, fermeture de la buvette le 27 décembre. Et ouverture partielle, pour les moins de 16 ans hors temps scolaire les mercredis après-midi, samedis et dimanches.

Marché du samedi

En 2020, La société la SDL, en collaboration avec la municipalité a décidé de donner un nouvel élan au marché hebdomadaire du samedi situé dans le bourg. Elle a confié son organisation à la société les Tontons SA avant de reprendre les rênes à l'automne. La nouvelle voilure réunit plus de 20 exposants, met à l'honneur les vignerons de la commune et propose une petite animation musicale chaque samedi. Le concept fait mouche, le public apprécie et aura été au rendez-vous toute l'année.

Pâqu'à Lutry

Chasse aux œufs à travers le bourg (1'500 œufs cachés), omelette géante et diverses animations. Prévue de 09h00 à 15h00 avec les inscriptions confirmées d'une centaine d'enfants et de leurs parents, l'édition 2020 prévue le samedi 4 avril n'a pas eu lieu en raison de la Covid-19.

Vide grenier

Manifestation réservée aux habitants de Lutry qui tout au long de cette journée vont troquer, vendre les trésors de leurs caves et greniers, les vides greniers de mai et octobre peuvent compter jusqu'à 100 exposants. Pour cause de Covid-19, ils n'ont pu avoir lieu en 2020.

Vide dressing

Être à la mode et consommer différemment. Composé de 35 stands tenus par des particuliers le vide dressing se déroule sur les quais du vieux port de Lutry de 9h00 à 17h00. En 2020, le vide dressing de juin a pu se réaliser et a fait un carton plein. Celui de septembre a été annulé pour cause de Covid-19.

Cortège des lumignons

Chaque année en novembre, une centaine d'enfants et de parents décorent une rave, l'évident, logent une bougie à l'intérieur avant de défiler en cortège dans les ruelles du bourg et de se retrouver dans la cour du Château autour du verre de l'amitié. En raison de la Covid-19, l'édition 2020, prévue le 4 novembre, n'a pas eu lieu.

Marché de Noël

Le marché de Noël qui fait vibrer le bourg et qui attire chaque année de nombreux exposants (une centaine) et visiteurs prévus cette année le 13 décembre a été annulé du fait de la situation sanitaire. Les commerces du bourg ont reçu l'autorisation d'ouvrir ce dimanche-là.

Fête des vendanges

Événement festif phare et plus grande manifestation communale, la Fête des vendanges réunit chaque année jusqu'à 30'000 personnes durant le dernier week-end de septembre dans le bourg de Lutry. Elle a pour objectif de célébrer le vin et le terroir, tout en récoltant des fonds pour la colonie de vacances de Lutry. La Fête, c'est un village ou plutôt une ville entière qui se démène pendant une dizaine de mois par an pour organiser une des dernières Fête des vendanges de Suisse. La Fête, c'est 300 bénévoles. Créée en 1946 la manifestation a su évoluer avec son temps, tout en conservant ses traditions, tel que le cortège des enfants le dimanche.

La Fête des vendanges est pilotée par un comité d'organisation bénévole. La Commune de Lutry soutient cette manifestation en services (Police Lavaux, Voirie, SI).

Prévue du 25 au 27 septembre, l'édition 2020, 74e du nom, a été annulée.

Contrat de prestation

Quartiers Solidaires

Pour rappel, suite au diagnostic communautaire, la Commune de Lutry a validé la mise en œuvre d'un « Quartier Solidaire » de trois ans – du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021 – sur l'ensemble du territoire communal.

Construit en plusieurs étapes, ce projet est accompagné par deux professionnelles de l'unité Habitat et travail social communautaire de Pro Senectute Vaud, Sylvie Guillaume-Boeckle, chargée de projet communautaire à 70 %, et Maude Rampazzo, assistante de projet communautaire à 50 %. Dès octobre 2020, Mikaël Chappatte, stagiaire à 50 %, renforce l'équipe. Le présent rapport décrit la phase d'émergence qui s'est déroulée du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020. Conformément à la méthodologie, le « Quartier Solidaire » (QS) de Lutry a été porté par le groupe habitants (GH) et par le groupe ressources (GR).

Les objectifs principaux de cette phase sont de :

- Développer le projet et consolider son identité, ceci en mettant en place des activités plus ambitieuses ou nécessitant plus de ressources et en organisant la coordination de ces activités en faisant évoluer le GH de groupe de réflexion à groupe de coordination.
- Développer des partenariats externes, par exemple en lançant des projets impliquant d'autres publics ou d'autres institutions.

Outre les trois professionnels en charge du pilotage le projet, le dispositif « Quartier Solidaire » s'appuie sur deux entités :

- Le Groupe Habitants (GH)
 - Constitué d'une trentaine de Lutrien-ne-s de 55 ans et plus.
- Le Groupe Ressources (GR)
 - Regroupe 11 représentants d'associations et de services actifs auprès des seniors.

En 2020, in travail de fond sur l'identité du Groupe Ressource (GR) a pu être mené au travers des débats autour du nom du groupe et des aménagements du local de la Péraulaz 3. Après plusieurs réflexions sur les valeurs qu'ils souhaitent porter, les habitants ont adopté le nom « Lutry EnVie » pour leur groupe. Ils réfléchissent également à un logo pour le représenter. En parallèle, le groupe s'est approprié le local mis à disposition par la commune à Corsy.

AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET CULTURE

De manière générale, les habitant-e-s ont été proactifs et le projet a grandi. Au total, 37 rencontres de travail et 78 événements festifs ou conviviaux ont été organisés.

Activités régulières	Détail
Café-rencontre	Ce rendez-vous hebdomadaire a lieu en alternance dans le bourg et au local de Corsy les mercredis matin, avec en moyenne 25 participants. Durant l'été, ils ont eu lieu sur les terrasses du Restaurant Terra Rossa et du Café de la Tour.
Jeux	Un mardi après-midi par mois, une dizaine de seniors se retrouvent au local de la Péraulaz pour découvrir de nouveaux jeux de société.
Groupe marche	Des marches mensuelles en Suisse romande tous les premiers lundis du mois de mars à novembre rassemblent une trentaine de participants.
Sorties aux bains thermaux	Pour remplacer les sorties marche, le groupe propose des excursions aux bains pendant l'hiver. Elles n'ont pas pu reprendre en automne.
Vélo	Des sorties à vélo sont organisées par beau temps dans la belle saison. En 2020, cette activité a été suspendue à cause des mesures sanitaires.
Cyber-café	Un vendredi par mois, plusieurs bénévoles du GH se mettent à disposition d'une dizaine de seniors qui ont des questions ou des problèmes avec leurs ordinateurs, tablettes ou téléphones.
Visite d'exposition	Chaque trimestre, une visite guidée d'un musée ou d'une exposition est organisée, réunissant une trentaine de participant-e-s. En 2020, un film sur un peintre a été projeté en collaboration avec le Club des Aînés de Belmont.
English conversation	Sous l'impulsion d'une senior anglophone, un groupe de 5 habitantes se retrouve un lundi sur trois dans un café du Bourg. Le groupe s'est beaucoup agrandi et souhaite se dédoubler.
Café lecture	Une fois par mois, 8 à 10 seniors se retrouvent au Café de la gare de la Conversion pour parler des livres qu'ils ont appréciés et les échanger. L'ambiance est très conviviale.
Cours de suisse-allemand	Une participante du GH a proposé de lancer un cours de suisse-allemand destiné aux personnes parlant déjà allemand.
Cours de relaxation	Un cours de relaxation est proposé par une professionnelle un mardi sur deux au local de Corsy. Le cours est complet et la monitrice envisage de dédoubler le cours.
Prix Chronos	Les seniors du GH participent à ce prix littéraire intergénérationnel en collaboration avec une classe de Lutry. Cette activité a été maintenue par groupe de 5 personnes.

COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et ses périodes de restrictions. L'interdiction des manifestations et des rencontres en groupe a fortement impacté les activités des QS. Cependant, des alternatives ont pu être mises en place par les animatrices et par les habitant-e-s.

Lors du premier semi-confinement, toutes les activités ont dû être suspendues. Cependant le café-rencontre du mercredi a été transformé en réseau téléphonique réunissant une huitantaine de participants. En parallèle, les professionnelles de Pro Senectute, aidées de leurs collègues, ont téléphoné aux seniors de la commune qui avaient déjà participé au projet ou qui avaient plus de 75 ans pour connaître leurs besoins et les orienter en cas de nécessité vers le service de livraison de la commune ou d'autres bénévoles. Au total environ 760 appels ont été passés. Les personnes qui le souhaitaient ont été ajoutées à la liste du café-rencontre par téléphone et des tandems ont été formés avec des membres du GH pour ceux qui se sentaient seuls.

Avec la levée des mesures strictes au printemps, les séances du GH et l'ensemble des activités ont repris de juin à octobre.

En novembre, avec le retour des mesures sanitaires, les activités usuelles du projet ont été mises en pause. Pour conserver des espaces de rencontre et d'échange pour les seniors qui en ressentiraient le besoin, les animatrices ont créé des permanence-café quatre fois par semaine durant deux heures dans le respect des règles sanitaires.

Groupes de travail spécifique

Détail

Environnement	Ce groupe de travail, constitué de 7 seniors, se donne pour objectif de mettre en place des actions en faveur de l'environnement au niveau local. En 2020, le groupe avait prévu de nombreux évènements, dont la majorité a malheureusement été annulée. Une matinée de la biodiversité a tout de même eu lieu au jardin géré par la Fondation Ellis Elliot.
Entraide	Suite au forum de novembre 2019, le nombre de participants du groupe entraide a quasiment triplé. L'objectif du réseau est de mettre en lien les personnes qui ont besoin d'un coup de main ponctuel avec des personnes qui sont prêtes à aider. Une liste de bénévoles est actualisée mensuellement. L'assistante sociale du CMS est impliquée et sert de relais.
Mobilité	La balade diagnostique prévue au printemps 2020 à Corsy a été annulée.
Film	Le forum de 2020 n'a pas pu avoir lieu. La promotion du QS et de ses activités n'a pas pu être faite. À la place, le GH a décidé de faire un film promotionnel de ses activités. Il sera tourné dès que les activités reprendront.

En parallèle, des habitantes ont mis sur pied un projet d'échange de livres, CD et films. Ces échanges permettent de maintenir des liens grâce à des contacts individuels. Les personnes intéressées sont informées des titres en circulation par une newsletter.

PERSPECTIVES 2021

En décembre 2020, le « Quartier Solidaire » de Lutry aurait dû entrer dans la phase de l'autonomisation. L'objectif de cette dernière année est de préparer le groupe au départ des professionnelles de Pro Senectute Vaud en créant une structure qui prendra le relais. Organisée en plusieurs moments-clés, cette étape permet d'assurer la pérennité des activités et des groupes mis en place et de formaliser les collaborations futures avec les autres acteurs locaux (commune, paroisse, autres associations).

Au vu de la situation sanitaire, cette phase n'a pas pu être démarrée comme prévu. Pour remédier à cette situation, Pro Senectute Vaud prolonge le projet à ses propres frais de 6 mois. L'autonomisation démarre donc en juin 2021, laissant ainsi le temps au groupe de reprendre les différentes activités si la situation le permet.

Malgré ce retard, nous constatons que la volonté des habitant.e.s de s'impliquer dans le projet et leur dynamisme sont toujours bien présents et permettent d'envisager l'autonomisation de manière positive.

Projets directs

Midi ensemble au bistrot

En 2020, dû à la pandémie, les repas pour les seniors de Lutry ont été suspendus dès fin février. Tous les quinze jours, au restaurant du Rivage, 16 à 18 personnes se rencontraient avec beaucoup de plaisir autour d'un délicieux repas.

Loto des aînés

En raison de la Covid-19, le loto des aînés n'a pas eu lieu.

Croisières

Les traditionnelles croisières en faveur des Aînés de Lutry, prévues les 2 et 9 septembre 2020 et qui devaient réunir environ 800 passagers pour une demi-journée de navigation sur le lac Léman, n'ont pas pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Café des enfants

Café des enfants (ancien nom : Café d'accueil) est un projet lancé il y a 16 ans par Mme Anne-Lise Parisod et géré par Mmes Anna Sancho Lisivkova et Juraté Plattet depuis 2019. L'accueil a lieu tous les mercredis de 9h30 à 11h30 (hors les vacances scolaires) à la Cure du Temple. Celui-ci a pour but principal d'assurer une permanence avec des activités ludiques pour les enfants et de permettre aux parents de profiter d'un café, d'un thé ou autre tout en profitant de la convivialité assurée par les animatrices et les autres participants.

RÉALISATIONS 2020

En période hors Covid-19, l'accueil recevait - en 2019 - début 2020, entre 10 à 15 personnes à chaque ouverture (enfants et parents compris). Majoritairement, ce sont des mères (expatriées) qui profitent d'y venir pour socialiser tout en permettant à leurs enfants de s'amuser pendant une ou deux heures. Le Café des enfants a été reconnu par plusieurs participants comme étant un facteur important d'intégration pour les nouveaux arrivants dans la commune. L'accueil « bas seuil » proposé, n'est pas payant et permet à tous de pouvoir y participer, ce qui est très apprécié. Le groupe WhatsApp du Café permet aux participants (60 personnes environ) rester en contact et partager les informations concernant les activités, les événements pour les enfants dans la région.

COVID-19

L'accueil a été fermé durant le premier semi-confinement (du 15 mars au 15 juin). Ensuite, l'accueil a rouvert juste avant les vacances d'été (de mi-juin à juillet). Dès la rentrée scolaire d'août 2020, les ouvertures ont repris normalement jusqu'aux nouvelles restrictions sanitaires d'octobre. Dès novembre et jusqu'à la fin d'année, le café est resté fermé.

Missions

- Soutenir le développement harmonieux des enfants et des jeunes ;
- Encourager leur participation à la vie publique (vie politique et sociale) ;
- Les protéger dans les situations où cela est nécessaire notamment en développant en leur faveur des mesures de prévention appropriées.

Organisation générale et ressources

Partenaires

En termes de politique jeunesse, la commune fonctionne en partenariat avec trois acteurs clés que sont les écoles (EPS Lutry), la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ) et les sociétés locales. Outre l'activité en garderie ou en UAPE, les 5 sites scolaires propriétés communales - terrain et bâtiment - sont les principaux lieux d'intervention. Au niveau consultatif, la commune peut s'appuyer sur le Conseil d'établissement (CET) et sur les groupes de travail des Assises de la Jeunesse. D'autres prestataires complètent le dispositif, au besoin.

Les écoles (EPS)

Les enfants résidant à Lutry peuvent accomplir toute leur scolarité obligatoire sur le territoire de la commune. Jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, les enfants sont accueillis dans l'un des cinq collèges répartis sur tout le territoire de Lutry. Dans la mesure du possible, ils sont enclassés dans l'établissement le plus proche du domicile. Un service de transport scolaire gratuit emmène les enfants de la maison jusqu'à l'école et retour. Il assure aussi les éventuels déplacements entre les différents sites durant les heures de classe.

- Collège du Grand-Pont (niveaux de 1 à 6)
- Collège des Pâles (niveaux de 7 à 8)
- Collège de Savuit (niveaux de 1 à 4)
- Collège de Corsy (niveaux de 1 à 6)
- Collège de La Croix-sur-Lutry (niveaux de 7 à 11)

901 élèves sont enclassés à Lutry. L'EPS compte une centaine de collaborateurs-trices, dont les enseignant.e.s, les assistant.e.s à l'intégration, les remplaçant.e.s de longue durée ainsi que le personnel administratif.

La fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse (FSEJ)

La fondation a pour but de gérer les structures d'accueil de jour publiques situées sur la commune de Lutry dans un environnement convivial disposant pour ce faire de deux garderies et de trois Unités d'accueil pour écolier (UAPE). La FSEJ compte une cinquantaine de collaborateurs (41 EPT).

Les sociétés locales

Lutry peut s'appuyer sur l'investissement de 41 sociétés locales, associations de bénévoles investis sur le territoire communal. La moitié d'entre elles proposent des activités à la jeunesse.



Atelier Tout près d'chez moi au centre aéré - Août 2020

Le Conseil d'établissement

Au niveau consultatif, la commune peut compter sur le Conseil d'établissement (CET) lequel permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement scolaire et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Il est composé de 16 membres divisés en 4 groupes issus à parts égales des parents d'élèves fréquentant l'établissement scolaire de Lutry, des représentants des milieux des associations et des sociétés locales, des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire et des représentants des autorités locales. Le Conseil d'établissement exerce les compétences définies dans la loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application mais il exerce en outre les compétences suivantes :

- Donne un avis et propose des mesures aux autorités exécutives communales en matière de cantines scolaires, d'accueils d'enfants, de devoirs surveillés, des transports scolaires ;
- Peut se prononcer sur la politique générale en matière de camps, courses et voyages.

La durée du mandat est de 5 ans renouvelable et débute le 1er janvier suivant les élections communales et se termine le 30 juin de l'année des élections communales suivantes.

Covid-19

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises au lieu de 5 initialement prévues en raison de la situation sanitaire. Les points suivants ont notamment été discutés.

- Le questionnaire "Forum des élèves" ;
- L'attribution du 2e ½ jour de congé selon Art 25b du Règlement du CET ;
- L'enseignement à distance adapté à la période Covid-19 ;
- Le CET a également reçu le Délégué à la jeunesse.

Les Assises de la Jeunesse

En novembre 2020, la commune a souhaité réunir les différents acteurs communaux intervenant en faveur de la jeunesse en six groupes de réflexion dont la mission est définie ci-dessous.

1) Groupe « Offre socioculturelle »

- Faire l'inventaire de l'offre « artistique » adressée à la jeunesse lutryenne ;
- Imaginer un festival, ou un « mois des créations » permettant de mettre en avant les créations des jeunes et les associations et institutions actives dans ce domaine.

2) Groupe « Centre Aéré Communal »

- Faire le bilan de la première édition ;
- Fixer les grandes lignes de l'édition 2021 (dates, concepts, etc.).

3) Groupe « prestations et activités parascolaires »

- Harmoniser les modalités d'inscription en début d'année scolaire ;
- Identifier des possibles projets communs.

4) Groupe « Offre d'activités sportives »

- Faire le tour des besoins de chacun et regarder comment harmoniser les pratiques (utilisation des salles de sport, rangement du matériel, achat de matériel en commun, etc.) ;
- Imaginer un « grand » événement sportif à agender en 2021 et mélangeant les différentes disciplines proposées sur la commune.

5) Groupe « Maison de jeunes pour les 12-15 ans »

- Identifier des acteurs susceptibles d'accompagner les jeunes dans la mise en place d'un lieu d'accueil ;
- Penser la coordination du lieu et fixer les lignes directrices de sa politique d'accueil.

6) Groupe « Solidarité, citoyenneté, engagement pour la communauté »

- Réunir des acteurs soucieux d'offrir des opportunités d'engagement citoyen aux jeunes et recenser les structures lutryennes ou individus investis dans ces champs d'intervention ;
- Identifier des activités d'intérêt général et attractives à proposer aux jeunes ;
- Penser un événement annuel « citoyen ».

Réalisation 2020

Entre 15 et 30 personnes se sont inscrites pour participer à ces ateliers, lesquels ont dû être reportés pour cause de la situation sanitaire.

Perspectives 2021

- Activer les groupes de travail des Assises de la Jeunesse en avril-mai ;
- Mettre en place le Réseau Jeunesse Lutry, groupe de travail opérationnel représentant les écoles, l'APOL, la FSEJ et la commune, se réunissant une fois par mois et visant, entre autres à :
 - Aborder les problématiques courantes concernant les jeunes (problèmes de groupe ou individuels) de manière systémique,
 - Améliorer les capacités de réaction.

Population cible

1'803 enfants et jeunes âgés de 1 mois à 16 ans résident dans la commune dont 1'159 en âge scolaire. 78 % de ces derniers sont scolarisés dans les écoles de Lutry confirmant l'importance d'une relation de collaboration de qualité entre la commune et l'EPS Lutry dans le cadre de la mise en place d'une politique de la jeunesse.



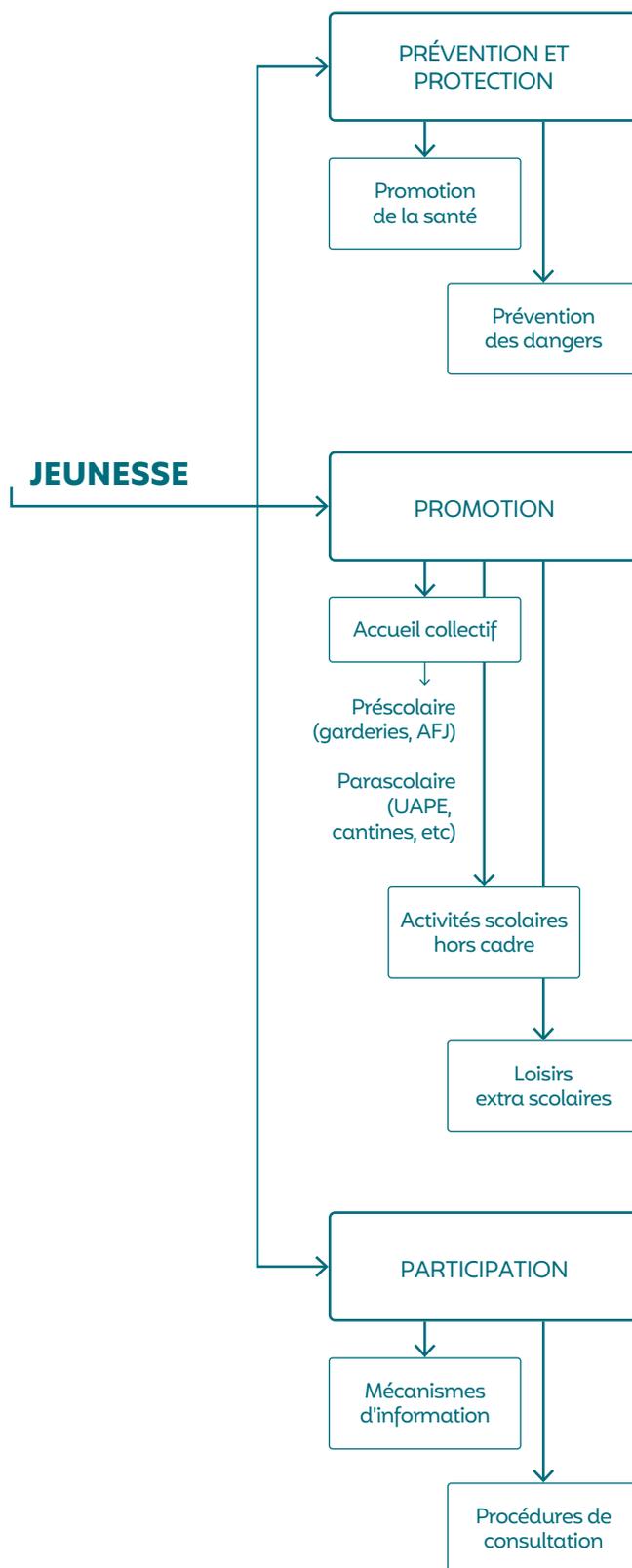
Atelier Folle Semaine au centre aéré - Août 2020

Statistique des enfants résidents à Lutry et en âge d'être scolarisés

Année de naissance	Degré scolaire	Age en 2021	Nombre d'enfants résidents à Lutry	Nombre d'enfants scolarisés à l'EPS
du 01.08.15 au 31.07.16	1P	5/6	90	77
du 01.08.14 au 31.07.15	2P	6/7	118	98
du 01.08.13 au 31.07.14	3P	7/8	95	74
du 01.08.12 au 31.07.13	4P	8/9	119	90
du 01.08.11 au 31.07.12	5P	9/10	95	85
du 01.08.10 au 31.07.11	6P	10/11	100	70
du 01.08.09 au 31.07.10	7P	11/12	111	87
du 01.07.08 au 31.07.09	8P	12/13	106	72
du 01.07.07 au 30.06.08	9S	13/14	111	78
du 01.07.06 au 30.06.07	10S	14/15	123	86
du 01.07.05 au 30.06.06	11S	15/16	91	84
Total			1'159	901

Organisation courante

En Suisse, les trois piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse sont **la Protection et la Prévention, l'Encouragement et la Promotion et la Participation**, conformément au rapport stratégique du Conseil fédéral « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse » de 2008 et à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989. Le présent rapport classe déjà les réalisations 2020 dans cette logique des trois piliers.



Ressources internes

Mandat/Mission	Statut	Nom	NB	%
Délégation à la jeunesse				
Conception d'une politique de la jeunesse et supervision des activités jeunesse communales	Délégué Jeunesse et Cohésion sociale	Y. Cochand	1	60
Loisirs extra scolaires				
Administration du Passeport Vacances	Secrétaire – resp. Registre civique	V. Crespo	1	2
Accueil collectif parascolaire				
Administration des cantines, inscription des élèves, commande des repas, facturation	Administratrice des cantines	Ch. Duruz	1	20
Gestion courant des cantines	Responsables des cantines	Intervenants	4	133
Service des repas et surveillance des élèves	Personnel des cantines	Intervenants	15	533
Appui au personnel, service des repas	Bénévoles cantines	Bénévoles	16	38
Surveillance des devoirs	Surveillants	Intervenants	14	45
Animation de l'espace élèves (La Croix)	Intervenant	Intervenant	1	10
Animation des périodes de sport facultatif	Animateurs sport	Intervenants	10	38
			63	Env. 8,7 postes EPT

Prestataires/partenaires externes

Mandat/Mission	Nom
Prévention et protection	
Mise en place d'une politique de prévention des dangers et de promotion de la santé	Ecoles primaires et secondaires de Lutry (EPS)
Participation	
Harmonisation des rapports entre l'école, les parents, les institutions spécialisées et le politique	Conseil d'Etablissement
Accueil collectif	
Gestion des deux garderies et des trois UAPE communales	Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse (FSEJ)
Gestion de l'accueil familial de jour	Structure d'accueil familial de jour (AFJ)
Activités scolaires hors cadre	
Organisation de sorties scolaires, sportives ou culturelles, résidentielles ou non	Ecoles primaires et secondaires de Lutry (EPS)
Loisirs extras scolaire	
Proposer des cours d'étude de la musique	Cercle lémanique d'études musicales (CLEM)
Proposer des semaines de camps de vacances en été et en automne	Colonie des Mosses
Ouvrir la salle de sport des Pâles à la jeunesse autour d'une offre multisport de novembre à mars	Open Sunday, Fondation Idée Sport
Proposer des semaines de Centres Aérés sur la commune en juillet	Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR)
Autres prestations	
Planifier et coordonner l'offre de transports scolaires	Microgis
Assurer le transport des élèves	Dumas Transports Lutry SA
Préparer et livrer les repas destinés aux cantines scolaires	Concordance

Protection et Prévention

Au sens de la Loi sur la Protection des mineurs, la prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif concerne l'ensemble de mesures prises et développées pour les familles en général et les familles vivant en contexte de vulnérabilité. La prévention vise à empêcher ou réduire la mise en danger des enfants et des jeunes. A Lutry actuellement, l'effort de prévention - protection passe par l'école.

Dans le cadre de l'école, les mesures de prévention ont pour ambition de lutter contre les facteurs socio-éducatifs péjorants l'insertion scolaire des enfants, de maintenir au sein du milieu scolaire les conditions favorables à leur développement. Les

mesures de prévention en milieu scolaire sont constituées, entre autres, des médiateurs en milieu scolaire. La démarche s'ancre sur un principe de repérage précoce des situations de vulnérabilité dans le but d'intervenir en amont des situations complexes, comme de renforcement des compétences des acteurs autour de l'enfant. Ces mesures sont déployées en amont des situations nécessitant des interventions de protection. Plus spécifiquement et avec le soutien de la commune et de l'APOL, l'école s'implique dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS). Sur Lutry, deux programmes sont activés :

- La Promotion de la santé (Service de santé scolaire, service dentaire etc.) ;
- La Prévention des dangers (sécurité routière, harcèlement, dangers du net, incivilités).

Réalisations 2020

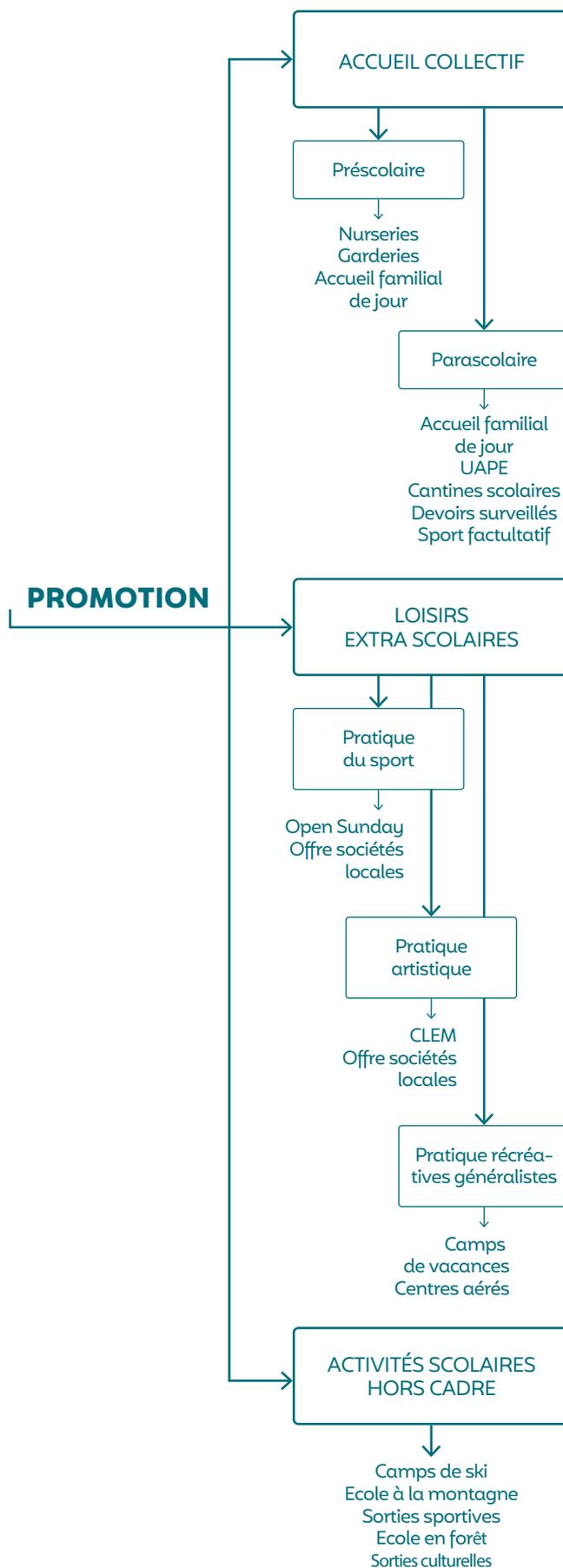
Activités	Détails	Degré	Statut
Promotion de la santé			
Visites dentaires	Pendant toute la scolarité obligatoire, les enfants et les adolescents bénéficient chaque année d'un dépistage dentaire organisé par les établissements scolaires. Les frais sont assumés par les communes. Les parents sont informés du résultat du dépistage.	1P-11S	Annulé
Prophylaxie dentaire	Initiation à l'hygiène bucco-dentaire et consolidation des connaissances.	2-3, 5-6P	Annulé
Vaccinations	DiTePa-IPV (diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite) ROR (rougeole, oreillons, rubéole). Information en classe sur comment prendre soin de sa santé et sur les vaccinations.	3P	Réalisé
Sensibilisation	Distribution d'un courrier recommandant une visite médicale chez le médecin traitant. Rencontre du groupe santé avec les élèves pour rappeler le rôle de chacun et les ressources à disposition de Lutry.	7P	Réalisé
Vaccinations	DiTePa(-IPV) (diphtérie, tétanos, coqueluche avec ou sans polio), Hépatite B (2 injections par élève), HPV (cancer du col de l'utérus), ROR (rougeole, oreillons, rubéole), Information en classe sur les vaccinations.	9S	Réalisé
Sensibilisation	Distribution d'un courrier recommandant une visite médicale chez le médecin traitant + éventuel vaccin contre la varicelle.	11S	Réalisé
Sensibilisation	Education sexuelle avec Pro Fa.	3, 6, 8P, 10 et 11S	Annulé
Prévention des dangers			
Sensibilisation	Prévention des incivilités et prévention sur les dangers du net par la police.	8P, 10P	Annulé
Sensibilisation	Ateliers préventifs en classe par l'ONG Action innocence.	9 VG-VP	Annulé
Sensibilisation	Prévention routière. L'objectif de ces animations est de sensibiliser les élèves et de leur montrer l'attitude et les bonnes pratiques à adopter aux abords de la route et en société. L'APOL délègue un collaborateur qui a effectué des passages en classe.	3P, 7P, 8P et 11S.	Partiellement réalisé

L'encouragement et la promotion

La mission de promotion et de soutien aux activités de jeunesse concerne les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans. On entend par soutien aux activités de jeunesse :

- L'identification et la prise en compte des besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes ;
- L'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie publique ;
- La reconnaissance et le soutien aux activités et aux organisations de jeunesse ;
- La reconnaissance des expériences liées à l'encadrement des enfants et des jeunes.

A Lutry, il y a d'un côté le dispositif de prise en charge préscolaire et parascolaire et de l'autre, un panel d'activités éducatives et/ou récréatives proposées par la commune, ses partenaires et les sociétés locales.



Accueil collectif préscolaire

Prise en charge des enfants âgés de 4 mois à 4 ans par des professionnels du social dans des locaux agréés :

- Nurseries (4 mois à 2ans) ;
- Garderies (2 à 4 ans) ;
- Accueil familial de jour (4 mois-12 ans).

Garderies

Lutry dispose de deux garderies publiques pour une capacité d'accueil total à la journée de 69 enfants. Il s'agit de la garderie Les Moulins pour les enfants de 4 mois à 2 ans et La Toffeyre pour les enfants de 2 à 4 ans. Ces structures sont gérées par la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ).

La participation financière des parents est proportionnelle au salaire des parents avec un minima journalier à CHF 18 pour un maxima à CHF 120. La moyenne journalière facturée par enfant en 2020 était de CHF 83 pour une couverture des charges répartie comme suit :

Parents	42 %
Commune	36 %
Canton	22 %

Le taux de remplissage était de 82 %. A l'exception du mercredi, moins prisé, les autres jours de la semaine sont très sollicités.

PROJETS 2020

En dehors de l'activité courante de prise en charge des enfants, les projets suivants ont été menés :

- Réaménagement des locaux de la garderie de la Toffeyre afin d'optimiser les places disponibles ;
- Commencement de la transformation des locaux de la future nurserie de la Toffeyre ;
- Suite au départ de la responsable pédagogique, le processus de recrutement a été mis en œuvre pour aboutir à l'engagement de Mme É. Bégert en janvier 2021.

COVID-19

Suite aux décisions cantonales, les structures d'accueil de jour ont été fermées du 18 mars 2020 au 26 avril 2020 pour le préscolaire.

PERSPECTIVE 2021

Ouverture de la nurserie de la Toffeyre en mars.



Atelier de la Compagne Zappar au centre aéré - Août 2020

Structure d'accueil familial de jour

La Structure d'accueil familial de jour (Structure AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF). Les conditions d'exigence et de qualité d'accueil sont soumises à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

La structure est gérée par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour missions principales d'évaluer les conditions d'accueil des candidates, de surveiller la qualité et la conformité de la prise en charge des enfants, de soutenir les accueillantes dans leur fonction, au travers notamment de formations continues, et de gérer les demandes de placement des familles.

Elle est épaulée par une collaboratrice, employée à 80%, qui assure la gestion administrative de la structure (contrats de prestations, salaires des AMF, facturation aux parents) et soutient les accueillantes sur le plan administratif.

PROJET 2020

Au 31 décembre 2020, la Structure AFJ comptait 19 accueillantes. Il n'y a eu aucun départ cette année. 91 enfants sont accueillis et 70 enfants sont toujours en liste d'attente.

	2020	2019	2018	2017
Nombre d'AMF agréées au 31.12.2020	19	19	22	23
Nombre d'enfants au 31.12.2020	91	106	110	101
Nombre d'heures d'accueil	99'548	104'912	106'657	91'219

Les Communes de Lutry et Belmont comptent chacune 3 AMF agréées contre 12 pour Pully (et 1 seule pour Paudex).

COVID-19

Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adopté l'arrêté relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du Covid-19 et a annoncé la fermeture des structures d'accueil du 18 mars 2020 au 30 avril 2020.

Le 11 mai 2020, l'AFJ a dû s'adapter à la reprise progressive de l'enseignement en présentiel dans le cadre de la scolarité obligatoire et à la réouverture des commerces, restaurants et musées, en proposant une ouverture partielle de ses accueils. Dès le 25 mai 2020, la Structure AFJ a pu rouvrir totalement.

La fin de l'année 2020 a été ponctuée par la mise en place d'adaptations continues des plans de protections édictés, afin d'être en adéquation avec les nouvelles mesures prises par le Conseil Fédéral et/ou le conseil d'Etat.

L'un des plus grands challenges à relever dans la mise en place des mesures édictées durant cette crise sanitaire a été la réflexion visant à adapter les plans de protections et les injonctions, à la réalité du contexte d'accueil des accueillantes qui travaillent à domicile et non pas dans une structure collective. La limitation du nombre de personnes autorisées au sein des foyers et à l'extérieur s'est révélée être un vrai casse-tête lors du confinement, notamment du fait que les propres familles des accueillantes occupaient une place à laquelle un enfant accueilli ne pouvait prétendre.

Accueil collectif parascolaire

Accueil accompagné des enfants de 5 à 16 ans par des professionnels complétant l'enseignement scolaire.

UAPE (5 à 12 ans)

Lutry dispose de 3 Unités d'Accueil pour Ecoliers (UAPE), La Toffeyre, Les Marionnettes et l'Espace Bourg pour une capacité d'accueil maximum de 111 enfants en même temps. L'encadrement est régi par les directives de l'accueil parascolaire édictées par l'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP).

Les UAPE lutriennes, gérées par la FSEJ, fonctionnent en parallèle des périodes scolaires selon trois tranches horaires (07h00-08h30/pause de midi/15h30-18h00). Aujourd'hui, il reste de la place pour de nouveaux enfants le matin. Les places à midi se font rares (complet à la Toffeyre). Quant à l'après-midi, la capacité d'accueil maximale est désormais atteinte. Au total 192 enfants ont pu bénéficier de la prestation en 2020.

La participation financière des parents est proportionnelle au salaire des parents avec un minima journalier à CHF 18 pour un maxima à CHF 85. La moyenne journalière facturée par enfant en 2020 était de CHF 34 pour une couverture des charges répartie comme suit :

- Parents : 43 %
- Commune : 39 %
- Canton 18 %

ENJEUX 2020

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020 ont été supérieures à la capacité d'accueil parascolaire. Pour les repas de midi, les enfants ont été réorientés vers la cantine scolaire et des demandes ont été refusées.

COVID-19

Suite aux décisions cantonales, les structures d'accueil de jour ont été fermées du 18 mars 2020 au 10 mai 2020 pour le parascolaire.

PERSPECTIVES 2021

Projet d'une extension de l'Espace Bourg pour la rentrée 2021 destinée au 10-12 ans, en discussion avec l'Office d'Accueil de Jour des Enfants.



Atelier de la Compagne Zappar au centre aéré - Août 2020

Cantines scolaires

La commune compte quatre cantines, Corsy-Croque - Croc Midi - Les Pâles - Espace Bourg. Chacune est rattachée à un des collèges (Les Pâles, La Croix, Corsy et Grand-Pont). A l'exception du bourg où les élèves du Grand-Pont se déplacent à la MPJ pour le repas, les trois autres cantines sont localisées dans les collèges. Au Collège de La Croix, un Espace pique-nique équipé de four micro-onde complète le dispositif.

Les élèves du Collège de Savuit sont inscrits à la cantine scolaire de Corsy. Un service de bus est mis en place pour le transfert.

L'accueil à la cantine comprend :

- La surveillance des enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les deux heures de la pause de midi ;
- Le service d'un repas ;
- Selon les sites, une offre d'activités récréatives annexe, une fois le repas terminé.

Les quatre cantines sont équipées de combisteamer permettant la régénération des repas livrés en liaison froide. Les prestations sont assurées par l'entreprise de restauration Concordance S.A. à Puidoux.

Tous les élèves scolarisés dans les écoles de Lutry ont accès à cette offre. Ils peuvent s'inscrire régulièrement (jours fixes) ou irrégulièrement (le jour même avant 8h45).

Les cantines sont gérées directement par la commune. Le personnel engagé à cet effet a pour tâche de mettre en place les tables, de régénérer et de distribuer les repas ainsi que d'encadrer les enfants et, additionnellement, pour le personnel de la Croix de surveiller les pique-niqueurs. Le personnel s'occupe en outre du rangement et de l'entretien des locaux. Les trois à six collaborateurs par cantine assurent une présence les quatre jours de la semaine dans les quatre structures. Par ailleurs, des parents d'élèves, des grands-parents et des retraités viennent bénévolement renforcer le personnel communal. 16 bénévoles se sont inscrits en 2020.

Le prix de la prestation totale est facturé en application d'un barème fixé selon le revenu mensuel brut des parents. Une réduction de 10 % est prévue pour le 2e, 3e, 4e enfant etc. pour un minima à CHF 7 et un maxima à CHF 19.50.

1er enfant	Plein tarif
2e enfant	-10 %
3e enfant	-20 %

Pour 2020, la participation des parents était de CHF 14.70 par repas. Elle est de CHF 0.39 inférieure à celle de 2019.

RÉALISATIONS 2020

Si toutes les demandes ont été acceptées, les cantines scolaires atteignent leurs capacités maximales d'accueil en 2020. La moyenne journalière d'élèves accueillis aura été de 68 pour Corsy, 40 pour La Croix, 42 pour Les Pâles et 25 pour le Grand-Pont soit un total de 175 élèves par jour. Le taux élevé d'inscription aux cantines complexifie la prise en charges des élèves, surtout avec du personnel non formé. Les élèves, sous la responsabilité du dit personnel durant la pause de midi (2 heures), consomment leur repas en 15-20 minutes. Il reste plus d'1h30 à occuper après. Servir un repas ou proposer des activités récréatives de qualité sont deux types de tâches n'exigeant pas les mêmes compétences.

PERSPECTIVES 2021

La Commune de Lutry va réfléchir à un plan global de prise en charge des élèves sur le temps de midi. Des modules de formation continue du personnel sont déjà programmés. Des aménagements de loisirs extérieurs sont aussi prévus, sur le site de Corsy (installation d'une table de ping-pong, plantation d'arbres pour ombrager le site).



Atelier Festi'Lu au centre aéré - Août 2020

A moyen terme, et conformément à la loi, le contrat du fournisseur de repas, actuellement la société Concorde SA devra être remis au concours (appel d'offres).

Espace élèves

Le Collège de la Croix dispose d'un espace élèves situé dans le bâtiment Vieille Ferme, équipé de canapés et de jeux. Les élèves y ont accès tous les jours midi sous la surveillance d'un intervenant communal.

En 2020, l'espace élèves a accueilli entre 15 et 20 élèves chaque jour.

Devoirs surveillés

Les devoirs à domicile, à effectuer hors du temps d'enseignement prévu à la grille horaire, font partie intégrante de la vie scolaire des écoliers, et ce dès la 3e année. Fortement ancrés dans les pratiques de l'école vaudoise, ils ont pour objectifs principaux de consolider les apprentissages effectués en classe par l'appropriation des contenus tout en développant l'autonomie et la responsabilisation des élèves, comme stipulé dans la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO, Art. 73) et le Règlement d'application de la LEO (RLEO, Art. 59).

A Lutry, les sites des collèges du Grand-Pont, de Corsy, des Pâles et de La Croix, la commune propose aux élèves une période de devoirs surveillés, les lundis, mardis et jeudis, après les cours, sauf à la Croix où l'activité se tient entre 12h30 et 13h30.

Sous la surveillance d'un intervenant communal, les élèves, réunis par groupes de tailles réduites (entre 6 et 12 élèves par groupe) disposent d'un moment propice à l'assiduité pour faire leur devoir. L'intervenant est le garant du maintien d'un climat calme et serein, favorable à la concentration. Il n'a par contre pas à son mandat la responsabilité que les élèves aient terminé leurs tâches et que celles-ci soient vérifiées/corrigées en fin de période.

Participation demandée aux parents en CHF

70	par année pour une fois par semaine
140	par année pour deux fois par semaine
210	par année pour trois fois par semaine

En 2020, 194 élèves auront été inscrits pour la période janvier-juin et pour 146 entre août et décembre selon la répartition suivante :

Semestre	Grand-Pont	Corsy	La Croix	Les Pâles
2e semestre 19-20	5 groupes sur 3 jours / 35 élèves/semaine	6 groupes sur 3 jours / 45 élèves/semaine	3 groupes sur 3 jours / 68 élèves/semaine	3 groupes sur 3 jours / 46 élèves/semaine
1er semestre 20-21	4 groupes sur 3 jours / 26 élèves/semaine	4 groupes sur 3 jours / 32 élèves/semaine	6 groupes sur 3 jours / 52 élèves/semaine	5 groupes sur 3 jours / 36 élèves/semaine

L'organisation des devoirs surveillés, jusque là assumée par les écoles a été reprise par la commune le 1er août.

COVID-19

Les devoirs surveillés ont été interrompus de mars à mai.

Sport facultatif

Le sport scolaire facultatif a été organisé par les écoles de janvier à juin puis repris par la commune au 1er août. Les cours proposés sont assurés par des maîtres au bénéfice d'une préparation technique adéquate ou par des moniteurs compétents. Ils ont lieu pendant les temps libres à la pause de midi. Les enfants se voient proposer un programme de poly-sport (différents sports pratiqués selon les envies exprimées).

RÉALISATIONS 2020

Comme les années précédentes, les salles de gymnastique des collèges du Grand-Pont, de Corsy, des Pâles et de La Croix ont accueilli le sport facultatif, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h30 à 13h30. La fréquentation moyenne aura été de 18 élèves par période soit soit 288 élèves par semaine.

COVID-19

Le sport facultatif a été interrompu du mars à mai.

PERSPECTIVES 2021

Une réflexion est en cours pour voir la pertinence d'une transition de l'offre de type poly-sport pratiquée actuellement vers une proposition plus ciblées courant sur quatre sessions annuelles (octobre-décembre/janvier-février/mars-avril/mai/juin) avec inscriptions des élèves pour une même discipline sportive durant deux

mois d'affilée, afin de correspondre au mieux aux critères du Service de l'Education Physique et du Sport (SEPS) qui prévoient que le sport scolaire facultatif (ci-après : SSF) doit permettre aux élèves de :

- Pratiquer et découvrir de nouvelles disciplines ;
- Perfectionner des connaissances sportives ;
- Faciliter le choix d'une spécialisation qui peut être poursuivie dans un club ;
- Préparer des compétitions scolaires par équipe.

Jardins scolaires

Les sites scolaires des Pâles et du Grand-Pont disposent de jardins scolaires. Accompagnés par des enseignantes, les enfants pris en charge par les cantines scolaires peuvent s'initier au jardinage les lundis et mardis de 12h30 à 13h30. En hiver, l'activité, zone Grand-Pont est complétée par de la collecte d'éléments végétaux (bois flottés, pives etc) et leur utilisation dans la confection de bricolages.

RÉALISATION 2020

En sus de l'activité susmentionnée, un groupe d'enseignants s'est mobilisé pour mettre en fonction un nouveau jardin scolaire, sur le site de Corsy cette fois. Le matériel, déjà acquis, permettra le démarrage de l'activité au printemps 2021.

Activités scolaires hors cadre

Activités menées durant le temps scolaire en dehors de la classe, sous la responsabilité des enseignants. La commune alloue des moyens financiers et des ressources (locaux, transports, personnel).

Réalisations 2020

Activités	Détails	Prestation communale	Intervenants	Statut
Camps de ski	du 13 janvier au 6 mars 2020, 20 classes sur 100 jours (7 semaines à plusieurs classes par semaine) comme prévu, 411 élèves ont participé.	Financement et mise à disposition du chalet de la colonie des Mosses. Des 2021, engagement des moniteurs.	7 semaines de 5 jours, 55 moniteurs	Réalisé
Ecole à la montagne	Les camps prévus (5 semaines de 4 à 3 jours) en juin non pas pu être réalisés. 2 camps en automne, soit 77 élèves, entre le 31 août et le 5 octobre. : 4 classes soit 2 classes sur 5 jours, et 2 classes sur 4 jours.	Financement et mise à disposition du chalet de la colonie des Mosses. Dès 2021, engagement des accompagnants.	8 moniteurs sur 9 jours finalement en automne	Partiellement réalisé
Courses d'école	La plupart des courses d'écoles proposées à tous les degrés (1P-10S) soit 10 volées / 40 classes, majoritairement prévues en juin ont été annulées.	Financement. Dès 2021, engagement des accompagnants.	1 accompagnant par classe	Partiellement réalisé
Voyage d'étude	Quatre classes de 11S auraient dû partir en voyage d'étude.	Financement. Dès 2021, engagement des accompagnants.		Annulé
Ecole en forêt	Durant toute l'année, entre deux et trois classes profitent de la forêt chaque semaine.	Mise à disposition d'un canapé forestier et d'un service de bus.	-	Réalisé
Sorties culturelles	10 proposition artistiques. Repris sous Culture	Financement et mise à disposition d'un service de bus.	-	Réalisé
Sorties sportives	Patinoire : du 7 janvier au 7 février 2020, toutes les classes de 3-4P, 32 leçons	Financement et mise à disposition d'un service de bus.	-	Réalisé
	Piscine : classes de 7P, janvier et février, mars (jusqu'au semi-confinement) classes de 8P, septembre et octobre (jusqu'à l'interdiction sanitaire) 1 classe / jeudi sur 3 périodes = env. 50 périodes.	Financement et mise à disposition d'un service de bus.	-	Réalisé



Camps de ski – Janvier 2020

Loisirs extra-scolaires

Accueil accompagné des enfants dans le cadre de pratiques thématiques. La commune soutient financièrement et/ou par la mise à disposition de locaux les sociétés locales de Lutry actives pour la jeunesse et mandate certains partenaires externes pertinents dans leurs capacités à offrir des prestations à la jeunesse jugées utiles par la population. Les domaines d'activités sont le sport, la musique et les activités récréatives. A noter qu'en 2020 et pour la première fois, la commune a organisé son premier Centre Aéré avec le concours des sociétés locales.



Atelier du Sauvetage au centre aéré – Août 2020

Pratique musicale

La politique communale d'encouragement à l'étude de la musique passe par un soutien au Cercle Lémanique d'Etudes Musicales (CLEM) sous la forme d'une mise à disposition de locaux. Fondé en 1983, le Cercle Lémanique d'Etudes Musicales propose, dans le cadre du plan d'étude de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique, une palette de cours individuels sur mesure pour un public âgé de 4 à 99 ans. En parallèle, une offre de cours collectifs, tant dans la théorie que dans la musique d'ensemble encourage chacun à découvrir et expérimenter les joies de la musique ; cette offre peut se dérouler sur l'année entière ou de manière ponctuelle (ateliers).

En sus de l'appui à l'institution la commune complète son dispositif par une subvention directe aux parents, proportionnelle au revenu, allégeant les frais des cours des enfants.

En 2020, 166 enfants ont bénéficié de cette subvention pour un montant moyen de CHF 143 (minima CHF 19, maxima CHF 1005).

RÉALISATION 2020

Deux nouveaux cours ont été lancés en 2020. Le jardin des chansons, initiation au chant pour les 3-4 ans, et les Midi MUSICA-Atelier Choral pour les enfants de 3-4P du Grand Pont.

Activités sportives par les sociétés locales

La Commune de Lutry soutient les sociétés locales organisatrices d'activités sportives pour la jeunesse au travers de la mise à disposition gracieuses d'infrastructure (salle de sport) et par une subvention proportionnelle au nombre d'enfants inscrits aux activités.

Les sociétés locales suivantes ont été soutenues en 2020 :

- FC Lutry ;
- Volley-ball ;
- Tennis club ;
- Club nautique ;
- Ski club ;
- La Riveraine ;
- Les Mousquetaires ;
- Osmosis Wake.

En 2020, ces sociétés ont proposé des cours de sport à 596 enfants.



Atelier Riveraine au centre aéré - Août 2020

Offre Multisport (Open Sunday)

Pendant les mois d'hiver, IdéeSport ouvre les portes des salles de sport le dimanche pour les filles et les garçons de l'école primaire. Le programme les encourage à jouer librement et à bouger régulièrement au quotidien avec plaisir. L'offre est gratuite et aucune inscription ou abonnement n'est nécessaire. Les OpenSunday ne promeuvent pas la performance lors des après-midis. Tous les enfants peuvent participer aux événements indépendamment du sexe, de l'origine, du statut social ou des capacités sportives. Démarré en novembre 2016, l'OpenSunday Lutry s'adresse aux enfants de la 3P à la 8P et se déroule, chaque dimanche depuis la fin des vacances automnales jusqu'aux vacances de Pâques. De 13h30 à 16h30, les portes de la salle de sport du Collège des Pâles sont ouvertes pour des activités toujours diversifiées.

Une équipe de coaches mineurs et majeurs assure l'encadrement des événements. Ils apprennent à se responsabiliser et à faire avancer l'offre. Ils sont « le projet dans le projet ».

RÉALISATION 2020

Moyennant un report des OpenSunday de mars-avril en octobre, en raison de la situation sanitaire, le nombre de jours d'ouverture de la salle de sport des Pâles aura été le même que celui planifié. La fréquentation de l'activité oscille entre 20 et 40 enfants par semaine.

Passeports vacances

Depuis plus de 30 ans, la Commune de Lutry participe chaque année activement au Passeport-vacances, un programme destiné à tous les enfants âgés de 9 à 15 ans, organisé par quelques 40 communes de la région lausannoise. Les activités du Passeport-vacances se déroulent durant les vacances scolaires sur deux périodes de deux semaines, en juillet et en août.

Grâce au Passeport traditionnel, les jeunes lutriens ont le choix entre quelques 300 activités différentes, dont celles organisées par Lutry : fabrication du papier, poterie, matchs d'improvisation théâtrale, découverte des glaces artisanales et visite de l'Aquarium-Vivarium Aquatis à Lausanne.

Pour les enfants de 13 à 15 ans, le Passeport fournit offre 3 séances gratuites de cinéma, la libre utilisation des transports publics ainsi que l'accès illimité aux piscines et à certains musées.

COVID-19

En raison de la crise sanitaire, l'édition 2020 du Passeport-vacances a malheureusement dû être annulée alors que toutes les activités étaient organisées et la brochure imprimée prête à être remise aux enfants. A l'instar des autres communes, Lutry a participé aux frais engendrés par la préparation de la brochure au prorata du nombre de Passeports-vacances vendus en 2019.

Colonie des Mosses

La Colonie de Lutry organise chaque année des camps d'été et d'automne pour les enfants (7-13 ans) dans son Chalet des Mosses. Le Chalet de la Colonie offre 86 places pour des groupes organisés. Il peut aussi servir de point de départ pour de nombreuses excursions.

Raison d'être de la Société de la Colonie de Vacances de Lutry, les camps d'été au Col des Mosses sont organisés chaque année pour les enfants de 7 ans révolus à 13 ans durant les quatre premières semaines des vacances d'été. Un camp spécial pour les adolescents de 14 à 16 ans est proposé la cinquième semaine d'été. Un camp d'automne est également organisé pour les enfants de 10 à 14 ans durant la deuxième semaine des vacances scolaires.

RÉALISATIONS 2020 ET COVID-19

Cinq semaines de camp d'été et une semaine de camps d'automne ont pu être réalisées. En raison de la situation sanitaire le taux de remplissage a été réduit à 50 % de la capacité d'accueil soit 40 enfants par semaine en moyenne, soit 240 enfants au total.

Centres aérés

Depuis plusieurs années, la Commune de Lutry collabore avec le mouvement Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR) pour proposer des activités journalières de loisir, durant les vacances estivales, dans le cadre de semaines de centres aérés (CA). Association à but non lucratif créée il y a tout juste un siècle, MJSR emmène chaque année quelque 2'000 enfants de 4 à 16 ans et 200 jeunes adultes (moniteurs/trices, responsables, civilistes et médiateurs/trices scientifiques) sur le chemin de la découverte par le biais de ses activités aussi ludiques qu'intelligentes. Il permet à plusieurs milliers d'enfants d'appréhender le monde autrement au travers de ses ateliers scientifiques.

Sur Lutry, le MJSR organise quatre semaines de centre aéré en juillet et avec le soutien de la commune.

Semaine du 6 juillet	15 enfants	5-9 ans
Semaine du 13 juillet	20 enfants	9-12 ans
Semaine du 20 juillet	19 enfants	5-9 ans
Semaine du 27 juillet	13 enfants	9-12 ans

RÉALISATION 2020

En sus de cette offre, la commune a organisé son premier Centre Aéré communal du 17 au 21 août, avec le concours de 12 sociétés locales. 63 enfants de 1 à 15 ans ont participé à cette première édition.

Les CA n'ont pas été affectés par la Covid-19.

PERSPECTIVES 2021

Rassembler les Centres aérés sur le mois d'août de sorte de pouvoir proposer une alternative aux parents durant le temps de fermeture annuelle des UAPE de la FSEJ.



Atelier Ski Club au centre aéré – Août 2020

La participation

La participation, c'est la possibilité que les enfants et les jeunes ont de penser, de croire et d'exprimer leurs opinions librement, dans le respect des autres. Les adultes sont là pour les écouter et leur apporter une information fiable et adaptée à leur âge. Cette information doit leur permettre de se forger une opinion critique et de participer activement, dans leur vie privée ou publique.

Mission

Donner la parole aux jeunes sur des questions de société qui les concernent tout en leur offrant la possibilité d'y participer.

Réalisation 2020

Du fait de l'entrée en fonction du Délégué la jeunesse au 1er juin 2020, de nouveaux espaces de dialogues et/ou projet de consultation ont été mis sur pied au 2^e semestre.

En 2019, 350 élèves de 7P-11S (Collèges des Pâles et de la Croix) avaient répondu au Questionnaire sur les loisirs des jeunes. Le rapport sur l'analyse des besoins des jeunes de 10 à 15 ans, synthèse de leurs envies premières auraient dû leur être remis en mai, lors d'un forum, lequel a été annulé du fait de la situation sanitaire.

En novembre 2020, la commune a consulté la jeunesse lutrienne à 2 reprises, à savoir :

- Pour le skate-park ;
- Pour la votation du 20 novembre.

Consultation skate-park

Un groupe de travail constitué de 12 élèves pratiquant les différentes disciplines de glisse (trottinette, skate, roller, etc.) et représentatif des différents quartiers de Lutry s'est réuni deux fois pour dessiner les plans du skate-park idéal. Ces ateliers ont été menés par Antoine Gollay de LGS Board Manufacture et secondé par le chef de service des Travaux et Domaines. Les résultats de ce travail ont été remis à la Municipalité.



Votations des jeunes – Novembre 2020

Votation du 20 novembre

Le 20 novembre 2020, date de la Journée Internationale des Droits de l'enfant, les élèves du secondaire ont été invités à voter sur une batterie de propositions visant à améliorer l'offre communale à la jeunesse. Les propositions soumises au vote étaient toutes extraites du Rapport sur l'analyse des besoins des jeunes de 10 à 15 ans réalisés en 2019. Cela pour dire qu'elles reprenaient des propositions faites par les jeunes eux-mêmes.

Après avoir reçu leur matériel de vote en classe le mardi 17 novembre des mains de la Conseillère municipale Claire Glauser en charge du présent dicastère, les élèves ont pu voter le 20 novembre. Le dépouillement a été réalisé sous la supervision du bureau du Conseil communal, habitué à l'exercice. Après l'annonce des résultats dans la cour par le Président du Conseil, le Syndic a clôturé l'exercice par une courte allocution.

Sur 323 élèves inscrits, 289 bulletins valables ont été dépouillés (taux de 90 %). Par leurs votes, les jeunes ont confirmé leur souhait de pouvoir disposer :

- D'infrastructures de loisirs au bord du lac ;
- D'un skate park ;
- D'une maison des jeunes et/ou espace où se rencontrer.

Concernant leur mobilité, les jeunes souhaitent une augmentation :

- Des parkings à vélo ;
- Des pistes cyclables ;
- De la fréquence des lignes 68 et 69.

Ils apprécieraient une simplification de l'utilisation des taxis-bus permettant :

- L'appel immédiat du véhicule (pas de commande 15'-20' avant) ;
- La suppression de la surtaxe de CHF 2 ;
- La prise en charge par le taxi des jeunes en groupe (remplacement des taxis classiques par des minis-bus).

La Municipalité s'est engagée à répondre aux jeunes de manière circonstanciée sur la faisabilité ou non de mettre en place ces projets et mesures dans un délai d'un an.

PERSPECTIVES 2021

La Municipalité prévoit de répondre aux résultats de la consultation des jeunes par les actions suivantes :

- La mise en place d'une « Permanence projet », les mardis de 12h30 à 13h30, dans les Collèges de la Croix et des Pâles pour permettre aux jeunes de discuter de leurs envies/attentes avec des professionnels afin de trouver les bons outils pour les transformer en activités concrètes et réalistes ;
- L'ouverture de la Maison de Paroisse et des Jeunese (MPJ) aux 12-15 ans les vendredis et samedis de 18h00 à 22h00 pour des activités récréatives ;
- Le dépôt d'un préavis relatif à la construction d'un skate-park lors de la séance de Conseil communal de mars ;
- L'ouverture d'une base de loisir éphémère au bord du lac dans la zone du Grand-Pont destinée aux écoles en juin et aux UAPE et sociétés locales en juillet-août.

CULTURE

Mission

Encourager et soutenir des activités culturelles de qualité et fédératrices au niveau communal et régional.



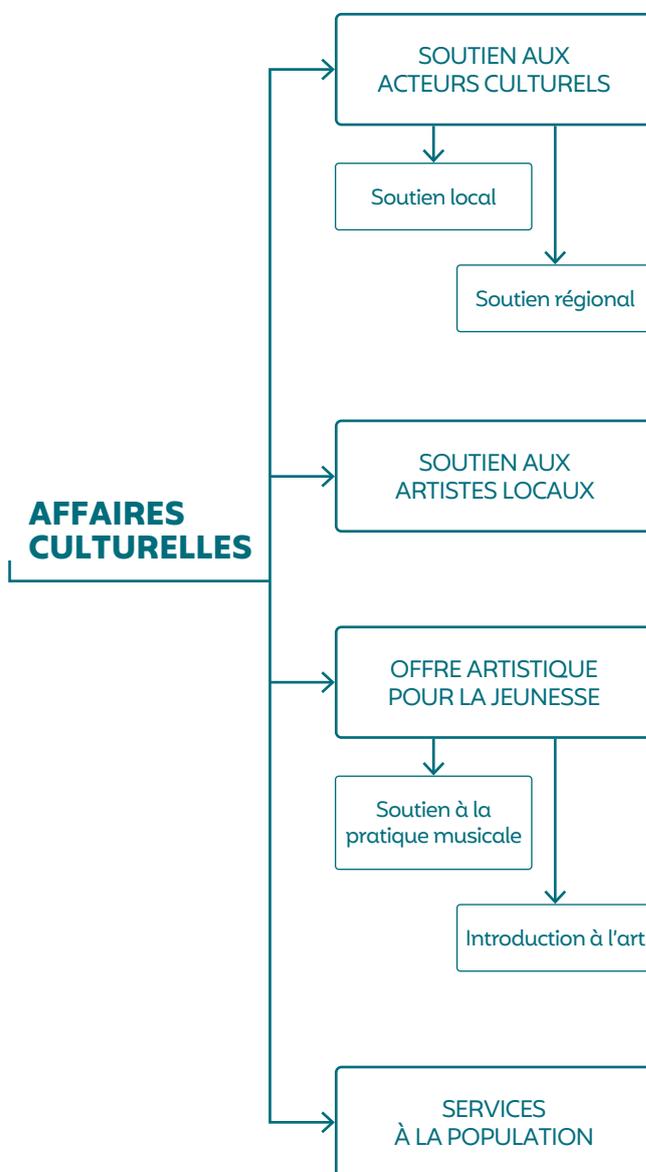
Mapping sur le temple Festi'Lu – Février 2020

Cadre et contexte

Contrairement à d'autres grandes communes vauchoises, Lutry n'a pas de service de la Culture ou de Commission de la Culture pour piloter la politique culturelle communale.

Directement pilotée par la Municipalité, la contribution communale à la culture se fait autour de quatre axes :

- Soutien aux acteurs culturels locaux et régionaux
- Soutien aux artistes locaux
- Offre artistique pour la jeunesse
- Service à la population



Organisation

Ressources

Pour assumer la conduite des affaires culturelles, la commune dispose des ressources internes suivantes :

Nom	Statut	Mandat	%
Soutien aux acteurs culturels			
G. Croisier	Secrétaire Municipal adjoint	Traitement des demandes de subvention et suivi Achat de tableaux et d'œuvres d'art	11
Service à la population			
E. Varin	Bibliothécaire	Conduite de la bibliothèque, tâches de back-office	50
16 bénévoles (1361h)	Aides bibliothécaires	Service au public (prêt) et travaux d'équipement de documents	100
5 bénévoles	Membres des Quartiers solidaires	Suivi des boîtes à livres	2
2 guides touristiques	Guides officiels communaux	Animation des visites guidées dans le bourg	-
Total			163

Enjeux

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil communal a adressé à la Municipalité un postulat sur la culture. Après le postulat du 9 décembre 2019 « Pour une politique culturelle affirmée et ambitieuse avec un financement équitable à Lutry » du Conseiller Ludovic Paschoud, place à celui de la Conseillère Emilie Hasenstein le 14 septembre 2020 intitulé « Relance économique par une modernisation de la culture à Lutry ».

Parallèlement, on constate, et c'est un fait nouveau, que sur les cinq nouvelles sociétés locales acceptées comme membres de l'USL ces deux dernières années trois sont culturelles, les deux autres étant respectivement sportive et sociale (aide au développement).

La politique culturelle communale est aujourd'hui considérée comme un dossier important.



Concert de Fraissinet à la Folle Semaine – Juin 2020

Réalisations 2020

Soutien aux acteurs culturels

La commune soutient les acteurs culturels intercommunaux, régionaux et locaux.

Niveau intercommunal

La commune participe financièrement à deux fonds spécifiques, soit :

- Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles lausannoises destiné à appuyer :
 - Le Béjart Ballet Lausanne
 - Le Théâtre de Vidy-Lausanne
 - L'Orchestre de chambre de Lausanne
 - L'Opéra de Lausanne
- Le Fonds d'Enseignement de la Musique (FEM) à hauteur d'une contribution de CHF 9.50 par habitant fixé par la LOI 444.01 sur les écoles de musique. La commune de Lutry assure la mise à disposition de locaux aux écoles de musiques reconnues (CLEM) et accorde des aides individuelles aux élèves conformément à l'article 32 de la présente loi.

L'objectif général du dispositif FEM vise à :

- Permettre aux élèves d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité dans des écoles reconnues à cette fin, en complément des cours de musique donnés à l'école ;
- Permettre aux élèves susceptibles de poursuivre leurs études au niveau professionnel, d'avoir accès à un enseignement musical adapté (ci-après : enseignement musical particulier), dans des écoles de musique reconnues à cette fin ;
- Organiser le financement de l'enseignement de la musique destiné aux élèves, dans des écoles de musique reconnues ;
- Favoriser sur le plan financier l'accès des élèves à un enseignement de la musique dans des écoles de musique reconnues ;
- Favoriser une participation active de la population à la vie et à la culture musicale.

Niveau régional

D'une manière plus large, la Municipalité apporte son soutien à des manifestations incontournables de la région, du district Lavaux-Oron et au-delà, là où l'offre culturelle n'existe pas localement.

Les institutions suivantes ont été soutenues en 2020 :

- City Club, Pully
- Festival Offenbach, Saint-Saphorin
- Festival du film de Savigny
- Théâtre Barnabé
- Ligue d'impro Lausanne
- Festival Cinéma Jeune Public, Lausanne, Pully
- Cully Jazz
- Lavaux Classic, Pully
- Octogone, Pully



Concert de Gasandji à la Folle Semaine – Juin 2020

Niveau communal

Les associations suivantes ont été soutenues en 2020 :

- Festi'lu
- Tout près de chez moi
- Concerts au Temple
- La Folle Semaine
- Concerts Bach
- Jazz au Singe Vert
- Esprit Frappeur
- Revue du FC Lutry

Les réalisations des acteurs culturels locaux sont détaillées ci-dessous :

Association	Evénement	Descriptif	Période	Nb d'événements (jours)		Public prévu	Public touché
				Prévus	Réalisés		
J'aime Lutry	Festi'lu	Festival pour enfants et famille de 3 jours dans le Bourg	Février	3	3	2'700	5'400
Concerts Bach	Concerts au temple	7 Concerts classiques tout publics et 6 concerts lors des Folles Journées	Janvier-mai	7	1	3'600	50
			Novembre-décembre	6	0	1'600	0
Folle Semaine	Concerts dans les vignes	5 jours de concerts et animation tout public zone Savuit-Chatelard	Juin	5	2	2'000	600
	Médiation scolaire	Intervention d'artistes dans 10 classes	Juin	10	0	200	0
Revue du FC Lutry	Spectacle au Grand-Pont	6 représentations d'une pièce satirique sur la vie locale	Juin (reporté en septembre)	6	6	1'800	900
Tout près de chez moi	Spectacle au Singe vert et place du temple	3 spectacles famille et enfant en intérieur et fête de clôture autour du temple	Janvier-septembre	4	3	350	330
SDL	Concerts sur les quais	Concerts live gratuits chaque jeudi et vendredi	Juillet-août	18	0	3'600	0
Jazz au Singe Vert	Concerts au Singe Vert	10 concerts tout public de jazz New Orlean's	Janvier-mai	10	4	800	320
Esprit Frappeur	Concerts à la Villa Mégroz	150 concerts tout public, musique du monde et chansons à texte en intérieur	Janvier-décembre	150	45	15'000	1'300
Paroisse Belmont Lutry	Concerts au temple	2 concerts tout public des organistes		2	0	200	Diffusion vidéo
				221	64	31'850	8'900



Monkey challenge Festi'Lu – Février 2020

En sus d'un soutien financier les acteurs culturels communaux bénéficient de la gratuité des salles, notamment celle du Collège de la Croix et celle du Collège du Grand-Pont, lors de leurs événements.

La commune met encore à disposition des sociétés locales la Villa Mégroz.

VILLA MÉGROZ

Les locaux des étages supérieurs sont occupés à l'année par différentes sociétés locales ainsi que par le Cercle Lémanique d'Études musicales (CLEM) et le bureau du café-théâtre l'Esprit Frappeur. La salle de conférence du 1er étage est dévolue aux cours de piano, violon et flûte dispensés par le CLEM. Les salles d'exposition du rez-de-chaussée ont été occupées en 2020 par 6 artistes répartis sur 10 semaines. En raison de la pandémie, 7 des 13 expositions prévues ont dû être annulées.

Soutien aux artistes

En 2020 la commune a soutenu financièrement la création de deux spectacles soit celui de la Revue du FC Lutry et *L'Odysée d'Alice* de la Compagnie Alsand.

En terme de service, la commune :

- Met à disposition du groupe de musique lutrien The Funky Deers un local de répétition aux Pâles au tarif symbolique de CHF 150/mois ;
- Accorde la gratuité de location de la salle du Grand-Pont pour toutes les répétitions de la Revue du FC Lutry et les représentations ;
- Propose un espace d'exposition pour des peintres à des tarifs attractifs, à la Villa Mégroz.

Offre artistique pour la jeunesse

Au travers d'une aide au Cercle Lémanique de Musique (CLEM) et d'une subvention aux parents des élèves, la commune a facilité l'accès à l'apprentissage de la musique pour 166 enfants en 2020.

Au travers du subventionnement d'activités scolaires hors cadre, la commune a permis à 1'151 élèves de s'initier à l'art au travers des propositions suivantes :

Titre	Descriptif	Degré	Nb d'élèves	Période	Statut
Spectacle					
Qui a coupé l'eau	Spectacle music-aquatique en lien avec le projet Echo-School	1-8P	648	juin	Annulé
On est tous des tontons et des tatas de la classe ouvrière	Représentation théâtre à la Maison de Quartier de Chailly par X Samizdat	10-11S	82	avril	Annulé
Atelier théâtre	10 périodes d'intervention en classe	9S	61	juin	Réalisé
Elle pas princesse, lui pas héros	Cie Push-up, Petit Théâtre	3P	21	octobre	Reporté
Expression ludique	8 ateliers de théâtre de 2 périodes par 2 clowns pédagogues de BIC, Brigade d'intervention clownesque	9-11S	82	décembre	Réalisé
Littérature					
Rencontre avec Sylvie Nemann	Présentation du métier d'auteur et lectures	1-4P	126	juin	Réalisé
Musique					
Visite de l'orgue	Rencontre avec l'organiste Nenad Djukic	7P	82	juin	Réalisé
Une (re)création avec Mozart	Concert de ParteMus dans la salle de rythmique	1-6P	315	décembre	Reporté
Cirque					
Initiation	Matinée d'atelier cirque aux Mosses avec l'école de cirque de Lausanne-Renens	7-8P	168	octobre	Réalisé
	Matinée d'atelier cirque en salle de gym avec l'école de cirque de Lausanne-Renens	7-8P	168	décembre	Réalisé
Arts plastiques					
Rencontre avec Anne Wilsdorf	Ateliers de 2 périodes à la découverte du métier d'illustratrice	4 et 6 P	324	décembre	Réalisé
Atelier de sérigraphie	Animation de 8 ateliers de 2 périodes, impression de cartes de vœux réalisées par les élèves	9-11S	140	décembre	Réalisé
Cinéma					
Pirouette et le sapin de Noël	Projection	2P	405	décembre	Reporté
Calamity, une enfance de Martha Jane Canary	Projection	5-6P	243	décembre	Reporté

2'865

Service à la population

La bibliothèque communale

La bibliothèque de Lutry ouvre ses portes au public deux heures par jours les lundis, mercredis, jeudis et vendredis. 13'374 documents (livres, BD, DVD) sont à disposition.

Le nombre de lecteurs inscrits est de 1644.

Tranches d'âge	Quantité
0-11 ans	587
12-25 ans	283
25 ans et plus	411

A noter que les écoles et les garderies bénéficient de l'opportunité d'un accueil spécifique, à la carte :

- 10 classes viennent une fois par mois ;
- 3 garderies viennent deux fois par mois.

EVÉNEMENTS 2020

Malgré la situation sanitaire, la bibliothèque a réussi à mettre sur pied quelques animations et à participer à certains événements :

- Du 20 au 22 février, ouverture exceptionnelle de la bibliothèque en week-end et en soirée à l'occasion du Festi'lu by night ;
- Fin août 2020, sélection et mise à disposition de documents pour le centre aéré ;
- Le samedi 12 septembre, un atelier créatif avec l'illustratrice de Lutry Natacha Veen a rencontré un très grand succès ;
- De mai à août 2020, mise en place d'un service de livraison de livres à domicile pour les personnes de plus de 65 ans, en collaboration avec les Quartiers solidaires ;
- Toutes les autres animations prévues ont dû être annulées : Né pour lire (une fois par mois), le samedi des bibliothèques vaudoises (14 mars), le rallye de la Fête des Vendanges, la nuit du conte (9 novembre), les contes de Noël (décembre).

COVID-19

L'épidémie de Covid-19 a eu de nombreux impacts sur le fonctionnement de la bibliothèque communale :

- La plupart des bénévoles de la bibliothèque sont considérées comme des personnes à risque : 10 des 15 bénévoles ont plus de 70 ans. La plus âgée en a 83. Du 13 mars à fin juin, ces bénévoles ne pouvaient plus venir travailler, ce qui a engendré de nombreuses conséquences sur les heures d'ouverture et les services proposés au public. A partir du mois de juillet, seule la moitié d'entre elles a souhaité revenir ;
- Du 13 mars au 11 mai, la bibliothèque a dû fermer sur ordre du Conseil Fédéral. A partir du 11 mai, l'absence forcée des bénévoles a contraint la bibliothèque à modifier et restreindre drastiquement ses horaires d'ouverture. La bibliothèque n'était ouverte que les lundis (14h00 – 17h00) et mardi (14h-17h00) et les vendredis (9h-11h) ;
- Jusqu'à la rentrée d'août, la bibliothèque a dû renoncer à l'accueil des classes et des garderies. Elles ont repris en septembre.

PERSPECTIVES 2021

Depuis plus de 20 ans, la bibliothèque fonctionne avec des bénévoles et une responsable salariée. Or en 20 ans, la situation bibliothéconomique a évolué. La fonction de bibliothécaire s'est professionnalisée. Les tâches d'un/e bibliothécaire se sont diversifiées et enrichies et ne se cantonnent plus à uniquement au prêt de livres. Les attentes des lecteurs sont devenues plus pointues et les bibliothèques sont devenues un enjeu important du paysage culturel et social d'une commune. La bibliothécaire – ayant dû participer activement au service de prêt cette année – a pu relever la nécessité et les bénéfices d'avoir au moins une personne professionnelle durant les heures de prêt afin de répondre de manière pertinente aux demandes de recherches des lecteurs, pour les conseillers et cerner leurs besoins afin d'adapter les collections à la demande du public.

Professionnaliser la bibliothèque, par l'engagement de ressources professionnelles à temps partiel, contribuerait à en faire un atout culturel et social de choix pour la Commune de Lutry avec les avantages suivants :

- Présence d'un professionnel pour l'accueil du public, permettant d'asseoir la crédibilité de la bibliothèque ;
- Régularisation et extension des horaires d'ouverture, qui ne dépendraient plus de la disponibilité des bénévoles ;
- Répartition des tâches de gestion ;
- Accueil des classes et garderies par des professionnel/les, permettant une meilleure réponse à leurs attentes ;
- Adaptation aux nouvelles technologies ;
- Mise en place d'un cadre de travail stimulant et motivant, propice à l'émergence de nouvelles idées et projets, grâce au travail d'équipe.



Parade nocturne du Festi'Lu – Février 2020

Visites guidées du bourg de Lutry

Depuis une dizaine d'année, la commune propose à sa population deux visites guidées du bourg, une au printemps et un en automne. Deux guides officiels sont engagés à cet effet.

D'une durée d'1h30, ces visites sont prisées par une cinquantaine de personne à chaque fois.

Du fait de la situation sanitaire, les visites n'ont pas eu lieu en 2020.

Boîtes à livres

Le projet de boîtes à livres à Lutry est né en 2019, sous l'impulsion de la Municipalité afin de promouvoir la lecture et d'encourager le partage et l'échange autour du livre. Chaque habitant peut, à loisirs, déposer des livres dont il n'a plus usage et/ou venir en acquérir gratuitement. Un groupe de bénévoles des Quartiers Solidaires se charge du tri et de l'évacuation des ouvrages en mauvais état ou inappropriés.

La Commune de Lutry compte aujourd'hui 3 boîtes à livres sur son territoire :

- Sur la place à Savuit ;
- A côté du Point I sur les quais ;
- A l'entrée piétonne du premier sous-sol au parking de la Possession.

La situation sanitaire n'a pas eu d'impact sur ce projet.

PERSPECTIVES 2021

Renforcer l'équipe de bénévoles en charge du suivi. Les personnes des Quartiers solidaires se chargeant jusqu'à maintenant de faire régulièrement le tri et jeter ce qui doit l'être n'ont pas forcément suffisamment de force pour porter les sacs à évacuer.



R. DU CHATEAU 4
BOURSE
COMMUNALE

Finances et Gérances



FINANCES**Spécificités 2020**

Mise en place et suivi du « fonds de soutien Covid-19 » à savoir notamment

- encaissement ;
- gestion des soutiens divers accordés aux locataires commerciaux ;
- analyse et suivi des demandes d'aides diverses.

Tâches quotidiennes et diverses

- tenue de la comptabilité de la Bourse communale, des Services industriels et de l'Association Police Lavaux (APOL);
- décomptes et paiements des salaires, décomptes des charges sociales;
- facturations diverses et perception des taxes d'épuration, de l'impôt foncier et autres contributions ;
- facturation de la taxe forfaitaire destinée à couvrir en partie la gestion des déchets ;
- gestion des débiteurs et du contentieux ;
- préparation de documents et décomptes officiels (TVA, I.A, statistiques) ;
- gestion des liquidités, des placements et des emprunts ;
- gestion de la partie administrative des taxes de séjour ;
- relations avec la Commission des finances ;
- préparation et collaboration à la révision des comptes ;
- support technique pour l'élaboration de la partie financière relative aux préavis ;
- support technique pour la gestion financière et comptable de l'APOL.

GÉRANCES**Tâches quotidiennes et diverses**

- gestion courante des dossiers des locataires ;
- gestion et suivi de l'entretien du parc immobilier (42 appartements, 2 maisons, 24 locaux commerciaux, administratifs et divers) ;
- établissement des baux à loyer et des notifications diverses ;
- états des lieux ;
- calculs de loyers ;
- établissement des décomptes de chauffage et frais communs ;
- élaboration de divers rapports relatifs à la situation financière de la Société d'exploitation du Rivage SA.

Parc immobilier communal

La commune a augmenté sensiblement son parc immobilier ces dernières années suite au rachat de plusieurs objets ayant une importance capitale pour de futurs projets communaux d'envergure.

Le Service des Finances et Gérances gère administrativement tous les locaux et terrain mis à disposition de tiers, que ce soit des baux d'habitation, des baux commerciaux, des baux à ferme, des conventions d'utilisation du domaine public ou privé communal ou simplement une mise à disposition à titre gracieux ou non de locaux en faveur de sociétés sportives, culturelles ou récréatives.

26 bâtiments répartis comme suit :

- 1 appartement de 1.5 pièce
- 6 appartements de 2 pièces
- 4 appartements de 2.5 pièces
- 2 appartements de 3 pièces
- 7 appartements de 3.5 pièces
- 13 appartements de 4 pièces
- 5 appartements de 4.5 pièces
- 1 appartement de 5 pièces
- 2 maisons de 5 pièces
- 1 appartement de 5.5 pièces
- 1 appartement de 6 pièces
- 1 appartement de 6.5 pièces
- 2 restaurants, dont 1 avec hôtel
- 1 tea-room
- 1 fleuriste
- 1 agence de voyages
- 1 pharmacie
- 1 cabinet de physiothérapie
- 1 local commercial comprenant un bureau et un local de vente
- 1 bâtiment abritant le poste de police
- 1 caserne de pompier
- 1 buvette de plage
- 1 point d'information et vente à l'emporter
- 5 garderies / UAPE / jardins d'enfants
- 1 salle de classe spécifique destinée à l'accueil d'élèves en difficultés
- 1 épicerie
- 2 ateliers loués à des petits artisans

5 parcelles disposant d'un droit de superficie accordé par la commune pour :

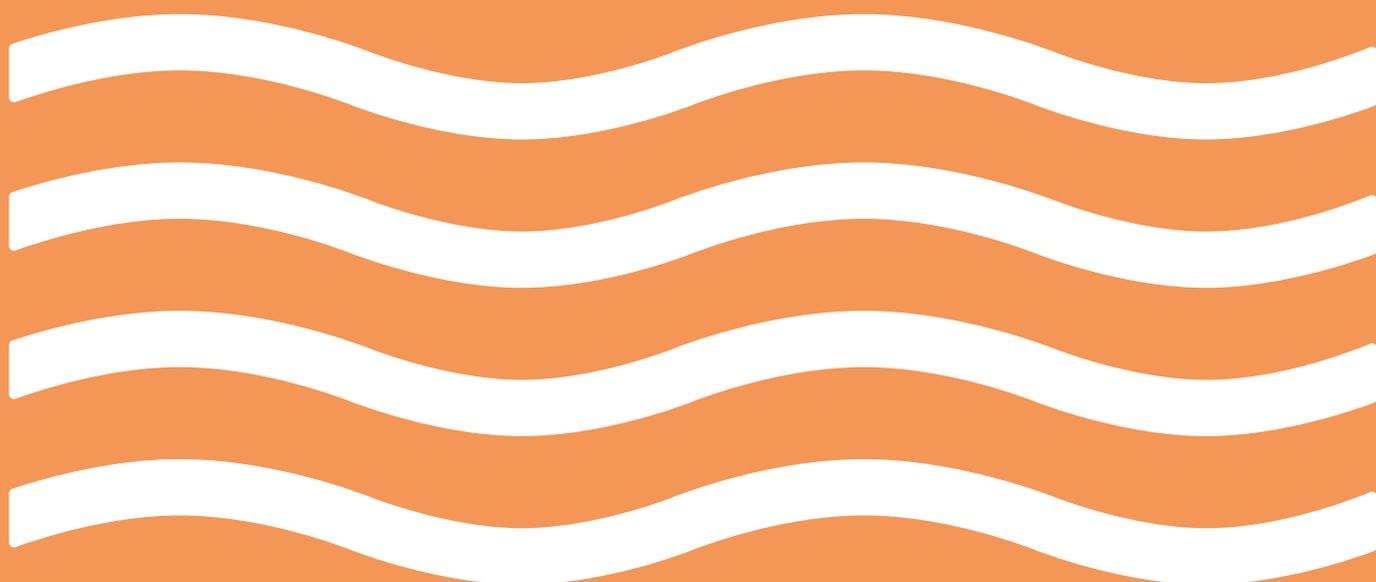
- la construction d'appartements subventionnés
- la création d'une zone industrielle
- la création d'un laboratoire de boulangerie
- la construction d'un complexe de tennis
- la création de locaux en faveur de la MPJ

Établissement de préavis et rapports à l'intention du Conseil communal de Lutry et intercommunal de l'APOL:

- rapport des comptes 2019 de la Commune de Lutry ;
- rapport des comptes 2019 de l'APOL ;
- préavis relatif à l'assainissement de la société d'exploitation du Rivage SA ;
- préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement destiné à la création d'un fonds de soutien communal « COVID-19 » ;
- préavis relatif au budget 2021 de la Bourse communale et des Services industriels ;
- préavis relatif au budget 2021 de l'APOL ;
- préavis relatif aux crédits supplémentaires 2020 de la Bourse communale et des Services industriels ;
- rédaction de la partie financière de l'ensemble des préavis présentés au Conseil Communal.



Aménagement du territoire et Bâtiments



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le temps libéré durant la période de fermeture des bureaux au public (voir p. 4 du présent rapport) a pu être mis à profit pour finaliser le traitement des oppositions formulées lors de l'enquête publique en 2019 du projet d'aménagement du BHNS-PP7 (bus à haut niveau de service) et pour organiser les séances de conciliation y relatives. Il a également permis de finaliser le dossier conséquent requis pour l'examen préalable du projet de révision partielle de notre PGA (plan général d'affectation communal).

De par la situation sanitaire, les éléments statistiques relatifs au domaine de la police des constructions doivent être considérés avec circonspection : durant le premier semestre, la baisse des demandes de permis de construire a été notable, mais elle a été suivie d'une nette reprise dans la seconde partie de l'année. Au final, ce ne sont pas moins de 122 projets qui ont été examinés et analysés (contre 77 l'année précédente). La comparaison annuelle est par ailleurs rendue difficile du fait d'une augmentation significative des demandes d'autorisations pour les seules pompes à chaleur.

Les oppositions et recours ont toujours fortement sollicité les ressources de notre service : 4 nouveaux recours ont notamment été interjetés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par des opposants à divers projets.

Administration

Le secrétariat, commun aux dicastères ATB et TRD, a été assuré par deux secrétaires (à 80% et 90%) et une apprentie de première année.

Dans le domaine technique, le service a été assuré par un chef de service, un préposé à la police des constructions (remplaçant du chef de service) et un architecte assisté d'un dessinateur en bâtiment, chargés des études de projets concernant les bâtiments communaux, de l'analyse des soumissions, du suivi des chantiers, du contrôle des coûts et de la maintenance.

Un responsable du Système communal d'information sur le territoire (SIT) est également intégré au dicastère.

A noter qu'entre mars et avril 2020, la situation sanitaire a imposé la mise en place d'un système de télétravail (partiel ou total, en fonction des conditions de travail).

Mutations immobilières

Le service ATB tient à jour l'archivage des dossiers concernant les mutations immobilières relatives aux propriétés communales (transfert de propriété d'un bâtiment ou d'un terrain).

Lorsque l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment est susceptible d'intéresser la Commune, il procède aux analyses y relatives en étroite collaboration avec le service AGF.

La liste des opérations validées en 2020 se présente comme suit :

- Achat des parcelles n^{os} 298 et 5783, propriété de Dimab Development SA (cf. PM n^o 1270/2020, examiné par le Conseil communal dans sa séance du 4 mai 2020).
- Achat de la parcelle n^o 197, propriété de M. Daniel Buche (cf. PM n^o 1262/2019, examiné par le Conseil communal dans sa séance du 28 octobre 2019).

Commission d'estimation fiscale des immeubles

La commission d'estimation fiscale, dont le délégué de la Commune de Lutry est M. le Conseiller municipal Pierre-Alexandre Schlaeppli (remplaçant : M. Salah Allaoui) a tenu **8** séances en 2020. **2** de ces séances ont été consacrées à des visites sur place (réclamations de propriétaires / constats).

La commission a traité **258** dossiers représentant un différentiel de **CHF 96'145'040** entre les anciennes et nouvelles estimations.

Cette commission, formée en outre de MM. André Jordan, Président, et Alain Perlotto, Conservateur du Registre foncier de l'Est vaudois, procède périodiquement aux taxations d'immeubles liées aux nouvelles constructions ou transformations, ainsi qu'aux ventes et autres mutations.

Mentions inscrites au Registre foncier (LATC, 962 CCS)

Conformément aux dispositions de l'art. 83 LATC, le service a examiné tous les fractionnements ou modifications de parcelles pour vérifier, avant l'inscription au Registre foncier, si les nouvelles limites ne créent pas une situation contraire au règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (respect du coefficient d'utilisation du sol, distances aux limites, etc.).

4 fractionnements ont été admis sans créer de situation contraire au règlement. Aucune inscription de mention LATC n'a été requise au Registre foncier.

Sur le même thème, il convient de mentionner la radiation de la mention de précarité de construction ID 009-2000/005089, inscrite le 18 mars 1975 et grevant la parcelle n° 1380 (rte de la Petite-Corniche 1-3-5-7-9-11). Cette mention est en effet devenue inutile du fait des aménagements réalisés (giratoire, notamment) à proximité du terminus de l'arrêt tl Lutry-Corniche.

Enfin, dans le but de garantir la création et le maintien de places de stationnement pour véhicules destinées aux visiteurs, l'inscription au Registre foncier de **5** mentions de restriction de droit public à la propriété (au sens de l'art. 962 CCS) a été requise :

- Mention ID 018-2020/002392 grevant la parcelle no 5873 (propriété de la PPE "Résidence Altavista") => 5 places selon condition spéciale n° 26 du permis de construire n° 6231 du 6 mai 2019.
- Mention ID 018-2020/004606 grevant la parcelle no 441 (propriété de la PPE "L'Oasis") => 1 place selon condition spéciale n° 21 du permis de construire n° 6173 du 23 octobre 2017.
- Mention ID 018-2020/004835 grevant la parcelle no 3939 (propriété de la société Palo Alto Immobilier SA) => 2 places selon condition spéciale n° 23 du permis de construire n° 6153 du 28 août 2017.
- Mention ID 018-2020/004607 grevant la parcelle no 544 (propriété de la PPE "Les Terrasses de Fénix") => 1 place selon condition spéciale n° 26 du permis de construire n° 6232 du 13 mai 2019.
- Mention ID 018-2020/004679 grevant la parcelle no 442 (propriété de la PPE "Chemin de Fénix 86 - Lutry") => 1 place selon condition spéciale n° 26 du permis de construire no 6257 du 27 janvier 2020.

Droit de préemption légal (art. 31 et suivants LPPPL)

En application des dispositions des art. 31 à 38 de la Loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), dispositions entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020, le service a examiné tous les actes qui lui ont été transmis par les notaires en charge d'instrumenter les ventes de parcelles répondant aux conditions cumulatives de l'art. 31 al. 2 LPPPL.

33 actes de vente ont été analysés par le service, avant d'être soumis à l'examen de la Municipalité.

Dans tous les cas, la Municipalité a renoncé à exercer son droit de préemption, essentiellement en raison du prix demandé par les vendeurs et de la situation des parcelles concernées.

Statistiques

Comme chaque année, le service a établi les statistiques destinées aux instances cantonales et fédérales, soit :

- Statistique de la construction par catégorie d'ouvrages : travaux réalisés en 2020 ou projetés pour les années suivantes par des maîtres d'ouvrages publics, institutions publiques et privées, sociétés immobilières, entreprises industrielles, artisanales et commerciales, et par des particuliers.
- Cette statistique s'établit directement via le module « Statistique de la construction » de l'application cantonale ACTIS (Aménagement et Construction : Transmission, Information et Suivi). Elle s'effectue depuis le troisième trimestre 2010 à un rythme trimestriel et non plus annuel.
- Ce relevé est effectué conformément à la Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, à l'Ordonnance du 31 mai 2000 sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements et à l'Ordonnance du 21 novembre 2007 sur l'harmonisation des registres.
- Dénombrement semestriel des logements et locaux industriels ou commerciaux vacants.

Harmonisation des registres

La collaboration entamée depuis 2011 entre l'Office de la population et le service ATB pour l'acquisition et la gestion des numéros d'identification d'immeubles (EGID) et de logements (EWID) s'est poursuivie en 2020, permettant d'assurer la mise à jour du Registre cantonal des bâtiments (RCB). Plusieurs interventions ont été effectuées au cours de l'année, en fonction des nouvelles constructions et transformations.

Système d'information sur le territoire (SIT)

Durant cette première année d'exploitation du guichet cartographique, un effort particulier a été porté sur la collecte d'expérience des utilisateurs et l'identification des axes d'améliorations, afin de rendre son utilisation plus conviviale. On peut citer, en exemple, la mise en place de recherche d'éléments de la mensuration officielle (par numéros de parcelle privée et domaine public, bâtiment hors-sol / sous-sol et DDP) avec leurs relations (choisir une parcelle permet d'accéder aux bâtiments érigés sur celle-ci et réciproquement).

L'infrastructure SIT a été mise à jour pour la première fois au premier trimestre. Malgré quelques imprévus (compatibilité des applications), elle s'est bien déroulée. Une nouvelle version majeure est prévue au moins une fois par année.

Diverses tâches d'administration du SIT ont été affinées. On peut citer certains cas d'automatisation, comme l'export du réseau d'assainissement pour AutoCAD (logiciel de base pour l'élaboration de plans destinés aux besoins du bureau technique ou des mandataires externes) ou la mise à jour de métadonnées (informations sur les données : date mise à jour, source, etc.).

Notre catalogue de données s'est également enrichi, principalement pour les utilisateurs internes à l'administration communale. Les zones de stationnement public (deux et quatre roues) ont été relevées par une stagiaire engagée par le service de la mobilité durant le

deuxième trimestre. Ce projet a fait office de pilote en ce qui concerne la saisie sur le terrain (par tablette sans connexion internet) ainsi que l'édition de données spatiales sur le guichet cartographique (mise à jour directement par les acteurs concernés). Des données d'inventaire d'ouvrages ont aussi été ajoutées : on peut citer les ouvrages de franchissement et les cours d'eau corrigés. Concernant les données publiques, une nouvelle catégorie a été ajoutée avec les centres de collectes de déchets (Ecopoints et déchetterie).

La révision partielle du PGA, en particulier la partie concernant les limites de construction des routes, a constitué un thème important de l'année 2020 (export et transmission au mandataire des données de base + suivi et contrôle des modifications décidées).

La saisie du réseau d'assainissement s'est intensifiée en passant de 20 % à 40 % du temps de travail : il reste, à ce jour, environ 10 % des dossiers à saisir. Parallèlement, en collaboration avec le service TRD, un contrôle en profondeur de l'ensemble des plans du réseau d'assainissement est en cours. Ce contrôle a deux buts principaux : l'uniformisation définitive des données et la pérennisation des connaissances de M. Rémy Pilet (TRD), dessinateur-technicien, avant son départ à la retraite.

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
3	La Possession – Rue des Terreaux (parking)	3'820	-	PEP "La Possession"
4	Rue des Terreaux (ancien local pompiers) (parcelle de base du DDP 1210)	614	410'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
84	Rue de l'Horloge 6 (passage du Simplon) (parcelle de base du DDP 3351)	265	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
101	Rue Verdaine	97	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
115	Place des Halles 1,3 Grand-Rue 24, 26	999	4'730'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
120	Grand-Rue 36 – Quai Gustave Doret (Hôtel Le Rivage)	726	3'330'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
122	Rue du Port (couvert fontaine)	50	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
123	R. du Château – R. des Abattoirs (Château de Lutry)	1'679	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
124	Rue des Terreaux	112*	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
127	Rue du Château 2	99	350'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
134	Rue du Château	330	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
135	Rue du Château 1	93	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
138	Place du Temple (Temple)	727	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
139	Place du Temple 7 (La Poudrière)	81	110'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
145	Place du Temple 3 (MPJ) (parcelle de base du DDP 2941)	295	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
185	Chemin de la Toffeyre	71	-	PPA "Taillepie-d-Grand Pont"
194	Chemin de la Combe (parking)	3'296*	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
195	Chemin de la Combe – Route du Grand-Pont 20 (Villa Mégroz)	1'782	-	Zone de verdure ou d'utilité publique

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
196	Route du Grand-Pont 26	1'393*	1'022'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
198	Route du Grand-Pont	1'779	16'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
199	Au Grand Pont	936	1'860'000	PPA "Port du Vieux-Stand"
200	Route du Grand-Pont (groupe scolaire + installations sportives)	17'091*	-	Zone de verdure ou d'utilité publique + PPA "Port du Vieux-Stand"
210	La Combe - Rue du Voisinand (parking)	782	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
228	Chemin de Burquenet	134	-	PQ de "La Combe"
229	Ch. de Burquenet 30 (cimetière)	2'084	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
230	Rte de Lavaux - Ch. de Burquenet 30	717	940'000	Zone moyenne densité
235	Chemin de la Combe	2'579	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
264	Rue du Voisinand 3 (couvert fontaine)	110	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
282	Rue du Voisinand 2 - Route de Lavaux (S.I. + Jardins du Château)	9'054*	70'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry" + Zone de verdure ou d'utilité publique
285	Friporte (station transf. S.I.)	1'376	14'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
286	Friporte (anciens abattoirs)	246	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
296	Les Terreaux (voirie)	1'155	-	Zone d'habitation I
297	Les Terreaux	107	-	Zone d'habitation I
298	Les Terreaux - Route de Lavaux (anc. local de vente DIMAB)	444	-	Zone d'habitation I
320	Route de Lavaux 216 (APOL - poste de police)	664	715'000	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
321	Friporte (APOL - places de parc)	128	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
345	La Rive (plage)	3'980	-	Zone de verdure ou d'utilité publique

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
379	Chemin de la Toffeyre (parc Casimir Reymond)	2'121	-	PPA "Taillepie-d-Grand Pont"
403	Route de Lavaux 62	643	346'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
540	Chemin d'Orzens (station transf. S.I.)	48	-	Zone faible densité
634	Les Pâles (vignes)	882	7'000	Zone faible densité
644	Chemin des Pâles (parking)	435	-	Zone faible densité
645	Chemin des Pâles 45, 55, 57 (collège)	7'006*	-	Zone faible densité
663	Les Champs (parc public)	544	-	Zone faible densité
698	Mourat	2'793	23'000	Zone viticole
746	Bonnes Fontaines	213	-	Zone faible densité
787	Entre Châtel	983	7'900	Zone viticole
794	Entre Châtel	353	2'800	Zone viticole
843	Crêt Bernard	266	-	Zone viticole
850	Crochet	1'822	11'000	Zone viticole
858	Flon-de-Vaux (déchèterie)	2'475	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
859	Chemin du Flon-de-Vaux (cimetière)	14'059	-	PEP "Flon de Vaux" + Zone de verdure ou d'utilité publique + Forêts
865	Chemin des Champs	237	-	Non zonée (en bordure ligne CFF du Simplon)
872	La Grillyre - Route de la Croix (partiellement déchèterie / vignes)	6'134	24'000	Zone d'habitation II + Forêts
875	La Grillyre - Route de la Croix	153	-	Zone d'habitation II
905	Clos de la Serraz	6'347*	-	Forêts
DDP 932	Chemin des Champs (parcelles de base : 206 et 3535)	1'124	-	Zone forte densité
938	Savuit (collège)	1'537	-	Zone ville et villages - PPA "Savuit"

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
958	Savuit - Rue du Village (place)	1'178	-	Zone ville et villages - PPA "Savuit"
970	Savuit - Rue du Village (parking)	3'049	-	Zone viticole
975	Savuit - Rue du Village 9 (bât. Balance)	777	195'000	Zone ville et villages - PPA "Savuit"
976	Savuit (couvert fontaine)	32	-	Zone ville et villages - PPA "Savuit"
1097	Bossières	656	5'300	Zone viticole
1119	Salles	78	-	Zone viticole
1166	La Baume	160	-	Zone viticole
1186	Route cantonale 780b	77	-	Zone moyenne densité
1548	Chamaley	11'002	104'000	Zone viticole
1563	Route de Lavaux 422 (STEP)	3'100	-	PEP de "Beaulieu"
2284	La Corniaz	49'068	77'000	PEP "Echerins - La Corniaz"
2286	La Corniaz (ancienne laiterie)	68	-	PEP "Echerins - La Corniaz"
2292	La Croserenche	199	-	Zone agricole
2300	La Gantenaz	8'369	3'000	Zone agricole
2301	La Gantenaz	450	-	Forêts
2315	La Branche	8'000	2'700	Zone agricole
2385	Bois de la Chaux	99'360	20'000	Forêts + Zone agricole
2408	Bois de la Ville - Chanoz Brocard	734'268	144'000	Forêts + Zone agricole + Zone de verdure ou d'utilité publique
2409	Bois de la Gameire (stand de tir)	117'177	22'000	Forêts + Zone de verdure ou d'utilité publique
2413	Bois des Dailles	120'316	24'000	Forêts
2428	Les Pâles (essentiellement vignes)	4'698*	1'187'000	Zone faible densité
2432	Bois de la Chaux	1'476	400	Forêts
2470	Route de Taillepied (station transf. S.I.)	209	-	PPA "Taillepied-Grand Pont"
2471	Chemin de la Toffeyre	199	-	PPA "Taillepied-Grand Pont"

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
2798	Route de Savuit	214	-	Non zonée (en bordure route de Savuit)
2818	La Rive (station de relèvement quai Vaudaire)	121	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
2856	Route de Taillepied	253*	-	PPA "Taillepied-Grand Pont"
2875	Chamaley	395	-	Zone d'habitation I
2878	Au Grand Pont (parc Casimir Reymond)	1'349	-	PPA "Taillepied-Grand Pont"
2903	La Branche	15'578	4'000	Zone agricole + Forêts
2947	Route de Lavaux	514	-	PPA "Taillepied-Grand Pont"
3034	Plantaz (vignes)	2'907	21'000	PEP "En Curtinaux"
3266	La Corniaz	1'657	1'000	Zone agricole
3329	Chatalet	187	-	PQ "Le Bout de Savuit"
3353	Rue des Terreaux	1	-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
3444	Chemin d'Orzens	168	-	PEP "Collonges-Monaneyres"
3519	Clair-Joly	1'639	400	Forêts
3536	Chemin des Champs 2 et 4 (parcelle de base du DDP 937)	3'551*	1'665'000	Zone forte densité
3718	Les Genevroz	168	-	Zone faible densité
3721	Les Bonnes Vignes	25	-	Zone d'habitation II
3724	Les Genevroz	108	-	Zone faible densité
3733	Les Blanchettes (vignes)	1'754	15'000	Zone moyenne densité
3745	Signal de Bochat	26'397	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
3746	Chemin des Marionnettes 74	1'466	924'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
3785	Chemin du Creux de Corsy 63 (pavillon scolaire)	1'046	-	Zone moyenne densité
3794	La Conversion	1'593	-	Zone d'activités B
3795	La Conversion (Centre APAL) (parcelle de base du DDP 4979)	6'629	-	Zone d'activités B

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
3801	La Conversion	989	-	Zone faible densité
3818	Corsy Dessous	293	-	Zone faible densité
3823	La Duboule	97	-	Zone faible densité
3887	Chemin de Montellier 21 - Chemin de la Pépinière (CSC Corsy)	3'275	-	Zone moyenne densité
3888	Chemin de Montellier 10 - Route de Belmont (CSC Corsy)	2'364*	-	Zone moyenne densité
3894	Corsy Dessous (couvert fontaine)	26	-	Zone moyenne densité
3903	En Crausaz	509	-	Zone faible densité
3919	La Chenau - Les Brûlées (couvert fontaine)	118	-	Zone moyenne densité
3957	Champ Bally - Chemin du Crêt Ministre (station transf. S.I.)	209	-	Zone faible densité
3961	En Vaux (parcelle de base du DDP 4429)	26'871*	7'400	Zone de verdure ou d'utilité publique + Forêts
3979	Les Poses Franches	5'942*	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4007	Chemin de Champ-Maffrey	314	-	Zone faible densité
4027	Ch. du Mâcheret 108 et 110 (parcelle de base du DDP 5861)	4'875*	2'100	PPA "Les Brûlées"
4030	En Vaux	11'227*	2'300	Forêts + Zone de verdure ou d'utilité publique
4031	En Vaux	5'136	1'100	Forêts + non zonée (en bordure route de la Croix)
4040	Les Brûlées - Chemin de l'Arabie	2'069	400	PPA "Les Brûlées"
4058	En Vaux	2'625	700	Forêts
4059	La Brèle	11'972	130'000	Forêts + Zone d'habitation II
4170	Bois Blanchet	59	-	Zone agricole
4190	Le Miroir - Route des Monts-de-Lavaux	27	-	Zone agricole
4191	Jordillon	2'172	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4202	Jordillon	55	-	Forêts

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
4204	Jordillon (étang)	1'973	-	Forêts + Zone agricole
4214	La Croix - Chemin du Miroir	43	-	Zone du hameau de la Croix
4230	Chemin de la Canélaz	4'764	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4280	Les Echerins	4'100	1'000	Forêts
4287	La Croix - Route de Savigny	3'476	900	Zone agricole + Forêts
4300	Route des Monts-de-Lavaux 295	1'235	455'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
4302	En Vaux	3'752	900	Zone de verdure ou d'utilité publique + Forêts
4303	La Planche au Noyer	12'698	78'000	Forêts + Zone d'habitation II
4306	La Planche au Noyer (tennis) (parcelle de base du DDP 785)	15'855	-	Zone d'habitation II + Forêts
4308	Route de la Croix	132	-	Zone d'habitation II
4309	Route de la Croix	840	120'000	Zone du hameau de la Croix
4310	Chemin du Miroir 31-35- 37 Route de Savigny (Belle Ferme + collège)	36'362	812'000	PPA "Le Miroir"
4311	La Croix - Route de Savigny (Salle d'Echerins)	996	175'000	Zone du hameau de la Croix
4341	La Canélaz - Route des Monts-de-Lavaux	1'882	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4351	Les Echerins - Route de la Claie aux Moines (collège)	579	-	Zone agricole
4358	Sentier du Collège (réservoir)	3'214	-	Zone agricole
4379	Route de la croix 241	3'442	1'228'000	Zone d'habitation III
4450	Chemin de la Canélaz	212	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4452	Route des Monts-de-Lavaux	862	120'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
4454	Route de Belmont (station transf. S.I.)	21	-	PQ "Derrière Corsy"

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
COP 4510	Chemin de Ponfilet (parcelle de base 3704) (station transf. S.I.)	Quote-part 4/1000	-	Zone moyenne densité
PPE 4830	Route de la Conversion 250-252 (parcelle de base 473)	Quote-part 1/1000	-	Zone moyenne densité
4865	Chemin de Fénix	34	-	Non zonée (en bordure chemin de Fénix)
5104	Le Châtelard (couvert fontaine)	77	-	Zone ville et villages - PPA "Le Châtelard"
5109	Les Fossaudes	592	17'000	Zone viticole
5115	Rue du Châtelard 7 (domaine viticole)	3'206	403'000	Zone ville et villages - PPA "Le Châtelard" + Zone viticole
5124	Les Plantes	4'023	40'000	Zone viticole
5129	Les Plantes	201	2'000	Zone viticole
PPE 5706-38	Crochet - Route de l'Ancienne Ciblerie (parcelle de base 5706) (garderie)	Quote-part 406/10'000	-	Zone d'habitation I
5732	Plantaz	51	-	PEP "En Curtinaux"
5783	Friporte - Route de Lavaux 208 (anc. garage DIMAB)	634	'-	Zone ville et villages - PPA "Bourg de Lutry"
5787	La Conversion - Route de la Conversion	121		Domaine public communal
5788	La Conversion - Route de la Conversion	147		Domaine public communal
5887	Le Chaney	8		Zone viticole

Parcelle en copropriété avec la Commune de Lausanne (chacun pour ½)

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
4344	Chemin de la Canélaz	6'256	-	Zone de verdure ou d'utilité publique

Légende :

En rouge : parcelles incluses dans le périmètre de la zone réservée mise en vigueur le 23 avril 2018

PGA : plan général d'affectation

PPA : plan partiel d'affectation (anciennement PEP : plan d'extension partiel)

PQ : plan de quartier

COP : part de copropriété

DDP : droit distinct et permanent (droit de superficie)

PPE : part de copropriété constituée en propriété par étages

* surfaces MN95 (nouveau cadre de référence de la mensuration cadastrale depuis 2016)

**LISTE DES PARCELLES PROPRIETES DE LA COMMUNE DE LUTRY SISES SUR LE TERRITOIRE
DES COMMUNES DE SAVIGNY (5611) ET DE MONTPREVEYRES (5792) (forêts)**

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale
5611/385	Gollies	7'509	1'600
5611/461	Nialin (y compris chemin)	26'194	5'200
5611/462	Nialin (chemin)	739	-
5611/487	Burquinet	50'134*	9'600
5611/497	Crêt des Côtes	103'229	21'000
5611/524	Nialin	6'595	1'300
5611/809	Grand Jorat	48'400	9'700
5611/813	Grand Jorat (refuge)	1'113'979	223'000
5792/209	Au Pré d'Embas	1'958	400

URBANISME

Projet de territoire intercommunal

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Dans le cadre de l'adaptation 4^{ter} du plan directeur cantonal (PDCn) en cours, le Canton pilote la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités (SGZA).

A cet effet, le PDCn prévoit l'élaboration préalable de stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA), qui prendront la forme d'un plan directeur régional ou intercommunal. En plus d'identifier les zones d'activités d'intérêt cantonal, régional et communal, la stratégie définira le mode de gouvernance des sites et les actions à entreprendre pour renforcer la mobilisation des réserves, optimiser l'utilisation du sol et adapter les planifications en vigueur.

2 ateliers spécifiques, organisés par la Direction générale cantonale du territoire et du logement (DGTL) se sont déroulés les 5 octobre (présentiel) et 10 décembre 2020 (Vidéoconférence).

Projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU)

Conformément aux dispositions de l'art. 40 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), applicable par renvoi de l'art. 13 de la loi sur les routes, l'ensemble des opposants au projet de requalification de la route de Lavaux (tronçon PP7 de nouvelle ligne de bus à haut niveau de service BHNS entre Pully et Lutry) ont été invités à une séance de conciliation.

11 séances ont été organisées par la Municipalité entre les 11 et 30 juin 2020, avec établissement de procès-verbaux ad hoc.

A noter que 2 autres séances ont été organisées par les tl les 7 et 8 juillet 2020 (oppositions de l'ATE et de Pro-Vélo), concernant des motifs de portée intercommunale.

Par voie de communiqué de presse du 31 août 2020, la Municipalité de Paudex a informé ses partenaires (Canton, tl, Communes) de sa décision de suspendre le projet du fait « de la dégradation de sa situation financière », « de la baisse des recettes fiscales et d'une marge d'auto-financement négative ».

Pour débloquer la situation, les membres du COPROJ Est (comité de projet) ont finalement décidé, en séance du 11 décembre 2020, de dissocier les procédures « permis de construire » et « crédit d'ouvrage » : deux préavis devront ainsi être établis (l'un pour l'adoption du projet et la levée des oppositions, l'autre pour l'obtention des crédits). Après obtention du permis de construire, les Communes auront ainsi toute latitude pour réaliser leurs tronçons en fonction de leurs capacités financières respectives.

Une confirmation formelle des trois Municipalités membres du PP7 est attendue pour le 20 janvier 2021.

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL)

Les actions, études et projets suivants ont été menés durant l'année 2020 :

« Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois » : « Tous à l'Est » :

- Voir onglets « MOBILITE » et « ADMINISTRATION GENERALE » (Communication) du présent rapport de gestion.

Chantier 1 (transports publics) :

- Voir onglet « MOBILITE » du présent rapport de gestion.

Chantier 6 (Corsy / La Conversion) :

Dans sa séance du 27 janvier 2020, la Municipalité a formellement validé le choix de la variante d'urbanisation A (concept de « parc habité » avec typologie bâtie suivant le coteau et plots charnières, parc linéaire central), telle que présentée dans le rapport de gestion 2019 (p. 90).

La phase III du projet (« développement du concept de synthèse et programme de mise en œuvre ») a pu être lancée lors du COPIL Est du 30 juin 2020.

Le rapport de synthèse a été remis au service ATB le 10 septembre 2020, puis validé par la Municipalité le 5 octobre 2020, moyennant quelques réserves (zones réservées + étude préalable de faisabilité inutiles).

La signature définitive du document devrait intervenir au début de l'année 2021.

Aménagement communal

Révision partielle du Plan général d'affectation communal (PGA)

La phase de coordination avec les différents services de l'Etat (thématiques « Dangers naturels », « mesure A11 du plan directeur cantonal », « surfaces d'assolement », etc.), identifiée par l'ancien Service cantonal du développement territorial (SDT, aujourd'hui DGTL) dans son avis préliminaire du 8 juillet 2019, s'est achevée en octobre 2020.

Le dossier a dès lors pu être finalisé, avant d'être validé par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2020.

Parmi les opérations chronophages, outre la coordination précitée, le processus de planification a dû intégrer la nouvelle directive cantonale sur la normalisation des données de l'aménagement du territoire – NORMAT 2 (avec comme principale conséquence une nouvelle désignation de l'ensemble des zones d'affectation) ainsi qu'un toilettage du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire du 12 juillet 2005.

L'ensemble des pièces a été livré à la DGTL pour examen préalable le 27 novembre 2020, soit :

- 3 planches d'affectation (échelle 1/2000) ;
- 1 planche des contraintes légales (échelle 1/5000) ;
- 1 planche de délimitation de l'aire forestière ;
- 1 plan (échelle 1/5000) fixant les limites de construction aux abords des routes (zone à bâtir) ;
- règlement ;
- rapport de conformité selon art. 47 OAT ;
- addenda au PA « Zone ville et village – Savuit »
+ rapport explicatif.

Parcelle n° 3717 (EMS Odysse, ch. de Crêt-de-Plan 122 à la Conversion) : projet de modification du PGA

Par courrier du 6 janvier 2020, le SDT (aujourd'hui DGTL) a transmis son examen préalable, en préavisant favorablement au projet.

L'ensemble du dossier (plan + règlement ad hoc intégré, rapport de conformité, note géologique) a été soumis à l'enquête publique du 2 au 31 mars 2020 inclus.

Suite à la fermeture au public des bureaux de l'administration communale pour cause de pandémie COVID-19, ladite enquête a été prolongée du 6 au 20 mai 2020 inclus.

5 oppositions ont été enregistrées à l'issue de la procédure.

1 séance de conciliation (regroupant 4 opposants) a été organisée par la Municipalité le 2 septembre 2020, avec établissement d'un procès-verbal ad hoc.

Le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil communal au début de l'année 2021.

Etude d'un plan de quartier dans le secteur « Burquenet » (PQ « Burquenet Sud »)

A la suite de son adoption par le Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2019 (cf. PM n° 1269/2019), le dossier a été envoyé à la DGTL pour approbation le 21 février 2020.

Après que la DGTL ait informé le service ATB d'un « report du délai usuel de traitement de certains dossiers », celle-ci a demandé quelques compléments par courrier du 2 décembre 2020 en rapport, d'une part, avec la taxe sur la plus-value (nouveaux art. 64 à 70 LATC) et, d'autre part, avec les moyens d'assurer la disponibilité des terrains (art. 52 LATC).

Ces compléments seront envoyés à la DGTL au début de l'année 2021, en vue de l'approbation cantonale du nouveau PQ.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Généralités

Comme chaque année, une très large part de l'activité du service a été consacrée aux problèmes et procédures relatifs à la police des constructions.

122 projets ont été examinés et analysés entre le 1^{er} décembre 2019 et le 30 novembre 2020.
Dont :

37 projets ont été soumis à l'enquête publique ; 16 d'entre eux ont suscité 130 remarques ou oppositions.

85 projets ont été dispensés de l'enquête publique sur la base des dispositions de l'art. 111 LATC, s'agissant de travaux de minime importance répondant aux critères fixés par l'art. 72d RLATC.

12 projets ont en outre été partiellement examinés et mis en suspens.

4 recours ont été interjetés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). 1 recours a été retiré à la suite d'un accord.

1 recours a été déposé auprès du Tribunal fédéral suite au rejet du recours déposé auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

5 projets ont été abandonnés.

1 projet de construction d'une capite de vigne a été annulé, suite à la décision du Service du développement territorial, Hors zone à bâtir, et de la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières de refuser d'accorder l'autorisation.

1 projet de modification de l'accès véhicules et de construction d'un muret en béton a été annulé, suite à la décision du Service du développement territorial, Hors zone à bâtir, de refuser d'accorder l'autorisation.

14 projets n'ont pas encore fait l'objet d'une décision.

En outre, le service a examiné **21 avant-projets** qui n'ont pas abouti à la présentation d'une demande de permis de construire en 2020 ou qui ont été abandonnés.

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par la Municipalité en matière de délivrance d'autorisations de construire fondées sur l'art. 111 LATC (dispenses d'enquête publique), le service ATB a analysé les dossiers de minime importance dans ses séances internes réunissant le Conseiller municipal, le chef de service et son adjoint.

Les décisions prises ont cependant été communiquées à la Municipalité la semaine suivante pour être inscrites au procès-verbal. Il s'agit principalement de petites constructions annexes (garages, jardins d'hiver, dépendances), de travaux intérieurs, d'installations de citernes à mazout, de réfections de façades et de toitures, ainsi que de choix de couleurs de matériaux hors zone ville et villages.

A l'instar de tous les actes administratifs, ces décisions sont notifiées aux requérants sous la signature de la Municipalité.

Constructions hors zone à bâtir

Conformément aux dispositions de l'art. 120 LATC, les constructions ou transformations de bâtiments situés hors zone à bâtir doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE).

D'une manière générale, le service ATB prend connaissance des intentions / projets des propriétaires ou architectes. Il les oriente sur la procédure à suivre et sur les documents à produire en vue d'une éventuelle mise à l'enquête publique, puis les invite à se rendre directement auprès de la Direction générale cantonale du territoire et de logement (DGTL, anc. SDT) pour en discuter, préalablement à toute démarche administrative.

Constructions sises à l'intérieur du périmètre du plan de protection de Lavaux

Conformément à l'art. 5a de la loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979 (LLavaux), tous projets de construction, de reconstruction et de transformation, à l'exception des objets de minime importance qui n'altèrent pas le site, doivent être soumis à l'examen de la commission consultative de Lavaux préalablement à leur mise à l'enquête publique.

Ladite commission s'est réunie à **10** reprises au cours de l'année 2020.

13 projets distincts de construction situés sur le territoire de la Commune de Lutry lui ont été présentés.

Commission consultative de la zone ville et villages

La Commission consultative de la zone ville et villages a tenu **8** séances en 2020 au cours desquelles elle a examiné **11** projets ou avant-projets concernant des bâtiments compris dans la zone ville et villages, conformément aux dispositions de l'art. 72 du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire.

A la suite de la démission de Messieurs Christian Lanzrein et Guy Wolfensberger, membres du Conseil communal, Messieurs Yorick Delaunay et Ludovic Paschoud ont été nommés à la Commission consultative de la zone ville et villages.

Commission de salubrité

La Commission de salubrité n'est pas intervenue en 2020.

Tableau des permis de construire délivrés en 2020

Objets	Nombre de logements nouveaux ou modifiés
1 permis pour un bâtiment de 6 appartements	6
1 permis pour 1 villa individuelle	1
1 permis pour 2 maisons jumelles	4
28 permis pour transformations, agrandissements, constructions et installations diverses, modifications de projets ou changements d'affectation de locaux	90
8 permis pour vérandas vitrées, jardins d'hiver, cabanes et abris de jardin, capite de vigne, pergola	
49 autorisations pour travaux de réfection divers	14
18 permis pour installations de pompes à chaleur, de capteurs solaires, de systèmes de réfrigération, cheminée de salon	
1 permis pour un couvert à voitures	
2 permis pour piscines privées, jacuzzis et spas de nage	
9 permis pour installations d'enseignes, procédés de réclame et panneaux de chantiers ou de vente	
4 permis pour aménagement de parcelles, terrasses, murs de soutènement	
1 permis pour une modification d'antennes	
1 permis pour la création d'un Ecopoint	
124 permis au total	115 logements

Commission consultative d'urbanisme

La Commission consultative d'urbanisme a tenu **2** séances en 2020 au cours desquelles elle a examiné les projets de construction d'une maison individuelle au chemin du Bois-Rouge 58 et de 4 bâtiments de 14 appartements au chemin de Mourat.

A la suite de la démission de Maître Jean-Michel Henny, Président, la Municipalité a nommé Maître John-David Burdet, avocat.

A la suite de la démission de M. Pierre Lachat, architecte, membre professionnel, la Municipalité a nommé Mme Céline Blanchut, architecte.

Tableau des permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2020

Objets	Logements concernés
9 permis d'habiter pour des constructions nouvelles destinées à l'habitation	87 logements
16 permis d'habiter ou d'utiliser concernant des agrandissements, transformations ou travaux d'entretien	19 logements
24 permis d'utiliser concernant des constructions, installations et aménagements divers	
49 permis au total	106 logements

Tableau comparatif des six dernières années

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Permis de construire délivrés	125	107	104	104	84	124
Nombre de logements concernés (nouveaux ou modifiés)	163	96	78	119	105	115
Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés	40	35	24	27	29	49
Nombre de logements concernés	68	39	28	158	36	106

Abris de protection civile

En 2020, le service ATB n'a pas examiné de nouveaux dossiers de construction d'abris de protection civile. Il est précisé que la construction d'un abri dans un bâtiment est nécessaire à partir de 30 pièces habitables, correspondant à 20 places protégées (2/3).

Tableau comparatif des six dernières années

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers examinés et approuvés	6	2	3	1	3	0
Nombre de places protégées	260	49	187	50	150	0

Dispenses de construction d'abris de protection civile

3 demandes de dispense de construction d'abri ont été examinées par notre service et l'Office cantonal de la protection civile.

3 propriétaires ont été tenus de verser à l'Etat une contribution compensatoire dont les montants, fixés par l'Office cantonal, se sont élevés à **CHF 13'600** au total.

Le 30 novembre 2011, le Conseil fédéral a confirmé, au 1^{er} janvier 2012, l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile révisée, ainsi que son ordonnance d'application.

La facturation des contributions de remplacement pour place protégée pour tous les permis de construire délivrés dès le 1^{er} janvier 2012 est faite dorénavant directement par le Service de la Sécurité civile et militaire de l'Etat sur la base du permis de construire.

Le suivi de la délivrance du permis de construire s'effectue via la CAMAC (art. 75 RLATC).

Piscines privées

Le service ATB, en collaboration avec le service TRD, est chargé de veiller au contrôle des nouvelles piscines et au raccordement de leurs canalisations d'eaux usées et d'eaux claires dans les collecteurs publics.

5 piscines ont été contrôlées dans le courant de l'année 2020.

Le nombre de piscines répertoriées sur le territoire communal s'élève à **270** unités.

Contrôle périodique obligatoire des installations de stockage d'hydrocarbures

Conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux), le détenteur de telles installations en est seul responsable. La surveillance de la Commune est ainsi fortement réduite. Elle ne maintient qu'un contrôle et une surveillance sur les citernes situées en secteurs Au et S. Cependant, elle poursuit la mise à jour de son registre des réservoirs dès réception des avis de révision.

Prévention des accidents sur les chantiers

Comme chaque année, le service s'est chargé de veiller au respect des prescriptions en matière de sécurité sur les chantiers.

Le responsable est intervenu à plusieurs reprises auprès de constructeurs pour demander des mesures de sécurité complémentaires, notamment au sujet des garde-corps et des échafaudages.

D'autre part, notre service technique participe, en étroite collaboration avec l'APOL, à la première séance de mise en œuvre d'un chantier de construction, démolition ou transformation importante d'un bâtiment pour définir les diverses mesures à prendre en vue d'assurer un bon déroulement des travaux.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Travaux effectués selon budget d'investissements

L'année 2020 a été marquée par la réalisation de plusieurs travaux d'importance (objet de préavis ad hoc ou inscrits au chapitre des dépenses d'investissements ordinaires de la bourse communale) ayant concerné les bâtiments ci-dessous :

- Interventions destinées à améliorer le mauvais rendement du chauffage à distance de la chaufferie de l'Hôtel « Le Rivage » (qui alimente 6 autres immeubles en plus de l'hôtel), dans le but de diminuer la consommation énergétique.



Optimisation du rendement du CAD du Rivage.
Travaux dans la sous-station de chauffage de la Grand-Rue



Optimisation du rendement du CAD du Rivage.
Travaux dans la sous-station de chauffage des Halles

- Remplacement de la chaudière à mazout du collège du Grand-Pont par une nouvelle chaudière à gaz, dotée d'un nouveau système de régulation indispensable à une utilisation efficiente et rationnelle. La vétusté de l'ancienne installation, datant de 1990, ne permettait plus d'assurer les réparations nécessaires.



Remplacement de la chaudière du collège du Grand-Pont. Mise en œuvre d'un modèle à gaz

- Raccordement de la chaufferie du collège du Grand-Pont au réseau du gaz.



Raccordement du collège du Grand-Pont au réseau du gaz

- Travaux de mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées sur le site du collège du Grand-Pont, effectués dans le cadre du remplacement d'un tronçon endommagé d'une conduite d'évacuation des eaux usées (vu que celle-ci récupérait également des eaux claires provenant de la partie Est de la toiture de la salle de gymnastique et de certaines grilles du sol de la cour du collège).

- Réfection complète de l'étanchéité de la toiture plate du pavillon des Marionnettes, à la suite de diverses infiltrations d'eau constatées ces dernières années.



Rénovation de la toiture du pavillon des marionnettes

- Rénovation complète de la terrasse de la buvette de la plage, afin de remédier à divers défauts : dalles en béton défraîchies, écoulement et évacuation des eaux de pluie plus assurés, tassement de certaines parties de la terrasse.



Réhabilitation de la terrasse de la buvette de la plage

Travaux effectués selon le budget de fonctionnement

Comme chaque année, hormis les interventions urgentes, imprévues et donc non budgétées, le service a établi un planning général des travaux prévus et des adjudications y relatives, qui constitue un outil de travail nécessaire pour assurer le respect des délais et contraintes spécifiques à chaque chantier.

En 2020, les travaux d'entretien, de transformation et d'amélioration suivants, inscrits au budget de fonctionnement de la bourse communale, ont été effectués dans les bâtiments communaux :

Temple de Lutry

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, du mouvement de l'horloge et de la sonnerie des cloches, de l'accordage de l'orgue et de la sonorisation.
- Mise aux normes de l'installation de détection incendie.
- Travaux d'entretien de l'horloge.
- Réparation conséquente de l'orgue.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Eglise catholique Saint-Martin de Lutry/Paudex

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de l'humidificateur de l'orgue, de son accordage et de la sonorisation.
- Remplacement du brûleur.
- Révision de la porte d'entrée principale.
- Contrôle périodique des témoins des fissures sur les façades et à l'intérieur de l'édifice.
- Réalisation d'une étude pour la mise à niveau de l'éclairage.
- Contrôle et entretien de la toiture (travaux conséquents dus à des dégâts causés par le vent).

Remarque : L'Eglise catholique n'est pas un bâtiment communal. Cependant, les Communes de Lutry et Paudex en assument l'entretien selon une clé de répartition respective de cinq sixièmes et un sixième.

Château de Lutry

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation des locaux techniques, d'éclairage de secours et de détection incendie.
- Poursuite de l'analyse structurelle des planchers.
- Mise aux normes d'une partie de l'installation électrique suite à un contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

- Mise aux normes de l'installation de détection incendie.
- Mise aux normes des portes automatiques du contrôle des habitants.
- Aménagement de nouveaux bureaux pour le service de la mobilité dans les anciens locaux des assurances sociales.



Aménagement des bureaux du service de la mobilité dans les anciens locaux des assurances sociales

- Fourniture de nouveau mobilier suite à l'engagement de nouveaux collaborateurs.
- Remplacement de la moquette par du parquet dans divers locaux du greffe, travaux annexes.
- Divers travaux de menuiserie sur les portes et fenêtres.
- Fourniture de guichets en verre pour les réceptions, protections anti-COVID-19.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Château des Rôdeurs

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation des locaux techniques, d'éclairage de secours et de détection incendie.
- Entretien des installations techniques propres au local d'archives (climatisation, ventilation, hygrométrie, extinction).
- Mise aux normes de l'installation de détection incendie.
- Etude pour l'optimisation du chauffage à distance du Château (production de chaleur).
- Mise aux normes d'une partie de l'installation électrique suite à un contrôle OIBT.
- Divers travaux de menuiserie sur les portes et fenêtres.
- Fourniture de guichets en verre pour les réceptions, protections anti-COVID-19.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue du Château 1 (bibliothèque communale)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage, ainsi que du monte-charge.
- Etude pour l'optimisation du chauffage à distance du Château (sous-station).
- Fourniture de guichets en verre pour les réceptions, protections anti-COVID-19.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue du Château 2 (appartement et jardin d'enfants)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Rafrâichissement des peintures de la buanderie, réfection du revêtement de sol.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiments de la place des Halles 1 et 3

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, ainsi que de l'ascenseur.
- Modernisation partielle d'une installation d'ascenseur.
- Remplacement d'appareils électroménagers dans certains appartements.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiments Grand-Rue 24 « Tour de l'Horloge » et Grand-Rue 26

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de l'ascenseur et de l'horloge.
- Fourniture et installation d'un nouveau lave-linge et d'un nouveau sèche-linge dans la buanderie.
- Remplacement d'appareils électroménagers dans certains appartements.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment place du Temple 7 « La Poudrière »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Etude pour l'optimisation du chauffage à distance du Château (sous-station).
- Modernisation de la cuisine de l'appartement.
- Réhabilitation des volets du bâtiment.
- Remplacement de certaines fenêtres par de nouveaux modèles à vitrages isolants.
- Contrôle et entretien de la toiture.



Rénovation de la cuisine de l'appartement de "La Poudrière"

Bâtiment rue Verdaine 6 « Lustriacum »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de l'éclairage de secours.
- Mise aux normes de l'installation électrique et mise à niveau de l'éclairage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Villa Mégroz

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, du chauffage et de la ventilation, de l'éclairage de secours.
- Mise aux normes d'une partie de l'installation électrique suite à un contrôle OIBT.
- Remplacement du lave-vaisselle dans les locaux de L'Esprit Frappeur.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue du Voisinand 2 (bureaux des S.I.)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment des Champs 2-6 (appartements, garderie « Les Ouistitis », locaux SDIS, atelier des S.I.)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de l'éclairage de secours, de détection incendie, des ascenseurs, des portes des garages du service du feu et des services industriels, de la porte automatique du parking.
- Mise aux normes d'une de l'installation de détection incendie.
- Entretien périodique de tous les collecteurs.
- Entretien des aménagements extérieurs attenants à la garderie des Ouistitis.

Bâtiment chemin de Burquet 30 (anciennement propriété Copt)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Lavaux 62 « Le Rond-Point »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Remplacement en urgence de la chaudière.
- Remplacement du vase d'expansion en chaufferie.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route du Grand Pont 26 (anciennement propriété Boudry)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Lavaux 215 (voirie)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.

Bâtiment route de Lavaux 208 (ancien garage DIMAB)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Mise en passe des locaux (cylindres électroniques).

Bâtiment route de Lavaux 216 (poste de police APOL)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des portes automatiques.
- Rafrâichissement des peintures dans certains locaux.
- Mise aux normes des portes automatiques à l'entrée du bâtiment.
- Mise en conformité du compartimentage coupe-feu dans les locaux techniques.
- Remplacement de l'onduleur.
- Contrôle et entretien des toitures.

Villa du chemin des Marionnettes 74 « Signal de Bochat »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Remplacement de la régulation en chaufferie.
- Rafrâichissement des peintures dans certains locaux.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de la Croix 241 (ancienne poste)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Rénovation complète d'un appartement suite à une résiliation de bail.
- Réfection des peintures de la cage d'escalier.
- Remplacement du lave-vaisselle dans la buanderie.
- Remise en état des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Bâtiment rue du Village 9 à Savuit « la Balance »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiments du Châtelard (domaine viticole)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Réfection d'un encadrement de fenêtre en molasse suite sinistre.
- Rafrâichissement des peintures dans certains locaux.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route des Monts-de-Lavaux 295 (appartements et locaux de la voirie)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et des portes.
- Réfection des peintures de la cage d'escalier.
- Assainissement de la buanderie suite à un début d'incendie.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route des Monts-de-Lavaux 335 (carrefour de La Croix-sur-Lutry)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Mise aux normes des installations électriques en vue de sa relocation.
- Création d'un SAS d'entrée, installation provisoire d'un W.-C. à l'usage des TL.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Grande salle de la Croix-sur-Lutry (Echerins)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Ferme Ouest d'Echerins

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Contrôle de la toiture.

Hôtel Restaurant « Le Rivage »

Hôtel-restaurant

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation, des installations frigorifiques, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, des ascenseurs et monte-charge, ainsi que des diverses portes automatiques.
- Entretien et remplacement de stores dans les chambres d'hôtes.
- Entretien des installations sanitaires dans les chambres d'hôtes.
- Entretien des cuisines et des équipements du restaurant.
- Pongage et vitrification des parquets dans le café et le restaurant.
- Remplacement de la natte (moquette) dans le tambour d'entrée.
- Mise à niveau d'une cabine d'ascenseur.
- Mise en conformité du compartimentage coupe-feu dans les locaux techniques.

- Remplacement de conduites d'évacuation des eaux usées des chambres dans les faux plafonds du café et du restaurant.
- Rafrâichissement des peintures dans les locaux sanitaires du restaurant.
- Remplacement des revêtements de sols dans trois chambres froides.
- Remplacement d'équipements en cuisine.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Local commercial « Forum Distribution »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.

Centrale de chauffage à distance

- Entretien des installations de chauffage.
- Remplacement de diverses pièces dans les sous-stations (pompes, régulations, etc.)

Remarque : Pour mémoire, cette chaufferie assure le chauffage de l'Hôtel Le Rivage, des bâtiments communaux des Halles, de la Grand-Rue 24 et 26, des bâtiments de la Grand-Rue 22, du caveau des vigneron et de plusieurs appartements de la Grand-Rue 23.

Bâtiment route d'Ouchy 15 « La Cantinetta Meal » et « Wagyu »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Entretien des cuisines, des chambres froides et des équipements des restaurants.
- Réparation des vitrages coulissants de la véranda du restaurant le Wagyu.
- Réfection de cinq regards en béton sur la terrasse du restaurant la Cantinetta.
- Réfections ponctuelles des revêtements de sol de la terrasse.
- Rafrâichissement des peintures de certaines parois dans la cuisine de la Cantinetta.
- Rafrâichissement de la peinture d'un certain nombre de volets en bois.
- Mise en œuvre de protections anti-pigeons sur les façades du bâtiment.
- Remplacement du brûleur.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Ferme de Chanoz-Brocard (dépôt voirie et local des bûcherons)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.

Stand de tir de Chanoz-Brocard (stand de tir, buvette et vestiaires)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Entretien et achat de cibles, entretien du système de marquage de cibles.
- Travaux de mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Dépôt du Grand-Pont (dépôt « Verly »)

- Entretien courant.

Bâtiment du Sauvetage (sauvetage, point i, vestiaires, club de plongée)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Rafrâichissement des peintures des vestiaires.
- Installation d'un clavier à code pour l'accès aux locaux du sauvetage.
- Remplacement du système d'accès aux locaux du sauvetage.
- Modification d'un avant-toit du bâtiment et création d'un guichet pour le Lavaux express.
- Travaux de mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue des Terreaux (anciens abattoirs)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.

Bâtiments de la buvette et des vestiaires de la plage

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Remplacement du tableau électrique principal.
- Contrôle et entretien des toitures.

Groupe scolaire du Grand-Pont

Collège, y compris classes enfantines et pavillon provisoire

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de l'éclairage de secours, du système de vidéosurveillance et de la borne télescopique extérieure.
- Réparations diverses sur les serrureries des portes d'entrée, des impostes, des fenêtres et des portes coulissantes.
- Contrôle général des fenêtres et remplacement de plusieurs stores.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

- Transformation de l'ancien local infirmerie en salle de classe à effectif réduit.
- Rafrâichissement complet des revêtements muraux et des revêtements de sols dans la salle de rythmique du pavillon des écoles enfantines.
- Remplacement d'une partie du mobilier scolaire dans une salle de classe et dans une salle de dégagement.
- Installation d'étagères fixes dans un local occupé par les couturières de la Fête des Vendanges.
- Mise en œuvre de portes coupe-feu dans les locaux techniques.
- Remplacement d'équipements électroménagers à la salle des maîtres.
- Réfections ponctuelles de l'étanchéité des marquises.
- Contrôle et entretien des toitures du bâtiment principal et du pavillon des écoles enfantines.

Salle de gymnastique

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation et de production de froid, de détection incendie et de la ventilation des vestiaires.
- Entretien des installations scéniques.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.
- Entretien des installations sanitaires (douches, W.-C.) et remplacement de certains équipements.
- Contrôle et entretien de la toiture de la salle de gymnastique.

Buvette du FC Lutry

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Groupe scolaire des Pâles

Collège

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumées, des ascenseurs, de sonorisation et du système de vidéosurveillance.
- Contrôle général des fenêtres et remplacement de plusieurs stores.
- Remplacement de luminaires à la direction des écoles.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien des toitures plates.

Salle de gymnastique

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, de sonorisation et du système de vidéosurveillance.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.
- Remplacement d'équipements sanitaires.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Anciens locaux PC-PSS

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de ventilation, ainsi que de l'éclairage de secours.
- Aménagement, mise en passe de certains locaux en vue de leur location.

Centre scolaire et culturel de Corsy

Collège

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée et de l'ascenseur.
- Mise aux normes de certains agrégats de l'éclairage de secours.
- Entretien des serrureries, contrôle général du fonctionnement des fenêtres.
- Entretien, révision et remplacement de stores.
- Contrôle et réhabilitations ponctuelles des revêtements de façades en pierre.
- Remplacement d'une partie des luminaires des locaux communs par des modèles LED.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Salle de gymnastique (y c. appartement, foyer et annexes)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, ainsi que des ascenseurs et monte-charge.
- Mise aux normes de certains agrégats de l'éclairage de secours.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.
- Entretien et remplacement de certains éléments de rangement pour le matériel de gymnastique.
- Entretien des serrureries, contrôle général du fonctionnement des fenêtres.

- Remplacement de stores à lamelles dans le foyer.
- Contrôle et réhabilitations ponctuelles des revêtements de façades en pierre.
- Remplacement des luminaires (spots) dans la cantine scolaire par des modèles LED.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Chapelle

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de l'orgue.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Complexe scolaire de La Croix-sur-Lutry

Collège et locaux scolaires annexes dans la « Belle-Ferme »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, de sonorisation, ainsi que de l'ascenseur.
- Importants travaux de mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Curage des différents collecteurs et de la rigole au pied de la paroi berlinoise.
- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des stores, réparations ponctuelles.
- Remplacement de matériel audiovisuel dans certaines salles de classe.
- Révision de l'ensemble des armoires fixes du collège.
- Remplacements d'équipements en chaufferie.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Bâtiment chemin du Miroir 31 « Belle Ferme » (appartements)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des stores, réparations ponctuelles.
- Curage des différents collecteurs.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Salle de gymnastique

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, ainsi que de la sonorisation.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.

- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des protections solaires, réparations et remplacements de stores en toile.
- Remplacement d'un verre armé en toiture, constitutif de l'éclairage zénithal de la salle de gymnastique.

Pavillon scolaire provisoire de 8 classes

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation et de sonorisation.
- Curage des différents collecteurs.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Collège de Savuit

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation et de l'horloge.
- Remplacement d'une fenêtre double en bois.
- Fourniture de mobilier scolaire.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Collège d'Echerins

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Remplacement de matériel en chaufferie.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Belmont (dans le complexe Züblin)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Création d'un coin cuisine et suppression d'un galandage pour l'accueil des "Quartiers solidaires".
- Entretien des aménagements extérieurs.

Pavillon des Marionnettes (UAPE)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de détection incendie.
- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des stores, remplacements ponctuels.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

PPE Les Moulins (garderie)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, ainsi que de l'éclairage de secours.
- Suppression de certains équipements sanitaires et travaux annexes, selon demande FSEJ.
- Entretien du jardin attenant à la garderie.

Edicules publics

- Entretien courant des installations électriques et sanitaires des W.-C. publics, y compris le remplacement de divers appareils endommagés par des actes de vandalisme.
- Installation d'un nouveau panneau d'affichage à côté de la fontaine du Châtelard.
- Consolidation de la colonne en pierre de la fontaine à la place de La Couronne.
- Réhabilitation des larmiers et des ferblanteries du couvert de la fontaine de Savuit.
- Installation progressive de sèche-mains électriques dans les W.-C. publics.

Passage du Simplon (parcelle de base n° 84)

- Entretien courant.

Maison de Paroisse et des Jeunes (locaux en location => cantine scolaire du Bourg)

- Entretien courant des installations.

Abris de la Protection civile (toujours en fonction : Corsy, Savuit, Les Mémises)

- Mise à niveau de l'installation d'éclairage de secours dans l'abri PC de Corsy.
- Aménagement, mise en passe de certains locaux en vue de leur location.

Etudes relatives aux bâtiments communaux

En 2020, les études suivantes ont été mises en œuvre, poursuivies ou achevées, notamment pour l'établissement du budget 2021 et des budgets futurs :

Futur Collège de La Combe

L'acquisition par la Commune de la parcelle n° 197, objet du PM n° 1262/2019 (examiné par le Conseil communal dans sa séance du 28 octobre 2019), a pu enfin être formalisée le 8 octobre 2020 (date de signature de l'acte notarié).

Une procédure de type « mandat d'études parallèles » (MEP) à 2 degrés, selon le choix opéré par la Municipalité le 18 février 2019, pourra dès lors être valablement lancée dans le courant de l'année 2021.

Bâtiment rue du Village 9 à Savuit « La Balance »

Une dizaine d'opposants au projet ont formé recours le 3 février 2020 auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt rendu le 17 décembre 2019 par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois (AC.2018.0437).

Le projet est dès lors suspendu dans l'attente de l'arrêt du Tribunal fédéral.

Optimisation énergétique des bâtiments communaux

Dans le prolongement des démarches d'optimisation de la gestion énergétique des bâtiments communaux, initiées depuis 2008 en partenariat avec energo (centre de compétences en efficacité énergétique développé sous l'égide de la Confédération dans le cadre du programme SuisseEnergie), une étude spécifique a été lancée en 2018 pour analyser le fonctionnement du chauffage à distance (CAD) de la chaufferie de l'Hôtel « Le Rivage » (qui alimente également le complexe des Halles et les bâtiments de la Grand-Rue 22 et 23).

En 2020, il a ainsi été procédé à l'optimisation de ce CAD : outre le remplacement de la plupart des sondes de circulation, de bon nombre d'éléments de régulation ainsi que le réglage de nombreux paramètres, des échangeurs de chaleur ont été mis en œuvre dans chaque sous-station. Efficace et remarquable, cette intervention a permis à chaque immeuble de disposer de son propre réseau secondaire de chauffage, afin de répondre uniquement aux besoins effectifs en chaleur et en eau chaude sanitaire des utilisateurs. Les conduites du réseau ne doivent dès lors plus être maintenues en température tout au long de l'année.

Une première analyse a permis de constater une diminution de la consommation d'énergie (gaz) de l'ordre de 15% par rapport aux exercices précédents.

Encouragé par ces excellents résultats, le service ATB, toujours appuyé par la société energo, a entrepris en 2020 une nouvelle étude visant à l'optimisation du rendement du CAD du « Château » (Château, Château des Rôdeurs, rue du Château 2, bibliothèque, Temple, place du Temple 7, Maison de paroisse et des Jeunes).

D'autre part, afin de répondre à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Guy Wolfensberger, qui demandait notamment à la Municipalité « de présenter au Conseil communal un plan de rénovations énergétiques pour l'ensemble des bâtiments du parc communal et de prioriser ces travaux sur l'horizon de temps 2021-2026 », le service ATB a étudié et évalué différentes méthodologies permettant de répondre à cette problématique.

Comme base de réflexion, la Municipalité s'est fixé les objectifs suivants :

- Etablir un diagnostic rapide et complet de l'état des bâtiments (dégradation, sécurité, énergie).
- Calculer le coût d'une rénovation avec une crédibilité suffisante pour s'engager sur un plan d'investissements.
- Chiffrer et optimiser des scénarios de rénovation intégrant les différents aspects énergétiques.
- Prioriser les investissements du parc immobilier selon les critères techniques et financiers du propriétaire.

- Evaluer l'âge apparent du parc immobilier et déterminer les besoins d'investissements.
- Planifier les investissements pour la conservation et la transition énergétique du parc.

En résumé, le but recherché est d'obtenir une vision globale de l'état de dégradation et de mettre en place un plan de gestion efficace et prévisionnel en donnant à l'autorité compétente des pistes d'action intégrant pleinement les critères énergétiques. L'ensemble de la démarche, de la méthodologie retenue, du processus de mise en œuvre et des aspects financiers qui en découlent ont fait l'objet d'une réponse écrite au Conseil communal dans sa séance du 5 décembre 2020.

Liste des bâtiments communaux

Pour mémoire, nous donnons ci-après la liste complète des bâtiments propriété de la Commune de Lutry avec leur parcelle, numéro et valeur d'assurance ECA indexée :

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
251	Eglise de Lutry	138	12'011'628
262	Château de Lutry	123	12'592'233
	*Château des Rôdeurs		groupé avec le Château
254	Bâtiment rue du Château 1 (bibliothèque)	135	723'961
265	*Bâtiment rue du Château 2 (garderie d'enfants)	127	694'326
136-137	*Bâtiment place des Halles 1 et 3 (« Tour de l'Evêque » et « Anciennes Halles »)	115	7'268'782
138	*Bâtiment Grand-Rue 24 (« Tour de l'Horloge »)	115	5'076'239
	*Bâtiment Grand-Rue 26		groupé avec Grand-Rue 24
155	Bâtiment du Simplon (droit de superficie accordé à M. Claude Jaccottet)	84	
187	Bâtiment rue Verdaine 6 (ancienne bibliothèque)	101	327'031
239	*Bâtiment de « La Poudrière » à la place du Temple/rue du Bourg	139	414'061
41	Villa « Mégroz » au Grand-Pont	195	1'818'803
1454	*Habitation + bâtiment industriel rte du Grand-Pont 26	196	1'617'788
331	*Bâtiment rue du Voisinand 2 (bureaux des S.I.)	282	1'384'615
2992	*Bâtiment chemin des Champs 2 (3 appartements, atelier « Les Ouistitis », dépôts et atelier des SI et caserne des pompiers)	3536	9'096'900

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
2993	*Bâtiment chemin des Champs (buanderie, couvert)		313'950
3350	Garderie-nursery Les Moulins	5706	intégrée à la Résidence Les Moulins
17	*Bâtiment « Le Rond-Point », rte de Lavaux 62	403	1'309'789
1357	Bâtiment de la voirie	296	1'447'400
555	*Bâtiment de « La Balance » à Savuit	975	766'149
470	*Bâtiments du Châtelard (domaine viticole)	5115	2'279'060
146	*Hôtel du Rivage	120	12'830'395
27	*Restaurant « La Cantinetta Meal »	199	3'959'720
974	Ferme d'Echerins	2284	437'850
1026	*Belle Ferme à La Croix s/Lutry	4310	5'197'700
904	*Bâtiment du carrefour de La Croix s/Lutry	4309	253'280
911	Grande Salle à La Croix s/Lutry	4311	611'228
2774	*Bâtiment de service, rte des Monts-de-Lavaux 295, La Croix s/Lutry	4300	1'559'940
977	Ancienne laiterie d'Echerins	2286	67'130
991	Ferme de Chanoz Brocard	2408	791'656
2906	Hangar à plaquettes de bois à Chanoz Brocard	2408	357'955
1699	Stand de Chanoz Brocard (stand de tir, buvette et vestiaires)	2409	1'299'531
1738	Ciblerie de Chanoz Brocard	2408	143'219
3191	Dépôt du cimetière de Flon-de-Vaux	859	60'764
44	Dépôt du Grand-Pont « Verly »	198	221'700
1633-2783	Bâtiment du sauvetage	DP	1'090'909
1270	*Ancien hangar du feu de la Possession (droit de superficie accordé à M. Vincent Dozin)	4	
272	Bâtiment rue des Terreaux (anciens abattoirs)	286	293'059
1010	*Bâtiment route de Lavaux 216 (poste de police - habitation)	320	3'054'080
479	Hangar du feu du Châtelard	5109	65'277
1585	*Buvette de la plage	345	148'438
2080-2081	Vestiaires de la plage	345	197'400

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
1978	Station d'épuration (STEP)	1563	12'852'582
1979	Station de relèvement du quai Vaudaire	2818	1'681'324
1720	Station transformatrice du Landar	3957	192'960
1721	Station transformatrice de Taillepied	2470	200'650
1521	Station transformatrice chemin d'Orzens	540	166'030
2268	Station transformatrice de Pontfilet	4510	95'080
2558	Local technique à Chanoz-Brocard loué à UPC Cablecom	2409	139'091
2082	Réservoir et station transformatrice d'Echerins	4358	2'912'010
1239	Réservoir de Champ Maffrey	4007	127'500
2712	Abri public de Mémise (sous-sol école de Mémise)	1398	
1315	Refuge forestier du Bois de la Ville	2408	70'330
516	Refuge forestier du Grand-Jorat (sur le territoire de Savigny)	88'610	
1580	*Villa chemin des Marionnettes 74 (ex. Delacrausaz)	3746	790'795
297	Sous-station électrique, y compris appareillage	229	199'779
1184	Capite de vigne, En Mourat	698	6'300
3430	Couvert, chemin de la Farganne	DP	23'230
3565	2 silos à sel, route du Bras-de-Fer	DP	166'667
1957	*Bâtiment route de la Croix 241 (ancien office de poste)	4379	1'172'521
876	Bâtiment route des Monts-de-Lavaux 546 (ancienne laiterie)	4190	31'818
1012-3478	*Maison + dépend., ch. de Burquenet 30 (ex. Copt)	230	1'117'605
275	Bâtiment route de Lavaux 208 (ex Dimab)	5783	1'583'867
1353	Bâtiment route de Lavaux (ex Dimab)	298	
42-43	*Bâtiment route du Grand-Pont 30 (ex Buche)	197	1'089'440

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

Collèges

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
1511	Collège du Grand-Pont	200	9'408'040
1512	Pavillon des classes enfantines et buvette du FC Lutry	200	1'829'852
3152	Pavillon scolaire du Grand-Pont	200	324'076
1218	Salle de gymnastique et grande salle du Grand-Pont	200	6'330'620
2802	Couvert à vélos collège du Grand-Pont	200	11'932
1980-1981	Collège des Pâles et PC-PSS, bâtiment Est	645	11'750'800
2079	Collège des Pâles et PC-PSS, bâtiment Centre	645	7'203'600
1982	Salle de gymnastique des Pâles	645	4'131'100
595	Collège de Savuit	938	1'387'960
978	Collège d'Echerins	4351	902'986
1914	Pavillon scolaire des Marionnettes	3785	1'530'876
2757	Centre scolaire et culturel de Corsy	3888	8'659'961
2834	Salle de gymnastique, chapelle et parking souterrain de Corsy	3887	14'696'050
3265	Complexe scolaire de La Croix-sur-Lutry (école, salle de gymnastique, parking et abribus)	4310	11'536'114
2467-2469	Bâtiment route de Belmont (servitudes d'usufruit en faveur de la Commune de Lutry)		groupées avec complexe Züblin
3620	Pavillon scolaire provisoire, chemin du Miroir	4310	2'150'625

Parkings publics

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
2604	*La Possession, Lutry	3	11'429'960
2586	*Savuit	970	4'015'000

*Bâtiments avec revenu locatif

Fontaines couvertes

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
206	Rue du Port	122	49'826
1702	Place du Voisinand	264	54'977
461	Le Châtelard	5104	47'222
594	Collège de Savuit	938	46'875
569	Place de Savuit	958	129'863
554	Chemin de Praz à Savuit	976	47'743
721	Corsy-Dessous	3894	46'667
775	Chemin des Brûlées à Corsy-Dessus (ancien four banal)	3919	77'258

Cette liste est complétée ci après par le répertoire des édicules publics, sans les valeurs ECA, celles-ci étant le plus souvent comprises dans les bâtiments qui les abritent.

Édicules publics (WC publics)

Parc de Taillepiéd – La Toffeyre

Grande salle du Grand-Pont

Débarcadère

Grand-Rue

Château (cour intérieure)

Station de relèvement du quai Vaudaire

Plage de Curtinaux

Savuit

Bossières

Cimetière de Flon-de-Vaux

La Croix (grande salle)

Sentier du bord du lac (au Sud de la STEP)

Abri TL (terminus de Plantaz)



Travaux et Domaines



Organisation - Plan des parcelles viticoles

Le domaine viticole communal compte 13 parcelles d'une surface totale de 36'519 m². En zone d'appellation Lavaux, ces parcelles sont situées à divers endroits du territoire en lieu de production Lutry et Villette, selon la répartition suivante :

Vins blancs acquis 2020

Nom local	Appellation	Cépage	Surface m ²	Surface par appellation	Droit de production en litres
Flon-de-Vaux	Lutry	Chasselas	1'069		
Les Pales - Esserts	Lutry	Chasselas	3'110		
Plantaz	Lutry	Chasselas	2'624	6'803	5'442
Les Fossaudes	Villette	Chasselas	255		
Le Châtelard	Villette	Chasselas	2'359		
Les Plantes	Villette	Chasselas	4'023		
Chamaley	Villette	Chasselas	11'002	17'639	14'111
Total vins blancs			24'442	24'442	19'554

Vins rouges acquis 2020

Nom local	Appellation	Cépage	Surface m ²	Surface par appellation	Droit de production en litres
Mourat	Lutry	Pinot noir	2'754		
Entre Chatel	Lutry	Pinot noir	983		
Entre Chatel	Lutry	Pinot noir	353		
La Grillyre	Lutry	Pinot noir	2'657		
Les Blanchettes	Lutry	Pinot noir	1'754		
Les Pâles	Lutry	Pinot noir	682	9'183	6'612
La Grillyre	Lutry	Garanoir	750		
Les Pâles	Lutry	Garanoir	200		
Les Pâles	Lutry	Garanoir	200	1'150	828
Les Pâles	Lutry	Divico	600	600	432
Le Voisinand	Lutry	Gamaret	1'144	1'144	824
Total vins rouges			12'077	12'077	8'695

TRAVAUX ET DOMAINES

Depuis 1984, Daniel Bühlmann, vigneron-tâcheron de la commune, cultive également les vignes d'une surface de 5'854 m² situées aux Côtes-de-Bochat sur la Commune de Paudex. La totalité des charges sociales est réglée par la Commune de Lutry qui refacture en fin d'année la participation aux frais de pressurage et fournitures éventuelles à la Commune de Paudex.

Récolte 2019

La récolte 2019 a été vinifiée par le vigneron-tâcheron et mise en vente comme suit :

- 3'067 litres de Pinot noir vendus en bouteilles, y compris le vin d'honneur ;
- 935 litres de Rosé Pinot Noir vendus en ½ bouteilles ;
- 5'526 litres de Chasselas vendus en bouteilles, y compris le vin d'honneur
- 300 litres de Chasselas appellation Villette
- 4'095 litres de Chasselas vendus en vrac
- 1'000 litres de chasselas pour le vin mousseux.

Récolte 2020

Les vendanges se sont déroulées du 14 septembre au 25 septembre 2020. Le millésime 2020 s'annonce excellent et d'une rare qualité. Toutefois, en raison d'un été sec et très chaud, les grains de raisin étaient petits avec peu de jus, raison pour laquelle la récolte a été inférieure aux autres années.

La récolte a donné les quantités suivantes :

Cépage	Litres de moût	Degrés Oechsle*
Chasselas	14'135	81
Pinot noir	3'835	100
Garanoir	625	98

*unité de mesure de la teneur en sucres des moûts (densité)

Reconversion vers une viticulture biologique

Bien que les attentes des consommateurs soient bien réelles pour des produits les plus naturels possible, rien n'oblige les producteurs de vin à se reconverter dans une viticulture biologique. Il est fort probable qu'à terme l'utilisation des herbicides chimiques soit interdite. Dès lors, il s'agit d'anticiper ce durcissement légal en se donnant le temps et les moyens nécessaires pour apprendre à gérer le travail de la vigne sans faire appel à la chimie.

Un des objectifs de la viticulture biologique est la volonté d'améliorer la santé des viticulteurs et des consommateurs. Le fait de ne plus respirer ou d'être en contact avec les engrais, insecticides, fongicides et désherbants

chimiques pousse à se tourner vers d'autres traitements. Ainsi, il sera possible de privilégier la vie des sols et de pérenniser les espèces animales et végétales favorisant l'écosystème naturel. Le recours aux produits phytopharmaceutiques, même naturels, ne sera dès lors qu'exceptionnel.

Sans cette anticipation, le risque de perdre de nombreux clients fidèles est élevé et il sera très difficile de les récupérer.

Actuellement, les produits à base de molécule organique de synthèse ne sont plus employés sur les parcelles viticoles communales. Ils ont été remplacés par des produits entièrement « bio ». De plus, une première parcelle aux Pâles (600 m²) a été replantée par du Divico, cépage qui a le mérite de résister aux maladies sans traitement et qui donne un excellent vin rouge.

Après les vendanges, la « tonte biologique » dans les vignes communales du Châtelard a été renouvelée.



Moutons tondeurs

Récompenses et label

La 27^e édition du Concours Mondial de Bruxelles s'est déroulée à Brno en République tchèque du 4 au 6 septembre 2020. Ce sont 8'500 échantillons de vins qui ont été dégustés par un jury international composé de 350 dégustateurs aguerris. Avec son Pinot noir - Récolte du domaine communal millésime 2018 - Lutry a obtenu une Médaille d'Argent.

Le vin blanc du domaine viticole communal millésime 2019 a obtenu la médaille d'or au Mondial du chasselas qui s'est déroulé à Aigle le 20 août 2020.

Le label de qualité Terravin réunit plusieurs fois par année un jury qui déguste et analyse les vins selon plus de 25 critères adaptés à chaque type de vin. Le chasselas et le Pinot noir millésime 2019 de la commune ont été présentés à ce jury et ont tous les deux obtenu le label Terravin.



Mondial du chasselas



Mondial de Bruxelles



Terravin

Prix des vins millésime 2020

En 2020, les 5 nouveaux produits suivants ont été mis en vente :

- Chasselas Villette
- Gamaret-Garanoir
- Vin blanc mousseux
- Moût
- Moût pétillant

Les vins du domaine viticole ont été réajustés selon les tarifs suivants :

Vins	Vol. cl	Prix TTC CHF
Chasselas Lutry	70	12.00
Chasselas Lutry	50	9.00
Chasselas Lutry	150	25.00
Chasselas Villette	70	13.00
Pinot noir Lutry	70	14.00
Pinot noir Lutry	50	10.00
Pinot noir Lutry	150	30.00
Gamaret-Garanoir	70	17.00
Rosé de pinot noir	50	10.00
Vin blanc mousseux	75	15.00
Moût	300	19.00
Moût pétillant	33	3.50

Vente à la cave

Le vin commandé a pu être retiré à la cave communale sur rendez-vous.

Caves ouvertes vaudoises

Celles du Canton de Vaud ayant été annulées, 10 vigneron de Lutry ont organisé les « caves ouvertes de Lutry » le dimanche 6 septembre afin de faire découvrir leurs différents crus. Cette journée a eu un franc succès.

Dégustation du vin nouveau

La traditionnelle journée « dégustation du vin nouveau » au Châtelard n'a pas eu lieu en raison des directives sanitaires. En lieu et place, les clients ont été invités à prendre rendez-vous avec M. Bühlmann pour une dégustation à la cave.

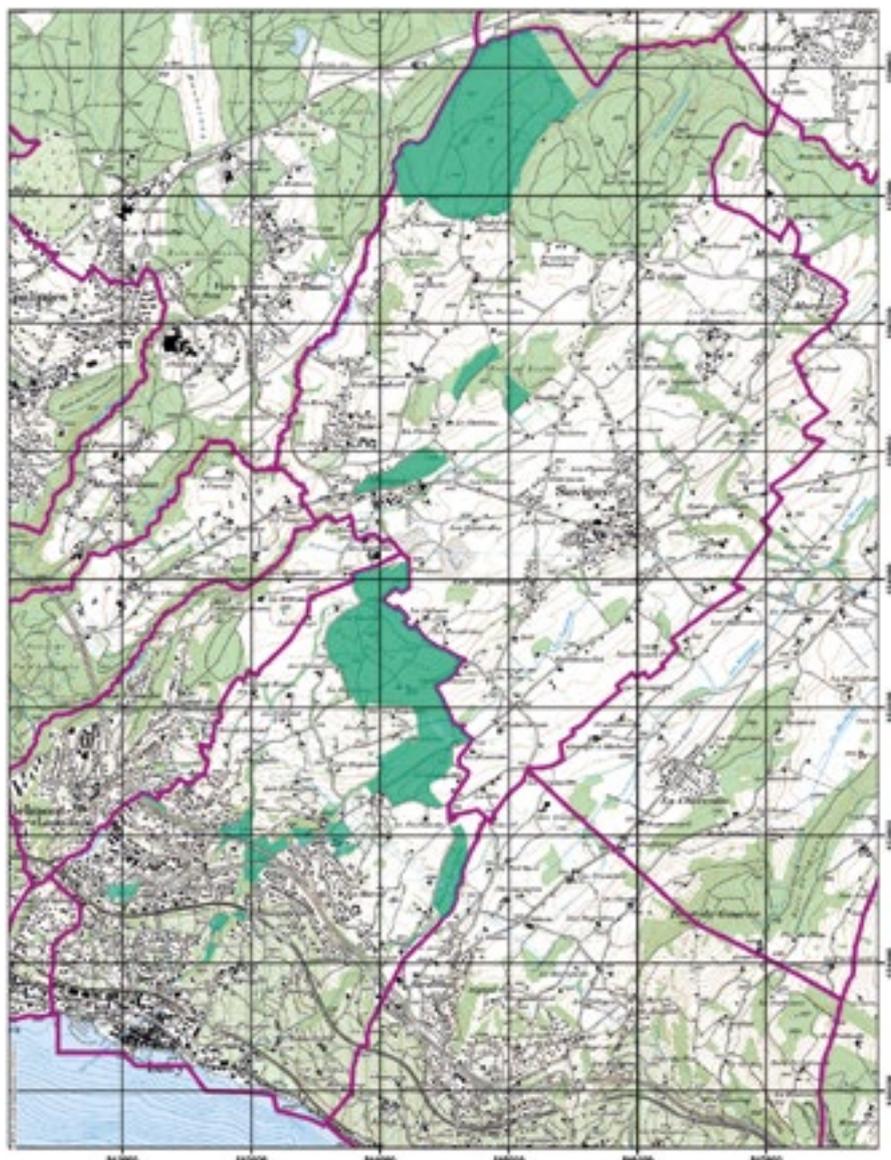
Sigriswil

Comme chaque année depuis 1984, une carte de souscription pour le vin communal est insérée dans le journal local de Sigriswil (BE) et de ses hameaux.

Les ventes étant en diminution, les livraisons se font dorénavant par chauffeur franco domicile. Malheureusement, il n'a pas été possible de participer au marché local de Sigriswil, manifestation qui nous permet de rencontrer les clients fidèles et de créer de nouveaux contacts.

FORÊTS COMMUNALES

Plan des forêts communales de Lutry



117 ha sur la commune de Lutry et 137 ha sur la commune de Savigny

Exploitation forestière

Martelages

Le volume des arbres martelés (marqués pour être abattus) est calculé à partir du diamètre mesuré à hauteur de poitrine (env. 1,3 m). D'une manière générale, les volumes vendus sont supérieurs aux volumes martelés sur le Jorat, car la hauteur moyenne des arbres est plus élevée que la moyenne (env. 30 – 40 m). Par contre, dans les forêts situées sur les coteaux, les volumes vendus sont égaux ou légèrement inférieurs aux volumes martelés (hauteur moyenne 20 – 25 m).

Durant l'exercice forestier 2020, il a été procédé aux martelages suivants :

Lieu-dit	Intervention	Forêt de protection	Volume résineux	Tige résineux	Volume feuillu	Tige feuillus	Tiges total	Volume total
Bois de la Ville, lisière sud	Éclaircie jardinatoire	Non	10.7	3	45.4	58	61	56.1
Bois de la Ville, éclaircie chênes rouges	Éclaircie normale	Non	14.6	31	40.1	81	112	54.7
Bois de la chaux, ligne SIL	Mise en lumière	Non	0.7	1	35.4	19	20	36.1
Grand-Jorat captages zones S1	Travaux divers	Non	27.4	8	3	6	14	30.4
Bois-de-la-Ville / Grand-Jorat	Chablis	Non	116.9	52			52	116.9
Gameyre	Réalisation	Non	5.5	10	25.9	34	44	31.4
Réservoir Echerins	Mise en lumière	Non	3.3	1	3	2	3	6.3
Lutrive parcelle 4303	Mise en lumière	Oui	85.7	34	84.5	49	83	170.2
G-J, chemin de la Fontaine	Réalisation	Non	130.8	34	16.8	8	42	147.6
G-J, chemin du Refuge	Réalisation	Non	130.8	33			33	130.8
G-J, Borne à l'ours	Mise en lumière	Non	130.6	36	3.4	2	38	134
Crêt des Côtes	Mise en lumière	Non	23.8	10	91	31	41	114.8
Etang de Jordillon	Mise en lumière	Oui	12.3	6	23.4	14	20	35.7
Bois de la ville chablis	Chablis	Non	48.3	31			31	48.3
Grand-Jorat chablis	Chablis	Non	58.1	17			17	58.1
Exploitation mécanisée Bois de la Chaux	Éclaircie perchis	Non	60		85		0	145
Exploitation mécanisée Bois de la Ville	Éclaircie perchis	Non	50				0	50
Exploitation mécanisée Grand-Jorat	Éclaircie perchis	Non	130		10		0	140
Bois des Dailles	Éclaircie normale	Non	23.2	27	56.1	122	149	79.3
Lutrive, chemin d'En-Vaux	Éclaircie normale	Oui	12.3	13	21.4	17	30	33.7
Totaux :			1'075	347	544.4	443		
Total tiges :							790	
Total *sylves :								1'619.4

*sylves = m³ estimés sur pied

TRAVAUX ET DOMAINES

Du 6 janvier au 18 décembre 2020, les coupes manuelles effectuées sur les forêts communales ont produit les assortiments suivants (volume bois rond) :

Commercialisation

Bois de service résineux	602 m ³
Bois de service feuillu	19 m ³
Bois énergie	558 m ³
Total	1'179 m³

Prix du bois

La bonne qualité des bois du Jorat permet de maintenir les épicéas 1^{er} choix à un prix relativement élevé par rapport au marché actuel. Les assortiments des 2^e et 3^e choix ont fortement baissé à cause de l'important volume mis sur le marché suisse et européen dû aux canicules 2018 à 2020.

Bois de service épicéa long qualité ABC	CHF/ m ³ 80 à 105.-
Autres bois de service résineux	CHF/ m ³ 30 à 75.-
Bois de service feuillus	CHF/ m ³ 60 à 120.-
Les autres assortiments sont valorisés entre	CHF/ m ³ 20 et 50.-

Chablis (arbres attequés par le bostryche ou renversés par le vent)

Les sécheresses de 2018 à 2020 ont favorisé le développement du bostryche. Il a été exploité environ 260 m³ de chablis résineux épicéa, ce qui reste encore minime par rapport à d'autres communes de la région.

Coupe et travaux de formation

2 coupes (environ 150 sylvies) sont réalisées par le CFPF (centre de formation professionnelle forestière) et sont en cours d'exploitation.

La formation professionnelle est importante, en particulier pour une commune formatrice. La réalisation de certains chantiers par le CFPF permet de valoriser et soutenir la branche forestière.

En plus des habituelles coupes de bois, le CFPF effectue également des chantiers de génie forestier.

Coupes mécanisées

L'entreprise forestière Daniel Ruch a éclairci, au moyen de la récolteuse, 5 ha de jeunes forêts pour un volume d'environ 330 m³.



Coupes mécanisées

Plantations

Les forestiers ont planté environ 1'500 plants de hêtre, chêne, charme et douglas au Grand-Jorat et au Bois-de-la-Ville.



Plantations au bois de la Gameyre

Au Grand-Jorat, sur plusieurs surfaces totalisant 8'000 m², les forestiers ont planté environ 1'400 plants de hêtre, chêne, charme et épicéa.

Pour prendre en compte les effets du changement climatique, ces plantations reprennent les recommandations en matière de composition des peuplements faites dans le cadre de l'observatoire de l'écosystème forestier vaudois.

Les mesures proposées dans le nouveau plan de gestion en matière de conduite des interventions sylvicoles devraient permettre d'augmenter la résilience des peuplements. Elles sont déjà partiellement mises en œuvre et seront adaptées aux essais et recherches en cours dans toute la Suisse.

Les travaux effectués dans la propriété communale s'inspirent largement d'une sylviculture proche de la nature, soit une régénération des peuplements essentiellement par voie naturelle et des éclaircies visant à promouvoir la variété des espèces et l'étagement des peuplements.

Les plantations situées dans le Grand-Jorat reflètent une situation particulière liée à des mesures ponctuelles de reboisement dans une hêtraie à millet, où l'épicéa et le hêtre sont en station et le resteront encore sur le long terme, même avec l'augmentation des températures annuelles moyennes projetées par les climatologues. Ces espèces n'auraient pas été introduites dans des stations plus séchantes de basse altitude.

Soins culturaux et fauchages des plantations

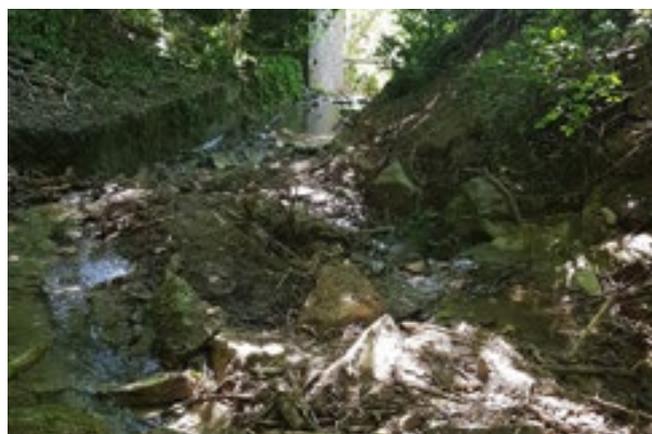
L'équipe forestière communale a effectué 11,3 ha de soins culturaux et 1,5 ha de soins aux plantations durant la belle saison.

Chemins

Les travaux usuels d'entretien d'écoulement des eaux ont été exécutés par l'équipe forestière communale.

Contrôle des cours d'eau

L'équipe effectue 2 à 3 fois par année une visite le long des cours d'eau afin de contrôler et éliminer les éventuels embâcles. Elle a également fait un gros travail de nettoyage dans le ruisseau du Châtelard. Ces travaux ont été subventionnés en partie par la DGE eaux.



Vallon du Châtelard

Contrôle de sécurité aux abords des infrastructures

Le service des forêts a procédé au contrôle des arbres situés à proximité des infrastructures (chemins, refuges, Piste Vita).

Pour information, ces contrôles s'effectuent tous les 2 ans pour les zones de forte fréquentation et tous les 5 ans pour les zones moins fréquentées.

Plaquettes

La société SODEFOR a déchiqueté environ 600 m³ de plaquettes pour les chauffages à distance.

Parcours Vita

L'entretien du parcours est assuré par le service des forêts.

En plus de l'entretien courant, l'équipe a remplacé une bonne partie des panneaux d'exercices ainsi que leur poteau de fixation. Depuis cette année, ceux-ci ne sont plus fixés avec du béton, mais avec des vis Kriener. Les alentours des places de parc ont été réaménagés afin de rendre l'endroit plus accueillant.



Vis Kriener



Scellement des poteaux

Travaux divers

Entretien des différents refuges, des hangars et autres locaux dévolus à la forêt.

Pour mieux rentabiliser les heures d'intempérie, les bûcherons ont fabriqué des bancs, bassins, tables et autres bougeoirs qui ont été présentés lors de la vente des sapins de Noël. D'autres pistes sont cherchées pour l'écoulement de ces produits qui restent malgré tout un travail d'appoint lors de conditions météorologiques défavorables.

Certification

Des panneaux forêts certifiées FSC/PEFC ont été apposés à l'entrée de toutes les forêts communales.



Panneaux d'information

Arbres habitats

111 arbres habitats ont été répertoriés dans les forêts communales. Ces arbres, reconnaissables par la lettre H apposée sur le tronc, vont rester jusqu'à leur mort et leur décomposition sera naturelle. Chaque arbre habitat touche une subvention unique.

Travaux en forêts protectrices privées sous contrat

4 chantiers d'exploitation ont été effectués durant l'hiver 2019-2020. Le volume martelé total est de 460 sylves.

Le volume de bois reconnu pour ces 4 exploitations est de :

Bois de service résineux et feuillus	22 m ³
Bois énergie	438 m ³
Total	460 m³

Subventions

Cette année la commune de Lutry a touché les subventions suivantes :

Subventions	Montant CHF
Subventions pour les forêts protectrices communales	1'672.00
Subventions pour les forêts protectrices privées sous contrat	51'603.55
Subventions pour les soins aux jeunes peuplements hors des forêts protectrices	28'270.00
Subvention arbres habitats	27'000.00
Subvention entretien des lisières en faveur de la biodiversité	7'490.00
Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales	1'855.60
Total	116'035.55

Plan de gestion

La révision du plan de gestion du triage Savigny-Lutry arrive à son terme. Il est approuvé par les 5 communes du triage.

Pour rappel, l'élaboration d'un plan de gestion forestier est une obligation légale qui s'intègre dans la démarche de l'aménagement du territoire au niveau cantonal. Le plan directeur forestier de la Région Centre donne le cadre dans lequel le plan de gestion doit se situer, en particulier en ce qui concerne les fonctions forestières.

Le plan de gestion est établi en étroite collaboration avec le mandataire, l'inspecteur forestier ainsi que le garde forestier. Le propriétaire a également le droit de donner son avis.

Le contenu et la conception reposent sur les directives cantonales et les données fournies par l'inspection des forêts. L'inventaire forestier par échantillonnage est effectué environ tous les 10 ans et représente ainsi la clé de voûte pour toute l'analyse de l'évolution des forêts. Il permet également de cibler un état idéal des forêts. Le dernier inventaire date de 2011 et sera révisé en 2031. Les résultats du prochain inventaire permettront cependant de vérifier si la possibilité de coupe doit être adaptée.

La gestion sylvicole aidera non seulement à entretenir les forêts protectrices pour qu'elles remplissent au mieux leur rôle contre les dangers naturels, mais également à valoriser la biodiversité en forêt en instaurant un réseau de vieux bois et en entretenant des biotopes. Elle permettra aussi de favoriser l'utilisation des infrastructures d'accueil en forêt.

Malgré un marché du bois défavorable, la valorisation ligneuse permet de garantir un approvisionnement en bois local, notamment en bois énergie. Afin d'éviter une détérioration des peuplements, il est important de poursuivre régulièrement et efficacement l'effort d'entretien en procédant aux coupes d'éclaircie et aux soins des jeunes peuplements.

Les forêts de Lutry couvrent env. 247 ha également sur le territoire de Savigny. En 2011, le volume moyen était de 264 m³/ha. Le volume correspond déjà à l'objectif, mais la proportion des résineux reste trop importante par rapport aux feuillus. L'épicéa est l'essence principale (50%), suivie du sapin (19%) et du hêtre (13%). Les résultats montrent aussi une trop forte proportion de vieux peuplements.

La nouvelle possibilité de coupe est de 2'075 m³/an qui doit permettre de guider l'évolution des forêts vers une situation idéale, tout en tenant compte des influences à long terme du changement climatique.

Plan de classement des arbres et demandes d'abattage d'arbres classés

Des demandes d'abattage d'arbres classés ont été effectuées auprès de notre garde-forestier pour des raisons sanitaires ou lors de nouvelles constructions. Ces demandes sont examinées par le garde-forestier et par la Municipalité. Par la suite, une enquête publique de 30 jours est affichée aux piliers publics, période durant laquelle tout citoyen peut faire opposition.

Situation	N°	Arbre abattu	Remplacement
Ch. du Daley	111	1 peuplier	1 aubépine
Ch. du Miroir 29	59	6 hêtres 1 épicéa 1 cerisier	3 charmes pyramidaux 2 bouleaux blancs 1 frêne 1 chêne rouge 1 érable rouge du Canada
Ch. des Chênes	202	1 chêne 1 frêne	2 chênes rouvres
Petit-Bochat	246	1 platane	1 cèdre
Crêt-Ministre	209	1 érable	1 noyer
Signal de Bochat	219	10 boulots 1 robinier 2 frênes	Selon l'analyse de revitalisation
Ch. de la Pollettaz	50	1 chêne	1 chêne rouvre
Rte de la Claie-aux-Moines	15	1 thuya	1 thuya
Rte de la Claie-aux-Moines	14	1 sapin	Cordon boisé très fourni aucune compensation
Crêt-Ministre	209	4 pins	Essences à hautes tiges

Renouvellement du règlement et du plan de classement des arbres

La nouvelle loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) est en révision et aboutira à une ré-organisation des mesures de protection. Dans ce contexte, la Commune de Lutry a entrepris le renouvellement de son règlement et plan de classement des arbres, qui date de 1998, en tenant compte des nouvelles dispositions de protection de la nature.

Ponts et chaussées

Sentier de la Ligne CFF - Secteur Blanchettes

La dernière étape du secteur Blanchettes a été achevée. Ce tronçon, d'environ 95 m, était recouvert d'une couche de bitume très détériorée. Son relief est relativement plat et suit le flanc de coteau au-dessus des voies CFF. L'éclairage public et les mâts actuels ont été remplacés par des bornes similaires à celles déjà installées sur ce sentier.



Travaux au sentier de la Ligne

Travaux de rénovation du tapis en enrobé bitumineux

- Démolition des bordures en béton existantes.
- Pose de rangs de pavés sur le bord de la chaussée.
- Remplacement des couvercles de chambre défectueux.
- Rabotage du tapis de la chaussée, en partie ou entièrement, en fonction du tronçon.
- Pose des couches de base d'enrobé bitumineux, pour corriger le profil de la chaussée.
- Pose du tapis, sur l'ensemble du chantier.



Chemin du Châtelard en travaux

Route du Châtelard - Réfection complète

Ce chantier a constitué la dernière étape d'assainissement des routes situées entre la route de la Petite-Corniche à la ligne CFF de Berne.

Travaux de fouille pour la récupération des eaux de surface

- Sciage et dégrappage de l'enrobé bitumineux.
- Creuse de la fouille dans la route et évacuation des matériaux.
- Mise en place, raccordement et bétonnage des nouvelles canalisations en PVC.
- Pose de bordures et de caniveaux au centre ou sur le bord de la chaussée.
- Remblayage des fouilles avec des matériaux rapportés.
- Mise en place des nouvelles grilles.

Réfection de la couche de roulement au chemin de Praz-Ballin

Pour rappel, cette chaussée a dû être fermée à la circulation en 2018 étant donné que le revêtement avait complètement fondu sous l'action du soleil sur une épaisseur d'environ 4 cm. Ce phénomène de ramollissement extrême de la couche de roulement est dû aux différents gravillonnages pratiqués auparavant sur cette route.

Le dosage du bitume utilisé pour coller le gravillonnage est calculé pour une route forestière à l'abri du soleil. Dans ce cas précis, le dosage en bitume était élevé pour permettre d'encoller le gravillon sur une route dont la température est basse.

Une grande partie de la forêt qui protégeait cette route du soleil a été ravagée par la tempête Lothar de 1999. Dès lors, son revêtement a subi une forte augmentation

TRAVAUX ET DOMAINES

des heures d'ensoleillement et la dose de bitume, prévu pour une route censée être à l'ombre, a totalement fondu. En 2020, une étape de 130 m a été réfectionnée.



Chemin de Praz-Balin en travaux

Réfection du chemin de Crêt-de-Plan

Travaux de fouille pour le réseau des eaux claires

- Sciage et dégrappage de l'enrobé bitumineux.
- Creuse de la fouille dans la route et évacuation des matériaux.
- Mise en place, raccordement et bétonnage de la nouvelle canalisation en PVC Ø 200.
- Mise en place, raccordement de la nouvelle canalisation de drainage en PVC Ø 315.
- Mise en place d'une chemise drainante.
- Remblayage des fouilles avec des matériaux rapportés.

Travaux de rénovation du tapis en enrobé bitumineux

- Démolition et remplacement de bordures béton existantes.
- Pose de rangs de pavés, sur le bord de la chaussée.
- Remplacement des grilles et des couvercles de chambre défectueux.
- Rabotage du tapis de la chaussée.
- Pose du tapis, sur l'ensemble du chantier



Chemin de Crêt-de-Plan en travaux

Route du Bois-de-la-Chaux - Réfection partie Sud

En raison d'une venue d'eau naturelle en bord de chaussée, des plaques de verglas se formaient chaque hiver, rendant ce chemin dangereux pour les usagers. Les travaux réalisés ont permis de canaliser cette eau avant qu'elle ne traverse la chaussée. Vu que le revêtement de ce tronçon de chaussée était fortement endommagé et que les principales constructions immobilières étaient achevées, la réparation de ce chemin a été programmée.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose de l'enrobé bitumineux sur l'ensemble du chantier.
- Mise en place d'un drainage en bord de route.
- Pose de nouvelles bordures et de rangs de pavés sur le bord de la chaussée.
- Dégrappage ou rabotage de l'enrobé bitumineux existant en fonction des zones.
- Remplacement des grilles et des couvercles de chambres défectueux.



Route du Bois-de-la-Chaux en travaux

Chemin des Marionnettes - Réfection du revêtement partie Ouest

Ce chemin est fortement dégradé par des fissures de taconnage, des affaissements et des bordures déstabilisées. Ces dégâts rendent nécessaire la réfection de la route.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose de rangs de pavés sur le bord de la chaussée.
- Démolition et remplacement de bordures béton existantes.
- Remplacement des grilles et des couvercles de chambre défectueux.
- Pose de nouvelles bordures sur le bord de la chaussée.
- Pose du tapis sur l'ensemble du chantier.
- Rabotage du tapis de la chaussée.



Chemin des Marionnettes en travaux

Chemin de Champ-Lisoud – Réfection

Ce chemin était fortement dégradé par des fissures de taconnage et des affaissements de bord de chaussée. Ces dégâts ont rendu nécessaire la réfection de la route.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Réalisation de purge pour les zones particulièrement dégradées
- Mise en place d'un système d'armature synthétique pour renforcement local des fissures
- Remplacement des couvercles de chambres défectueux
- Pose d'une couche supplémentaire d'enrobé bitumineux pour renforcer et aplanir la structure actuelle



Chemin des Champ-Lisoud en travaux

Route des Monts-de-Lavaux - Trottoir 4e étape

Le trottoir aval situé à l'Est du giratoire de la Croix a été entièrement refait avec cette 4e étape.

Ce tronçon de trottoir, d'une longueur de 230 m, se situe entre le pont de la route du Bras-de-Fer jusqu'à la limite de la Commune de Bourg-en-Lavaux.

Réfection du chemin de Salles

En concertation avec la Commission viticole, une étude a été engagée pour refaire le mur qui soutient le chemin. En 2019, le projet de réfection du chemin a pu être mis à l'enquête publique permettant ainsi d'engager et terminer les travaux de réfection en 2020. Dès lors, ce chemin permet aux vignerons de l'emprunter avec leurs véhicules de travail.



Travaux de réfection du chemin de Salles

Élargissement du chemin de Crêt-Ministre et aménagement d'un trottoir

Le projet de construction « Ronichri » est engagé et le gros œuvre des immeubles en construction sera achevé au printemps 2021. Avec la première étape déjà réalisée en 2017 et la seconde qui s'achèvera cette année, ce sont plus de 80 nouveaux appartements qui auront été construits.

Comme demandé par l'arrêt de la CDAP, les aménagements routiers du chemin du Crêt-Ministre seront achevés dès que le projet de construction « Ronichri » le sera également.

En été 2020, les travaux de réaménagement ont pu débuter. Ils consistent à élargir le chemin de Crêt-Ministre à 4,50 m et de l'équiper d'un trottoir. Les travaux sur l'infrastructure routière sont les suivants :

- Réalisation d'un trottoir d'une largeur de 1,50 m sur une longueur d'environ 200 mètres en partie basse du chemin du Crêt-Ministre. De manière générale, le trottoir est délimité côté chaussée par une bordure et côté riverain par une bordurette.
- Dégrappage et réfection de l'ensemble des couches d'enrobé et des premiers horizons de la couche de fondation pour réglage du coffre.
- Amélioration de l'intersection avec la route des Monts-de-Lavaux (RC 773) et création d'un îlot central.
- Réalisation de murs de soutènement en béton armé ou équerres préfabriquées pour stabilisation de talus en limite de propriété.

De plus, une grande partie des canalisations souterraines est remplacée :

- Sur une longueur de 560 m, le collecteur d'eaux claires en tuyau-ciment de 315 mm de diamètre est entièrement remplacé par une canalisation en PVC d'un diamètre de 400 mm. Des nouvelles grilles avec dépotoir seront mises en place.
- Le collecteur d'eaux usées est en bon état et il n'est pas prévu de le remplacer. Deux chambres seront éventuellement remplacées à l'extrême Nord du chantier.
- Ce chantier permettra le remplacement de la conduite d'eau potable de 125 mm en fonte et Eternit datant des années 1972 et 1990.
- Remplacement de la conduite sur l'ensemble du ch. de Crêt-Ministre par du Polyéthylène (PE) 160 mm sur une longueur de 490 m.
- Remplacement de la conduite sur le ch. de Champ-Bally, par du PE 100 mm sur 130 m (la réfection du tapis est à la charge des riverains hors de l'emprise de la fouille). Remplacement des 3 bornes hydrantes (BH) existantes.

- Ce chantier permet le remplacement des vieux câbles datant des années 1990 et la modernisation de deux postes de distribution (PD), ainsi qu'un renforcement du BT.
- Remplacement des câbles BT entre chaque PD sur une longueur totale de 535 m.
- Remplacement du câble MT entre les stations « Landar » et « Crêt-Ministre » dans le tube existant, longueur 500 m.
- Suite à l'élargissement de la route et la création d'un trottoir, adaptation de l'emplacement des luminaires et remplacement des câbles d'alimentation.



Travaux routiers du chemin de Crêt-Ministre



Remplacement des canalisations du chemin de Crêt-Ministre

Réaménagement du chemin du Mâcheret

Le réaménagement s'inscrit dans le cadre du plan partiel d'affectation « Les Brûlées » dont le développement va entraîner une augmentation du trafic sur le chemin du Mâcheret. La construction des immeubles étant terminée, la Commune a engagé les travaux pour sécuriser les accès à ces nouveaux bâtiments.

L'amélioration de la sécurité des piétons (création d'un trottoir), conjuguée à la modération des vitesses par des aménagements incitatifs (diminution des gabarits routiers et création de rétrécissements latéraux), constitue les objectifs essentiels de ces travaux.

Les travaux de réaménagement ont donc débuté en printemps 2020 et s'achèveront en été 2021. La commune profite aussi de ces travaux pour remplacer certaines conduites souterraines. Les travaux ci-dessous sont en cours de réalisation.

Chemin du Mâcheret

Réalisation d'un trottoir côté Nord (amont), d'une largeur de 1,50 m en règle générale, mais au moins 1,30 m à l'approche de l'intersection du chemin des Genevroz empiétant en partie sur l'emprise routière actuelle et, pour le solde, sur l'accotement existant le long du viaduc de la bretelle autoroutière.

Rehaussement progressif du chemin du Mâcheret sur les 30 derniers mètres à l'approche du débouché sur le chemin des Genevroz, de manière à permettre la réalisation du trottoir et le maintien d'un gabarit de chaussée suffisant. Le rehaussement de la chaussée a nécessité la construction d'un ouvrage soutenant le remblai routier côté aval, dans l'emprise actuelle de la route.

Chemin des Genevroz

Réalisation d'un trottoir de 1,30 m côté Est, intégralement compris dans l'emprise routière actuelle. La largeur résiduelle de chaussée s'élève à 3,60 m, ce qui autorise le croisement d'un véhicule léger avec un cycliste à la montée. Le trottoir est franchissable par les véhicules de manière à permettre le croisement des véhicules légers.

Traitement de l'intersection Genevroz / Mâcheret

Le régime de priorité de droite est conservé sur cette route. Ce régime est pertinent compte tenu des enjeux de modération des vitesses, et approprié aux distances de visibilité limitées (bien que substantiellement augmentées dans le cadre des mesures prévues) qui caractérisent cette intersection, en raison notamment du profil longitudinal du chemin des Genevroz qui présente une cassure relativement abrupte en aval du croisement. L'effet modérateur est renforcé par la mise en place d'un

rebord de balisage placé à l'angle Sud-Est du carrefour, qui contribue à éviter les trajectoires directes des véhicules provenant du bas des Genevroz et obliquant vers le chemin du Mâcheret. Le réaménagement du chemin du Mâcheret vers le carrefour a pour corollaire d'améliorer les conditions de giration des véhicules (en particulier les véhicules longs, tels que services publics, etc.) dans l'intersection, ainsi que les conditions de visibilité grâce à la création du trottoir qui agit également comme une berme de visibilité.

Traitement du carrefour Genevroz / Brûlées

Réalisation d'un trottoir traversant au débouché du chemin de l'Arabie sur l'intersection formée par les chemins des Genevroz et des Brûlées. Cet aménagement améliore considérablement la sécurité des piétons, notamment ceux cheminant depuis ou vers l'arrêt des bus TL adjacent sur le chemin des Brûlées, en ralentissant le flux des véhicules descendant du chemin de l'Arabie, et en octroyant la priorité aux piétons. Le trottoir traversant modifie le régime de priorité au carrefour. Dans cette configuration, le flux de trafic entre le chemin des Brûlées et le chemin des Genevroz devient prioritaire dans les deux sens.

Traitement des nouvelles intersections dans le périmètre du PPA

Deux accès privés ont été réalisés dans le cadre du PPA « Les Brûlées » le long du chemin du Mâcheret, entre l'intersection avec le chemin d'En-Vaux et le passage sous le viaduc de la bretelle d'accès autoroutière qui forment un nouveau carrefour à 4 branches avec le chemin du Mâcheret. Malgré le statut privé des nouvelles voies d'accès, le carrefour nouvellement constitué est traité suivant le régime de priorité de droite, afin de contribuer à l'effet modérateur de vitesse sur l'axe Mâcheret.

Traitement du chemin d'En-Vaux

Pour bénéficier de prix avantageux, la réfection de ce chemin a été faite dans le cadre de ces travaux.

Passage supérieur sur la bretelle autoroutière (pont des Brûlées)

L'Office Fédéral des Routes (OFROU) a assaini cet ouvrage. En plus des travaux d'assainissement, un trottoir franchissable a été aménagé sur cet ouvrage à la demande de la Commune.

TRAVAUX ET DOMAINES

Récolte des eaux de chaussée

Adaptation du système de récolte des eaux de chaussée (eaux claires) en lien avec la création de nouveaux trottoirs. Les chambres à grilles existantes sont rehaussées et remplacées par des regards sur trottoir. Des nouveaux avaloirs à grilles sont disposés le long des nouvelles bordures et connectés aux chambres rehaussées.

Réseau d'électricité

Une chambre de visite intermédiaire a été créée et raccordée aux eaux claires pour réduire les venues d'eau sur l'armoire de distribution n° 183.

Réseau d'eau potable

Une ancienne conduite en Fonte DN 125 mm, datant de 1986 a été remplacée par une conduite en PE 200/176.2 PN 10, sur une longueur de 240 m.

Éclairage public

La réfection complète de l'éclairage sur l'emprise du projet (mâts, socles, luminaires).

Transports publics

L'itinéraire piétonnier d'accès à l'arrêt de bus « Lutry, Brûlées » (ligne TL 68) se trouve sécurisé par les nouveaux cheminements prévus ainsi que par l'amélioration des conditions de traversée du carrefour Brûlées / Genevroz / Arabie. Le changement du régime de priorité au carrefour précité est également favorable à la fluidité de l'itinéraire des bus desservant le secteur. La réalisation du trottoir sur le chemin des Genevroz permet une meilleure prise en charge des écoliers par les transports scolaires. En effet, le point de dépose est organisé de manière à ce que la circulation soit momentanément bloquée par le bus scolaire à l'arrêt le temps de l'embarquement et du débarquement des écoliers.



Travaux de réaménagement du chemin de Mâcheret (mus de soutènement)



Travaux de réaménagement du chemin de Mâcheret (carrefour chemin de l'Arabie)



Travaux de réaménagement du chemin de Mâcheret (canalisations)

Colmatage de fissures

Afin de prolonger la vie des revêtements, le traitement par colmatage de plusieurs routes et chemins (env. 5350 m) est programmé chaque année. Les fissures sont remplies au moyen d'un liant bitumineux coulé à chaud après avoir été nettoyées et séchées à l'aide d'une lance thermique (200 °C).

Nettoyage des graffitis

Des graffitis ont été éliminés aux endroits suivants :

- Bas du ch. du Moulin
- Escaliers du Moulin
- Plage de Curtinaux (bain des hommes)
- Pont CFF de Crochet
- Station électrique de Converney
- Place de jeux de Taillepiéd
- Pont du Landar
- Pont CFF de Clair-Joly
- Gaine technique de Bossières
- Pont du Grand-Pont
- Murs route de la Petite Corniche
- Quai Doret (carré de baignade)
- Route de Lavaux
- Gare de la conversion
- PI de la Combe
- PI de la Plage
- PI du Voisinand
- Route d'Ouchy (sous le trottoir)
- Taillepiéd Ouest
- Tunnel des Chenalettes
- Pont du Landar
- Tunnel de la Duboule
- Route d'Ouchy (sous le trottoir)
- Pont du Grand-Pont



Graffitis

Divers chantiers

- Quai Doret : réfection du trottoir Lutrive-Point I
- Route du Landar : réfection partielle d'un tronçon de trottoir
- Chemin des Moines supérieur : réfection du carrefour
- En Vaux : réfection de nids de poule sur la partie supérieure
- Rue des Terreaux Ouest : réfection partielle du trottoir de la Possession

Études et avant-projets

Route des Monts-de-Lavaux - Remplacement de la passerelle piétonnière

Lors de sa séance du 9 septembre 2019, le Conseil communal a accordé à la Municipalité les crédits nécessaires pour remplacer par un trottoir les passerelles en bois de la route des Monts-de-Lavaux (RC 773), mettre en place un éclairage public et remplacer deux conduites d'eau potable.

Le coût total de ces études et travaux est estimé à CHF 7'300'000 TTC. La part du Canton (CHF 6'400'000) a fait l'objet d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) qui a permis au Grand Conseil d'accorder au Conseil d'État un crédit d'investissement destiné à financer ces travaux.

Avec ces différents financements, les travaux pourront débuter en mars 2021 et dureront plus de 3 ans.

Étude pour de nouveaux emplacements pour le stationnement des 2 roues à la gare de la Conversion et à la Croix sur Lutry.

À la gare de la Conversion une zone de stationnement pour une vingtaine de 2 roues a été mise à l'enquête en été 2020. Cette zone est située sous le pont enjambant les voies CFF. Ce projet est également lié à la construction d'un trottoir traversant.



Extrait du plan d'enquête

Un autre emplacement est également à l'étude à proximité de l'arrêt de bus de la Croix.

Opposition de la commune au projet OFROU

Lors de sa séance du 3 décembre 2016, le Conseil communal a été informé de l'enquête publique en cours concernant les aménagements et les mesures d'allègement envisagées par l'OFROU sur l'autoroute N9 entre Lausanne et le restoroute de Villette. Comme la presse s'en est fait l'écho, la Municipalité a fait opposition à l'enquête publique déposée par l'OFROU en faisant valoir plusieurs arguments. En premier lieu, elle a considéré que le dossier n'avait pas fait l'objet de toutes les études nécessaires en matière de lutte contre le bruit. Elle était convaincue que des mesures relatives au revêtement de l'autoroute, de même que d'éventuelles limitations de la vitesse, seraient de nature à réduire les nuisances sonores pour les riverains de l'autoroute. Pour la bretelle d'entrée et de sortie de l'autoroute, la Municipalité considère que l'OFROU n'a pas envisagé et examiné sérieusement toutes les variantes possibles. De par la procédure d'enquête, l'OFROU sollicite des mesures d'allègement, soit des dispenses de l'obligation d'effectuer des travaux destinés à limiter les nuisances sonores. En effet, la législation fédérale, et en particulier l'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB), pose des limites à respecter en matière de nuisances sonores. Or, l'OFROU demande à être dispensé de l'obligation de respecter ces limites. Dans le cadre de son opposition, la Municipalité a demandé à ce que différentes solutions soient envisagées pour réduire les nuisances sonores causées aux riverains de l'autoroute N9. Quant aux faibles aménagements envisagés comme des murs antibruit, le dossier ne contient aucune étude de l'intégration paysagère de ces constructions. Enfin, les valeurs de calcul utilisées par l'OFROU apparaissent particulièrement douteuses. L'opposition a donc été envoyée le 15 décembre 2016 au Département Fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication (DETEC). Le 25 juillet 2018, les services de la Confédération ont donné leurs avis sur le projet et depuis la prise de position définitive de l'OFROU n'a toujours pas été donnée. Suivant la teneur des levées d'oppositions, il est probable que la Commune de Lutry fasse recours auprès du Tribunal Fédéral.

La Municipalité a également fait opposition au projet d'assainissement autoroutier qui se situe entre le restoroute de Villette et la jonction de Chexbres. Elle a mis en avant les mêmes arguments décrits plus haut. Cette opposition a été transmise au DETEC le 11 septembre 2018.

Ponts, murs de soutènement et parkings

Inventaire des murs de soutènement

Le territoire communal est traversé par des routes et des voies de chemin de fer. Leurs constructions ont été rendues possibles par la mise en place de murs de soutènement qui ont été construits à différentes époques et

par différentes entités (CFF, Canton, OFROU, commune, privés). La plupart de ces ouvrages n'ont jamais été examinés et les risques d'un effondrement sont bien réels. À titre d'exemple, la Confédération a mis sur pied un plan d'assainissement de tous ces ouvrages autoroutiers suite à une catastrophe survenue en Autriche.



2011 / A13 – Brenner : 1 mort lors d'un effondrement d'un mur de soutènement en béton



Renforcement de murs sur l'A9

Certains murs de soutènement sur notre territoire sont de la même génération que ceux de l'autoroute et peuvent avoir les mêmes défauts constructifs.

En 2020, une première étape d'inspection a permis d'analyser 159 murs de soutènement le long des routes cantonales. Par ailleurs, des informations concernant les ouvrages de soutènement situés le long des axes ferroviaires (ligne du Simplon et ligne de Berne) et autoroutiers (A9) ont également été récoltées auprès des CFF et de l'OFROU, soit 65 ouvrages le long des voies ferrées et 28 ouvrages le long de l'autoroute.

De nombreux ouvrages, situés le long du réseau routier communal, soutiennent directement la chaussée (en aval et en amont). Les murs en aval sont généralement propriété de la commune alors que les seconds, n'appartenant pas à la Commune, peuvent avoir une influence sur le réseau routier en cas de défaillance.

Le service TRD désire prioriser les études et travaux d'entretien, dans le cadre de la maintenance des ouvrages de soutènement communaux ainsi que de l'identification des risques que des ouvrages de tiers font peser sur les routes et leurs usagers. Toutes les données recueillies, lors cet inventaire, seront sauvegardées sur notre SIT (système d'information du territoire).

Chaque mur est identifié au moyen d'une fiche. L'analyse visuelle a permis, entre autres, de donner une note globale de risque à chaque mur.

Résumé de l'analyse :

Propriétaires	Nombre de murs	Répartition des murs en fonction de la classe de risque		
		Faible	Moyen	Fort
Commune de Lutry	28	13	6	9
Privés	95	54	24	17
Canton de Vaud	28	11	14	3
CFF	8	0	8	0
OFROU	0	0	0	0

Murs de la commune : 5 ouvrages doivent être inspectés de manière plus approfondie dans les 3 ans à venir.

Murs de privés : 7 ouvrages doivent être inspectés de manière plus approfondie dans les 3 ans à venir. Un assainissement / renforcement doit également être planifié.

TRAVAUX ET DOMAINES

Murs du Canton, des CFF et de l'OFROU : 5 ouvrages doivent être inspectés de manière plus approfondie dans les 3 ans à venir. Un assainissement / renforcement de ces ouvrages doit également être planifié. Pour les ouvrages appartenant aux CFF, à l'OFROU et au Canton il n'y a pas lieu de craindre un manque de surveillance, ces entités étant structurées pour assurer un suivi de leur infrastructure.

Pour ce qui concerne la Commune de Lutry, tous ses ouvrages sont maintenant sous contrôle grâce à cet inventaire.

Il est fort probable que certains privés ne soient pas conscients de leur responsabilité concernant l'entretien de leur infrastructure. Il est prévu de les informer par écrit de l'état de leurs murs et chaque propriétaire recevra une fiche d'analyse de l'ouvrage ainsi qu'un rappel des obligations légales. Cette fiche précisera, entre autres, l'état de l'ouvrage et sa situation géographique. Pour les cas qui l'exigent, une planification de travaux de confortation sera demandée aux propriétaires des murs.

Parking de la Combe - Réfection des places 77 à 83

En raison des problèmes rencontrés avec les dalles alvéolées en plastique qui cassent sous l'effet des rayons UV et du froid, les allées du parking et les zones de parking sont remises en état progressivement depuis plusieurs années. En 2020, les places 77 à 83 ont été assainies en remplaçant les dalles en plastique par des pavés en béton. Cette manière de faire a donné entière satisfaction aux utilisateurs du parking.



Travaux de réfection

Parcs et promenades

Fontaines

La colonne cannelée de la fontaine de la Couronne a été consolidée.

Parcs

Aménagement d'une entrée pavée au cimetière par les apprentis.

- Étanchéité de la dalle du Jardin du Souvenir au cimetière.



Étanchéité de la dalle du Jardin du Souvenir, cimetière.

- Préparation d'une plate-bande pour l'association L'aiMant Rose une Tulipe pour la vie



Préparation d'une plate-bande pour l'association L'aiMant Rose

- Elagage de sécurité de certains arbres situés sur les parcs.
- Abattage sécuritaire au parc du Signal de Bochat

Cours d'eau et ports

Révision complète de la grue du port

La grue a été construite en 1927 pour la gare CFF de Concise puis a été déplacée à Palézieux. En 1973, elle a été achetée par le club nautique de Lutry. En 1974, la Commune l'a rachetée au club et l'a installée près du port de Lutry et l'a équipé d'un treuil électrique. Chaque année, cette installation fait l'objet d'un entretien courant et d'un contrôle visuel de ses principaux organes. En 2020, ce contrôle a révélé, entre autres, des fissures sur les tirants de la grue qui peuvent provoquer une rupture fragile à tout instant. Ainsi, pour assurer la sécurité des lieux, la grue a été mise immédiatement hors service.

Une entreprise spécialisée, Farronato Montage Mécanique et Entretien à Evionnaz, a été engagée pour réparer cette grue communale. Elle a procédé aux travaux suivants :

- Démontage, remontage de l'ensemble sur site et essai de fonctionnement.
- Démontage, remontage de l'ensemble en atelier pour révision et modifications
- Réparation sur châssis de quelques points faibles détectés lors du contrôle après sablage

À ces travaux s'ajoutent les prestations suivantes :

- Le décâblage et le câblage électrique.
- La révision du treuil (datant de 1977).

Le travail a été réalisé en trois mois et la grue était à nouveau fonctionnelle en novembre 2020. Après cette lourde remise en état, la grue est apte au service pour les cinquante années à venir.



Grue en atelier pour sa révision



Mise en place de la grue complètement révisée

Cours pour utiliser la grue

Auparavant, la grue du port de Lutry pouvait être manœuvrée sans que les utilisateurs aient suivi une formation spécifique. Cette pratique était répandue dans de nombreux ports du lac Léman, au mépris des exigences légales. Or les habitudes ont changé et la Ville de Lausanne, par exemple, oblige les utilisateurs à suivre une formation dispensée par un formateur "agrégé" par la Suva, afin d'être en règle avec les obligations légales (Ordonnance fédérale sur les conditions de sécurité régissant l'utilisation des grues). Il a été donc décidé de mettre en place cette nouvelle obligation.

Pour informer les usagers de la grue à bateau, un courrier leur a été adressé en été 2020 pour les avertir des nouvelles dispositions d'utilisation. Les possibilités de formation étaient également mentionnées pour obtenir le droit d'utiliser la grue du port. À ce sujet le service TRD a organisé, avec un formateur agréé, les cours nécessaires à cette formation.

Port de Lutry

Remplacement des lames de bois des estacades du port.

Suite à l'inspection des rives du lac et des digues du port, il a été décidé de réfectionner les enrochements de protection qui étaient disloqués à certains endroits. Ces dégâts provenaient essentiellement de l'énergie des vagues qui, à long terme, emporte au large les rochers pouvant constituer un danger pour la navigation. Si rien n'avait été entrepris, la stabilité des rives du lac aurait pu souffrir de ces protections affaiblies



Réfection des enrochements au Quai Vaudaire et sentier du bord du Lac



Remplacement d'une chaîne mère dans le port communal

Port du Vieux-Stand



Remplacement d'échelles places visiteurs Vieux-Stand

Lutrive

Assainissement du secteur Moulin – Voisinand

En août 2018, le service TRD a établi l'inspection de la Lutrive dans sa partie basse (entre Le Moulin et le lac). La campagne d'inspection a permis de relever plusieurs dégâts ou désordres sur les ouvrages de soutènement et de franchissement existants aux abords de la Lutrive. Le désordre principal identifié concerne l'érosion du lit sous les fondations des ouvrages de soutènement. Suite à cette inspection, et suivant les recommandations de la Direction Générale de l'Environnement (DGE), il a été réalisé des travaux sur ce cours d'eau. Ces travaux ont consisté à réaliser une reprise en sous-œuvre « naturelle » par la création de seuils en rivière dont le but est de remonter ponctuellement le niveau du lit de la Lutrive et de combler les vides sous fondation par sédimentation.

Pour le secteur amont, « Le Moulin », les travaux suivants ont été réalisés :

- Élargissement du lit :
 - Travaux d'abattage et de défrichage, récupération des troncs.
 - Terrassement pour élargissement du lit.
 - Protection du talus (nattes coco et blocage en pied).
- Reprise des fondations en sous-œuvre :
 - Déviation du cours d'eau dans un tube PVC dans la zone de travaux.
 - Reprise en sous-œuvre des fondations du mur de soutènement du chemin du Moulin.
- Nettoyage du lit :
 - Dans la partie courbe autour du bâtiment, purge des blocs et des enrochements déposés au milieu du cours d'eau, récupération des gros blocs pour la réalisation des seuils, évacuation du solde.
- Création de seuils :
 - Fouille en rigole dans le lit perpendiculairement au courant, évacuation des matériaux.
 - Fourniture de blocs d'enrochements (500 à 800 litres).
 - Appareillage et bétonnage de blocs d'enrochements (500 à 800 litres), profil en V en plan et en élévation.
- Protection de la chambre :
 - Appareillage d'un enrochement devant la chambre existante sur la rive gauche du cours d'eau.

Pour le secteur aval « Les Champs », les travaux suivants ont été réalisés :

- Nettoyage des berges :
 - Travaux d'abattage et d'essouchement.
- Nettoyage du lit :
 - Sous le pont, voûte en maçonnerie enjambant la Lutrive, purge des blocs et des enrochements déposés au milieu du cours d'eau, récupération des gros blocs pour la réalisation des protections de fondations, évacuation du solde.
- Reprise des fondations en sous-œuvre :
 - Déviation du cours d'eau dans un tube PVC dans la zone de travaux.
 - Reprise en sous-œuvre des fondations du mur de soutènement de la route de la Conversion et du chemin de la Lutrive.



Travaux dans la Lutrive

Embouchure de la Lutrive et digue Bujard

Périodiquement les matériaux apportés par la Lutrive sont évacués de son embouchure et de la digue Bujard. Ces travaux permettent d'abaisser le niveau d'eau de la rivière et d'éviter ainsi des dégâts aux infrastructures voisines. Les matériaux extraits sont acheminés près de la plage Curtinaux.

Sports et loisirs

Terrains de la plage de Curtinaux et zone de baignade

Comme l'an dernier, cette année a été marquée par une très forte prolifération de la végétation aquatique. Bien qu'inoffensive, elle n'est pas appréciée des nageurs. Ainsi, pour garder la zone de baignade accueillante, il a été décidé de faucher cette végétation avec l'aide d'une machine empruntée à la Ville de Lausanne.



Fauchage de la végétation aquatique

Rehaussement du muret du solarium de la plage et nivellement du cheminement

Il a été constaté que le niveau de la pelouse de la plage s'était élevé d'environ 10 cm en 20-30 ans.

Le cheminement piétonnier s'est retrouvé avec le temps de plus en plus incliné. Avec les intempéries, les eaux de ruissellement emportaient systématiquement le sable jaune du chemin. De plus, les racines des peupliers prenaient toujours plus de place et se retrouvaient à ciel ouvert occasionnant ainsi des obstacles aux utilisateurs du chemin. Pour mettre à niveau ce cheminement, les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose de 78 m de bordurette-ciment.
- Fourniture et mise en place de 18 m² de sable jaune.



Rehaussement du muret du solarium de la plage et nivellement du cheminement

Accès au lac pour les personnes à mobilité réduite

Suite à plusieurs demandes d'habitants de Lutry, la voirie a mis en place une infrastructure permettant un accès facilité au lac pour les personnes à mobilité réduite.



Installation d'une main courante à la plage pour l'accès au lac

Terrain de Chanoz-Brocard

Remplacement de l'arrosage automatique

L'équipement du terrain de Chanoz-Brocard était vétuste (>20 ans) et les réparations devenaient difficiles, car les pièces de rechange devenaient introuvables. De plus, l'arrosage de nuit avec ce matériel n'était pas possible, car il mobilisait du personnel pour le déplacer. Avec un système automatique, l'arrosage de nuit est devenu réalisable grâce à la programmation des buses. Cet arrosage nocturne, réalisé après les entraînements, donne du temps à la pelouse pour absorber l'eau ce qui n'était pas le cas avec des arrosages uniquement diurnes. Les buses d'arrosage ont été réparties de manière à couvrir d'eau uniquement le terrain sans débordement inutile.

En résumé, ce nouveau matériel permet d'économiser de l'eau, de réduire le travail de la voirie et d'assurer une qualité constante de la pelouse pour les utilisateurs.



Installation de l'arrosage automatique

Patinoire foraine sur le terrain de beach-volley

Pour sa 10^e saison, l'exploitation de la patinoire a débuté le 1^{er} décembre 2019 et s'est terminée le 1^{er} mars 2020. L'exploitation de la patinoire est confiée à la Société de Développement de Lutry et malgré son déplacement définitif au Grand-Pont, nous avons pu une nouvelle fois mesurer l'attractivité d'une telle installation. Gratuitement mise le matin à disposition des écoles de Lutry qui ont pu profiter de cette surface pendant environ 50 heures. L'exploitation de la patinoire 2020 – 2021 a dû être repoussée au 15 décembre en raison de la pandémie et n'a pu être exploitée par le tenancier de la buvette que jusqu'au 27 décembre 2020

Terrain de Savuit

- La voirie a dû intervenir pour la réparation d'une fuite d'eau sur le terrain de Savuit.



Réparation d'une fuite d'eau sur le terrain de Savuit.

ASSAINISSEMENT

Réseau d'égouts et d'épuration

Travaux sur le réseau

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Savuit
 - remplacement partiel du collecteur d'EC sous nouvelle construction.
- Route de Vevey
 - remplacement d'une cunette et d'un collecteur d'eaux claires.



Nouvelle cunette

Renouvellement du plan général d'évacuation des eaux claires (PGEE)

Le PGEE actuel date de 2006 et le dimensionnement des réseaux d'évacuation de 1989. L'ancienneté de ces documents de base impose une revue complète du PGEE en tenant compte des dernières normes et directives en vigueur. Ce renouvellement permettra également de sauvegarder l'ensemble des données du PGEE sur une banque de données et de créer un guichet cartographique complet utile à une gestion économique efficace du réseau et de sa maintenance.

Station d'épuration

La STEP de Lutry traite essentiellement les eaux usées des habitants de la Commune, mais aussi les eaux provenant des quelques habitations situées sur les Communes de Paudex, Belmont, Savigny et Bourg-en-Lavaux. De par leur situation, les eaux usées de ces habitations s'écoulent par gravité en direction de la STEP de Lutry.

Le tableau ci-après présente les chiffres clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est « l'équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée (EH)	2019	2020
Lutry	10'327	10'473
Paudex	8	7
Belmont	86	77
Savigny	21	20
Bourg-en-Lavaux	271	299
Total	10'713	10'876

Données statistiques	2019	2020
Eaux traitées biologiquement (m ³)	1'015'413	979'449
Eaux non traitées (m ³)	7'161	19'482
Part des eaux non traitées (%)	0.7	1.98
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	49	49
* Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	94	94
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de matière sèche)	650	680
Déchets de dégrilleur évacués chez Tridel (tonne)	27.2	25.78
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	1.7	2.9
Électricité totale consommée (kWh)	381'447	370'463
Électricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	146'061	187'982
Rapport production consommation électrique (%)	38	50

* Minimum légal = 85 %

Un des indicateurs pour évaluer le fonctionnement de la STEP est la qualité des eaux de baignade. Pendant tout l'été, l'inspecteur des eaux surveille la qualité bactériologique des eaux des plages vaudoises des différents lacs. Trois endroits sont contrôlés à Lutry. Pour 2020, les qualités de ces eaux de baignades ont été qualifiées de bonnes.

Équipements techniques

Un des deux couplages chaleur-force a dû être remplacé en 2020. Après plus de 10 ans de fonctionnement et presque 900'000 kWh produits, cette installation est tombée en panne. Les pièces de rechange ne se trouvant plus, il a fallu la remplacer. Le nouveau couplage chaleur-force a une puissance maximum de 14 kW et il est équipé d'une soufflante qui permet d'augmenter la pression de gaz qui entre dans le groupe ainsi qu'un filtre à charbon actif pour permettre d'enlever les siloxanes présents dans le biogaz. Ce filtre évite que ces substances usent prématurément les couplages chaleur-force.



Nouveau couplage chaleur-force

Les diffuseurs d'air qui se trouvent au fond de nos 2 bassins biologiques ont été remplacés. Ils ont pour but de créer de toutes petites bulles d'air dans l'eau permettant aux bactéries présentes dans ces bassins de s'oxygéner et de créer un brassage de la boue biologique dans ces bassins.

Là aussi, après plus de 10 ans d'utilisation, il a été décidé de mettre des diffuseurs d'air neufs. Dans chaque bassin se trouvent 28 diffuseurs d'air



Nouveaux diffuseurs d'air

Un dispositif de protection pour les travailleurs isolés a été installé. C'est un appareil qui permet d'alerter les secours si une personne a un problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire ou automatique en cas de perte de verticalité de la personne par exemple.

Des cellules photovoltaïques ont été installées sur le toit du bâtiment principal de la STEP. 48 modules ont été installés pour une puissance maximum de 15 kW.



Installation des cellules photovoltaïques

Les sommiers en béton situés au-dessus des bassins qui souffraient de carbonatation ont été assainis.



Sommiers avant assainissement

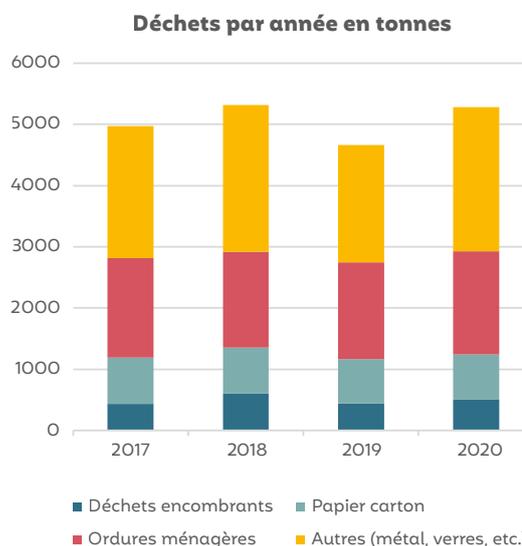
Le tableau électrique du tamiseur fin a été remplacé.



Nouveau tableau électrique

Ordures ménagères

Une stabilisation du tonnage d'ordures ménagères produit sur la commune sur les cinq dernières années a été observée :



Les ordures ménagères (OM) sont transportées par le concessionnaire directement à l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne. Depuis l'introduction de la taxe au sac, 81 entreprises et personnes morales ont choisi la collecte des ordures ménagères en conteneurs privés pesés.

La répartition du tonnage 2020 est la suivante :

Type de collecte	Tonnes
OM collecte porte-à-porte	813.8
OM collecte écopoints	154.8
OM collecte conteneurs privés	354.01
Total	1'321.89

Déchets encombrants

Le ramassage porte-à-porte des objets encombrants a lieu tous les mois et représente 292.27 tonnes de déchets. Les objets amenés directement à la déchèterie de Flon-de-Vaux représentent quant à eux 216.36 tonnes.

Une information concernant le genre de déchets encombrants à déposer sur le trottoir et à la déchèterie de Flon-de-Vaux a été précisée sur le plan de ramassage et rappelée dans l'Echomunal.

Papier

Le papier, collecté deux fois par mois représente 661.7 tonnes de marchandises récupérées en vue du recyclage et 86.34 tonnes de cartons.

Verre

La récupération de verre usagé par couleurs séparées est assurée par des containers entreposés dans 9 éco-points répartis sur le territoire communal. Ceci a permis à VetroRecycling de traiter 285.16 tonnes de verre. La collecte de verre dans les quartiers de forte densité (Taillepied, Burquenet, les Toises, Culturaz) a lieu une fois par mois via le camion des ordures ménagères et représente 110.22 tonnes. La quantité totale s'élève ainsi à 395.38 tonnes.

A titre de remboursement de la taxe anticipée sur le verre, une somme de CHF 31'855.95 (montant établi sur le tonnage 2020) a été versée à la commune par VetroSwiss.

Récupération du PET

Les emplacements de récupération ont été équipés de containers réservés au recyclage des bouteilles en PET.

Ces containers sont pourvus d'un sac en plastique qui, lorsqu'il est plein, est transporté par la voirie à Flon-de-Vaux pour y être stocké dans une benne de 35 m³. Périodiquement et sur appel de la voirie, l'entreprise Goutte récupère les sacs de PET, sans frais pour la commune.

En 2020, plus de 33 tonnes de PET ont été recyclées. Un certificat environnemental, concernant la récupération du PET en 2020, nous a été remis.

Récupération de boîtes métalliques et d'aluminium

Les boîtes métalliques ainsi que l'aluminium sont récupérés à la déchèterie de Flon-de-Vaux et dans les 9 containers installés sur les Ecopoints. En 2020, 34.49 tonnes de boîtes métalliques et d'aluminium ont été recyclées.

Récupération des huiles usées

Les huiles de vidange et les huiles ménagères peuvent être déposées dans des containers spéciaux situés au Quai Vaudaire, à la station d'épuration, à la Combe, au chemin de Savoie et à Flon-de-Vaux.

Ces containers sont vidés périodiquement par la Ville de Lausanne et l'huile est transportée à CRIDEC afin d'y être traitée. En 2020, 3'510 litres d'huiles usées ont ainsi été récupérés.

Récupération des textiles usagés

Pour permettre à la population de se débarrasser en tout temps de ses vieux textiles, l'organisation TEXAID a installé des containers spéciaux à divers emplacements (Quai Vaudaire, la Combe, Taillepied, Flon-de-Vaux, Echerins, chemin de Savoie et chemin du Daley).

Ces containers, vidés chaque semaine, ont permis de récolter 91 tonnes de textiles au profit de l'activité sociale d'œuvres d'entraide.

Récupération des piles

Chaque emplacement de collecte de verre est équipé d'un récipient destiné à la récupération des piles usagées. Les piles sont stockées et transportées par la voirie vers une entreprise spécialisée dans ce type de recyclage. Chaque année, environ 1'500 kg de piles sont récupérés.

Récupération des déchets de jardins

Les habitants de Lutry ont la possibilité de déposer leurs déchets verts à la Compostière de la Coulette, dans un box en béton prévu à cet effet. Ils peuvent également les déposer à la décharge de Flon-de-Vaux, où ils seront broyés sur place et transportés par l'exploitant de la Coulette.

Les déchets verts des jardins et espaces publics provenant du Nord de la ligne CFF de Berne, sont transportés par la voirie directement à la Coulette. Ceux provenant du Sud, sont amenés à la décharge.

En 2020, 1'229 tonnes de déchets verts ont été compostées.

Déchets organiques

L'entreprise Métraux transporte directement les déchets organiques à l'entreprise de méthanisation Ecorecyclage de Lavigny. En 2020, 130.86 tonnes de déchets organiques ont été récoltées.

Récupération des déchets spéciaux provenant des ménages

Pour permettre à la population d'éliminer les vieux médicaments, peintures et autres produits toxiques, la déchèterie de Flon-de-Vaux dispose de containers sous abris.

Ils sont vidés une fois par mois par le service de l'assainissement de la Ville de Lausanne. En 2020, 14.29 tonnes de déchets spéciaux ont été récupérées, triées et transportées à CRIDEC.

Récupération des capsules Nespresso

Tous les Ecopoints situés sur le territoire communal ont été équipés de containers verts pour la récupération des capsules Nespresso. 18.4 tonnes de capsules ont été transportées, aux frais du fabricant, vers un centre de tri où elles sont vidées et nettoyées. L'aluminium est ensuite récupéré en vue de son recyclage et le marc de café est composté.

Tableau comparatif de la collecte des déchets

	2016		2017		2018		2019		2020	
Nombre d'habitants	9'899		10'031		10'276		10'327		10'473	
Types de déchets	tonnes	kg/hab								
Ordures ménagères	1'528	154	1'628	162	1'563	156	1'579	153	1'676	160
Poubelles publiques	111	11	87	9	104	10	107	10	97	9
Objets encombrants	464	47	435	43	607	61	445	43	509	49
Papier -Carton	755	76	756	75	745	74	724	70	738	71
Ferraille, fer léger, tôle	149	15	137	14	135	13	143	14	143	14
Boîtes, Fer blanc	18	2	22	2	18	2	16	2	34	3
Verre	424	43	395	39	357	36	358	35	395	38
Compost	1'209	122	1'051	105	1'325	132	809	78	1'229	119
Déchets organiques	101	10	132	13	107	11	119	12	131	13
Huile	3	0	7	1	4	0	6	1	4	0
Bois (transformé)	122	12	132	13	140	14	148	14	155	15
Piles	1	0	2	0	1	0	2	0	-	-
PET	33	3	33	3	35	3	31	3	33	3
Matériaux inertes (démolition)	102	10	103	10	121	12	141	14	100	10
OREA matériel électronique	10	1	7	1	6	1	4	0	7	1
Capsules Nespresso	16	2	16	2	15	1	16	2	16	2
Autres déchets	28	3	32	3	36	4	13	1	13	1
TOTAL	5'075	513	4'975	496	5'317	530	4'662	451	5'280	509

	2016	2017	2018	2019	2020
Déchet. incinéré ou mis en décharge	2'358 tonnes	2'425 tonnes	2574 tonnes	2'439 tonnes	2554 tonnes
Déchets recyclés	2'717 tonnes	2'550 tonnes	2743 tonnes	2'223 tonnes	2726 tonnes
Pourcentage de recyclés	54%	51%	52%	48%	52%

Certification et label

Après avoir réuni toutes les conditions requises, la commune a obtenu le label « No-Littering » qui distingue les villes, les communes et les écoles s'engageant activement et par le biais de mesures ciblées contre le littering.



Label No-Littering

Ecopoint des Brûlées

Un nouvel Ecopoint a été mis en place dans le quartier des Brûlées qui est semblable à celui de Savuit (conteneurs entièrement enterrés). Les déchets suivants peuvent y être amenés :

- Ordures ménagères
- Verres de différentes couleurs
- Fer blanc
- PET
- Capsules Nespresso
- Déchets organiques



Construction de l'Ecopoint des Brûlées

VOIRIE

Jardiniers

Écologie des espaces verts

Une analyse des sols des espaces verts de la commune a été engagée. La première phase a consisté à faire l'audit suivant des sols des espaces verts.

- Analyse de l'eau (plage).
- Étude des sols des espaces verts.
- Fertilité biologique, chimique et physique.
- Étude du cycle annuel des massifs, plates-bandes, zones végétalisées.
- Étude du cycle de la matière organique.
- Étude des surfaces engazonnées et gazons de sport.
- Étude du potentiel des arbres urbains.

Sur ces observations, un plan d'action sera élaboré pour, par exemple, remplacer les engrais minéraux par des engrais bio organiques.

Travaux

Les jardiniers de la commune ont entrepris les travaux suivants :

- Réfection et entretien des terrains de foot.
- Repérage des chenilles processionnaires.
- Abattage d'arbres et évacuation.
- Aide aux pionniers pour le fauchage des talus.
- Essais de machines pour le désherbage des bords de routes et trottoirs.
- Engazonnement à la plage, au parking de la Combe et divers chantiers.
- Abattage d'un peuplier au Daley, abattage à Corsy.
- Mise en place d'une surveillance pour un glissement de terrain dans la Lutrive.
- Remplacement d'une partie de la clôture du terrain de Savuit.
- Pose d'un nouveau bac à fleurs au haut de la rue de l'Horloge.

Pionniers et maçons

Les pionniers de la commune ont entrepris les travaux suivants :

- Gravillonnage de certains tronçons de route pour les préserver des trop fortes chaleurs.
- Collaboration avec la police pour la pose de signalisation.
- Collaboration avec une entreprise pour vidanger 1'900 sacs de routes.
- Réparation ponctuelle du domaine routier (nids de poule, scellement de regard).
- Remplacement de 14 corbeilles à déchets.

- Défrichage d'une parcelle devant le parking de Corsy.
- Remplacement des balançoires à la place de jeux des Champs.
- Construction d'un escalier pour l'accès au lac.
- Scellement de supports à vélo.
- Réparation de la clôture à la place de sports du Grand-Pont.
- Remise au profil du dallage du solarium de la plage.



Remplacement des balançoires place de jeux des Champs



Réparation de la clôture du terrain de foot

Mécanicien

L'atelier mécanique a réalisé les tâches suivantes :

- Révision des machines.
- Préparation du matériel de déneigement.
- Pose et réparation de signalisation pour la police.
- Préparation de véhicules pour l'inspection.
- Réparation des barrières de sécurités situées le long des routes suite à des accidents.
- Renforcement des passerelles de la déchèterie.

Menuisier et peintre

Le menuisier et le peintre de la commune ont exécuté les travaux suivants :

- Réfection des bancs publics.
- Construction de décorations de Noël.
- Divers travaux de menuiserie pour les collèges et autres services.
- Réparation et confection de mobilier communal.
- Réparation et contrôle des places de jeux.
- Fabrication de cibles pour la police.
- Diverses réparations dans les refuges.
- Réparation de bancs et de tables à la place de jeux du Grand-Pont.
- Fabrication et pose d'une barrière au bâtiment de la voirie
- Réparation de la toiture de l'abri de la déchèterie
- Réfection peinture mur vestiaire extérieur plage.
- Remplacement du câble pour hisser le drapeau sur le clocher.
- Exécution d'un plancher pour l'entreposage des décorations de Noël aux Abattoirs.
- Réfection du sentier forestier du Signal de Bochat.
- Construction d'une bibliothèque pour le greffe.
- Mise en place d'une signalisation pour la randonnée « Tous à l'Est ».
- Réfection peinture à la clôture du baromètre.
- Construction d'une porte pour le local de la Croix (Rond-Point).
- Construction d'une vitrine et de supports pour la présentation du vin de la commune.



Décoration de Noël



Fabrication et pose d'une barrière au bâtiment de la voirie



Réparation de la toiture de l'abri de la déchèterie



Réfection peinture du mur du vestiaire extérieur de la plage



Bibliothèque du greffe



Sortir une vache de la Lutrive

Acquisition et remplacement de machines

Achat de nouvelles machines électroportatives qui ont comme principal avantage d'être nettement plus silencieuses que des outils munis de moteur thermique. Ces nouveaux outils améliorent nettement la tranquillité des quartiers et la santé des employés de la voirie.

Divers

- Collecte d'environ 530 sapins de Noël pour le compostage.
- Distribution des fournitures scolaires.
- Aide aux concierges des collèges.
- Pose d'affiches de sécurité routière.
- Nettoyage de tags.
- Transports pour la direction des écoles.
- Transports de 8'900 litres des bourbes des vignes des vignerons de la commune.
- Ramassage des dépôts de déchets sauvages en forêt.
- Nettoyage des grèves.
- Nettoyage des passages sous route.
- Nettoyage complet deux fois par année du Parking de la Possession.
- Remplacement des gardiens de la déchèterie pendant la pandémie.
- Mise en place d'une zone d'attente à la déchèterie.
- Livraison de courses pour la population.
- Changement des sacs de levage de certains Molok.
- Mise en place d'un plan de protection des amphibiens au cimetière.
- Remplacement de la décoration lumineuse du clocher du temple.
- Sortie d'une vache de la Lutrive.

Fêtes et manifestations

La voirie a contribué à l'organisation des événements suivants :

- Soirées annuelles de la Riveraine.
- Foire de la brocante.
- Journées Coup de Balai (écoles).
- Fête Nationale du 1^{er} août.
- Pressée de l'association du vieux pressoir.
- Net'léman 2020.



Net'léman 2020

- Décorations de Noël.
- Installation de la patinoire
- Ventes des sapins de Noël.



Vente sapins de Noël

Mais encore

- 211 heures, 14 tonnes de sel et 19 interventions pour le déneigement (hiver 2019-2020)
- 82 heures de balayeuse de trottoirs et parkings.
- 605 heures de balayeuse de route, dont :
 - 228 h. sect. I
 - 160 h. sect. II
 - 94 h. sect. III
 - 123 h. sect. IV
- 22 dénonciations au règlement sur les déchets.

BUREAU TECHNIQUE

Le bureau technique du service des Travaux et Domaines s'est chargé du contrôle du respect des dispositions légales concernant l'évacuation des eaux, des études techniques ainsi que des travaux d'assainissement généraux.

Il a également assuré les tâches suivantes :

- Délivrance des permis de fouilles et d'occupation du domaine public :
 - 24 permis de fouille.
 - 28 permis d'utilisation du domaine public.
 - 4 permis échafaudage.
 - 8 permis dépôt benne.
- Renseignements techniques relatifs aux raccordements des fonds privés au domaine public (chaussées, trottoirs, système d'évacuation des eaux).
- Renseignements techniques au public.
- Contrôle des ouvrages et des installations.
- Maintien du bon état des voies de communication par l'engagement de divers chantiers d'entretien.
- Assistance aux opérateurs de télécommunications dans leurs nombreux chantiers.
- Élaboration du plan du marché hebdomadaire selon les indications de l'APOL.
- Élaboration des plans des jardins familiaux.
- Réponses à une centaine de demandes provenant de l'association pour le système d'information du Territoire Vaudois (ASIT VD).
- Participation à l'ouverture de chantiers privés (11 séances).
- Participation à délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser (23 objets contrôlés).

DÉGÂTS FORCE DE LA NATURE

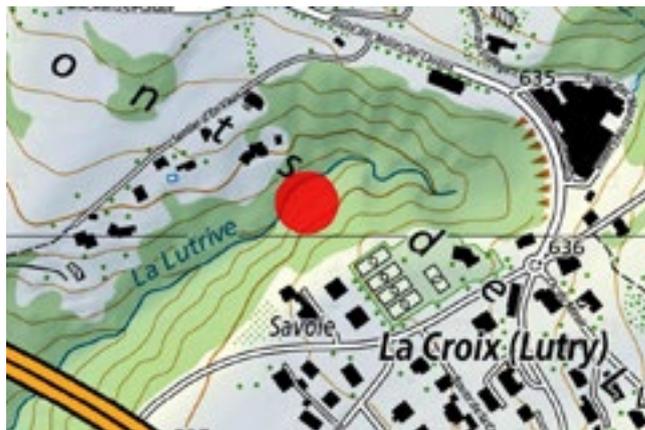
Glissement de terrain dans le ruisseau de la Lutrive

En février 2020, la commune a dû faire intervenir d'urgence l'État de Vaud pour assurer l'écoulement de la Lutrive suite à un glissement de terrain situé à proximité des terrains de tennis de la Croix. Une entreprise privée a été engagée pour débarrasser le lit du cours d'eau pour éviter tous risques d'embâcle. La zone de glissement, située en forêts de protection, a été stabilisée à l'aide de boutures de saules.

Glissement de terrain dans le vallon du Châtelard

En février 2020, suite à un glissement de terrain, les CFF ont averti la commune qu'une section d'un mur de soutènement privé menaçait de tomber sur les voies ferrées de la ligne de Berne.

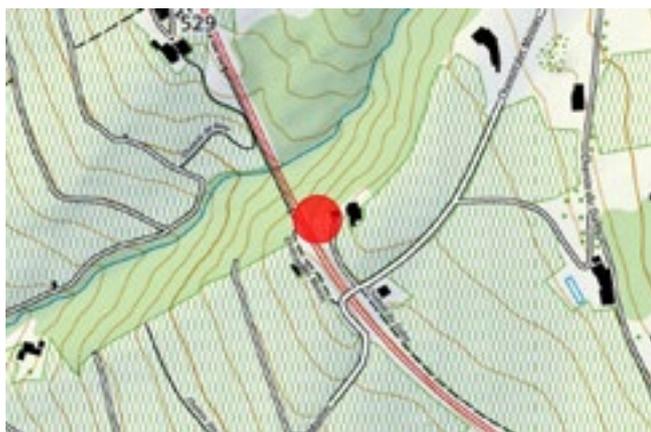
Avec l'aide d'une entreprise privée, la commune a immédiatement sécurisé l'endroit en câblant le mur menaçant et a ensuite procédé à l'élimination de tous dangers. Tous les frais engendrés par ces travaux ont été assumés par le propriétaire de la parcelle concernée. La zone de glissement, située en forêts de protection, sera stabilisée à l'aide de boutures de saules.



Situation du glissement de terrain dans la Lutrive



Glissement de terrain dans la Lutrive



Situation du glissement dans le vallon du Châtelard



Sécurisation de la zone par câblage



Mur menaçant la voir ferrée



Engin utilisé pour le câblage



Mobilité



Préambule

Une baisse du trafic individuel motorisé sur les routes, une suspension partielle de certaines lignes de transports publics et un accroissement important de la mobilité douce, sans conteste, l'année 2020 aura été particulière, pour le service de la Mobilité.

Comme pour beaucoup, le calendrier de travail du service a été fortement impacté par la pandémie de Covid-19 et plusieurs projets ou études ont dû être retardés, voir repoussés à 2021.

Néanmoins, le service de la Mobilité a pu s'adapter à ce contexte particulier. Il a notamment profité de cette situation singulière pour mettre à jour les données structurelles utilisées quotidiennement dans le travail du service.

Administration

Pour l'année 2020, les ressources humaines du service étaient composées d'une Déléguée à la mobilité, dont le taux d'activité est passé de 80 % à 100 %, au mois de juin 2020.

Le poste de secrétaire au sein du service, laissé vacant depuis août 2018, a été repourvu. Ainsi, Sylvie Emery Bridel a intégré le service de la Mobilité à un taux d'activité de 20 %, depuis le 1^{er} septembre 2020.

Les démarches entreprises fin 2019 pour engager un.e stagiaire à un taux d'activité de 60 % et pour une durée de 3 mois ont porté leurs fruits. Du 1^{er} mars à la fin du mois de mai, Emmanuelle Flauraud a rejoint le service de la Mobilité.

L'objectif de cette action était de permettre à un.e jeune diplômé.e d'acquérir une première expérience dans le domaine de la mobilité. Malheureusement, l'expérience n'a pas pu être renouvelée durant l'année, car les perturbations causées par l'épidémie de COVID-19 ont fortement impacté le calendrier de travail du service de la Mobilité et le bon déroulement des études menées.

Pendant l'année 2020, le service aurait dû prendre part à plusieurs journées de formation. Cependant, celles-ci ont toutes été annulées, en raison de la situation sanitaire.

Enfin, le groupe de réflexion en matière de mobilité s'est réuni à 2 reprises, soit le 24 septembre et le 29 octobre 2020.

Projets de mobilité intercommunaux

Durant cette année, le service de la Mobilité a pris part à divers projets intercommunaux ayant trait à la mobilité. Une majeure partie de ces projets sont présentés ci-dessous alors que d'autres sont visibles dans le chapitre relatif au service de l'Aménagement du territoire et des Bâtiments.

Dans le chapitre ci-après, les projets présentés ont tous été réalisés sous l'égide du schéma directeur de l'Est-lausannois (SDEL). Ils ont commencé en 2019 et ont été finalisés en 2020.

Chantier 1 : image directrice des transports publics à l'échelle de l'Est-lausannois

Le chantier 1 du SDEL : image directrice des transports publics de l'Est-lausannois a débuté en 2018. Il a pour objectif d'établir une image directrice des transports publics à horizon 2030, à l'échelle des communes de l'Est-lausannois. La réalisation de cette image directrice a été confiée au bureau Christe et Gygax Ingénieurs-Conseils SA.

La majeure partie du chantier 1 du SDEL : image directrice des transports publics de l'Est-lausannois s'est déroulée en 2019. Courant 2020, le mandataire s'est exclusivement concentré sur l'approfondissement de plusieurs sous-questions et sur la rédaction du rapport de fin d'étude. Les sous-questions se rapportant à la Commune de Lutry et leurs réponses sont résumées ci-dessous :

- la ligne 47 des transports publics de la région lausannoise SA (TL) peut être prolongée jusqu'à La Croix-sur-Lutry, afin d'assurer le maillage Nord du territoire lutrien et faciliter le rabattement sur les pôles de Val-Vert et de la gare de Pully. Toutefois, la faisabilité de ce prolongement reste encore à étayer, car le terminus et la zone de rebroussement des bus doivent être réaménagés ;
- l'analyse des fonctions de la ligne régionale 67 a montré que ladite ligne est, a priori, peu nécessaire pour le SDEL. À échéance de réalisation de l'image directrice des transports publics de l'Est-lausannois, la desserte fine de Belmont et de La Croix-sur-Lutry par la route des Monts-de-Lavaux sera assurée par la ligne TL 47 qui sera prolongée ainsi que par la ligne TL 69 qui sera modifiée. Par conséquent, un nouvel itinéraire est proposé pour la ligne 67, afin de relier Cully à Pra Grana. Néanmoins au préalable, des réflexions complémentaires sont nécessaires à l'évolution de cette ligne ;

- la desserte du Collège des Pâles par la ligne TL 68 n'est pas recommandée car cela ferait concurrence à la nouvelle ligne de transports publics complémentaire 1, prévue dans l'étude sur la route de La Conversion. Il serait alors impossible d'offrir une connexion vers le bourg ;
- la desserte directe de la gare de Bossière par l'ajout d'un nouvel arrêt sur la ligne TL 69 n'est pas recommandée. A la place, il est préconisé d'ajouter un arrêt au croisement route de Bossière - route de La Croix et de favoriser la marchabilité jusqu'à la gare de Bossière.

Tous à l'Est

Le projet Tous à l'Est a permis d'aménager 9 promenades pédestres dans l'Est-lausannois, pour magnifier le paysage des Communes de Paudex, Pully, Lutry et Belmont-sur-Lausanne.

Initialement, ce projet avait débuté en 2019. Durant la dite année, les communes membres du schéma directeur de l'Est-lausannois avaient alors :

- choisi le visuel et le type de signalétique à aménager pour le balisage des promenades ;
- élaboré le contenu du guide de présentation des ballades disponible pour le public ;
- arrêté une date, un lieu et un concept pour le déroulement de l'inauguration des 9 ballades.

Au vu de ce qui précède, le service de la Mobilité s'est donc attelé, courant 2020, au recensement et à l'aménagement de la signalétique servant au balisage des 9 promenades.

Pour cela, le responsable SIT de la commune a créé une application, pour pouvoir recenser et cartographier facilement les coordonnées géographiques des emplacements où un balisage serait nécessaire et pour pouvoir répertorier aisément le type de balisage à installer.

Une fois l'application opérationnelle, la Stagiaire du service de la Mobilité a parcouru les itinéraires des 9 promenades, pour répertorier les emplacements exacts où un balisage était nécessaire et le type de balisage à aménager.

Dans le but de minimiser les coûts, le service de la Mobilité a cherché, de préférence, à aménager le balisage sur des supports existants.

À la suite de cela, les données recensées ont été contrôlées, triées et cartographiées. Puis, le service de la Mobilité, par l'intermédiaire du SDEL, a commandé la quantité de matériel nécessaire pour l'aménagement du balisage.

Après réception de la commande, le service de la Mobilité a préparé un par un les 178 panneaux nécessaires au balisage, pour la partie des promenades passant sur le territoire lutrien. (voir figure 1). Pour aider à la réalisation de cette tâche, une étudiante a été engagée une dizaine d'heures.



Figure 1: préparation des panneaux de signalétique dans le cadre du projet Tous à l'Est

Lorsque la préparation des panneaux nécessaires au balisage a été achevée, le service des Travaux et Domaines s'est chargé d'aménager ces derniers, conformément aux listes et à la carte établie préalablement par le service de la Mobilité.

Enfin, le service de la Mobilité a effectué un contrôle final sur le terrain de chaque panneau, pour vérifier que ceux-ci soient aménagés aux bons endroits et qu'ils indiquent les directions correctes. À la suite de ce contrôle, quelques ajustements ont été nécessaires.

Le concept initial pour l'inauguration officielle du projet, arrêté en 2019, a été revu, en 2020, à la demande de la Commune de Lutry. En lieu et place du parc du Signal de Bochat à Lutry c'est finalement le parc de la Campagne Marcel sur la Commune de Paudex qui aurait dû accueillir l'événement marquant l'inauguration officielle du projet. Toutefois en raison de la situation sanitaire, l'événement a dû être annulé au dernier moment.

Pour promouvoir Tous à l'Est à Lutry, des affiches ont été placardées sur les panneaux publicitaires présents dans l'espace public. Des articles ont été rédigés au sein de l'Echomunal et des publications sur les supports internet officiels de la commune ont été mises en ligne. En sus, le guide des 9 ballades a été mis à disposition sur le site internet de la Commune de Lutry ou en version papier à l'accueil du Greffe communal.

Toutes les actions de communication citées ci-dessus ont été réalisées de manière coordonnée entre les communes membres du SDEL et sous l'égide de la Déléguée à la communication de la Commune de Lutry.

Développement stratégique des mobilités

Les orientations stratégiques traitant de la thématique de la mobilité, pour la Commune de Lutry, sont essentiellement établies à 2 niveaux de planifications :

- le niveau supra communal au moyen d'organes ou d'outils tels que la direction générale de la mobilité ou des routes (DGMR), le plan d'agglomération Lausanne - Morges (PALM) ou le SDEL ;
- le niveau communal grâce au plan directeur communal datant de 1999, dont un chapitre est consacré à la mobilité.

Malgré cela, il a été constaté, à l'échelle communale, un déficit de vision stratégique locale en matière de mobilité. Par conséquent depuis 2018, plusieurs grandes études ont été lancées, pour remédier à cette problématique.

Masterplan des mobilités

Pour pallier au déficit de vision stratégique locale, un masterplan des mobilités à l'échelle communale est en cours de développement. Il s'agit d'un document d'orientation stratégique traitant exclusivement de la thématique de la mobilité et proposant une vision prospective et réaliste du développement futur des mobilités sur le territoire communal.

Le mandataire a présenté ce qu'il considérait être la version finale du document. Néanmoins, le service de la Mobilité n'a pas jugé celle-ci recevable. Conséquemment, ledit service, avec l'accord de la Municipalité, a décidé de mettre fin aux prestations du mandataire, car, conformément au cahier des charges initiales de l'étude, les éléments suivants n'étaient pas respectés :

- les planifications supérieures ;
- le contexte local ;
- les besoins et attentes de la Commune de Lutry ;
- l'évolution des différents projets communaux et des études déjà réalisées ;
- le périmètre d'étude défini préalablement ;
- l'échelle spatiale de travail demandée.

À la suite de cela, le bureau Christie et Gygax Ingénieurs Conseils SA a été mandaté, en août 2020, pour reprendre et achever le masterplan.

Depuis la reprise du mandat, le mandataire s'est attelé, principalement, à modifier et à compléter la première phase du masterplan, à savoir, le diagnostic. Les modifications effectuées ont d'ailleurs été présentées au service de la Mobilité et au groupe de suivi de l'étude qui les a jugées satisfaisantes. Néanmoins, quelques corrections minimales ont été demandées.

Le mandataire a commencé, ensuite, à travailler sur la deuxième phase du document, à savoir, l'élaboration des scénarios de développement des mobilités, sur la Commune de Lutry.

Évaluation de l'état du stationnement dans le bourg de Lutry

En 2018, la Municipalité a modifié la politique de stationnement dans le bourg de Lutry.

Fin 2019, pour évaluer les résultats de cette nouvelle politique, le service de la Mobilité a demandé au bureau Christie & Gygax Ingénieurs-Conseils SA de mener une étude, pour faire un bilan complet du stationnement dans le bourg de Lutry.

Cette étude devait initialement débiter le premier semestre 2020 et s'achever en 2021. Toutefois, celle-ci a dû être reportée. Deux raisons expliquent ce report :

- la crise sanitaire actuelle modifie les habitudes de mobilité des Lutriens. Dès lors, il est actuellement impossible de procéder à des comptages et des enquêtes de rotation nécessaires, à une étude traitant du stationnement ;
- comme il a été dit ci-dessus pour faire un bilan de la nouvelle politique de stationnement des comptages et des enquêtes rotation doivent être effectuées. Ces derniers doivent être faits à différentes saisons, jour de la semaine et moment de la journée, mais aussi lors de la tenue d'événements saisonniers spécifiques, par exemple les concerts sur les quais. Or durant l'année 2020, la majorité des événements saisonniers se tenant à Lutry ont été annulés. Il était donc impossible de récolter les données pertinentes pour l'étude.

Pour pallier aux problèmes cités ci-dessus, différentes solutions ont été envisagées avec le mandataire. Cependant, aucune d'entre elles n'a été jugée satisfaisante. L'étude a donc été reportée.

RC 770 B-P

La route cantonale 770 (RC 770 B-P, routes du Landar et de La Conversion) assure la liaison entre les jonctions autoroutières de Corsy et de Belmont à la Commune de Lutry et, plus largement, entre les communes comprises dans le territoire du SDEL.

Avec les développements urbains prévus dans le Nord de la Commune de Lutry, notamment la densification du secteur de Corsy-La Conversion, cette route connaîtra, à terme, une augmentation de ses charges de trafic.

Conformément au chantier 1 du SDEL image directrice des transports publics de l'Est-lausannois et à la stratégie de développement du secteur de Corsy-La Conversion (chantier 6 du SDEL), il est également prévu, à l'horizon 2030, que la RC 770 soit empruntée par plusieurs lignes de transports publics. Dans les prochaines années, des besoins spécifiques en termes d'infrastructures et d'exploitation des transports publics sont donc également à observer sur cet axe pour y garantir la faisabilité de l'évolution de l'offre en transports publics.

Dans le cadre du réaménagement de la route de Lavaux et de l'arrivée du BHNS à Lutry, des contrôles d'accès sont aussi prévus sur la RC 770. En sus, des besoins d'assainissement du bruit routier sont également à considérer.

Dans les prochaines années, l'axe Corsy-La Conversion, seul axe routier Nord-Sud d'importance de l'Est lausannois, concentrera donc de nombreux enjeux, parfois contradictoires, de mobilité, d'urbanisation et d'environnement.

Suite à un engagement pris par le Canton, lors de l'abandon par la Confédération du prolongement de la bretelle autoroutière, la DGMR a en charge de financer et de conduire avec le SDEL, la Commune de Lutry et la Commune de Paudex, l'étude préliminaire pour la requalification de la RC 770, entre le giratoire du Landar et le carrefour du Voisinand.

Courant 2020 conformément à ses engagements, la DGMR a donc lancé ladite étude. Pour accompagner le bon déroulement de celle-ci, un groupe d'accompagnement et un groupe décisionnel ont été constitués. Ils sont composés de représentants de la Commune de Lutry, de la Commune de Paudex, de l'Office fédéral des routes (OFROU), du SDEL, des TL et de la DGMR.

Un cahier des charges a été rédigé par la DGMR et a été soumis au groupe d'accompagnement et au groupe décisionnel de l'étude, pour validation.

Après lecture de ce dernier, la Commune de Lutry a souhaité plusieurs modifications, portant par exemple sur le périmètre de l'étude, sur la composition de l'équipe qui réalisera celle-ci ou sur l'agrandissement de certains ouvrages d'art aménagés le long de la RC 770.

Les différentes remarques émises ci-dessus ont, pour la majorité, été intégrées dans le cahier des charges final de l'étude. Néanmoins, la question du périmètre définitif de ladite étude est encore en suspens. En effet avant de pouvoir apporter une réponse claire à cette question, il est nécessaire de recevoir les conclusions d'une autre étude, en lien avec la requalification de l'axe Conversion-Landar.

Toutefois, il a été constaté que ce point n'est pas bloquant pour avancer sur la suite de l'étude. Ainsi, le groupe décisionnel et le groupe d'accompagnement ont décidé de lancer l'appel d'offres sur invitation visant à choisir un mandataire, pour la réalisation de l'étude de requalification de la RC 770.

Étude de planification pour des parkings d'échanges à l'échelle du district Lavaux-Oron

En 2017, la Commission intercommunale de Lavaux (CIL) a mené une étude sur la mobilité, les transports et la mobilité touristique, à l'échelle de son territoire. Pour améliorer la complémentarité d'usage entre les différents modes de déplacements et diminuer les distances parcourues en voitures individuelles, les conclusions de cette étude ont démontré la nécessité de planifier des parkings d'échanges de type P+R et B+R.

Pour poursuivre cette réflexion, la Commission intercommunale de Lavaux a proposé, lors d'une réunion qui s'est tenue le 5 février 2020, de lancer une seconde étude à l'échelle de la CIL ayant cette fois pour objectifs :

- d'identifier les sites stratégiques, pour l'aménagement de P+R et de B+R ;
- de quantifier les besoins en places P+R et B+R ;
- de définir les principes de gestion des futurs parkings P+R et B+R ;
- de traiter du stationnement touristique.

La Commune de Lutry a accepté de prendre part à cette étude et a chargé la Déléguée à la mobilité d'intégrer le groupe technique responsable du pilotage de ladite étude.

La DGMR a accepté de subventionner cette étude à 50 %, excepté pour la partie de l'étude se rapportant au stationnement touristique. Néanmoins, pour obtenir ce subventionnement, la DGMR a demandé à ce que :

- cette étude soit menée à l'échelle du district de Lavaux-Oron, afin d'avoir une cohérence globale sur le territoire cantonal et d'appliquer la même méthodologie par rapport à d'autres régions vaudoises qui ont déjà mené ce type d'étude et sollicité la DGMR ;
- la CIL représente toutes les communes concernées par l'étude, puisqu'il n'y a pas d'association régionale couvrant l'ensemble du district de Lavaux-Oron ;
- une convention de subvention soit signée entre tous les participants concernés et la DGMR, avant le lancement de l'étude.

MOBILITÉ

La DGMR a également accepté de mettre à disposition des communes concernées par cette étude, un chef de projet, pour aider au pilotage technique.

Pour sélectionner le mandataire qui effectuera cette étude, un appel d'offres sur invitation a été réalisé. Toutefois, en raison de la situation sanitaire actuelle, l'étude a dû être momentanément arrêtée. En effet durant la première phase de ladite étude, il était prévu de faire des comptages du trafic individuel motorisé. Or actuellement, si de telles données étaient recensées, elles ne correspondraient à rien et ne pourraient, par la suite, pas être utilisées.

Requalification du centre de Savuit et de ses routes d'accès

Courant 2020, le service de la Mobilité avait prévu de mener une étude, pour pacifier la circulation dans le centre et aux abords du village de Savuit.

La nécessité de mener cette étude découlait d'une des 10 mesures identifiées et listées au sein de l'étude stratégique pour l'accessibilité multimodale du Nord de la commune à l'échéance de mise en œuvre du BHNS. En sus, l'étude pour la requalification du centre de Savuit et de ses abords aurait dû permettre d'apporter des solutions pragmatiques aux demandes émanant des habitants de Savuit, pour pacifier la circulation dans ce village.

Cependant, cette étude a dû être reportée, en raison de la situation sanitaire actuelle. En effet pour mener à bien cette dernière, il était nécessaire, au préalable, d'effectuer des comptages et des relevés de vitesse aux abords et dans le centre de Savuit.

Le service de la Mobilité a déjà en sa possession ce type de relevés, mais ces derniers sont trop anciens pour pouvoir être exploités.

Bien évidemment, le service de la Mobilité aurait pu réaliser de nouveaux comptages et relevés de vitesse, mais ces derniers n'auraient pas été cohérents, car il a été constaté, durant cette année, une baisse des charges du trafic individuel motorisé sur les principaux axes lutriens. Ainsi, les données récoltées auraient été biaisées et les résultats de l'étude faussés.

Au vu de ce qui précède, il a donc été décidé de reporter l'étude pour la requalification du centre de Savuit et de ses abords.

Dans cette attente, le service de la Mobilité, en partenariat avec l'APOL et le service des Travaux et Domaines, a décidé de procéder à des aménagements provisoires dans le centre de Savuit et ses abords, pour y pacifier la circulation. Ils permettront :

- d'apporter une première réponse aux demandes des habitants de Savuit ;
- de tester des pistes d'aménagements qui pourront être reprises et améliorées dans l'étude pour la requalification du centre de Savuit et de ses abords ;
- de contenir le trafic de transit qui sera prochainement induit par les importants travaux prévus sur la route des Monts-de-Lavaux.

Renforcement des transports publics à l'échelle communale

Malgré la mise en place des nouvelles moutures des lignes TL 68 et 69, l'offre en transports publics à l'échelle communale peut encore être améliorée. Ainsi, plusieurs discussions et projets ont été menés, courant 2020, pour renforcer la desserte en transports publics de l'ensemble du territoire lutrien.

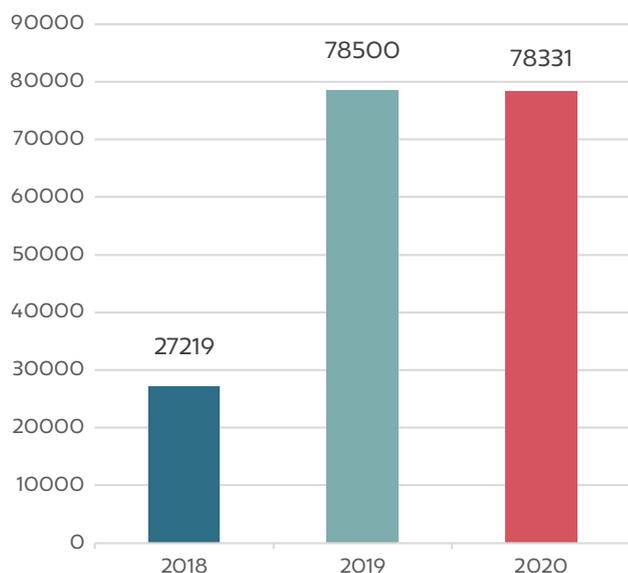
Fréquentation des lignes 68 et 69

Durant l'année 2020, les lignes TL 68 et 69 ont dû être interrompues entre le 23 mars et le 25 mai, en raison de la situation sanitaire. 3 raisons expliquent ce choix :

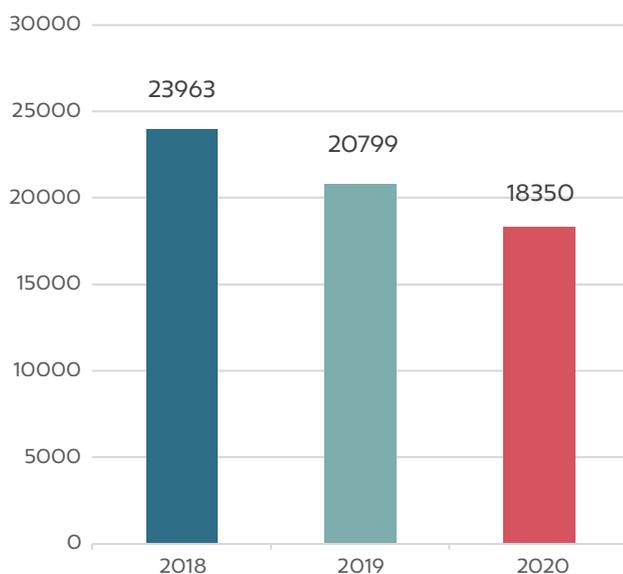
- la configuration des bus utilisés sur ces lignes ne permettait pas, dans l'immédiat, de suffisamment protéger les chauffeurs, de l'épidémie de COVID-19 ;
- les TL ont, comme tous, été impactés par la situation sanitaire, de ce fait, ils ont dû composer avec un nombre restreint de ressources humaines ;
- les lignes TL 68 et 69 sont des lignes importantes à l'échelle de la Commune de Lutry mais pas primordiale à l'échelle lausannoise. Les TL ont donc choisi d'exploiter, en priorité, les lignes de transports publics principales de l'agglomération.

Dans les graphiques ci-joints, le nombre de passagers transportés sur les lignes TL 68 et 69 en 2020 a été comptabilisé. Cependant au vu de ce qui précède, ces chiffres sont à nuancer.

Nombre de passagers sur la ligne TL 68



Nombre de passagers sur la ligne TL 69



Diminution de la desserte ferroviaire en gare de Bossière et déviation de la ligne 69

Début 2020, le service de la Mobilité a été informé par la DGMR que la desserte ferroviaire de la halte de Bossière allait être momentanément diminuée, en raison des travaux en gare de Lausanne. À la place d'un train toutes les demi-heures en semaine, il n'y aurait plus qu'un seul train.

Conscient que cette diminution de la desserte ferroviaire allait engendrer un manque pour les usagers de la gare de Bossière, le service de la Mobilité a entrepris des démarches auprès des TL, pour faciliter le rabattement des usagers de ladite gare sur les autres gares lutriennes. En parallèle, le service de la Mobilité n'a pas manqué de faire opposition au projet horaire 2021.

Plusieurs scénarios ont alors été étudiés, pour pallier à la perte de desserte en gare de Bossière :

- dévier la ligne TL 69, pour qu'elle passe au pied de la gare ;
- rabattre les usagers de la gare de Bossière sur le service Taxibus et offrir le supplément de CHF 2.- ;
- dévier dans les 2 sens la ligne TL 69 via le chemin des Tiolles, déplacer l'arrêt « Lutry, Gravesse » au carrefour chemin des Tiolles-route de La Croix, créer un arrêt « Lutry, Bossière » au croisement chemin des Tiolles-route de Bossière et aménager une bande longitudinale piétonne depuis ce nouvel arrêt jusqu'à la gare (voir figure 2).



Figure 2: nouvel arrêt « Lutry, Bossière » et bande longitudinale piétonne sur la route de Bossière

MOBILITÉ

La troisième solution énoncée ci-dessus a été retenue, car :

- la configuration des voiries dans ce secteur rendait compliqué la desserte directe de la gare de Bossière par la ligne TL 69 ;
- le service Taxibus semblait peu flexible et peu attractif, sur le long terme, pour pallier à la suppression de la desserte ferroviaire. Toutefois, ce service constitue une solution complémentaire idéale, lorsque la ligne TL 69 n'est pas active.

Développement futur de la ligne TL 47

Pour améliorer la desserte en transports publics dans le Nord de la Commune de Lutry, plusieurs réflexions ont débuté en 2019 :

- prolonger toutes les courses ou une course sur deux de la ligne TL 47 et qu'elle effectue son retournement sur la route du Bras de Fer ;
- prolonger toutes les courses ou une course sur deux de la ligne TL 47 et qu'elle effectue son retournement à « Grandvaux, Pra Grana » ;
- prolonger la ligne TL 47 jusqu'à l'arrêt « Lutry, La Croix-sur-Lutry » et qu'elle y effectue son retournement.

Courant 2020, le service de la Mobilité a demandé à ce qu'une estimation lui soit soumise, pour évaluer les coûts qu'engendreraient, annuellement, les 3 propositions ci-dessus. Sur la base de cette estimation et d'une analyse multicritère, il a alors été proposé d'approfondir la 2^{ème} proposition, à savoir un prolongement de la ligne TL 47 jusqu'à « Grandvaux, Pra Grana ».

Dès lors, une rencontre avec la Municipalité de la Commune de Bourg-en-Lavaux a été organisée, afin de connaître l'opinion de celle-ci sur un éventuel prolongement d'une course sur deux de la ligne TL 47 jusqu'à « Grandvaux, Pra Grana ».

À l'issue de cette rencontre, il a été convenu qu'un préavis commun pour l'extension de ladite ligne serait soumis aux Conseils communaux respectifs des 2 communes au début 2021, pour une mise en œuvre au changement d'horaire de décembre 2021.

Aménagement d'un téléphérique urbain à Lutry

En 2019, l'entreprise Garaventa SA a été mandatée pour mener à bien une étude d'avant-projet, pour l'implantation d'un téléphérique urbain à Lutry (voir rapport de gestion 2019).

En 2020, plusieurs tracés ont été étudiés et évalués, ainsi que plusieurs scénarios pour le positionnement de la station de départ.

Renforcement de l'offre en mobilité durable

Pour réduire les externalités négatives induites par le trafic individuel motorisé et pour répondre aux besoins croissants de mobilité, le service de la Mobilité encourage le développement de la mobilité durable.

Offre Mobility

Quatre véhicules Mobility sont stationnés sur le territoire lutrien :

- à la gare de La Conversion, en face des bâtiments Nord de ladite gare, sur le chemin du Flonzel ;
- à la gare de Lutry ;
- au parking de la Possession ;
- à côté des bâtiments des services industriels de la Ville de Lausanne.

Parmi ces 4 véhicules, 2 sont mis à disposition des Lutriens par la Commune de Lutry. Il s'agit des véhicules de la gare de La Conversion et du parking de la Possession. Le véhicule de la gare de Lutry est proposé directement par Mobility alors que le véhicule localisé à côté des bâtiments des services industriels de la Ville de Lausanne est mis à disposition par ces derniers. Il est important de préciser que ce véhicule est disponible pour les utilisateurs uniquement le week-end. Le reste de la semaine, il est réservé pour les employés de la Ville de Lausanne.

Les 2 véhicules Mobility mis à disposition par la Commune de Lutry sont de type Mobility Return. Dès la fin de sa réservation, le conducteur a donc l'obligation de ramener celui-ci à son point de départ.

Le modèle de véhicule proposé à ces 2 emplacements appartient à la catégorie Economy.

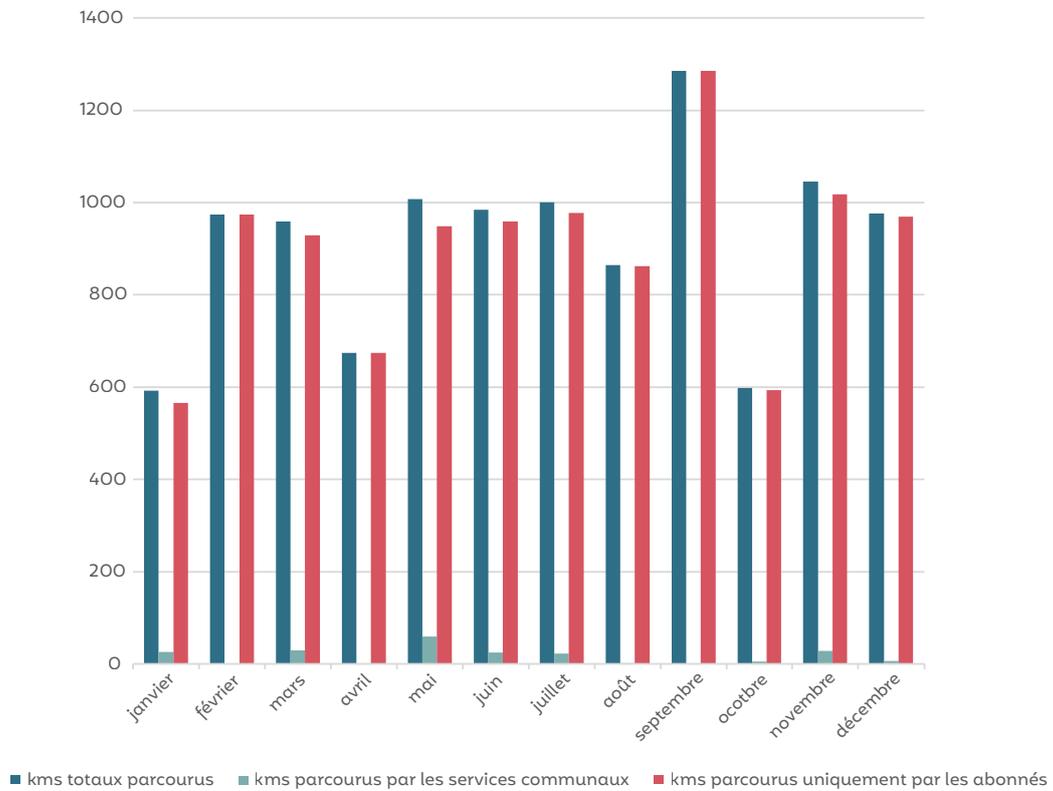
Véhicule Possession

Durant l'année 2020, le nombre des kms parcourus par le véhicule Mobility du parking de la Possession a légèrement crû, contrairement à d'autres véhicules Mobility, dans le reste de l'agglomération lausannoise qui ont, eux, pâti de la crise sanitaire.

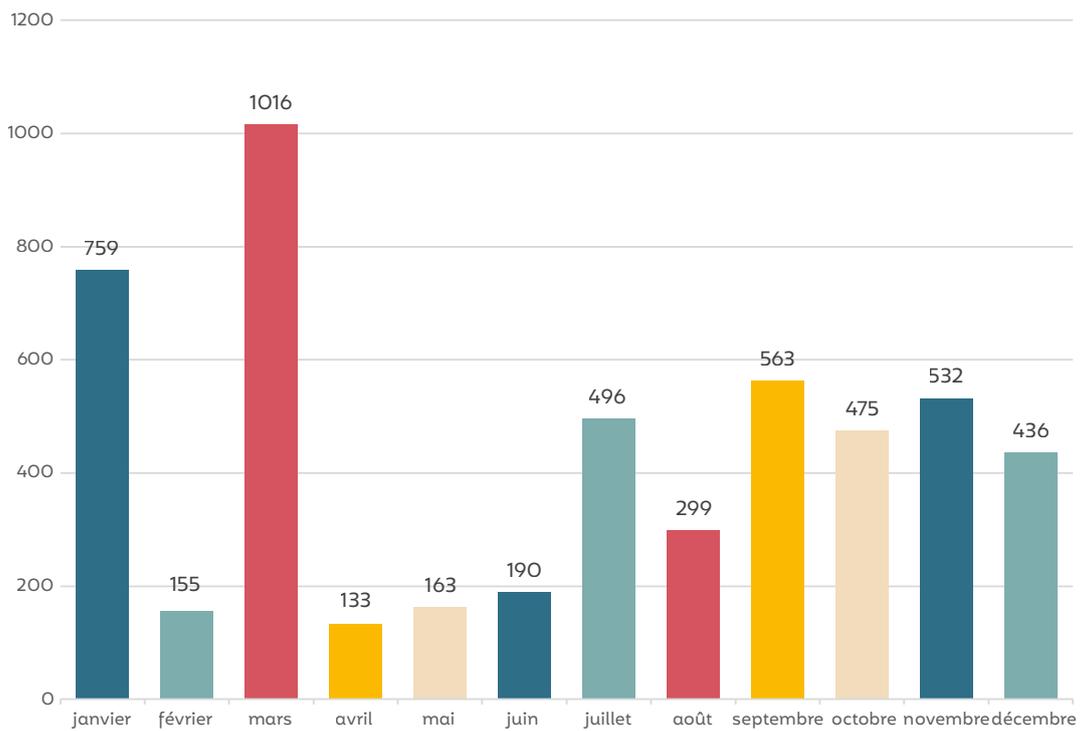
Véhicule de la gare de La Conversion

Le véhicule Mobility de la gare de La Conversion a été installé fin 2019. De ce fait, le service de la Mobilité ne bénéficie pas d'assez de recul pour pouvoir déterminer si le nombre de kms effectué par ce dernier a été influencé ou pas par la crise sanitaire.

kms parcourus par le véhicule Mobility du parking de la Possession



kms parcourus par le véhicule Mobility de la gare de La Conversion



Aménagements cyclables au chemin de Fénix

Les routes à sens unique peuvent entraîner des détours importants pour les cyclistes. Pour pallier à cela, l'ordonnance sur la signalisation routière autorise sous les panneaux « Accès interdit » d'accoler des plaques complémentaires « Vélos autorisés », permettant ainsi aux usagers de la petite reine de circuler en sens interdit. On appelle cela communément un contresens cyclable.

Fin 2020, le service de la Mobilité a mandaté le bureau RGR Ingénieurs-Conseils SA, pour évaluer la possibilité d'aménager un contresens cyclable sur le chemin de Fénix. Le service de la Mobilité a demandé au mandataire d'évaluer la pertinence de cette proposition et le cas échéant de proposer des aménagements, pour sécuriser les différents usagers de cette voirie.

Les conclusions de cette étude seront remises au service de la Mobilité début 2021.

Stationnements vélos

Le 2 décembre 2018, le Conseiller communal Ludovic Paschoud a déposé un postulat intitulé : « l'installation de parcs à vélos à Lutry ». Ce dernier a été adopté à l'unanimité moins une abstention. La Municipalité l'a également soutenu, puisqu'il rejoint le vœu n° 5 de la commission de gestion sur l'exercice 2016.

N'ayant pas attendu ce postulat, le service de la Mobilité, en partenariat avec le service des Travaux et Domaines, aménage, chaque année, de nouveaux arceaux métalliques, pour stationner et cadenasser les bicyclettes.

Dans certains cas, ces stationnements prennent place sur des stationnements existants, pour véhicules individuels motorisés. Par cette action, il ne s'agit aucunement de limiter les stationnements pour véhicules motorisés, mais de mieux répartir les places existantes, entre les divers moyens de locomotion.

Courant 2020, il a été décidé d'aménager des arceaux supplémentaires, pour cadenasser et stationner les vélos :

- au quai Vaudaire, derrière la station de traitement des eaux ;
- devant l'entrée de la plage de Curtinaux.

Sur le territoire lutrien, les stationnements où des arceaux sont aménagés pour cadenasser les vélos ne sont, habituellement, pas réservés, spécifiquement, pour les vélos. Tous les véhicules 2 roues peuvent s'y parquer. Néanmoins dans le cadre de l'aménagement des futurs arceaux devant l'entrée de la plage de Curtinaux, la signalétique sera modifiée. Ainsi à cet endroit, seules les bicyclettes pourront s'y parquer.

Au sein du rapport de gestion 2019, il est mentionné que des arceaux devaient être aménagés, en 2020, dans le parking du Collège de La Croix-sur-Lutry, à la gare de La Conversion, et à l'arrêt de bus « Lutry, La Croix-sur-Lutry ». L'aménagement de ces derniers a été reporté à 2021, faute de temps.

Vélostation

Le service de la Mobilité a mandaté le Büro für Mobilität AG, pour évaluer la possibilité d'aménager une vélostation soit à la gare de Lutry, à l'arrêt de bus « Lutry, Voisinand », à l'arrêt de bus « Lutry, Petite Corniche », ou à l'arrêt de bus « Lutry, Les Champs ».

Il ressort de cette étude que la demande actuelle en stationnements vélos à ces emplacements est très faible et que l'existence d'usagers potentiels pour une vélostation n'est pas garantie dans le futur.

Les calculs entrepris pour dimensionner une telle infrastructure, même de petite taille, montrent des valeurs peu en rapport avec la demande actuelle. Conséquemment, à ce jour, la création d'une vélostation à Lutry semble prématurée.

Circulation cyclable dans le bas de Lutry

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2019, la circulation des cyclistes, dans le bourg de Lutry, a été modifiée. Courant 2020, le service de la Mobilité s'est attelé à mettre en place ces modifications, avec l'aide de l'APOL.

Avec l'accord des instances cantonales, l'itinéraire SuisseMobile à vélos a été dévié de la Grand-Rue aux quais. Pour cela, il a été nécessaire de modifier la signalétique verticale dans le bourg.



Figure 3: pictogrammes vélos et piétons sur le quai Gustave Doret.

Pour indiquer clairement aux cyclistes le cheminement qu'ils doivent maintenant emprunter, des pictogrammes vélos ont été peints, entre le carrefour route du Grand-Pont-chemin des Riettes et le débouché Est du quai Gustave Doret. Des pictogrammes piétons ont également été dessinés sur la partie Sud du quai Gustave Doret, entre le Point I et le quai Vaudaire. Ils permettent de signaler clairement aux piétons l'espace qui leur est dévolu (voir figure 3).



Figure 4: bande cyclable à la route d'Ouchy

Pour compléter ce dispositif, la bande cyclable sur la route d'Ouchy a été rafraîchie entre la frontière avec la Commune de Paudex et le croisement de ladite voirie avec la route du Grand-Pont (voir figure 4).

Les éléments énoncés ci-dessus ont fait l'objet d'une communication au Conseil communal.

Mise en conformité du passage piéton de la rue des Terreaux

Dans les suites à donner aux vœux de la Commission de gestion 2019 pour l'année 2018, il a été annoncé qu'une aide à la traversée allait être aménagée sur le passage piéton localisé au sein de la zone 30 km/h de la rue des Terreaux.

Toutefois à la suite de ces aménagements aux heures de pointe, il a été observé que la présence des 2 îlots, formant l'aide à la traversée, engendrait d'importantes remontées de file de véhicules individuels motorisés. Malheureusement, celles-ci perturbaient considérablement l'avancée des transports scolaires et entraînaient des retards allant jusqu'à 15 minutes. En sus, ces files de véhicules congestionnaient l'entrée et la sortie du parking de la Possession.

Bien qu'anticipées lors de l'élaboration du projet, ces remontées de file ont été sous-estimées. Elles ont été causées par la présence de l'aide à la traversée qui empêchait les véhicules individuels motorisés de remonter la colonne de voitures, pour rejoindre la voie de présélection de gauche, permettant d'aller sur Lausanne, lorsque l'on roule en direction du Nord. La configuration des lieux ne laissait, cependant, pas d'autres choix.

Au vu de ce qui précède et afin d'être en conformité avec la loi, le service de la Mobilité, a été contraint de faire démonter les 2 îlots et d'effacer le marquage au sol du passage piéton.

En effet, au sein d'une zone 30 km/h, le cadre légal en vigueur incombe de supprimer les passages piétons, excepté si ces derniers se trouvent sur le chemin direct d'une école ou devant un EMS.

Pour traverser, les piétons doivent donc maintenant emprunter le passage piéton équipé de feux, localisé au croisement de la route de Lavaux et de la route des Terreaux.

Les éléments énoncés ci-dessus ont fait l'objet d'une communication au Conseil communal.

Aménagements piétons sur la route du Bois-de-la-Chaux

À la suite d'une demande d'un Lutrien et d'une visite de terrain, le service de la Mobilité et l'APOL ont décidé d'aménager le long de la partie Sud de la route du Bois-de-la-Chaux une bande piétonne longitudinale. Des discussions sont également en cours avec la DGMR, pour abaisser la vitesse sur cette voirie.

Le marquage de ladite bande sera effectué en 2021.

Transports scolaires

La topographie de la Commune de Lutry rend la marchabilité, parfois, malaisée. De plus, la répartition des différents collèges sur le territoire lutrien complique grandement l'accès aux établissements scolaires à pied par les enfants. Par conséquent, la Commune de Lutry met à disposition de certains écoliers un transport scolaire quotidien, pour les accompagner à l'école.

Référent du dossier

Il y a peu, la gestion des transports scolaires était rattachée au dicastère des écoles. Cependant dans les prochaines années, pour diminuer le coût des transports scolaires, il apparaît opportun de trouver des synergies entre les transports scolaires, les transports publics et la marchabilité des enfants. Pour faciliter cette démarche, la Municipalité a décidé de regrouper au sein d'un même dicastère les dossiers transports scolaires, transports publics et la planification des infrastructures de marchabilité. Par conséquent, le service de la Mobilité a repris, depuis fin septembre 2020, la gestion des transports scolaires.

Une communication au Conseil communal sur ce sujet a d'ailleurs été transmise.

Gestion quotidienne

Pour rappel, la gestion courante et la planification des transports scolaires sont confiées à la société Microgis SA. L'exploitation des transports scolaires est, elle, confiée à Dumas Transports Lutry SA.

À la suite de la reprise du dossier des transports scolaires par le service de la Mobilité, il a été décidé, pour le moment, de ne pas revoir cette organisation. Quotidiennement, le service de la Mobilité s'occupe donc principalement de faire le lien avec les sociétés Microgis SA et Dumas Transports Lutry SA, pour les avertir, par exemple, des travaux sur les différentes voiries communales et le cas échéant trouver des solutions pour permettre le passage des bus scolaires ou le maintien des horaires.

Le service de la Mobilité avec l'aide de Microgis SA et Dumas Transports Lutry SA s'occupe également de répondre aux courriers des parents, et parfois d'envoyer des rappels à l'ordre aux enfants et à leurs parents à propos du respect des règles élémentaires de bonne conduite dans les bus scolaires.

Plan de mobilité scolaire au Collège du Grand-Pont

Lors du Conseil communal du 6 mai 2019, Monsieur le Conseiller communal André Liechti a déposé un postulat au sein duquel il demandait l'élaboration de plans de mobilité scolaire (PMS) pour les collèges lutriens. Une réponse à ce postulat a été transmise au Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2019.

Pour rappel, un plan de mobilité scolaire (PMS) est un outil qui permet d'identifier et de cartographier clairement, pour un établissement scolaire donné, les itinéraires empruntés par les écoliers et les problèmes rencontrés par ces derniers sur le chemin de l'école. Des solutions concrètes sont ensuite proposées pour résoudre les problèmes identifiés.

Généralement, un plan de mobilité scolaire est composé de 4 étapes :

- Étape 1 : un questionnaire est remis aux parents, aux enfants, aux enseignants et aux partenaires de l'école. Au sein de ce dernier, il est demandé de répondre précisément aux questions suivantes : comment les enfants vont-ils à l'école ? Pourquoi sont-ils accompagnés ? Quels itinéraires empruntent-ils ? Qu'aiment-ils ou que craignent-ils sur le chemin de l'école ? Quels sont les endroits considérés comme dangereux ? En parallèle aux questionnaires, des rencontres avec les partenaires de l'école et du quartier (Conseil d'établissement, APE, UAPE, etc.) sont organisées, pour mieux comprendre le contexte local.
- Étape 2 : les questionnaires sont dépouillés, afin d'obtenir des données chiffrées sur le chemin de l'école, la marchabilité et les pratiques de mobilité des enfants et des parents. Grâce à ces informations, un état des lieux précis de la mobilité et de la sécurité autour de l'école est dressé. Des cartes avec les flux des écoliers et les points considérés comme dangereux sont réalisées. Par la suite, celles-ci serviront de base d'analyse, pour formuler des propositions concrètes, pour améliorer la sécurité sur le chemin de l'école.
- Étape 3 : sur la base des cartes établies, des rencontres avec les différents partenaires des écoles, et des visites de terrain avec des experts du BPA, les points considérés comme dangereux sur le chemin de l'école sont pondérés selon 4 critères : le nombre de citations, la fréquentation par les écoliers, l'ampleur du déficit relevé sur place et l'accidentologie des lieux. Des recommandations visant à résoudre, à court, moyen ou long terme, les problèmes identifiés sont alors établis, selon

- 4 catégories : mesures d'aménagement, mesures de signalisation, mesures d'accompagnement et campagnes de sensibilisation. Ces recommandations sont ensuite remises à la commune et discutées avec les services concernés.
- Étape 4 : en collaboration avec le mandant, le mandataire suit l'évolution et la mise en œuvre de ses recommandations. Il reste à disposition pour effectuer une évaluation des mesures mises en place et proposer, si besoin, des actions complémentaires.

En septembre 2020, le service de la Mobilité a proposé à la Municipalité de réaliser un plan de mobilité scolaire, mais uniquement pour les écoliers scolarisés au Collège du Grand-Pont. Ce choix a été justifié par les motifs suivants :

- la réalisation d'un plan de mobilité scolaire est une démarche coûteuse. Dès lors avant de généraliser celle-ci à tous les établissements scolaires lutriens, le service de la Mobilité a souhaité procéder par étape et vérifier l'utilité d'un tel document ;
- le Collège du Grand-Pont représente l'établissement scolaire où il y a le plus d'enfants qui se rendent à pied à l'école. De ce fait, il apparaît logique de commencer la réalisation d'un plan de mobilité scolaire dans cet établissement.

Les conclusions de ce document ne seront pas, comme le demandait le postulat du 6 mai 2019, intégrées au sein du futur masterplan des mobilités. En effet, le masterplan des mobilités est un document stratégique planifiant la mobilité à l'horizon 2035, alors que les PMS préconisent des mesures concrètes. Ces 2 types de documents n'interviennent donc pas aux mêmes niveaux temporels et stratégiques. De ce fait, il n'est pas possible d'intégrer les conclusions du PMS du Collège du Grand-Pont au sein du masterplan des mobilités.

Pour réaliser le plan de mobilité scolaire du Collège du Grand-Pont, le service de la Mobilité a mandaté le Bureau romand de l'association transport et environnement (ATE).

Fin 2020, le mandataire a terminé la réalisation des questionnaires destinés aux enfants, parents et enseignants. En partenariat avec le service de la Mobilité, il s'est également attelé à former le groupe d'accompagnement qui suivra ce projet. Celui-ci se compose du Président du Conseil d'établissement, du délégué à la jeunesse et à la cohésion sociale, d'une représentante des enseignants du Collège du Grand-Pont, d'un représentant de l'APOL et de la Déléguée à la mobilité.

Véhicules individuels motorisés

Durant l'année 2020, plusieurs mesures ont été prises pour garantir une bonne accessibilité du territoire lutrien et minimiser les externalités négatives induites par les véhicules individuels motorisés.

Mise en œuvre de bornes escamotables intelligentes

En 2019, le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA a achevé une étude qui a démontré la pertinence d'aménager, dans le bourg de Lutry, un nouveau schéma de circulation et des bornes escamotables intelligentes, pour le faire respecter.

En 2020, le service de la Mobilité a rédigé un cahier des charges précis détaillant le nouveau schéma de circulation à implanter et les critères exigés pour chaque future borne à aménager dans le bourg. Une fois ce cahier des charges terminé, une copie de celui-ci a été envoyée au service des Travaux et Domaines, afin qu'il puisse établir, en fonction de ce cahier des charges, une offre et proposer une solution technique optimale. Des discussions sont en cours sur le choix du matériel et de la solution à aménager.

Parquetry

En août 2019, le service de la Mobilité a rencontré la société Parquetry, pour que celle-ci lui présente son système d'analyse du stationnement par caméra. À la suite de cette rencontre, il a alors été décidé de procéder à un test dudit système dans le bourg (voir rapport de gestion 2019).

Initialement, deux emplacements avaient été sélectionnés pour procéder à ce test. Toutefois, il s'est avéré que ceux-ci nécessitaient l'installation de coûteux aménagements pour procéder à un simple test.

Le service de la Mobilité a donc décidé de procéder différemment. À la place de mandater une entreprise externe pour aménager des caméras nécessaires au test, le service a commandé une caméra extérieure rechargeable à l'aide d'un panneau solaire. Avec l'aide des services industriels et du service Travaux et Domaines, celle-ci a été installée à la route de Vevey sur le bâtiment de l'APOL, afin de filmer les stationnements localisés sur la partie Est de ladite route. La caméra a ensuite été reliée au système Parquetry et un test a pu être effectué, pendant un mois.

MOBILITÉ

Le test ayant été concluant, le service de la Mobilité a donc demandé, fin décembre 2020, une offre, afin d'équiper la majeure partie des stationnements du bourg de Lutry de caméras, pour y contrôler et y gérer plus efficacement le stationnement. Ce système permettra à terme :

- d'obtenir de précieuses données sur le stationnement ;
- sur la base des données récoltées de modifier de manière extrêmement précise la politique de stationnement ;
- d'indiquer de manière plus adéquate les stationnements libres ;
- de mieux faire respecter la politique de stationnement et de gagner du temps et de l'efficacité lors des contrôles répressifs.

Création de la zone 30 km/h Marionnettes-Ponfilet-Brûlées

L'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre stipule qu'une demande de mise en zone 30 km/h d'un secteur doit être accompagnée d'un rapport d'expertise.

Au vu de ce qui précède, le service de la Mobilité a donc mandaté, en 2019, le bureau RGR Ingénieurs-Conseils SA, pour réaliser un rapport d'expertise, en vue de placer le secteur Marionnettes-Ponfilet-Brûlées en zone 30 km/h.

Pour l'aménagement de cette future zone 30 km/h, la partie du chemin des Marionnettes comprise entre le sentier de la Duboule et la route du Landar a déjà été placée en sens unique. En effet, le service des Travaux et Domaines avait d'ores et déjà prévu, courant 2020, de procéder à des aménagements sur cette partie du territoire communal. Il a donc été décidé de profiter de ces travaux pour aménager déjà un sens unique ainsi qu'une bande piétonne longitudinale sur cette voirie.

Les riverains bordant ce chemin ont reçu un courrier pour les avertir de ces changements. Le reste de la future zone 30 km/h sera aménagé en 2021.

Création de la zone 30 km/h du Châtelard

Entre 2019 et 2020, le service de la Mobilité a reçu plusieurs sollicitations pour placer le hameau du Châtelard en zone 30 km/h. Afin de pouvoir se déterminer sur cette demande, le service a entrepris des comptages et des relevés de vitesse dans ce secteur. Après avoir pris connaissance de ces derniers et les avoir comparés avec d'autres relevés plus anciens, le service de la Mobilité a accepté de placer le hameau du Châtelard en zone 30 km/h. Le périmètre de cette future zone est visible dans la figure 5.



Figure 5 : périmètre de la future zone 30 km/h de Châtelard

Pour ce faire, le service a réalisé un rapport d'expertise, comme le demande l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Ce rapport a ensuite été soumis à la DGMR. Cette zone sera aménagée en 2021.

Création de la zone 30 km/h de Taillepie

En 2020, le service de la Mobilité a reçu plusieurs sollicitations pour placer le secteur de Taillepie en zone 30 km/h. Pour pouvoir se déterminer sur cette demande, le service a entrepris des comptages et des relevés de vitesse dans ce secteur. Après avoir pris connaissance des résultats de ces derniers, il les a comparés avec d'autres relevés plus anciens. En prenant en compte le futur plan de quartier Burquenet Sud, il est alors apparu justifiable d'aménager une zone 30 km/h dans le secteur de Taillepie. Le périmètre de cette future zone est visible dans la figure 6.



Figure 6 : périmètre de la future zone 30 km/h de Taillepie

Pour ce faire, le service a réalisé un rapport d'expertise, comme le demande l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Ce document doit être prochainement publié, avant de pouvoir procéder à l'aménagement de la zone 30 km/h de Taillepie.

Totems zone 30 km/h

Le cadre légal en vigueur prévoit que les transitions entre le réseau routier usuel et une zone 30 km/h doivent être facilement reconnaissables. Par conséquent, le début et la fin d'une zone 30 km/h doivent être mis en évidence, par un aménagement contrasté faisant l'effet de porte. En sus de ces aménagements, il est obligatoire d'installer des totems marquant l'entrée et la sortie de la zone 30 km/h.

Jusqu'à fin 2020, les totems d'entrées et de sorties des zones 30 km/h lutriennes étaient matérialisés par les supports et la signalétique visibles sous la figure 7. Néanmoins, il a été constaté que ces supports ont subi les assauts du temps.



Figure 7: totems actuels marquant l'entrée et la sortie des zones 30 km/h

Au vu de ce qui précède et étant donné qu'il sera nécessaire, courant 2021, d'aménager 3 nouvelles zones 30, le service de la Mobilité a sélectionné une nouvelle forme de totem voir figure 8. Lorsque les supports déjà présents sur le territoire communal seront trop usés, ils seront remplacés par ce modèle. En outre, les nouvelles zones 30 seront équipées avec ce dernier.



Figure 8: nouveau totem pour les zones 30 km/h lutriennes

Recensement du stationnement à l'échelle communale

Dans son travail quotidien, le service de la Mobilité utilise régulièrement des données relatives à l'emplacement des stationnements et aux types de régimes de stationnements. Toutefois, les relevés répertoriant ces données datent d'avant la création du service de la Mobilité et n'ont pas, depuis, été remis à jour. Le service a donc eu plusieurs mauvaises surprises lors de ses visites de terrain.

Par conséquent, il est apparu indispensable de procéder à un toilettage de ces données et de profiter de cela pour adapter la collecte, la mise à disposition et la mise à jour de celles-ci aux nouvelles technologies disponibles.

Pour l'aider dans cette tâche, le service de la Mobilité a fait appel au responsable SIT de la commune. Ce dernier a élaboré une application qui permet, une fois sur le terrain, de recenser les coordonnées géographiques des stationnements et de noter, suivant des catégories et des critères définis préalablement, de quel type de régime de stationnement il s'agit.

Une fois l'application opérationnelle, le stagiaire du service de la Mobilité a parcouru toutes les voiries communales pour y recenser les stationnements présents. Les données récoltées ont ensuite été contrôlées, triées et cartographiées.

Grâce à cette démarche, le service de la Mobilité bénéficie, maintenant, de données à jour sur l'emplacement et le type de régime de tous les stationnements communaux. L'outil cartographique au sein duquel ces données ont été répertoriées permet d'interroger celles-ci facilement et de procéder aisément à des mises à jour.

Sensibilisation à la mobilité durable

Durant l'année 2020, le service de la Mobilité a mis en place plusieurs projets afin d'encourager les Lutriens à la mobilité durable.

Maîtrisons notre avenir

Pour présenter le réaménagement de la route de Lavaux et l'arrivée du BHNS à Lutry, plusieurs actions de communication étaient prévues, courant 2020. Néanmoins, la réalisation du PP7 ayant été provisoirement suspendue, à la suite de la décision de la Commune de Paudex (voir chapitre du service de l'Aménagement du territoire et des Bâtiments), ces actions ont été annulées, excepté l'action détaillée ci-dessous. Le travail entrepris en 2020 pour la campagne de communication « maîtrisons notre avenir » ne sera pas perdu. Il sera repris en 2021.

Réalisation d'une simulation trafic

Lors d'une rencontre avec le groupe de concertation qui suit le développement et la communication du PP7, les membres dudit groupe ont émis le souhait de voir réaliser une simulation trafic (aussi appelée modèle de simulation Vissim), afin d'illustrer, pour le public, les impacts sur le trafic du réaménagement de la route de Lavaux et de l'arrivée du BHNS à Lutry.

Une simulation trafic est une modélisation représentant à l'exacte échelle une portion de route et son trafic. Chaque simulation trafic est propre à la portion de route qu'elle illustre et est calibrée finement en fonction :

- d'un moment de la journée particulier généralement l'heure de pointe du matin ou du soir ;
- des charges de trafic recensées ou projetées ;
- des comportements habituellement observés des automobilistes et des deux-roues motorisés.

Une simulation trafic peut généralement être utilisée pour étudier les impacts d'un projet en matière de mobilité ou pour communiquer au public, sur la base d'un support visuel réaliste, les impacts d'un projet en matière de mobilité. C'est dans cette deuxième optique que le groupe de concertation qui suit le PP7 a émis le désir de voir une telle simulation réalisée.

Pour répondre à cette demande, le service de la Mobilité a mandaté le bureau RGR Ingénieurs-Conseils SA. En outre, il est important de préciser que la Commune de Pully a décidé de s'associer à la réalisation de cette simulation.

Après discussion avec le mandataire et les différents partenaires de ce projet, il est apparu que dans le contexte du réaménagement de la route de Lavaux et de l'arrivée du BHNS à Lutry une seule animation trafic ne suffirait pas. En effet pour communiquer au mieux auprès du public les impacts trafic de ce projet, 2 simulations trafic étaient nécessaires :

- l'une présentant à l'échelle du PP7 l'état actuel des routes et du trafic avant la mise en place du projet ;
- l'autre présentant à l'échelle du PP7 l'état des routes et du trafic après la mise en place du projet.

Au vu de ce qui précède, 2 simulations trafic ont donc été réalisées. Ces dernières sont terminées, cependant un travail sur le rendu graphique et sur la manière de communiquer ces vidéos doit encore être fait.

Cours être et rester mobile

Face au succès des cours « Être et rester mobile » rencontrés en 2019, 2 cours de ce type auraient, normalement, dû se tenir cette année. L'objectif de ces derniers était d'apprendre aux participants :

- les règles de sécurité à appliquer lorsqu'on doit payer aux automates à billets des chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et des TL ou retirer de l'argent à un « bancomat » ;
- à choisir le billet de transports publics qui sied le mieux à leur trajet ;
- à utiliser les automates à billets CFF et TL.

Cependant, les dates arrêtées pour ces cours sont tombées pendant la première vague de COVID-19. De ce fait, les cours ont dû être reportés. Après plusieurs reports consécutifs et étant donné que ces cours sont dispensés essentiellement à des seniors, le Bureau Conseil de l'ATE, mandaté pour les dispenser, a décidé de suspendre ces cours à l'échelle de la Suisse romande, tant que la situation sanitaire ne reviendrait pas à la normale. Ainsi aucun cours n'a pu être dispensé à Lutry en 2020.

Cours CFF

En partenariat avec Pro Senectute Vaud et les CFF, le service de la Mobilité a pu finalement organiser, après plusieurs reports, le 8 octobre 2020 à la salle Mafli, un cours gratuit Rundum Mobile. Ce cours d'une durée de 2 heures a pour but d'enseigner comment utiliser l'application Mobile CFF, disponible sur smartphone ou tablette. Il se présente en 2 parties. Tout d'abord, des explications sont dispensées étape par étape par des instructeurs CFF spécialement formés pour cela. Dans un second temps, les participants ont pu s'entraîner directement sur leurs propres tablettes ou smartphones, sous la supervision des instructeurs.

Pour informer les Lutriens de la tenue de ce cours et pour que ces derniers puissent s'y inscrire, car le nombre de places était limité, un courrier a été envoyé aux résidents de la commune ayant plus de 60 ans.

Face au succès de ce cours gratuit, Pro Senectute Vaud et le service de la Mobilité ont d'ores et déjà fait une demande, auprès des CFF, pour organiser un deuxième cours de ce type en 2021.

Semaine de la mobilité

Le 17 septembre 2020 dans le cadre de la semaine de la Mobilité, le service de la Mobilité a organisé une petite animation pour les enfants, dans la cour du Collège du Grand-Pont.

Pour ce faire, un gymkhana pour les vélos a été aménagé avec du mobilier urbain prêté par les services industriels de Lutry, le service Travaux et Domaines et l'APOL (voir figure 9).



Figure 9 : gymkhana aménagé pour les vélos dans la cour du Collège du Grand-Pont dans le cadre de la semaine de la Mobilité.

Ainsi, les enfants ont pu exercer leur dextérité à bicyclette et prendre un goûter offert par la commune. Un stand de prévention animé par l'APOL était également présent pour enseigner aux enfants les bonnes pratiques à vélos (voir figure 10).



Figure 10: stand de prévention de l'APOL lors du gymkhana à vélos dans le cadre de la semaine de la Mobilité

Le service de la Mobilité peut se targuer d'avoir rencontré un franc succès avec cet événement, puisque la Commune de Lutry a connu le premier embouteillage de vélos de son histoire (voir figure 11).



Figure 11 : le premier embouteillage de vélos de l'histoire de la Commune de Lutry lors du gymkhana à vélos pendant la semaine de la Mobilité

Il est important de préciser que le service de la Mobilité a dû faire preuve d'adaptation dans le cadre de la mise en place de cet événement. Initialement, des événements plus importants auraient normalement dû se tenir. Ils auraient dû se dérouler à divers endroits de la commune et cibler diverses catégories d'âge. Cependant, les mesures barrières et restrictives qui accompagnent la pandémie actuelle ont nécessité de revoir le concept au dernier moment. Par conséquent, il a été décidé de faire un unique événement ne ciblant que les enfants.

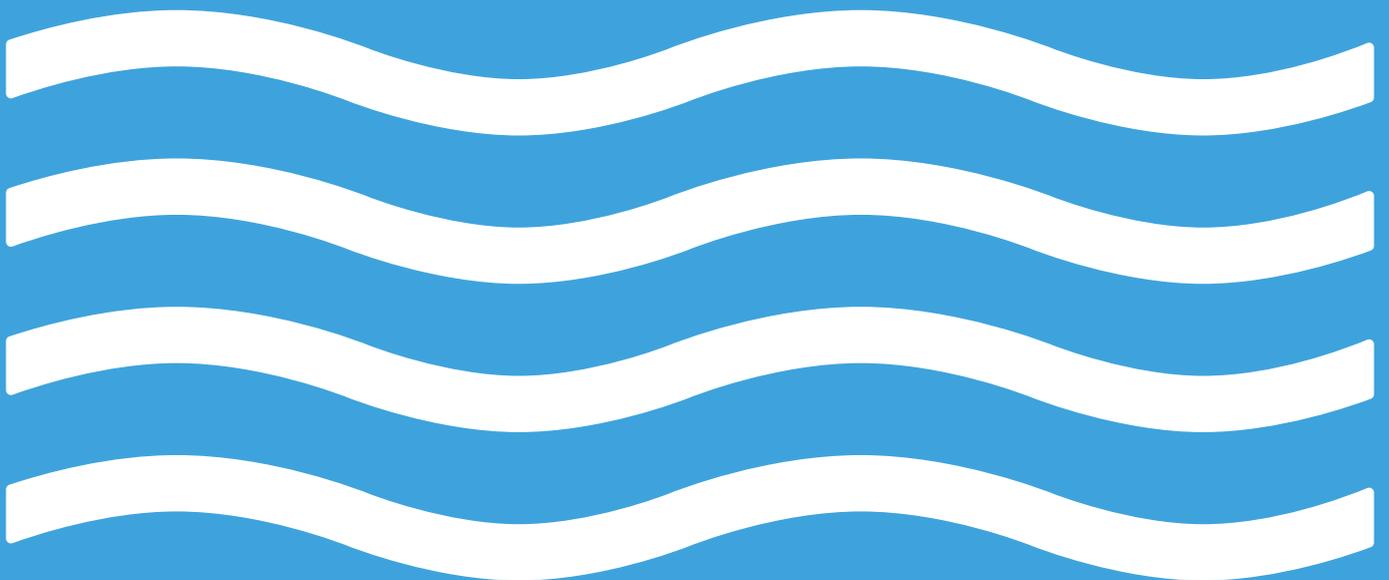
Communication générale

Le service de la Mobilité a régulièrement tenu informé le Conseil communal de ses travaux via des communications. Il a aussi fréquemment fait publier des articles dans le journal communal, pour expliquer et promouvoir les projets qu'il mène. Les pages internet du site communal dédiées à la mobilité ont été rafraîchies. En sus, le service a pris le temps de recevoir en rendez-vous ou de répondre aux remarques des citoyens par emails ou par courriers.

Enfin, le service a été invité le 10 mars 2020 par les Quartiers solidaires pour faire une présentation de ses activités.



Services industriels



Préambule

Abréviations utilisées

MT/BT	Moyenne et Basse Tension
BH	Borne Hydrante
EP	Eclairage Public
SILy	Services industriels de Lutry
CECB	Certificat énergétique du bâtiment
PV	Photovoltaïque
OIBT	Ordonnance sur les Installations Basse Tension
NIBT	Normes suisses Installations Basse Tension
GRD	Gestionnaires de Réseau de Distribution
SSIGE	Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux
OICF	Ordonnance sur les Installations Courant Fort

Tâches et organisation

Les Services industriels de Lutry assurent de manière autonome l'approvisionnement en eau, électricité et gaz sur l'ensemble du territoire communal. Ceci comprend entre autres la fourniture des fluides, l'extension et l'entretien des réseaux, la facturation, le conseil à la clientèle et la fourniture de prestations diverses. Les SILy s'occupent également de l'entretien de l'éclairage public et du réseau de bornes hydrantes pour la défense incendie.

Le service se compose de 2 entités distinctes, à savoir l'administration qui compte 10 collaborateurs et collaboratrices, y compris l'apprentie, et l'exploitation avec 11 collaborateurs. En décembre 2020, une nouvelle personne a été engagée au bureau technique pour épauler le responsable d'exploitation. L'organisation du service est maîtrisée et répond en tous points à notre système qualité ISO.

Administration

Secrétariat

Les six collaboratrices du service assurent les activités du secrétariat, à savoir :

- La facturation, les déménagements, le contentieux,
- La gestion administrative
 - Du stock matériel ;
 - Des équipements de comptage ;
 - Des contrôles périodiques et des dossiers OIBT, entre autres.
- Les relevés des consommations d'eau, de gaz et d'électricité qui se font à des fréquences diverses, soit :
 - Mensuellement pour les chantiers et les gros consommateurs ;
 - Tous les deux mois pour le gaz ;
 - Trimestriellement pour les installations photovoltaïques au bénéfice de la RPC ;
 - Annuellement pour tous les autres consommateurs.

Formation

Durant l'année 2020, en raison de la pandémie, la majorité des formations ont dû être annulées. Malgré tout, certaines ont pu être maintenues :

- Formation continue pour l'électricité (Electrosuisse)
- Refresh BLS (cours samaritains premiers secours et appareil AED)

Facturation et contentieux

En octobre 2020, le service a émis 6745 factures de décomptes, ce qui représente environ 2.9 mios de chiffre d'affaires annuel pour les ventes d'eau et 7.1 mios pour les ventes d'électricité. Les ventes de gaz représentent un montant d'environ CHF 727'000.

Durant l'année 2020, le secrétariat des SILy a émis 3155 rappels, dont 1'905 1ers rappels, 892 2èmes rappels et 358 sommations ; après 144 menaces de coupures, il n'y a eu aucune coupure effective; 6 réquisitions de poursuites ont également été faites. Le suivi attentif du contentieux, en étroite contact avec les débiteurs, a permis de limiter au mieux les pertes.

Les facturations diverses correspondent aux prestations de raccordements des nouvelles constructions pour les différentes énergies ainsi qu'aux prestations vendues à Lausanne pour l'éclairage public et le remplacement de compteurs d'eau.

En 2020, un montant global de près de CHF 730'000 a été facturé.

Dossiers de demandes de subsides à l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie

En 2020, deux chantiers ont été subventionnés par l'ECA pour un montant total de CHF 27'574 ; il s'agit de :

- Route de Bossières CHF 13'486
- Chemin de Clair-Joly CHF 14'088

Contrôle des installations selon l'OIBT

En tant que GRD, les SILy ont l'obligation de contrôler et d'enregistrer les rapports de sécurité des installations électriques sur l'ensemble de leur desserte, conformément à l'OIBT. Cette tâche consiste à demander aux propriétaires dont la périodicité du contrôle est échue de faire vérifier leurs installations, à contrôler les rapports de sécurité élaborés par des électriciens agréés (contrôleurs) et à envoyer des rappels dans les cas où nous ne recevons pas ces documents. Une fois ce contrôle effectué, la périodicité de contrôle est validée et activée dans notre système de gestion. Pour ce faire, un contrôleur indépendant valide les rapports de sécurité reçus et réalise des contrôles sporadiques demandés par l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

En 2020, la campagne pour les contrôles périodiques a suivi son cours ; 82 nouvelles demandes ont été effectuées, ainsi que 63 1ers rappels et 20 2èmes rappels. 169 demandes ont pu être clôturées durant l'année ; il n'y a pas eu de dénonciation à l'inspection fédérale.

Système de qualité

Fin 2019, les Services industriels ont été re-certifiés selon la norme ISO 9001 : 2015 par la société ProCert. L'auditeur a relevé l'efficacité du système de management en place, sa compréhension par l'ensemble des collaborateurs du service et son utilité.

Bureau technique

Le bureau technique des Services industriels est composé du chef de service, du responsable d'exploitation et du personnel de l'infographie. Il englobe les études diverses, les projets à réaliser, la gestion des plans réseaux. En principe, il n'est pas nécessaire de recourir à des bureaux externes pour les projets et les travaux usuels de la distribution. Pour certaines tâches spécifiques, les SILy peuvent recourir à l'aide et aux compétences des Services industriels de Lausanne (SIL).

Projets étudiés

En 2020, plusieurs projets ont été étudiés, dont les plus importants sont :

- Projet d'alimentation en eau du chemin de la Grange-Rouge
- Plan directeur des eaux (PDDE) : analyse et validation des options proposées
- Etablissement d'un plan de secours pour l'alimentation en eau
- Projet de remplacement de deux sous-stations MT/BT (Duboule et Collonges)
- Projet induit par le service des Travaux concernant le réaménagement du Ch. du Mâcheret
- Projet induit par le service des Travaux concernant le réaménagement du Ch. de Crêt-Ministre
- Etude du contrôle OICF zones EP 3 et 4
- Etude d'implantation de panneaux PV toit de la STEP
- Projet d'alimentation en gaz du collège du Grand-Pont
- Etude d'éclairage du passage piétons rte de Lavaux 215 – 216
- Etude d'une solution logicielle de gestion des organes du réseau d'eau
- Projet d'alimentation du nouveau quartier rte de Converney - Belmont
- Projet de remplacement des serrures des équipements techniques
- Projet d'alimentation du quartier de Crêt-Ministre
- Mandat d'analyse du réseau électrique MT

Bureau d'infographie (SIT service informations du territoire)

Le bureau de l'infographie a poursuivi l'amélioration du SIT concernant la consultation des plans réseaux et procéder à des formations internes. Il a entre autre réalisé les tâches marquantes suivantes :

- Migration du logiciel de consultation des tablettes, améliorant le processus de publication des données et de son ergonomie pour une meilleure prise en main.
- Mise en place d'un nouveau service pour l'implémentation des données sur l'outil GPS (prise de mesures sur le terrain).
- Tri et archivage des dossiers papier concernant les chantiers et documents techniques
- Amélioration du workflow concernant l'échange des informations entre l'exploitation et l'administration.

Manifestations

En raison de la pandémie de Coronavirus, aucune manifestation n'a pu avoir lieu.

Energies renouvelables

Installations photovoltaïques

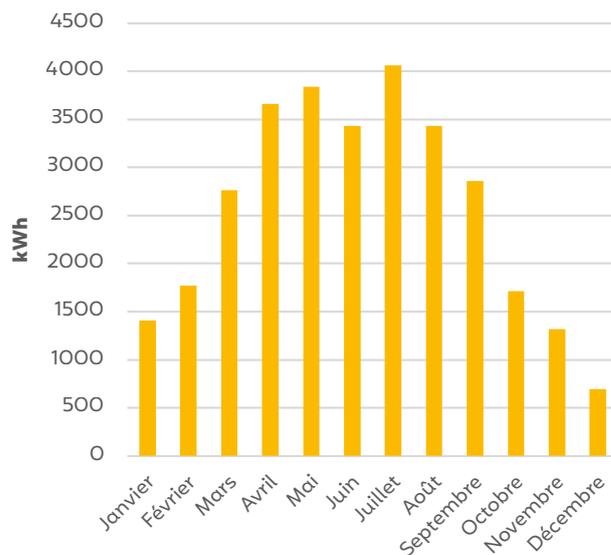
A fin 2020, 196 installations de production photovoltaïque réinjectent du courant sur le réseau des SILy. L'énergie réinjectée par les auto-producteurs représente un volume de 1'504'909 kWh, alors que l'énergie rachetée (893'285 kWh) représente un montant d'environ CHF 84'000, soit le 2.2 % de l'énergie totale achetée. En 2020, 41 nouvelles installations ont été raccordées sur le réseau électrique.

En ce qui concerne les installations communales, la production de l'installation photovoltaïque du **Collège du Grand-Pont** a atteint 30'948 kWh en 2020, soit une valeur supérieure à 2019 (30'178 kWh). Pour mémoire, la valeur moyenne annuelle calculée lors du projet était de 25'750 kWh. Toute la production est injectée sur le réseau et l'énergie est reprise par les SILy.

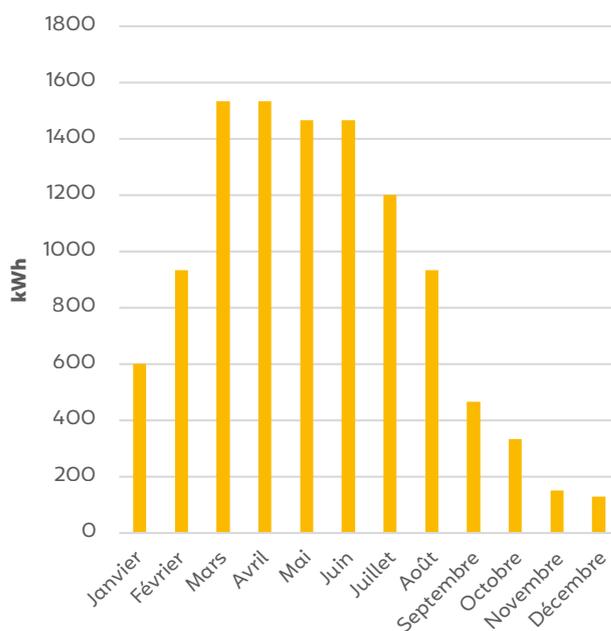
La production de cette installation peut être consultée en temps réel sur le site internet www.lutry.ch.

L'installation du **Collège des Pâles**, d'une puissance de 12 kW, a réinjecté 83 kWh (48 en 2019) sur le réseau en 2020. Cette faible quantité d'énergie injectée est due au fait que l'énergie produite (~11'000 kWh/an) est totalement consommée sur place.

Installation photovoltaïque du Grand-Pont production 2020



Installation photovoltaïque collège des Pâles production annuelle 2020



Depuis août 2017, les SILy exploitent pour le compte de la commune la **borne de recharge** du parking de la Possession (N2). Celle-ci permet de recharger 2 véhicules simultanément.

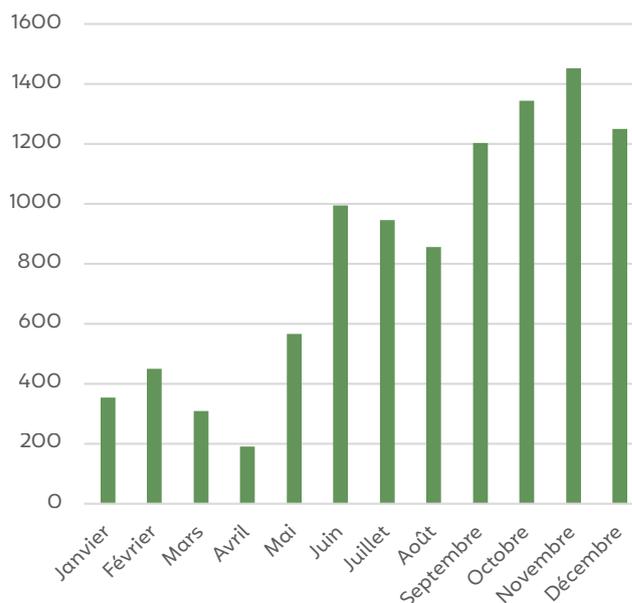
Dès le 16 avril 2020, une borne supplémentaire (P1), spécifique au véhicule Mobility, a été installée. Les deux places sont à nouveau disponibles pour la recharge des véhicules privés. Durant l'année 2020, 119 utilisateurs différents en ont profité. La consommation totale des recharges pour l'année écoulée se monte à 9'914 kWh (5'951 kWh en 2019) pour un nombre de 958 recharges (640 en 2019). Le montant perçu aux utilisateurs se monte à CHF 4'145.75. Le montant d'une charge moyenne par utilisateur se situe aux environs de CHF 10.04.

Depuis le 16 avril, la borne de recharge Mobility a consommé 1'542 kWh et a effectué à elle seule 321 recharges et 71 sur la N2 (293 en 2019).

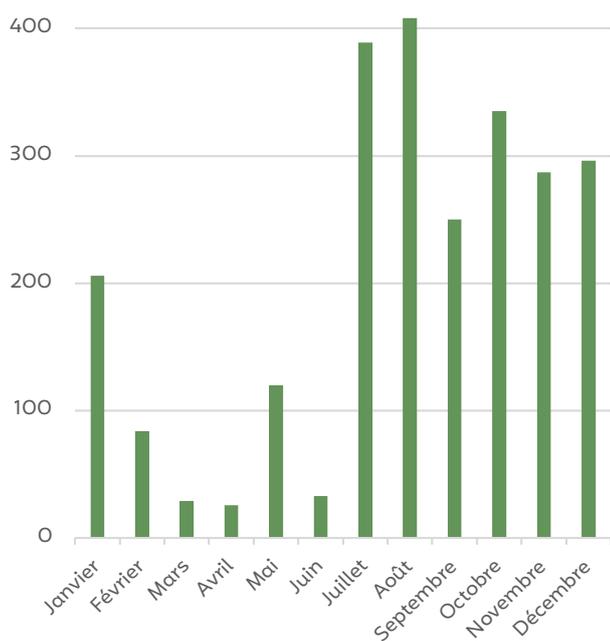
Durant l'année 2020, 42 personnes ont utilisé la borne de **l'Hôtel du Rivage**, soit 2 fois plus que l'année précédente. La consommation totale de recharge pour l'année écoulée se monte à 2'469 kWh (1'338 kWh en 2019) pour 185 recharges (133 en 2019), soit 1'047 heures d'utilisation. Le montant total perçu aux utilisateurs se monte à CHF 1'076.

Les bornes de la Possession et de l'Hôtel de Ville font parties du réseau **evpass** et peuvent être utilisées par des abonnés d'autres réseaux.

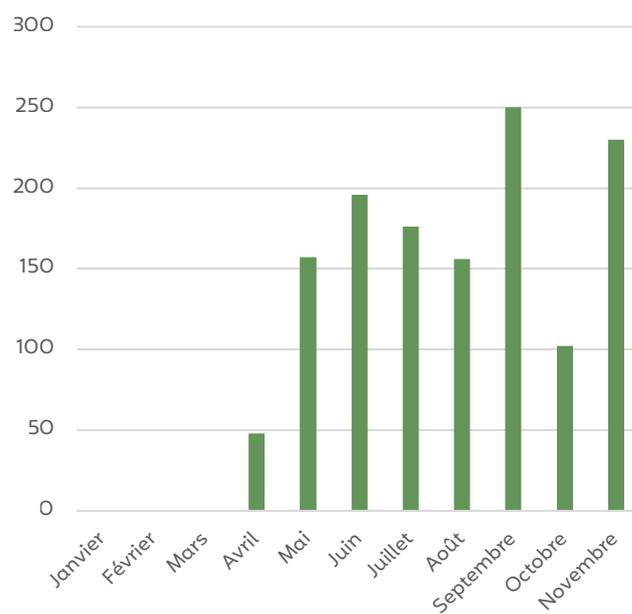
Borne de recharge N2 Possession



Borne de recharge Hôtel du Rivage



Borne de recharge P1 Mobility



Subventions communales

Conformément au préavis 115/2007 concernant le fonds d'encouragement aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, la Municipalité a introduit en 2020 une aide sous forme de différentes subventions. Ce programme de subventions comprenait des actions telles que :

- L'installation de panneaux solaires thermiques
- L'établissement d'un bilan énergétique du bâtiment CECB® Plus
- Le remplacement du boiler électrique par un équipement CE-PAC
- Le remplacement d'un équipement électroménager par un modèle A+++
- L'achat d'un vélo à assistance électrique

Ces différentes subventions ont été accordées conformément au règlement et aux conditions 2020. Comme le mentionne le tableau ci-dessous, ces dernières ont rencontré un franc succès.

Subventions octroyées en 2020

Actions	Primes 2020 Disponibles (nb.)	Montants Budget 2020	Demandes Rétribuées/demandées	Montants distribués
Panneaux thermiques	10	20'000	1	2'000
CECB® Plus	40	20'000	9/12	4'775
CE-PAC	20	10'000	5/6	2'500
Electroménager	50	15'000	58/60	14'580
Vélo électrique	50	15'000	141/141	39'931
Total		80'000		63'786

Exploitation

Réseaux électriques MT, BT et EP

Dans le domaine de l'électricité, deux stations moyenne tension ont été modernisées, la station des Marionnettes, constituée d'une ancienne cabine en fibre de verre vétuste a été intégralement remplacée, ainsi que la station de la STEP, avec le remplacement intégral des équipements ainsi qu'un rafraîchissement du local.



Remplacement de la station Marionnettes

La construction d'un nouvel immeuble d'habitation au chemin de Belle-Combe a déclenché un chantier de renforcement du réseau basse tension, ainsi que des autres réseaux d'énergies sur l'ensemble du chemin.

Dans le cadre du chantier au chemin de Crêt-Ministre, les Services industriels se sont joints aux travaux afin de renforcer tout le réseau basse tension et l'éclairage public, devenu insuffisant en raison des nouveaux besoins en terme de puissance et d'aménagement du quartier. Ce chantier est actuellement encore en cours.

Réseaux d'eau et de gaz

Dans le cadre du chantier au chemin de Crêt-Ministre, les Services industriels se sont joints aux travaux afin de remplacer l'entier des conduites d'eau, devenues vétustes avec les années. Ce chantier est encore en cours

Le réaménagement du chemin du Mâcheret a donné l'opportunité de remplacer la conduite d'eau.



Remplacement de la conduite d'eau – Chemin du Crêt-Ministre



Extension du réseau de gaz – Rue du Grand-Pont

Avaries et interventions d'urgence hors des heures d'ouvertures

Diverses avaries ont nécessité 38 interventions par le personnel de piquet. Ce nombre, en légère baisse durant ces dernières années, démontre l'importance d'un entretien correct des réseaux, ainsi que de la disponibilité nécessaire de personnel formé.

Interventions d'urgence en 2020

Les interventions d'urgences représentent un travail non-négligeable de la part du personnel, nécessitant une disponibilité immédiate afin de limiter les répercussions de toutes sortes d'avaries, tant privées que celles ayant lieu sur nos réseaux.

Réseau d'eau	86
Réseaux électriques MT/BT	60
Eclairage public	22
Gaz	1
Téléaction	8
Divers	6



Soit un total de 183 interventions.

Véhicules

D'une manière générale, les véhicules de l'exploitation sont en bon état et bien entretenus, à l'exception de la Subaru et de la camionnette du service de l'eau (VW T5 orange) qui donnent des signes de vieillissement.

Parc actuel

Véhicule	Année	Kilométrage	Expertise	Etat actuel
Camion nacelle	2008	42'963	14.12.2016	moyen
VW T5 double cabine	2009	116'141	05.01.2021	moyen à mauvais
VW CADDY blanc	2012	109'651	13.01.2021	bon
VW T5 Transporter	2012	32'927	19.12.2016	bon
Subaru Legacy	2003	100'540	06.01.2017	moyen
Renault Kangoo	2015	49'464	10.10.2019	bon
Mercedes 316BT 4x4	2015	28'368	21.01.2020	bon
Renault Kangoo	2019	6'231	30.04.2019	bon

Chantiers et travaux d'entretien du réseau Eau, Gaz, Electricité et Eclairage public

Réseau d'eau

CHANTIERS DE REMPLACEMENT DE CONDUITES DE DISTRIBUTION

Chemin du Mâcheret	230 m.
Chemin d'En Vaux	20 m.
Chemin de Crêt-Ministre	170 m.
Chemin de Belle-Combe	190 m.
Total remplacement de conduites (soit 1.2 % du réseau d'eau)	610 m.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DIVERS

- Réservoir des Echerins, réparation de points de corrosions dans les cuves 1 et 2
- Chemin de la Branche, équipement de 3 bornes hydrantes raccordées sur la nouvelle conduite de l'AIEJ (Association Intercommunale des Eaux du Jorat), ainsi que la création d'un contrat avec délégation de compétence à la commune de Forel pour l'alimentation de deux habitations
- Importante réfection des chambres de réseau, avec peinture des organes
- Continuité dans la mise en place du plan directeur (en cours)
- Création d'un plan de secours (risque de pollution, élaboration en cours)
- Sécurisation des accès aux ouvrages par le remplacement de toutes les serrures

SYSTÈME LORNO (SURVEILLANCE ACOUSTIQUE DU RÉSEAU D'EAU)

Ce système est à maturité et offre désormais un soutien de qualité au suivi du réseau.

La gestion des tickets ou des alarmes, nécessite un suivi quotidien. Ce système a généré 581 messages durant l'année 2020, répartis de la manière suivante :

- 90 messages de soutirages aux BH, pour 15 utilisations autorisées et 2 illicites
- 427 messages de suspicion de bruits anormaux
- 15 alertes de BH mal vidangées (encore en eau)
- 49 messages de défauts techniques liés à des batteries ou à des problèmes de communication

Ces équipements ont également permis de mettre en évidence 6 fuites sur les 23 survenues au cours de l'année.

L'intérêt de cet équipement permet après un temps d'écoute de trois jours, de révéler la présence de fuites passant inaperçues, évitant ainsi une aggravation des dégâts liée à l'accentuation inévitable de leur écoulement.

Pour les fuites ayant un flux d'eau important, et de manière immédiate, le système n'a pas le temps de les déceler.

ENTRETIEN DU RÉSEAU

- 23 fuites ou ruptures ont fait l'objet de réparations.
- 86 interventions d'urgence ont été effectuées (68 en journée et 18 par le service de piquet).
- 12 recherches et aides à la réparation de fuites chez des clients.
- Entretien intérieur et extérieur de tous les réservoirs, lavage des cuves.
- Manœuvres et entretien des vannes de réseau et BH (723 pièces).
- Prélèvements périodiques pour le contrôle de la qualité de l'eau distribuée.
- Purges de maintenance.
- Suivi et recherches de fuites sur le réseau de distribution.
- Entretien mensuel des sources du Grand-Jorat, des augets et des couvercles sécurisés.
- Contrôle et entretien mensuel des zones de protection des sources.
- Entretien biannuel des réducteurs de pression de réseau.

TRAVAUX POUR DES TIERS (PRIVÉS)

- 9 nouveaux raccordements pour de nouvelles constructions.
- 19 compteurs de chantier posés, déposés ou remplacés.
- 12 poses de compteurs pour de nouvelles constructions.
- 16 poses de conduites pour alimentation provisoire.
- Contrôles de la qualité de l'eau suite à des plaintes ou inquiétudes de clients.
- Arrêts / remises en service des installations de comptage des vignes, arrosages et jardins publics.
- Divers arrêts / remises en eau, dans le cadre de travaux d'appareilleurs privés.
- Recherche et mise à niveau de capes de vannes privées.

SERVICES INDUSTRIELS

Réseau de gaz

CHANTIERS EFFECTUÉS ET EN COURS

Rue du Grand-Pont, extension du réseau de distribution sur 60 m afin de permettre l'alimentation de la nouvelle chaudière du Collège.

DIVERS

Raccordement d'une nouvelle introduction

Réseau d'électricité

CHANTIERS EFFECTUÉS ET EN COURS – BASSE TENSION (BT) ET MOYENNE TENSION (MT)

Station MT des Marionnettes	Remplacement intégral des équipements, du bâti, et équipement de la chambre de tirage existante d'un couvercle de visite
Station MT STEP	Remplacement intégral des équipements
Station MT existantes en fibre	Peinture intégrale du bâti en fibre de verre
Station MT Landar	Remplacement du transformateur
Ligne aériennes	Contrôle périodiques, remplacement et sécurisation de mâts défectueux
Chemin de Crêt-Ministre	Remplacement de câble BT (encore en cours)
Chemin du Mâcheret	Renforcement du réseau BT
Chemin de Belle Combe	Renforcement du réseau BT Ajout d'un nouveau poste de distribution et remplacement de deux anciens.

ENTRETIEN DES SOUS-STATIONS ET ARMOIRES DE DISTRIBUTION

- Nettoyage et entretien des stations.
- Nettoyage et entretien de postes de distribution.
- Manœuvres diverses sur réseau moyenne tension.
- Etiquetage des stations et postes de distribution.
- Contrôle et remplissage de gaz SF₆ dans cellules ABB.
- Contrôle annuel par caméra thermique des stations et tableaux basse tension.
- Sécurisation des accès aux équipements BT et MT par le remplacement intégral des serrures (toujours en cours)

TRAVAUX DIVERS POUR DES TIERS

- 9 nouvelles introductions.
- 5 transformations introductions.
- 2 montages et démontages d'installations provisoires pour manifestations diverses.
- 11 raccords, suppressions d'alimentations de chantiers.
- 44 échanges ou suppressions de récepteurs télécommandes.
- 92 poses ou déposes de compteurs dans le cadre de chantiers privés.
- 156 interventions diverses sur installations de comptage privées.

DIVERS

- 50 interventions d'urgence ont été effectuées (37 en journée et 13 par le service de piquet).
- 22 contrôles d'installations photovoltaïques avant mise en service.
- 11 échanges de compteurs périodiques ou par sondage.
- 156 interventions diverses de contrôles d'installation de tarification.
- Relevés mensuels, annuels des compteurs.
- Relevés des compteurs de chantiers.
- Relevés pour déménagements et divers.
- Relevés des compteurs production photovoltaïque.
- Sorties de matériel pour la facturation.
- Inventaire.
- Entretien et nettoyage parc véhicules et machines.
- Divers travaux pour téléaction, réservoirs et stations.
- Coupures et remises de courant (contentieux).
- Travaux divers avec nacelle pour le Service électrique de Lausanne sur une durée de 10 semaines à deux monteurs.

Eclairage public (EP)

CHANTIERS EFFECTUÉS ET EN COURS

Préavis EP 1211/2015	Remplacement de 305 luminaires (vapeur de Mercure)
Secteur Echerins	Mise en place d'un programme d'extinction nocturne dès minuit sur 7 luminaires isolés
Chemin de Mâcheret	Remplacement intégral des équipements
Chemin de Crêt-Ministre	Remplacement intégral des équipements (encore en cours)
Contrôle OICF – Secteur 3	Contrôle OCIF de 333 points lumineux
Contrôle OICF – Secteur 4	Contrôle OCIF de 312 points lumineux
Eco-point de la Cornèle	Ajout d'un éclairage

ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- 24 interventions d'urgence ont été effectuées (19 en journée et 5 par le service de piquet).
- Contrôle de sécurité de l'éclairage public suite à la réfection ou à l'échange de candélabres.
- Recherche et réparation de défauts de câbles, retouches et mises en conformité.
- Contrôle bimensuel des trois secteurs d'éclairages public, relatif à leur fonctionnement et état global et peinture des mâts endommagés.

Télécommande et téléaction

TÉLÉACTION - ENTRETIEN ET DIVERS

- 10 interventions d'urgence ont été effectuées (6 en journée et 4 par le service de piquet).
- Contrôle annuel des alimentations de secours dans les sous-stations.
- Recherche de pannes de communication.
- Contrôle de fonctionnement après pannes ou alarmes diverses.
- Formation par simulation de cas de manœuvres d'urgence.

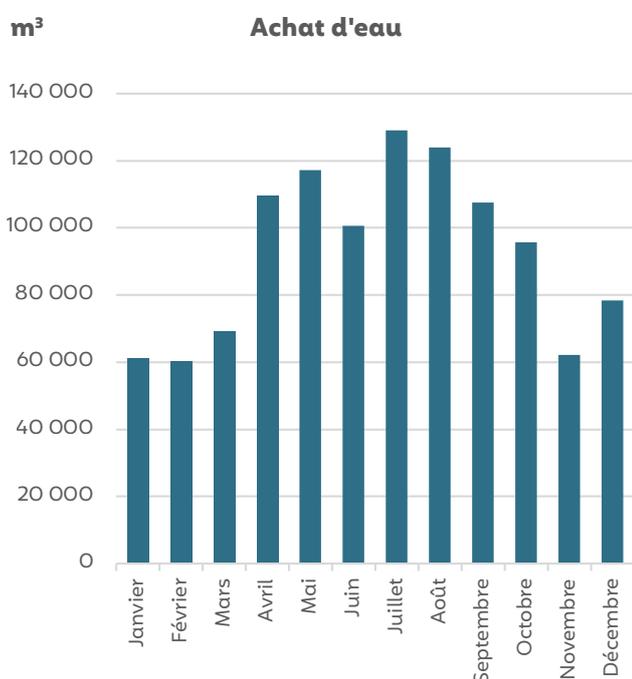
DIVERS INTERVENTIONS

- 4 interventions d'urgence ont été effectuées pour divers autres problèmes ou secteurs d'activités (2 en journée et 2 par le service de piquet).

Consommation d'eau

Achat d'eau

L'eau distribuée sur la Commune de Lutry provient essentiellement du Service de l'eau de Lausanne. Le volume pour 2020 s'est élevé à **1'114'712 m³**.



Comparaison des achats et ventes d'eau 2010-2020

En ce qui concerne les achats d'eau, ils sont dépendants des conditions climatiques. Une augmentation par rapport à l'année dernière a été constatée.

Au moment de rédiger le rapport de gestion, les chiffres exacts ne sont pas encore connus. Toutefois, il s'avère que la tendance constatée pour les achats sera reportée sur les ventes.

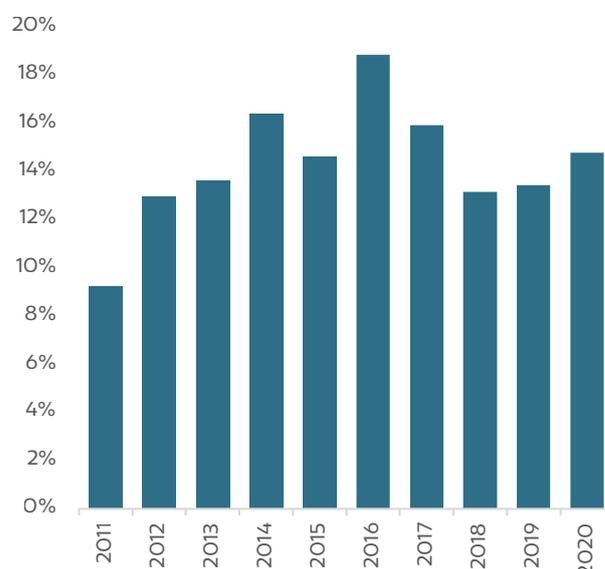
Historique des pertes d'eau potable

Les ventes d'eau pour l'année 2020 sont une estimation. Les chiffres définitifs ne seront connus qu'à travers des comptes 2020.

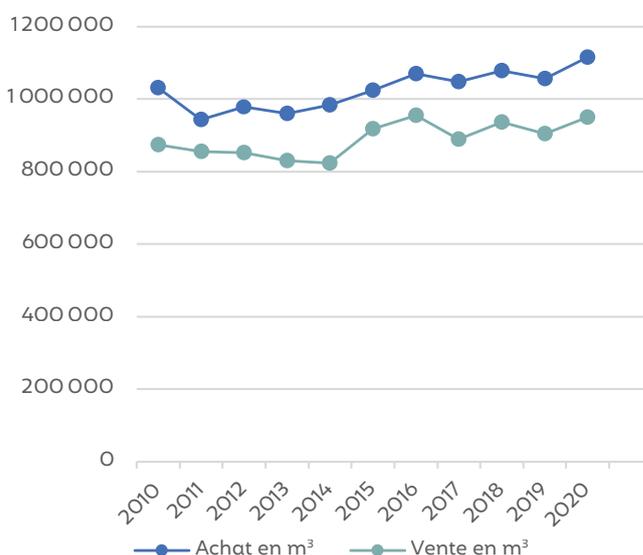
Dans ces pertes, sont compris :

- Les pertes liées aux fuites sur le réseau
- L'utilisation propre (rinçage conduites, purges, analyses, etc.)
- Les soutirages sur les bornes hydrantes (curages, pompiers, etc.)

Historique des pertes d'eau potable



Eau



Consommation d'énergie électrique

Achat d'énergie électrique MT à Lausanne

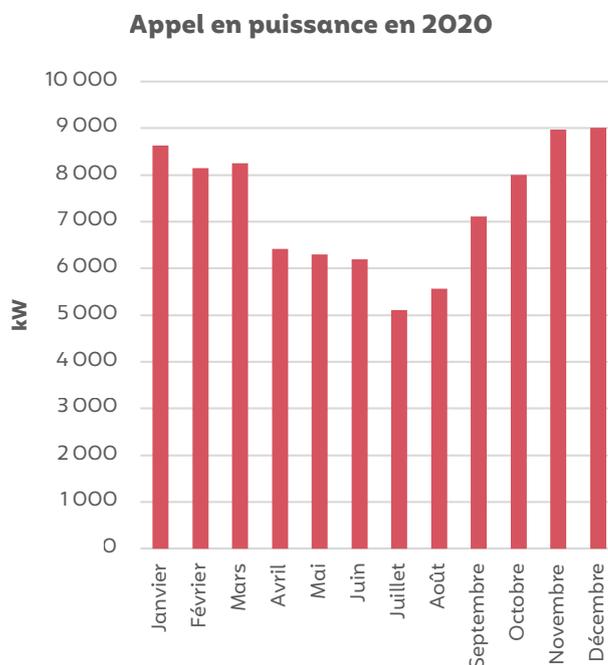
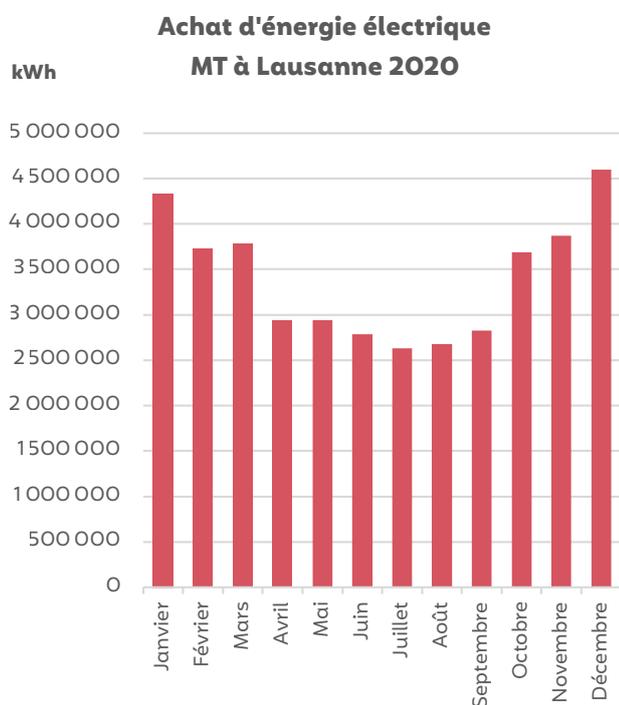
L'énergie électrique moyenne tension achetée à Lausanne en 2020 a été de **40'790'027 kWh**.

L'injection de l'énergie solaire et biomasse dans le réseau des SILy a été de **893'285 kWh**.

L'appel en puissance maximum enregistré durant 2020 s'est élevé à **9'008 kW**.

Appel en puissance en 2020

Le contrôle de la puissance reste un critère de la qualité de la distribution, puisqu'il tend à limiter de manière régionale la pointe de l'énergie distribuée.

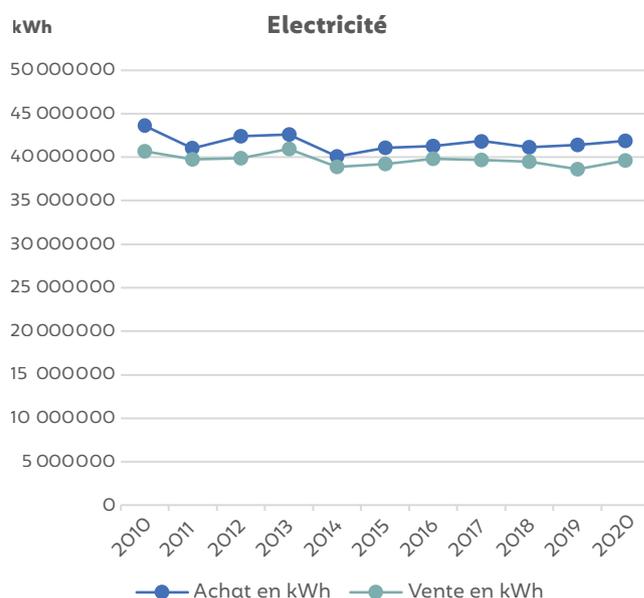


Comparaison des achats et ventes de l'énergie électrique 2010-2020

En ce qui concerne l'énergie électrique, les tableaux montrent une très légère augmentation des achats et des ventes en 2020.

Au moment de rédiger le rapport de gestion, les chiffres exacts ne sont pas encore connus.

Toutefois, il s'avère que la tendance constatée pour les achats sera reportée sur les ventes.





Police



La Commune de Lutry délègue ses Missions Générales de Police (MGP) ainsi qu'une grande partie des tâches du 5^e processus à la Police Lavaux (APOL).

Politique

La Municipalité est représentée au sein du Comité Directeur (CODIR) par :

- M. Kilian Duggan, Conseiller municipal et Vice-président du CODIR.

Le Conseil communal est représenté au Conseil Intercommunal (CI) par :

- M. Olivier Paschoud, PLR, Président
- Mme Charlotte Clerc, PLR ;
- Mme Catherine Desaulles, PSIG ;
- Mme Mical Rappaz, PSIG ;
- M. Pierre Bonjour, Les Verts ;
- M. Thierry Buche, PLR ;
- M. Charles Chappuis, PLR ;
- M. Vincent Hofer, I & VL,
- M. Claude Perret, UDC, (jusqu'au 8 juillet 2020) ;
- M. Jacques Paturel, PLR ;
- M. Daniel Ochs, UDC, (dès le 9 juillet 2020).

La Police Lavaux est une police régionale qui fait partie intégrante du dispositif de la Police coordonnée vaudoise. Elle est l'une des neuf polices communales du canton. Les collaboratrices et collaborateurs garantissent de nombreux mandats sécuritaires et administratifs, tant en faveur des six communes partenaires dont le bassin de population est constitué d'environ 23'000 habitants qu'en faveur de la sécurité du canton au sens large.

Pour assurer un haut niveau de sécurité sur l'entier du secteur, le citoyen dispose d'une police régionale de proximité active 365 jours par an et 24 h/24. En effet, l'Organisation Policière Vaudoise impose en permanence de pouvoir gérer deux interventions simultanées tout en ayant la capacité d'assurer l'accueil du public dans les locaux du poste de police. De plus, un officier est également d'astreinte en permanence afin de garantir les actes qui lui sont dévolus par la loi, répondre aux sollicitations des autorités ou des corps sécuritaires partenaires et superviser les engagements de police.

En sus de leurs activités sur le territoire de l'association, les collaboratrices et collaborateurs ont contribué significativement au dispositif policier mis en place dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19. En effet, plusieurs officiers ont été intégrés dans les organes de conduite cantonaux et des patrouilles mixtes avec la Gendarmerie et la Police Est Lausannoise ont été mises

en œuvre afin de garantir le socle sécuritaire de base en tout temps. Grâce à ces collaborations renforcées (projet CoRe), la Police Lavaux a pu faire face à l'entier des missions confiées malgré les conséquences de la pandémie. La présence du Commandant de la Police Lavaux au sein de l'état-major Police du dispositif cantonal de gestion de crise a permis à ce dernier une forte visibilité du corps de police, la garantie de l'autonomie communale et la défense des spécificités régionales.

De manière générale, l'année 2020 n'aura jamais connu d'équivalent. La crise COVID-19 a influencé l'entier de l'activité policière, des chiffres de la criminalité et des indicateurs usuels. Bien que les chiffres de la criminalité ne soient pas connus à ce jour, la pandémie aura eu au moins un effet bénéfique, soit une diminution vraisemblable de bon nombre de crimes et délits.

Les autorités politiques, conjointement avec le Commandant, ont toujours eu pour volonté de mettre en place un service de police de proximité ayant comme focus centraux la qualité de service et le citoyen. Cet équilibre est ponctuellement difficile à maintenir, notamment en raison d'une charge de travail grandissante, d'un accroissement des engagements extérieurs dans le cadre légal de la Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise (LOPV) et des compétences en constante augmentation. Les éventuels sujets de discorde se rapportent toujours majoritairement à la problématique du stationnement ou des contrôles du respect des vitesses autorisées. Il est utile de rappeler que, dans ces deux domaines d'activité spécifique, la police applique les directives en coordination étroite avec l'autorité municipale. Cette coordination se déroule notamment au travers des séances de direction hebdomadaires entre le Commandant de police et le Municipal en charge du dicastère, lors des séances des chefs de service, lors des séances de Comité de direction ou encore à l'occasion de contacts réguliers avec la Municipalité.

Le service de police assure toujours de multiples prestations administratives au profit de la commune de Lutry, par exemple la gestion du cimetière, du port communal, des chiens, des abonnements interparkings, du contrôle du stationnement, etc.. D'une manière plus globale, le Comité de direction atteste d'une augmentation régulière des mandats administratifs traités par la police du commerce, l'office du stationnement, la commission de police, la gestion du domaine public, etc..

Vous êtes invités à parcourir le rapport de gestion 2020 de la Police Lavaux qui relate, dans le détail, l'entier des activités réalisées durant cet exercice. Vous y trouverez également de multiples données statistiques par commune. Celles-ci sont accessibles sur le site internet de l'organisation (<http://www.apol.ch/N506/organe-deliberant.html>)

Police administrative

Manifestations contrôlées

La pandémie COVID-19 a eu un sérieux impact sur le déroulement des manifestations. En 2020, 334 manifestations ont eu lieu (856 en 2019 / 907 en 2018) et 161 ont été annulées après avoir été annoncées.

Les plus importantes font l'objet d'autorisations particulières conjuguées avec un accompagnement des organisateurs, une analyse des risques, des prises de mesures particulières, un service d'ordre et une présence visible de policiers et de partenaires sécuritaires.

Aucun incident significatif n'est venu perturber le bon déroulement du peu de manifestations ayant eu lieu. De manière générale, la population résidente semble avoir mieux accepté les nuisances sonores inhérentes à la vie nocturne durant la période estivale. La police a dû marquer une présence accrue et visible durant les phases de semi-confinement afin de contrôler le respect des mesures sanitaires sur l'espace public. Pour ce faire, elle a été renforcée régulièrement par des effectifs externes au corps de police.

Éléments statistiques

Autorisations pour manifestations	2020	2019	2018
Permis temporaires	39	76	68
Tombolas	9	13	8
Lotos	1	4	4

Établissements publics

Fermetures	Date
Vino Time	31.05.2020
Auberge de Lavaux	31.05.2020
Invinoveritas	29.08.2020
Grand Rue 13	01.10.2020

Modifications

Buvette FC Lutry	Nouvelle titulaire dès le 01.08.2020
Buvette de la Patinoire	Nouvelle titulaire dès le 01.12.2020

Ouvertures

Restaurant Taillepie (ex le Zodiaque)	Nouvelle exploitante dès le 01.10.2019 (licence reçue en 2020)
Ô Bistrot de Lavaux (ex Auberge de Lavaux)	Nouvel exploitant dès le 03.08.2020
O P'tit Bar du Coin (ex Grand-Rue 13)	Nouvelle exploitante dès le 01.11.2020

Permissions de café

	2020	2019	2018
Heures de prolongation d'ouverture des débits de boissons	13	13	14

Registre des entreprises

	2020	2019	2018
Nombre d'entreprises inscrites au registre	1'396	1'067	1'037
Nouvelles inscriptions	215	38	29
Radiations (déménagements, cessations d'activités, etc.)	35	8	4

En raison de l'introduction d'un nouveau programme informatique de gestion des entreprises et d'un mode de comptage différent, il est difficile, voire impossible, de comparer l'année 2020 avec les précédentes. D'autre part, ce programme ne permet pas de comptabiliser le nombre de mutations annuelles (fermetures, modifications, ouvertures).

Taxes communales de séjour

Éléments statistiques

	2020	2019	2018
Taxes encaissées	56'049.95	52'682.30	59'097.80
Hôtels	39'692.40	35'878.20	42'951.30
Résidences secondaires et locations	6'261.95	4'667.80	5'591.10
Chambres d'hôtes	3'976.00	5'923.50	3'686.80
Camping du Portillon	6'119.60	6'212.80	6'868.60

POLICE

Le total des taxes encaissées est en augmentation malgré une diminution des nuitées. Cela s'explique par le fait que les nuitées des derniers mois de l'année 2019 ont été facturées en 2020.

Divers

	2020	2019	2018
Nuitées	10'726	15'356	14'499
Chiens recensés	587	495	463

Notifications diverses

	2020	2019	2018
Commandements de payer	800	677	559
Objets trouvés	251	271	276
Objets restitués	104	116	127
Mandats d'amener pour Office des poursuites	9	6	9

Port

La Municipalité mandate la Police Lavaux pour la gestion administrative des installations portuaires communales.

Places à terre

Certains locataires de places à terre mettent leurs bateaux à disposition du Club Nautique. Un remaniement des places a été fait afin de les réunir dans un même secteur et d'en faciliter l'accès pour les jeunes membres du Club Nautique.

Règlement du port

Un nouveau règlement du port a été validé par la Municipalité et le Conseil communal pour une prochaine entrée en vigueur.

Bateaux en hivernage

Chaque hiver, une vingtaine de navigateurs mettent leurs embarcations en hivernage au Quai Vaudaire. Afin d'assurer une meilleure sécurité pour les usagers du Quai Vaudaire et éviter que les bateaux ne subissent l'assaut des vagues lors d'intempéries, une nouvelle zone a été définie et les bateaux ont été placés en fonction de leurs tailles et du mode de propulsion.



Nouvelle zone de places d'hivernage

Attribution des places

Trois places d'amarrage ont été attribuées à la suite du renoncement des bénéficiaires et une à la suite de décès.

Cinq places de stationnement à terre ont été accordées à la suite du renoncement des bénéficiaires et une à la suite de décès.

Situation des listes d'attente

Amarrage dans le port	domiciliés à Lutry	321
	domiciliés hors commune	252
Stationnement à terre	domiciliés à Lutry	18
	domiciliés hors commune	59

Les listes d'attente ont été entièrement épurées en ce sens que les habitants ayant quitté la commune sans en aviser la Police Lavaux ont été sortis des listes des personnes domiciliées à Lutry et inscrites dans les listes des domiciliés hors commune. Les personnes décédées ont été retirées des listes.

Plage

La saison estivale, particulièrement favorable à la détente, s'est déroulée globalement d'une manière très satisfaisante sur les plages lutriennes malgré une affluence importante durant l'été.

Il ne s'agit pas là du fruit du hasard, mais bien des nombreuses mesures prises depuis des années par l'ensemble des autorités et qui sont largement connues et majoritairement respectées par les utilisateurs de ces espaces de détente.

Il est à relever que les principaux incidents ont découlé du non-respect des directives relatives à l'usage de la plage, soit la circulation des cycles, la présence de chiens en liberté, les nuisances sonores et les problématiques liées à l'usage des paddles.

Société de surveillance

Durant cette saison, les vigiles étaient présents comme suit :

- du 23 mai au 14 juin 2020
- du 31 août au 27 septembre 2020
 - 1 agent uniquement le week-end de 10 h 00 à 03 h 00
- Du 15 juin au 30 août 2020
 - 1 agent de lundi à dimanche « y compris » de 10 h 00 à 03 h 00
 - 1 agent supplémentaire les vendredis et samedis de 20 h 00 à 03 h 00.

La société de surveillance a exercé 1'811 heures de surveillance (1'882 en 2019) sur l'aire de détente de Curtinaux et le secteur Est de la plage. Le coût des missions confiées à la société de surveillance s'est élevé à CHF 93'606.95 (CHF 97'253.15 en 2019). Les vigiles présents ont procédé au refoulement de 96 personnes (161 en 2019) et ont demandé à 192 autres (169 en 2019) de quitter l'aire de détente à l'heure fixée.

Les relevés fournis par l'entreprise de sécurité active sur les aires de détente de Curtinaux figurent ci-après :

	2020	2019
Troubles à la tranquillité	35	20
Interventions contre des propriétaires de chiens	713	749
Nuisances sonores	730	456
Refus d'installation de tente	52	8
Demandes de déplacement de grils	148	174
Altercations	29	1
Interventions préventives envers des conducteurs de deux-roues	2'144	1'739
Ivresses publiques	3	3
Dommages à la propriété	3	1
Déposes de déchets excessifs	136	261
Interventions paddles	945	656
Divers	168	25
Total	5'106	4'133

En fonction de la pandémie COVID-19, la fréquentation de la plage a été en nette augmentation, ce qui a eu pour effet l'accroissement des interventions de l'agence de sécurité privée, laquelle rappelait régulièrement les directives de la plage.

Les policiers ont conduit, pendant l'été 2020, 7 interventions de police (38 en 2019) (nuisances sonores, chiens, vélos). La diminution de ce nombre d'interventions est due au fait que les personnes se délassant sur la plage ont bien respecté les consignes rappelées par les agents de sécurité privée.

Parkings

La problématique découlant de la gestion du stationnement est au fait de l'actualité depuis de nombreuses années. La Municipalité, désireuse de répondre avec efficacité à ces tracasseries du quotidien, a pris de nombreuses mesures. Elle a procédé à une réorganisation des activités spécifiques entre les Services police et mobilité. Ainsi, le Service de la mobilité est responsable de la planification du stationnement et la Police Lavaux de sa gestion. D'autre part, la commune de Lutry a finalisé le changement de son parc d'horodateurs et introduit le paiement dématérialisé via l'application TWINT. D'autres applications de gestion des paiements seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2021.

Abonnements interparkings

Résidents	CHF 60
Non-résidents	CHF 80

Macarons

Résidents	CHF 40
Non-résidents	CHF 60

Parking	Places	Abonnements
Possession	285	452
Savuit	75	35
Corsy	102	18
Combe	117	52
Croix	37	18
Vaudaire	83	63

Macarons	Places	Macarons
Macarons B	77	68
Macarons C	79	45
Macarons E	38	2
Macarons F	30	8
Macarons G	25	4

Autorisations pour port du Vieux-Stand

Dites autorisations sont reconnues sur le parking de la Combe, la route du Grand-Pont et la route d'Ouchy. Pour l'exercice 2020, 384 (290 pour 2019) autorisations d'une validité d'un an ont été délivrées aux bénéficiaires.



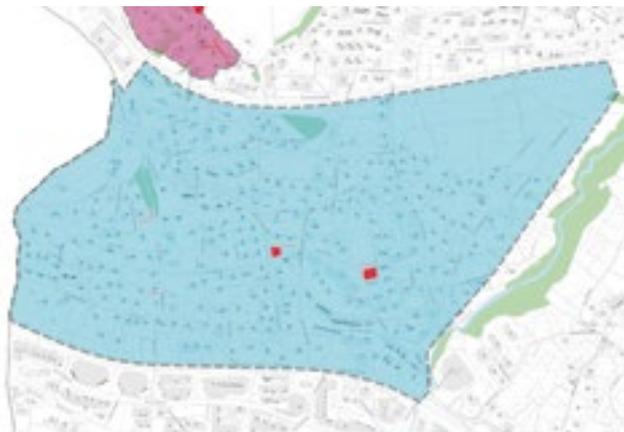
Lac – Lavaux – Taillepie – Toffeyre – Ouchy

Macarons – Plan du secteur "B"



Culturaz – Curtinaux – Toises – Sermotier – Savuit – Gare – Plantaz – Crochet – Ancienne Ciblerie

Macarons – Plan du secteur "C"



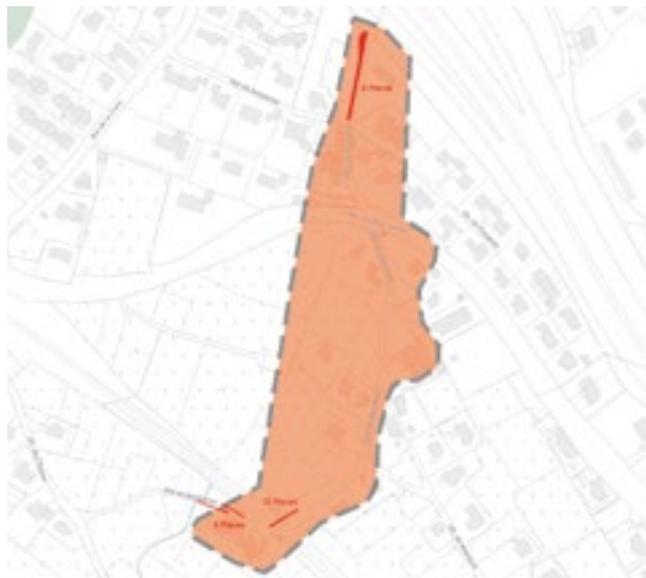
L'Essert – Pâles – Fénix – La Conversion – Petit-Bochat – Braillon –
Côtes-de-Bochat – Belle-Combe – Colline – Orzens – Bois-Rouge
– Bellingard – William – Moulin – Flon-de-Vaux – Gotta-d'Or
– Mourat – Entre-Châtel – Crêt-de-Plan – Coteau – Terrasses

Macarons – Plan du secteur "E"



Cornèle – Flonzel – Jaque – Landar – Marionnettes – Villas

Macarons – Plan du secteur "F"



Bossières – Bras-de-Fer

Macarons – Plan du secteur "G"

Cimetière

Durant l'exercice écoulé, 179 décès ont été enregistrés. 152 personnes ont été incinérées alors que 27 ont été inhumées au cimetière de Flon-de-Vaux ou dans d'autres communes.

Inhumations ou dépôts de cendres au cimetière de Lutry

Tombes enfants	0
Tombes à la ligne	7
Tombes cinéraires	3
Columbarium	5
Jardin du souvenir	11
Niches en concession	0
Concession de corps (3 inhumations dans des concessions de corps existantes et 1 nouvelle)	4
Urnes déposées sur tombes existantes ou columbarium	2

Décès enregistrés

	2020	2019	2018
Total décès enregistré	179	160	154
Inhumations à Lutry	11	11	11
Dépôts d'urnes et de cendres à Lutry	21	29	27
Concessions de corps accordées à Lutry	1	2	3

Réseau routier

Circulation

La Municipalité, dans sa séance du 27 avril 2020, a décidé, pour la 33^e année consécutive, de reconduire les restrictions de circulation et de parcage dans les rues du Bourg. Celles-ci ont été actives en restrictions fixes du 5 juin au 27 septembre 2020 tandis que les restrictions « week-ends » ont été mises en place du 9 avril au 4 juin 2020 et du 28 septembre au 25 octobre 2020.

Comme chaque année, le service de police procède régulièrement à des relevés de charges sur les artères communales. Ces démarches concourent régulièrement avec des requêtes ou pétitions de riverains ; elles permettent aussi à l'autorité de procéder à des vérifications quant à l'augmentation des volumes de trafic sur certains tronçons. L'ensemble des relevés est transmis à l'autorité pour information et aux Services de la mobilité et des travaux pour la bonne gestion de leurs dossiers.

Signalisation

Courant 2020, la Police Lavaux a poursuivi la mise en conformité des différents signaux.

Quai Doret, 1 panneau combiné 2.01 de l'OSR « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » plaque complémentaire « Excepté services publics et train touristique », 3 x 2.14 de l'OSR « Circulation interdite aux autos motos cyclomoteurs », 1 x plaques complémentaires « Excepté services publics », 1x « accès garage et services publics » ; **Quai Doret Port**, 2 x panneau combiné 2.61 de l'OSR « Chemin pour piétons » 1 x 2.01 de l'OSR « Interdiction générale de circuler dans les deux sens », plaques complémentaires « Excepté services publics », 2 poteaux, 2 cadres, 2 fondations ; **Rue du Rivage**, 1x 2.14 « Circulation interdite aux autos motos vélomoteurs » ; **Grande-Rue 78**, 1x 2.14 de l'OSR « Interdiction générale de circuler autos motos cyclomoteurs » ; **Quai Doret – Vaudaire**, 1 x 2.61 de l'OSR « Chemin pour piétons », 1 x plaque complémentaire « Excepté services publics » ; **Rue du Port**, 1 x plaque complémentaire « Excepté train touristique

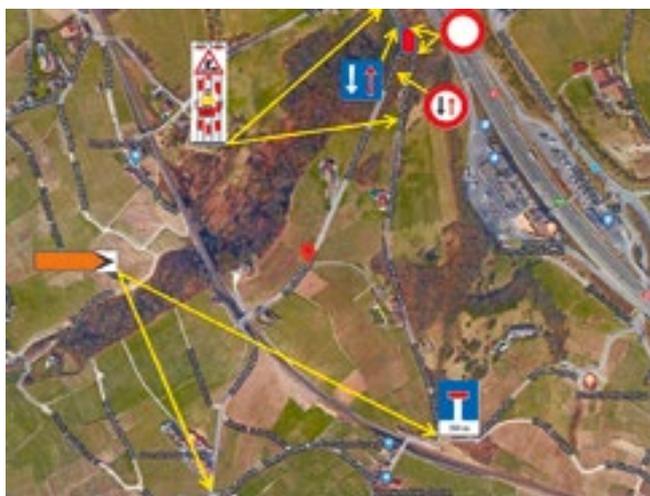
et services publics » ; **Le Châtelard**, 1 x poteau accident avec fuite ; **Taillepied**, 1 x poteau (accident) ; **Giratoire Savuit**, 1 x poteau 3600 usure ; Nouveau-Port, 1 miroir usure ; **Chemin du Mâcheret**, 6 fondations ; **Chemin de Salles**, 2 x plaques de rue, 1 x cadre et brides, 2 x 2.01 de l'OSR « interdiction générale de circuler », 1 x cadre et brides, 2 x plaques complémentaires, 2 x cadres et brides « Excepté exploitations viticoles », 1 poteau, 1 fondation ; **Chemin des Moines**, 1 x 2.16 de l'OSR « Poids maximal », 1 x 4.09 de l'OSR « Voie sans issue » ; **Rue du Village**, 1 x poteau 2700, 1 x 3.01 de l'OSR « STOP », accident avec fuite ; **Quai Doret**, 2 x 4.20 de l'OSR « Parcage contre paiement » ; **Le Châtelard**, 1x poteau 2700 accident ; **Route de la conversion**, 1 x 2.37 de l'OSR « Obligation de tourner à droite », 1 x cadre et brides, 1 x panneau combiné avec 1 x 2.43 de l'OSR, 1 x cadre et brides, 1 x plaque complémentaire « Excepté services d'urgences », 1 x cadre et brides ; **Chemin de Praz-Balin**, 2 x 3.06 de l'OSR « Intersection comportant la priorité de droite », 2 x plaques complémentaires « 100m », 2 x 3.06 de l'OSR « Intersection comportant la priorité de droite », 2 x supports, 2 x plaques de rue, 1x poteau, 2 x cadres et brides, 5 fondations ; **Chemin de Crêt-Ministre**, 1 x plaque coulissante pour totem avec 1 x 2.29 de l'OSR « Signal de zone 30 km/h », 1 x 2.16 de l'OSR « Poids maximal 3,5t » ; **Chemin des Marionnettes**, 1 x plaque coulissante pour totem avec 1 x 2.29 de l'OSR « Signal de zone 30 km/h » 1 x 4.08 de l'OSR « Sens unique » « Excepté cycles », 1 x 2.02 de l'OSR « Accès interdit », 1 x 2.02 de l'OSR « Accès interdit », 4 x cadre et brides, 4 x 2.37 de l'OSR « Obligation de tourner à droite », 1 x 2.38 de l'OSR « Obligation de tourner à gauche », 4 x fondations ; **Parking de la Combe**, 1 x 4.20 de l'OSR « Parcage contre paiement », 1 x cadre et brides, 1 x 2.01 de l'OSR « Interdiction générale de circuler » plaque complémentaire « Excepté services publics et eco-point », 1 x cadre et brides ; **Route de Sermotier**, 1 x miroir suite usure ; **Chemin du Raidillon**, 1 x miroir, 1 x poteau, 1 x fondation en béton ; **Chemin des Grisettes**, 1 x 2.16 de l'OSR « Poids maximal », 1 x cadre et brides, remise en conformité ; **Route du Landar**, 3 x 3.03 de l'OSR « route principale », 2 x cadres ; **Carrefour du Voisinand**, 1 x 3.03 de l'OSR « route principale » ; **Route de la Conversion**, 1 x 4.17 de l'OSR « Parcage autorisé » plaque complémentaire « Motos vélos », 1 fondation, 1 x support ; **Chemin du Bois-de-la Chaux**, 1 x 3.01 de l'OSR « STOP » vandalisme ; **Chemin du Flonzel**, 6 x 4.18 de l'OSR « Parcage avec disque de stationnement » plaque complémentaire « Du lundi au vendredi de 0800 à 1800 exceptés macarons F » ; **Passerelle de Corsy**, 2 x 2.14 de l'OSR « Interdiction autos motos vélomoteurs », 2 fondations, 2 cadres et brides, 2 poteaux ; **Route de Lavaux**, 2 x 4.11 « Emplacement d'un passage pour piétons », 1 x support, 2 x îlots, 2 borne, 2 x 2.34 de l'OSR « obstacle à contourner par la droite », 2 supports, 2 x bornes jaunes et noires ; **Chemin du Mâcheret**, mise en conformité de plaques de rue, **Chemin du Mâcheret – sentier d'en-Vaux – chemin de Genevroz**, 9 x cadres et brides, 2 poteaux, 2 x 4.09 de l'OSR « Voie sans issue », 1 support, 1 x cadre et brides, 3 fondations.

Marquage

Route de la Conversion : ligne continue et discontinue et ligne de parc ; **Chemin Crêt-de-Plan** : priorité droite, ligne de parc, zone 30 et cédez le passage ; **Route de Lavaux 215** : passage piétons ; **Rue des Terreaux et route de Lavaux** : ligne de bord et ligne 50/50 ; **Route de Lavaux 215** : ligne parc privée - ligne de parc + mot DI-MAB - ligne de sécurité (aide à la traversée) ; **Rue du Rivage** : ligne de parc et place voiture électrique ; **Chemins d'Orzens et Braillon** : ligne de parc, priorité droite, croix trait croix ; **Parking Possession** : ligne de parc, place voiture électrique et divers taconnage ; **Chemin de Genevroz** : priorité droite.

Chantiers

La Direction de police a procédé à la légalisation de 21 plans de signalisation de différents chantiers.



Chemin des Moines et du Daley



Route de la Petite-Corniche



Conclusion



Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020 (préavis municipal no 1286/2021)
- vu le rapport de la Commission de gestion

décide

- d'approuver le rapport de gestion la Municipalité pour l'exercice 2020
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020

Adopté en séance de Municipalité du 29 mars 2021.



LE CHÂTEAU
1095 LUTRY

+41 21 796 21 21
WWW.LUTRY.CH

